This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 1300.9

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

DU

SUICIDE POLITIQUE

EN FRANCE

Corbeil, typographie et stéréotypie de Crété.

Mr Lowell Putnam

ETUDES SUR LA MORT VOLONTAIRE

DU

SUICIDE POLITIQUE

EN FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

PAR

A. DES ÉTANGS

DOCTEUR EN MÉDECINE.

« Il serait à désirer que tous ceux qui « prennent le parti de sortir de la vie laissassent par écrit leurs raisons avec un petit « mot de leur philosophie : cela ne serait point « inutile aux vivants et à l'histoire de l'esprit « humain. » (VOLTAIRE.)

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR MASSON

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

1860

Fr 13399.9
Harvard College Library
July 1, 1914
Bequest of
Georgina Lowell Putnam

INTRODUCTION

I

La pensée de cet ouvrage remonte à 1847, année, si nos souvenirs sont fidèles, où l'Académie de médecine mettait pour la seconde fois au concours la question du suicide. Bien que nous n'eussions alors que des données incomplètes sur les progrès incessants de cette maladie sociale, nous résolûmes d'entrer en lice. Comme étude préliminaire, il nous parut utile, en faisant un retour vers le passé, de parcourir encore ce que les philosophes et les médecins avaient écrit sur la mort *volontaire*, et bientôt nous acquîmes la preuve que les médecins, dans leurs appréciations morales, n'étaient, la plupart du temps, que les échos des philosophes, et que les philosophes, sans oublier les rhéteurs, se répétaient à l'envi l'un de l'autre.

On nous remettait en présence des Grecs et des Romains ; il nous fallait troubler encore les

mânes de Caton, évoquer après tant d'autres les grandes ombres de Brutus et Cassius, et juger enfin, à la mesure de nos idées modernes, tous les hommes illustres qui dans la civilisation antique ont librement disposé de leurs jours. Mais il nous vint à l'esprit qu'à force de redites et de déclamations, l'autorité de ces exemples pouvait bien se trouver affaiblie, et que peut-être on nous saurait gré de ne plus jeter au vent cette poussière éternelle des tombeaux de Rome et d'Athènes. Pourquoi s'arrêter là d'ailleurs ? Aussi loin que vous reculiez dans les annales humaines, vous verrez le suicide ouvrir devant vous un sillon funèbre. Si, descendant le cours des siècles, vous préférez, au contraire, vous transporter sous l'empire des lois, des mœurs et des croyances qui sont venues effacer la civilisation grecque et romaine, gardez-vous de penser que notre orgueil assoupli, dompté par des peines infamantes et les terreurs de la justice divine, ait renoncé jamais à se considérer comme juge dans sa propre cause, et que l'homicide de soi-même ait manqué tout à coup de martyrs et d'apôtres.

Ainsi pour s'élever aux plus hautes généralités du sujet, il y aurait à rechercher au nom de quelle philosophie, de quelles doctrines religieuses ou de quelles superstitions, par quels motifs enfin les hommes, à toutes les époques de la vie

sociale, se sont réfugiés dans la mort volontaire. Il est vrai que la question alors prendrait aussitôt des proportions immenses, et qu'il ne s'agirait pas moins que d'entreprendre l'histoire du suicide aux différents âges de l'humanité, en d'autres termes, l'histoire universelle de l'homme et de ses passions.

Mais qui pourrait embrasser un horizon sans bornes ?

Tout en nous inclinant devant la nécessité de poser des limites au champ que nous voulions explorer, il nous devenait cependant plus difficile chaque jour de nous asservir aux conditions d'un programme arrêté d'avance, et difficile surtout de nous restreindre au point de vue des honorables confrères appelés à nous juger. Livrés spécialement à l'étude des affections mentales et toujours aux prises avec des malades dont la raison a subi des atteintes plus ou moins graves, ces médecins, qui sont assurément au premier rang dans la science, ont peine à s'imaginer que les suicides si multipliés, qui dans les villes et les campagnes échappent à leur observation, puissent différer essentiellement de ceux dont ils sont témoins à Bicêtre, à Charenton, à la Salpêtrière ou dans leurs établissements privés ; de telle sorte qu'appuyés sur l'autorité d'Esquirol, ils arrivent à n'envisager le meurtre de soi-même

que comme un acte insensé, dépourvu de toute liberté morale, et qu'ils n'y voient dès lors qu'une indication médicale à remplir, savoir, de prévenir les attentats de ce genre par une surveillance sévère et des soins éclairés. Or, nous obéissons à une tendance absolument contraire, et si pour eux le suicide n'est qu'un fait pathologique, purement individuel, qui ne doit pas franchir l'enceinte d'une maison de santé, c'est pour nous, avant toute chose, un fait social, où l'individu n'intervient pour ainsi dire que pour donner une forme plus arrêtée, plus précise à des souffrances générales ; souffrances morales et matérielles qui accusent hautement les vices de nos institutions et l'impuissance de nos lois.

Un désaccord aussi grand sur un point capital avait déjà le grave inconvénient de nous donner nos juges pour adversaires, et ce n'était pas notre seul écueil. La méthode numérique si goûtée de nos jours, et qui depuis un certain nombre d'années paraît nous tenir lieu d'esprit philosophique, ne nous inspire pas, s'il faut l'avouer, une grande vénération. *A l'exactitude de ses procédés, à la rigueur de ses démonstrations*, nous opposons une telle incrédulité, qu'à cet égard encore, nous n'aurions pu nous empêcher de tromper l'attente du jury, et notre refus bien formel, d'accepter relativement au suicide, du moins pour la meil-

leure partie du problème, les données et les résultats de la statistique, aurait infailliblement attiré sur nous une disgrâce complète.

II

Ces motifs, plus que suffisants pour nous éloigner du concours ,demeuraient impuissants à nous faire oublier l'importance suprême du sujet et sa douloureuse opportunité. Il fallait donc à la fois s'affranchir des entraves académiques, et trouver un fil conducteur pour s'engager sans péril dans un sentier nouveau. Bien convaincu de la stérilité des considérations générales, dès qu'on n'y voit pas l'expression de vérités pratiques, nous avions commencé déjà pour les temps antérieurs de longues et pénibles recherches ; mais devions-nous, quand les faits contemporains nous pressent et nous enveloppent, quand ils prennent sous nos yeux le caractère d'un fléau public, nous en aller à travers les âges, recueillant, çà et là, des observations douteuses, des matériaux incomplets ou réclamant l'inutile secours de ces exemples fameux qui constituent depuis des siècles les lieux communs de toutes les controverses relatives au suicide (1) ? Que servirait, en effet, de s'égarer dans

(1) Écoutez *Sénèque* : « Lieux communs, direz-vous, rebat-

des explorations lointaines, si par un triste privilége, notre propre histoire et nos seules archives, dans une période de soixante années, nous permettent d'apprécier toutes les causes et d'épuiser toutes les formes de la mort volontaire ?

Dans cette limite d'ailleurs, nous avons à signaler des faits permanents, invariables qui appartiennent à tous les temps sans qu'on ait à tenir compte du mouvement social, parce qu'ils puisent leur origine dans les lois mêmes de l'organisme, et c'est là précisément que nous retrouvons les problèmes pathologiques qui sont, comme nous l'avons dit, de la part de quelques médecins l'objet d'une préoccupation exclusive. Il doit suffire en ce moment de les indiquer au lecteur.

Parmi les infortunés qui ont perdu la conscience d'eux-mêmes et que nous appelons des fous, il en est un assez grand nombre qui sont les artisans de leur propre destruction ; mais alors, résultat imprévu d'une impulsion soudaine, d'un accès de fureur ou d'une erreur de sens, le suicide n'est plus qu'un accident de la folie. D'autres fois, au contraire, il est prémédité longuement, et dans ce cas, à quel souffle invisible, à quelle insaisissable modification des organes, demander le secret de

tus dans les écoles; bientôt, quand nous en serons au mépris de la mort, vous nous citerez l'exemple de Caton. Eh! pourquoi non? » — *Lettre* 24.

cet affreux penchant qui, sous les noms de mélancolie, de spleen ou de monomanie, rentre aussi, quoique avec réserve, dans le domaine de la pathologie mentale. Il est encore des malheureux auxquels une inflexible loi a légué le suicide pour héritage, et qui, dans les situations en apparence les plus prospères, abandonnent brusquement la vie par cet unique motif que leur père ou grand-père a fait de même à la même époque. Ce sont là d'inexorables mystères que nous ne chercherons point à sonder, car nous ne savons pas marcher dans les ténèbres, et cette recherche d'ailleurs est étrangère au but que nous poursuivons. Notons de même en passant le rôle que jouent dans la production du suicide, l'âge, le sexe, les saisons, les climats, et ajoutons enfin que, dans tous les temps aussi, l'on a vu des malades qui étaient ou se croyaient en proie à des maux incurables, chercher dans une mort prématurée le terme assuré de leurs souffrances.

Mais en dehors de ces influences permanentes où le suicide apparaît comme la conséquence d'un état morbide, combien d'autres ne se révèlent à nous que sous la pression de circonstances accidentelles et sont aussi mobiles, aussi variables que le milieu même où elles se produisent. Tirées du fond inépuisable des passions humaines, ces causes doivent être, en effet, plus ou moins

promptes à se manifester selon que les conditions morales, intellectuelles et physiques qui agissent sur l'homme vivant en société, seront de nature à ralentir ou à précipiter l'essor de ses passions. Si cette proposition est vraie, il en résulte que le suicide sera dans un rapport constant et nécessaire avec l'ordre social, ou si l'on veut, avec l'état des mœurs et des institutions politiques et religieuses, de même qu'avec le mouvement des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, du commerce, de la richesse ou de la misère publique, car toutes ces influences sont représentées dans la mort volontaire, chaque fait pour ainsi dire en conserve l'empreinte et reçoit de l'une ou de plusieurs d'entre elles un caractère propre, une physionomie spéciale.

Il y a là, ce nous semble, pour les esprits sérieux qui se sont voués à l'étude de l'homme et qui prennent quelque souci de ses destinées, un sujet digne de leurs méditations, une source féconde en enseignements salutaires. Avons-nous besoin de dire que l'intervention de la médecine, à ne considérer que le sens ordinaire du mot, est ici de nulle valeur? Nous entrons dans un ordre de faits et d'idées qui ne sont plus du ressort de la pathologie, et qui, par une conséquence nécessaire, n'ont rien à attendre de la thérapeutique. La matière médicale ne fournit pas, que nous

sachions, de remède héroïque contre le désespoir et le dégoût de la vie, et c'est avec un étonnement mêlé de compassion qu'on voit un certain docteur Retz, avancer gravement que par les *émétiques* on parvient non-seulement à guérir le *spleen*, mais à détourner l'homme de tous les *crimes*.

De l'impuissance matérielle de l'art en présence de cette maladie morale, il ne faut pas conclure cependant que le médecin n'a plus qu'à demeurer spectateur impassible de ces luttes incessantes, de ces ardents conflits de volontés et d'instincts, de besoins et de passions, où se consume et s'alimente sans cesse l'activité des sociétés humaines. Dans cette difficile analyse, dans cette voie philosophique, le médecin, au contraire, est encore le meilleur juge à consulter, le meilleur guide à suivre. Qui mieux que lui peut venir en aide au législateur et au moraliste? Les tourmentes sociales et les orages de la vie privée lui envoient assez de victimes pour qu'il ait le secret de nos douleurs et de nos égarements. Témoin journalier de tous les genres d'excès et de misères, et de l'affreux cortége qui les accompagne, il sait mieux que tout autre, par quelles plaies hideuses est dévoré le corps social, et de là naissent pour lui le droit et le devoir de dénoncer les progrès du mal et d'en dévoiler toute la profondeur.

Diderot, dans son enthousiasme et son intem-

pérance habituels, va plus loin et dépasse le but.

« Il n'appartient, dit-il, qu'à celui qui a pratiqué la médecine d'écrire de la métaphysique. Lui seul a vu les phénomènes, la machine tranquille ou furieuse, faible ou vigoureuse, saine ou brisée, délirante ou réglée, successivement imbécile, éclairée, stupide, bruyante, muette, léthargique, vivante ou morte. »

Sans réclamer pour nous aucun privilége exclusif, nous nous bornons à maintenir la compétence du médecin dans toutes les questions qui touchent à la nature de l'homme, et nous n'en connaissons pas de plus grave et de plus complexe que la question du suicide.

III

Remonter des faits aux causes qui les préparent et les déterminent, fixer avec précision leurs caractères communs et différentiels, puis en bien pénétrer l'esprit pour leur assigner dans l'ordre moral et intellectuel la place qui leur convient, telle est, selon nous, la marche qui se présente d'abord à la pensée et que la réflexion fait aussi juger la meilleure. Suivant le précepte de Morgagni, tant de fois et si vainement invoqué :

Non numerandæ sed perpendendæ sunt observationes, nous nous sommes appliqué à peser les faits bien plus qu'à les compter; mais puisque des écrivains non moins éclairés que consciencieux, persévèrent dans cette conviction que les phénomènes organiques, si variés, si multipliés, si mystérieux enfin qu'ils puissent être, ne doivent pas se dérober aux applications du calcul et peuvent être représentés par des chiffres; puisque le sujet qui nous occupe et qui comprend à lui seul toutes les manifestations de la vie cérébrale est également tombé sous le joug d'un numérisme inflexible, il importe d'apprécier enfin la valeur réelle des procédés qu'il emploie. En justifiant l'incrédulité que nous avons exprimée par anticipation, cet examen deviendra l'exposé des motifs qui nous ont entraîné dans une voie plus rationnelle et plus sûre.

Pour ne parler ici que des statistiques morales où l'on réserve une place au suicide, il est à remarquer que bien qu'elles arrivent souvent à des résultats tout à fait dissemblables, elles puisent pourtant aux mêmes sources et cherchent surtout à s'appuyer sur les documents administratifs. On conçoit, en effet, que les partisans du numérisme ne sauraient se priver du secours de ces tableaux officiels où les faits disposés d'après leur méthode se déploient en colonnes

formidables, toujours prêtes à fournir des moyennes *infaillibles*. Mais nous verrons bientôt que ces relevés, malgré leur caractère authentique, ne sont pas à l'abri d'une suspicion légitime, et que, pour la plupart, ils ne résistent pas à l'épreuve du temps et d'un examen réfléchi.

Il n'est pas même besoin d'une longue méditation pour comprendre que la statistique appliquant aux sujets les plus divers et les plus opposés des procédés invariables, ne s'est pas réservé le pouvoir de les approprier à la nature des choses. Se condamnant à compter sans cesse, à tout exprimer par des nombres, à tout résumer en une *somme* ou *total*, elle est invinciblement conduite à ne voir que des unités dans les cas les plus complexes, à transformer de simples analogies en identités absolues, à créer enfin par violence et par artifice ces cadres si réguliers en apparence et qui ne sont pourtant que des lits de Procuste d'où les faits ne peuvent sortir que mutilés, informes et méconnaissables.

C'est là pour nous une vérité générale qui devient plus évidente encore si nous la restreignons aux recherches des statisticiens sur la mort volontaire.

En ce qui concerne les comptes rendus officiels, il y a justice sans doute à louer l'administration de la persévérance qu'elle met à procéder

chaque année au recensement du suicide ; mais il n'en faut pas moins reconnaître que, malgré son zèle et ses nombreux moyens d'investigation, elle ne peut jamais offrir que des données approximatives. Combien de suicides, en effet, s'accomplissent dans un secret inviolable, grâce aux précautions infinies dont s'entourent souvent ceux qui sont résolus à quitter la vie, grâce aussi, dirons-nous, à la complicité des familles qui, par mille raisons que chacun entrevoit, raisons d'honneur ou d'intérêt personnel, organisent à leur tour la conspiration du silence. Connaît-on mieux toutes les tentatives non suivies de mort, et ne sait-on pas que le *chapitre des accidents* est en pareil cas un lieu d'asile pour les blessures volontaires? Il faut dire aussi que, par une sorte de compensation, des assassinats méconnus sont venus plus d'une fois prendre place dans les annales du suicide.

Que la méthode numérique ne soit pas rendue responsable de ces lacunes et de ces méprises, l'équité l'exige ; mais encore faut-il que ceux qui, sur la foi des registres administratifs, s'attendent ingénument à connaître le nombre exact des suicides, durant telle ou telle période de nos annales contemporaines, soient avertis d'avance que personne n'a le pouvoir de fixer, même pour une année, un chiffre réel et définitif.

Admettons, toutefois, par une supposition contraire à l'évidence, qu'aucun fait ne puisse échapper aux regards d'une autorité vigilante; faisons plus, et tâchons de nous persuader que ces enquêtes sur la mort volontaire dont les éléments, comme on sait, se composent si fréquemment de vagues rumeurs, de bruits contradictoires et de conjectures plus ou moins fondées, persuadons-nous que ces enquêtes sorties de tant de mains diverses, depuis le garde champêtre jusqu'au préfet, et arrivant enfin de tous les points de la France au siége du gouvernement, vont rencontrer là, pour être classées et jugées en dernier ressort, des hommes tellement exercés à pénétrer le sens des choses que la lumière se fera soudainement au milieu des ténèbres, et que devant cette intuition surhumaine, les documents entassés dans les cartons officiels laisseront apparaître la vérité toute nue. Nous accordons ce miracle, et nous voulons que, le recensement des faits une fois opéré, l'administration soit en droit de faire parler au suicide le langage des chiffres.

Est-ce tout, et nos concessions ont-elles fait de la statistique un instrument de précision? Hélas! non, car il est trop facile de voir que cette rigueur mathématique, ne pouvant s'exercer que sur les circonstances matérielles des faits, a pour résultat

infaillible de laisser complétement en dehors tout le côté moral et philosophique du problème.

Pour être en mesure avec la science, il ne suffit pas, en effet, de jeter dans une fosse commune tous ceux qu'un même motif aura, selon vous, précipités dans l'abîme, et parce que, sur la colonne funéraire, vous aurez inscrit la raison apparente où réelle du suicide : amour, ambition, misère, etc., il ne s'ensuit pas que vous soyez quitte envers les victimes et qu'on n'ait plus rien à tirer des entrailles du sujet.

Ce n'est donc point céder à des préventions aveugles que d'accepter comme irrécusables les limites posées par un de nos adversaires que ses propres investigations devaient avertir bientôt de l'insuffisance des moyens numériques.

« Ne demandons point à la statistique, dit le docteur *Etoc-Demazy*, plus qu'elle ne peut donner. Elle compte les faits, les faits matériels, elle les rassemble, elle les généralise pour les élever à l'état de principes : mais les croyances, les sentiments intimes, mais la volonté intérieure et profonde de faire le bien ou le mal, le jugement que nous portons nous-mêmes de nos actes, le sens moral enfin, sont des faits de conscience ; ils échappent par leur nature aux recherches du calcul ; car la conscience n'est pas matière ; elle

n'est pas mesurable, elle ne peut s'exprimer par des chiffres (1). »

Ce sont là de sages paroles qui n'ont point à redouter de se trouver jamais en désaccord avec la raison et l'expérience.

La raison nous dit assez que, même en se concentrant sur un seul objet, notre pensée peut revêtir tant de formes fugitives et insaisissables qu'à moins de donner un corps à des chimères, nul n'en saurait fixer le nombre pour en déduire une moyenne. Quelque façonné d'ailleurs que l'on puisse être au joug du numérisme, il doit parfois sembler étrange de *simplifier* ainsi les opérations de l'entendement, et de suppléer par l'arithmétique à l'analyse de nos facultés et de nos passions.

IV

Quand notre âme épuisée de douleur ou d'ennui se ferme à l'espérance et délibère enfin sur la destruction de notre être, par une réaction soudaine, l'instinct de la conservation se ranimant en nous à l'approche du péril, pèse à son tour dans la balance et résiste au penchant homicide. Entre l'horreur de vivre et l'horreur de mourir s'engage

(1) *Recherches statistiques sur le suicide*, par le docteur Etoc-Demazy, 1 vol. in-8, p. 80.

alors un combat suprême où nos sentiments, nos croyances et les habitudes de notre vie entière interviennent. Si voisin de la mort, on cherche à reconnaître par quelle voie, lente ou rapide, l'injustice des hommes, les caprices du sort ou le fatal entraînement des passions nous ont conduits à l'*ultima ratio*, c'est-à-dire au suicide. De cet examen solennel, fait à la dernière heure au tribunal de la conscience, résulte une sorte de bilan moral que personne n'imaginera sans doute de résumer par *doit* et *avoir*, ainsi qu'il le faudrait pourtant pour satisfaire aux exigences, à la rigoureuse précision d'une donnée mathématique ; mais établir la situation d'une âme plongée dans la détresse et qui se retire de la vie, comme on relève la caisse d'un négociant en faillite et qui renonce aux affaires, ce serait aussi pousser bien loin la dérision ou la simplicité. Mieux vaut donc arriver à cette persuasion que le monde intellectuel et moral avec tous ses problèmes est de sa nature absolument réfractaire à la discipline des nombres, et que les faits qui s'y produisent ne peuvent jamais s'offrir à nos méditations sous un numéro d'ordre. Ces faits n'en valent pas moins la peine qu'on s'en occupe, et nous osons même affirmer que dans l'étude du suicide on ne doit espérer de progrès sérieux qu'à la condition d'assister, autant qu'il est en nous, au travail mental qui s'accomplit

en présence de la mort volontaire. Aidé seulement de son exquise raison, Voltaire avait pressenti déjà cette vérité féconde, et devançant l'expérience de près d'un siècle, il frayait à nos explorations une route assurée en s'exprimant ainsi :

« Il serait à désirer que tous ceux qui prennent le parti de sortir de la vie, laissassent par écrit leurs raisons avec un petit mot de leur philosophie ; cela ne serait point inutile aux vivants et à l'histoire de l'esprit humain .»

Plus on veut, en effet, s'initier à ces écrits funèbres où se réfléchissent toutes les douleurs de la vie sociale, et plus on parvient à saisir dans leur profondeur et leur diversité les questions immenses qui se pressent et s'agitent au seuil du néant ou de l'éternité.

Si, parcourant les degrés infinis de l'échelle sociale, nous allons du sommet au dernier échelon, nous serons assuré bientôt que, de nos jours surtout, il n'est pas de condition qui ne paye tribut au suicide. Sous ce terrible niveau les plus fiers esprits s'inclinent comme les plus débiles, et nous voyons mêlés et confondus les termes extrêmes de la pensée humaine, de la pensée qui succombe dans toute sa splendeur et son plus parfait développement ou qui s'éteint dans un état de marasme et d'abjection. Mais, dira-t-on, au sein d'un pareil chaos, que peut-on faire de

mieux que de compter les morts? Eh bien! comptons ensemble: celui-ci, c'est l'illustre et malheureux *Jean-Jacques*, celui-là se nomme *Napoléon*. Qu'importe à la statistique? Pour elle il n'y a là que deux unités, destinées, comme tant d'autres, à grossir la colonne qui va leur être assignée, tandis qu'au point de vue de la science et de la morale éternelle, il demeure évident que de tels noms conquis par le suicide et s'offrant eux-mêmes en exemple ne peuvent être tenus dans l'oubli, ni soustraits, à la faveur d'une combinaison numérique, à la responsabilité qu'ils ont personnellement encourue. Or, quelle morale et quel enseignement voulez-vous retirer des faits quand vous supprimez l'homme au profit d'un chiffre! Ce qui est vrai de ces deux noms, l'est également de beaucoup d'autres solidairement unis sur ce point et qui tous, à des titres divers, ont occupé la renommée. Chaque page pour ainsi dire de notre histoire contemporaine nous en donne la preuve, et lorsque nos souvenirs nous retracent à grands traits la vie de ceux que les hasards de nos révolutions, non moins que leur valeur réelle ont appelés depuis soixante ans, à fonder ou à diriger l'ordre social en France, nous ressentons une amère tristesse à l'idée que la plupart d'entre eux, écrivains, législateurs, hommes de guerre, ont préconisé hautement le

meurtre de soi-même. Quoi de plus grave maintenant, et de plus propre à troubler la conscience, à déconcerter la raison, que d'avoir à subir ce fait irrécusable que des hommes, tout-puissants par l'intelligence et d'un cœur éprouvé, ont néanmoins estimé que la mort est le seul remède aux blessures de l'âme ! Si le philosophe, fléchissant sous le problème de nos destinées ou se déclarant vaincu par la douleur physique, en vient à briser sa plume pour saisir une arme homicide ; si le conquérant, devant le néant de ses victoires, laisse tomber son épée pour épuiser la coupe qui doit lui assurer une nuit sans réveil, que ferons-nous, nous dont la vie se consume en efforts impuissants ; qui nous soutiendra dans ces drames ignorés du monde, où le malheur est nu, sans prestige et sans gloire, et qui nous empêchera, pour parler le langage d'un écrivain célèbre (1), de nous donner aussi les *commodités de l'héroïsme*, en faisant finir la pièce, juste à l'endroit où l'ennui nous gagne ?

V

L'importance de ce travail et l'intérêt qu'il peut avoir, résidant presque entièrement selon nous dans l'appréciation des facultés mentales qui ont

(1) Montesquieu.

marqué de leur empreinte l'accomplissement du suicide, notre premier soin devait être de scruter avec recueillement les témoignages que nous ont laissés de leurs luttes et de leurs souffrances, les esprits sains ou malades qui se sont abandonnés au dégoût de la vie. A cet égard, nos recherches ont, en général, été d'autant moins pénibles, d'autant moins infructueuses, que déjà les noms qui se trouvaient en cause étaient précédés d'une notoriété plus grande. Rien de plus simple en effet : désignés à tous les regards par l'éclat même de leur célébrité et devenus, en quelque sorte, l'objet d'une enquête permanente, les hommes dont le front est ceint de l'auréole que donnent parfois le talent et le génie, ont perdu, peut-on dire, tout pouvoir sur leur propre existence en tombant dans le domaine public. Du jour de leur triomphe date leur servitude, et c'est à qui, se croyant en droit de violer le sanctuaire de leur conscience, se montrera jaloux de nous faire toucher au doigt les étranges faiblesses, les ennuis dévorants et les plaies mystérieuses qui servent de cortége et d'expiation à la gloire.

Ce serait, au surplus, obéir à de vains scrupules que de s'imposer ici plus de réserve et de considérer comme un tort énorme ces violences faites au secret d'autrui, puisqu'on voit, la plupart du temps, les patients eux-mêmes aller au-devant de

nos indiscrétions et, sans nulle provocation, se plaire à nous introduire dans leur vie intime et leur for intérieur. De la fin du dernier siècle à la première moitié de celui-ci, que de faits à l'appui de notre assertion, et qui n'a présent à la pensée, ce déluge non interrompu de *confessions*, de *mémoires* et de *confidences !*

Dans cette longue suite de contemporains illustrés par leurs actes ou leurs écrits, il nous était facile de reconnaître tous ceux qui se sont fait un cruel devoir de donner des gages au suicide, soit en lui apportant le tribut d'une parole éloquente, soit, ce qui est plus lamentable encore, en signant de leur sang des doctrines fatales. Il y a plus, l'histoire et la biographie venant en aide à leurs révélations, et suppléant même entièrement au silence de quelques-uns, nous n'avions souvent dans l'examen de ces morts volontaires que l'embarras du choix, tant les éléments de nos appréciations étaient divers et nombreux.

S'agit-il, au contraire, d'obscurs individus, ensevelis dans la foule et que le sort, dès leur naissance, a marqués pour l'oubli, vous restez aussitôt sans guide, car nul ne s'intéresse au dénoûment d'une vie qu'on a toujours ignorée, et qui n'a rien dès lors à prétendre dans nos souvenirs. S'ils nous sont inconnus, en quoi le jour qui les voit mourir, fût-ce d'une mort funeste,

est-il plus important que celui qui les a vus naître ou que les jours intermédiaires qui se sont écoulés à l'insu du monde? Toutefois, on a compris déjà que, sous peine de mutiler notre œuvre et d'en altérer gravement l'esprit, nous ne pouvions souscrire à cette indifférence. Non que nous supposions que, de parti pris, on refuse au malheur qui se fait humble un mouvement de pitié ; mais ici la pitié ne saurait suffire, et ce n'est pas seulement pour parler au cœur que nous avons abordé cette étude de l'homme, sujet immense et redoutable, qui ne souffre pas d'exception. Retrouver, en effet, et peser la pensée de chacun au moment solennel où, suivant l'expression du poëte, l'homme, *convive infortuné*, se retire volontairement du *banquet de la vie*, c'est ressaisir et remettre en leur place bien des anneaux précieux de la chaîne intellectuelle et morale qui relie le faible au puissant, les idées les plus infimes aux plus hautes conceptions, pour former enfin de ces diversités infinies un tout harmonique qui s'appellera l'être humain.

Nous cherchions donc les moyens d'entrer en commerce suivi, avec ces inconnus, qui doivent à l'attentat qu'ils ont commis sur eux-mêmes, le triste privilége de figurer au procès que nous instruisons. Mais à qui demander des renseignements précis sur toutes ces existences que la mort seule

nous révélait, et qui pour nous commençaient au suicide, c'est-à-dire à leur dénoûment?

Au milieu de nos incertitudes, les devoirs de notre profession nous rendirent un jour forcément témoin de l'un de ces événements tragiques dont la mansarde du pauvre est si fréquemment le théâtre. Cette fois encore, c'était bien la mise en scène ordinaire : un corps inanimé, non loin d'un vaste réchaud éteint, et dans la main froide et rigide du cadavre, un lambeau de papier sur lequel on lisait à grand'peine quelques mots écrits au crayon. Si mal tracés et si vulgaires en outre que fussent ces adieux suprêmes, ils éveillèrent en nous un espoir soudain en éclairant la route où nous errions dans l'ombre. Dernière expression d'une lente agonie, cet humble écrit faisait désormais partie d'un procès-verbal de mort, et, comme toutes les pièces de ce genre, se trouvait assuré d'une sépulture officielle dans les cartons administratifs. Guidé vaguement par les notions que nous avions déjà sur la centralisation des actes de l'autorité, nous élevâmes aussitôt sur cette donnée générale tout un système de recherches. Aux archives du ministère de l'intérieur, revenaient de droit, par voie de correspondance avec les préfets et autres agents supérieurs, tous les cas de mort violente, observés et recueillis dans chaque département. Les suicides de l'armée

étaient, à n'en pas douter, scrupuleusement enregistrés aux dépôts de la guerre, et enfin, pour Paris et la banlieue, la préfecture de police tenait infailliblement en réserve des matériaux sans nombre. Ainsi donc notre siége était fait d'avance, et par une rare exception, sans porter aucune atteinte à la réalité. Faible avantage cependant; car à quoi bon s'évertuer à deviner les richesses enfouies dans nos archives, si l'administration se faisait une loi d'en interdire à jamais l'accès?

VI

Au souvenir de ces paroles si simples et si connues de tous : « *Frappez et l'on vous ouvrira,* » nous eûmes enfin le difficile courage de nous adresser aux dépositaires du pouvoir. N'ayant aucun sujet de nous envelopper de mystère, et considérant plutôt comme un devoir d'attirer l'attention du gouvernement sur les progrès alarmants de ce dégoût de la vie, peu de mots nous suffirent pour exposer notre pensée et le but que nous voulions atteindre. Disons-le hautement, notre confiance ne fut pas trompée, et quelques jours s'étaient à peine écoulés (nous étions en 1847) que nous recevions l'autorisation formelle de compulser à loisir les procès-verbaux, registres

et rapports concernant la mort volontaire. Introduit d'abord aux archives du ministère de l'intérieur (1), nous eûmes à faire le dépouillement de nombreux cartons, où parmi force détails d'un intérêt purement administratif et totalement étrangers à nos recherches, il nous fallut encore faire cesser la confusion qui existait entre les morts accidentelles et celles qui dénonçaient un parti pris d'abréger ses jours. Le suicide n'étant presque jamais l'objet spécial de la correspondance, il n'y avait pas à s'étonner de ce désordre; mais nous étions fâché de n'avoir à noter souvent que des faits incomplets, et nous regrettions surtout l'absence des volontés dernières exprimées par les malheureux auxquels avait manqué le courage de vivre. Par suite de ces lacunes, l'examen de quatorze à quinze mille lettres, adressées par les préfets au ministre, à titre de renseignements sur l'état des départements qui leur étaient confiés, ne nous permit guère de constater autre chose que le mouvement général du suicide en France. De plus, ces documents ne comprenaient qu'une période de seize années, de 1831 à 1847, car lorsqu'un encombrement se manifeste, on

(1) Sur l'expresse recommandation de M. Léon de Malleville, ancien sous-secrétaire d'État et ministre, M. Doussy, alors directeur au ministère de l'intérieur, voulut bien nous accorder l'entrée des archives.

dirige sur les archives nationales (ancien hôtel Soubise) tous les papiers devenus inutiles ou du moins sans valeur actuelle pour l'administration. Enfin, en nous transportant à ces dernières archives, nous nous sommes rendu certain que le dépôt de ces correspondances ne remonte pas au delà de 1815 et 1816.

Au ministère de la guerre, mêmes procédés et même travail ; mais ici, malgré l'extrême sobriété de langage, les faits signalés par les généraux commandant les diverses divisions militaires, présentent de prime abord un caractère de précision et d'authenticité dont il est facile de se rendre compte. Un homme sous les drapeaux ne peut évidemment disparaître sans que ses chefs immédiats en soient aussitôt avertis. Nous savons tous, en effet, que le soldat n'a pas à réclamer l'inviolabilité du foyer domestique. A chaque instant du jour et de la nuit, il sent, au contraire, que ses actes les plus cachés seraient éclairés bientôt par une surveillance inflexible. Aussi, quoique dans certains cas, il y ait encore une assez large part à faire aux conjectures, on se rendra sans peine à cette conclusion, que sur des hommes égaux en âge, soumis à des lois uniformes et marchant dans la vie d'un pas réglé par la baguette du tambour, les mêmes influences doivent le plus souvent entraîner des résultats semblables. Or, ce que l'on conçoit

si bien *a priori*, reçoit encore de l'expérience une sanction irrécusable. Grâce à l'esprit d'exactitude que donnent les habitudes militaires, ceux que leurs fonctions appellent à dresser procès-verbal au moment de l'attentat, sont aussi, croyons-nous, plus soucieux de recueillir et d'annexer aux rapports les motifs énoncés par les officiers ou soldats qui se préparent à déserter la vie. Six mille dossiers environ, remplissant l'intervalle de dix-sept années, à partir de 1832 jusqu'en 1849, ont été consultés par nous, et nous les invoquerons à l'appui de nos réflexions sur les suicides qui se produisent dans les rangs de l'armée.

Arrivons maintenant aux archives de la préfecture de police et n'hésitons pas à faire un nouvel aveu. Bien que nous nous rappelions avec gratitude l'autorisation qui nous fut si loyalement accordée, nous devons à la vérité de déclarer que cette faveur obtenue de M. Gabriel Delessert, alors investi des fonctions de préfet de police, serait devenue pleinement illusoire, si nous n'avions eu cette autre fortune de rencontrer dans le chef du bureau des archives (1), un de ces esprits élevés dont les lumières et la droiture se plaisent à seconder les travaux sérieux. Par une réserve calculée, par un silence malveillant, on pouvait aisément

(1) M. E. Labat.

dissimuler la source où nous venions puiser; mais, touché sans doute de la sincérité de nos efforts, il voulut, au contraire, nous la montrer féconde, inépuisable, en nous mettant directement aux prises avec les documents qui depuis soixante-dix ans s'accumulent dans les archives. On en pourra prendre une idée, si l'on veut avec nous essayer d'en faire un recensement général. Nous ne ferons qu'indiquer en passant les registres énormes auxquels nous avons dans le principe livré de rudes et stériles assauts, et nous donnerons simplement le chiffre approximatif des procès-verbaux et rapports qui nous ont successivement apporté leur tribut. Trois cents cartons au moins renferment les pièces dont il est question, et chacun d'eux contient de sept cents à neuf cents dossiers. Or, en ne prenant pour base de notre évaluation que le chiffre inférieur, c'est-à-dire sept cents, il n'est aucun moyen, ce nombre étant multiplié par trois cents, de ne pas arriver au total de *deux cent dix mille*. Nous ne saurions non plus nous défendre d'ajouter à ce résultat la somme des matériaux recueillis aux ministères de la guerre et de l'intérieur, d'où l'on voit, qu'en fait de pièces manuscrites seulement, l'ensemble de nos recherches est tel que personne, peut-être, n'aurait autant que nous le droit de dire : « *Je m'appelle légion.* »

VII

Si nos convictions avaient pu fléchir sur ce point, à coup sûr il nous était loisible, en recourant aux pratiques si familières à nos statisticiens, de disposer en colonnes cette grande armée du suicide et de répéter à notre tour les fausses et stériles manœuvres de l'école numérique. Rien ne nous empêchait de nous donner, sur son terrain même, le plaisir ou plutôt l'ennui de démontrer le néant de certaines lois réputées infaillibles. Mais, encore une fois, dans cette immense question, nous pensons des chiffres accumulés pour ou contre, ce que Pascal, dans une autre lutte, pensait ouvertement de la multitude d'hommes qui de son temps était vouée à la vie monastique et qu'on lui opposait comme un argument décisif : « *Des moines*, répondait-il, *ne sont pas des raisons.* »

Loin donc de nous prévaloir de l'extrême étendue donnée à nos recherches, nous serions tenté de nous en justifier. Obligé de resserrer en d'étroites limites le tableau général du suicide en France, depuis 89 jusqu'à nos jours, il ne fallait pas moins, dans ce cadre ainsi réduit, accuser toutes les formes et signaler toutes les causes de la mort volontaire. Pour satisfaire à cette obligation, nous

avons cru possible, par une extension singulière peut-être, mais que la raison ne désavoue pas, de transporter des vivants aux morts le vote universel. En d'autres termes, nous avons eu pour but de donner à chaque infortune, à chaque douleur, à tous les égarements enfin de l'esprit et du cœur, des interprètes fidèles et des représentants légitimes. Une telle entreprise nous imposait la tâche d'exhumer vingt générations ensevelies, et ranimant cette poussière éteinte, de recueillir les voix de tous les combattants à qui la bannière du suicide a servi de linceul. L'absolue nécessité de compulser un à un ces états mortuaires n'est donc pas contestable, car il est évident que cette patiente investigation pouvait seule nous donner avec certitude la faculté de choisir au milieu de la foule les organes officieux, et pour ainsi parler, les fondés de pouvoir de ceux que nous avons dû condamner au silence.

Il entrait également dans les convenances du sujet de rapprocher de nos procès-verbaux les récits reproduits par les journaux quotidiens relativement au suicide, et cette étude comparative, en nous permettant d'exercer souvent un utile contrôle sur les *on dit* de la presse, a de plus sensiblement agrandi le domaine de nos explorations.

Mais que d'autres sillons à creuser encore, et

que de choses à demander à l'histoire politique et littéraire du pays, à l'existence publique et privée des hommes ! Qu'on se rassure pourtant, nous ne songeons point à faire ici l'énumération de nos veilles et de nos lectures. Puisse ce livre laisser du moins entrevoir, que nous avons eu la volonté constante de remonter à toutes les sources et d'interroger toutes les influences.

Nous ne prétendons pas davantage que le lecteur nous suive dans nos enquêtes journalières. S'il arrivait pourtant que, rassasié des inutiles horreurs et des malheurs imaginaires dont nous poursuivent chaque jour nos drames et nos feuilletons, un esprit bénévole éprouvât le désir de se trouver face à face avec des infortunes réelles et de sanglantes catastrophes qu'on ne peut, hélas ! révoquer en doute, nous essayerions alors, en vertu de notre privilége, de lui servir de guide au milieu des morts. On a tout lieu de présumer qu'une visite aux archives de la préfecture de police suffirait seule à contenter sa curiosité, peut-être même à l'en guérir, et pour lui ménager cette impression durable, nous n'aurions qu'à l'introduire dans les salles très-peu somptueuses que l'objet même de nos recherches a converties pour nous en *salles cliniques du suicide*. Quoi de plus naturel, en effet, partout où se révèlent des maladies de l'âme et du corps, que le médecin

intervienne, et quel autre endroit, dans l'univers connu, nous offrirait en un même espace, une égale somme de douleurs morales et matérielles ?

Il n'est pas selon nous de fictions humaines qui ne pâlissent à côté de semblables réalités, et l'aspect indéfinissable d'une si longue série de documents authentiques, traitant officiellement de la mort volontaire, obsède encore notre pensée. Comme au premier jour, nous croyons embrasser du regard tous les écrits dépositaires de tant de révélations déchirantes, et nous les revoyons classés, étiquetés, revêtus enfin de la livrée du suicide. Examinez à votre tour, et ne craignez pas de porter la main sur ces feuilles affreusement souillées ; puis devinez ces caractères qui, çà et là, ont à peu près disparu sous les graves altérations que l'eau, la fange et le sang leur ont fait subir. Si vous pouviez douter du témoignage de vos sens, bientôt le procès-verbal aurait fermé tout refuge à votre incertitude, et comment échapper dès lors à cette conviction, que telle page, à l'heure même fixée pour le suicide, avait amplement reçu le sang du sacrifice, que telle autre était littéralement couverte de débris de cervelle, et qu'enfin, on renonce à compter les lettres qui ont dû séjourner dans l'eau et dans la vase aussi longtemps que les cadavres de ceux dont elles nous donnent parfois le signalement ?

Nos documents, en outre, se distinguent de tous les autres, en ce que, dans bien des cas, ils servent aussi d'enveloppe aux instruments du supplice choisi par la victime. La liste en serait longue et la voici réduite : Couteaux, rasoirs, canifs, tranchets, poinçons, ciseaux, poignards, lancettes et bistouris ; cordons, lacets, ficelles, rubans de fil et de satin ; viennent ensuite les poisons, le plus souvent à l'état solide, en morceaux ou pulvérulents et dont les échantillons variés rappellent à l'imagination éperdue, une variété de souffrances à donner le frisson. A ce musée funèbre, à cet arsenal de la mort volontaire, manquaient, on le conçoit, les armes que leurs dimensions trop grandes n'avaient pas permis d'annexer aux dossiers, comme pièces de conviction. Des cartons ordinaires ne sauraient, en effet, contenir sabres, épées, fusils, pistolets d'arçon, etc. Les armes à feu, toutefois, à part quelques pistolets de poche, étaient encore représentées par un très-petit canon de cuivre avec lequel un misérable enfant, âgé de douze ans à peine, avait eu le cruel sang-froid et la fatale adresse de se donner la mort. Il fallait plus encore à ce terrible enfant ; tout plein de sa résolution, il ne voulut pas même que le doute fût possible, et s'emparant d'un charbon éteint, il écrivit sur une planche : « *Je me suis brûlé la cervelle exprès !* »

VIII

Devant les preuves accumulées et perpétuellement renaissantes des tourments indicibles auxquels on peut succomber chaque jour au sein des sociétés modernes, il faut s'attendre encore à rencontrer de ces esprits superbes qui font consister leur gloire et leur souveraine sagesse à ne s'émouvoir jamais des maux inséparables de la nature humaine. Qu'ils prennent donc en pitié notre fermeté d'âme, car elle n'est point à la hauteur de leur austérité. Nous conservons toutefois la persuasion intime que ceux-là mêmes dont le cœur est le moins ouvert aux sentiments miséricordieux, appelés comme nous, pendant près de trois années, à poursuivre dans un complet isolement les sombres et douloureux mystères qui ne se trahissent qu'à la mort, n'auraient pas eu plus que nous le pouvoir d'échapper toujours aux navrantes tristesses, aux défaillances morales qu'une pareille exhumation devait entraîner avec elle. Le devoir, cependant, a parlé plus haut que le découragement, et voulant demeurer fidèle aux engagements de la conscience, nous nous sommes témérairement constitué l'exécuteur testamentaire de tout suicide où le coupable a payé de

son sang le droit d'exprimer une dernière pensée sur les destinées de l'homme et la vie sociale.

Mais que faire maintenant de ces idées posthumes dont nous avons si péniblement recueilli l'héritage, et quel ordre établir dans une succession où les morts n'ont à léguer aux vivants que leurs plaintes et leurs malédictions ?

Ces plaintes, il est vrai, fécondes en précieux enseignements ont dans le sujet qui nous occupe une autorité magistrale, et serviront plus d'une fois de base à nos appréciations. Il est à croire dès lors que les lettres qui les renferment, considérées dans leur intégrité, nous fourniront sûrement les éléments d'une classification méthodique.

Presque toujours, en effet, en laissant par écrit quelques traces fugitives de son passage sur la terre, l'homicide de soi-même répond, à son insu, au vœu si justement exprimé par Voltaire. C'est ainsi que d'abord, il expose les *raisons* qui ont fait incliner son âme à renoncer spontanément aux jours qui nous sont comptés, et que rarement il oublie de nous parler aussi de sa *philosophie*, c'est-à-dire de ses doutes, de ses croyances ou de son incrédulité.

La voie nous semble donc naturellement tracée, car les causes une fois connues, nous pouvons procéder sans crainte à la division du travail, et

dans ce cas, l'étiologie du suicide devra seule présider à la répartition des faits.

A cet égard, il faut le dire, nous n'avions pas d'initiative à prendre, attendu que depuis longtemps l'exemple était donné par les statisticiens eux-mêmes. Nous reconnaissons volontiers que, dans les comptes rendus de la justice criminelle, ils font également reposer sur la connaissance des causes la classification des crimes, folies et suicides dont ils publient tous les ans un relevé numérique.

Que devient à l'application cette apparente conformité ?

Tandis que nos adversaires ramènent à l'unité les faits les plus complexes, l'ordonnance que nous adoptons nous prescrit avant tout de respecter scrupuleusement le caractère des suicides, si bien qu'en attirant l'attention du lecteur sur les circonstances principales et déterminantes de chaque catastrophe, nous lui réservons tout entière la liberté de son jugement pour tenir compte en même temps des influences secondaires. Il est donc maître de se former une opinion sans s'arrêter à celle que nous exprimons puisqu'il peut en référer aux documents qui sont, en quelque sorte, parties intégrantes de l'ouvrage. Enfin, nous faisons mieux encore, en le mettant personnellement en mesure de redresser les erreurs de classification que nous pourrions commettre, comme aussi de

rétablir entre les faits les rapports que nous n'aurions point aperçus.

Il nous reste à compléter ces indications générales par la simple énumération des sections ou chapitres qui doivent, dans leur ensemble, embrasser tout ce qui est relatif à la mort volontaire.

Chaque division représente un ordre d'influences, ou si l'on veut, un certain nombre de causes qui tiennent sous leur dépendance immédiate des groupes ou familles de suicide dont elles révèlent aussitôt la nature. D'une famille à l'autre, l'examen et l'appréciation des motifs nous obligent à passer en revue tous les aspects de la vie sociale, de même qu'ils nous conduisent à reporter aux lois de l'organisme tous les cas de mort volontaire qui sont manifestement étrangers à l'état des mœurs et des institutions du pays. Il y a là deux interprétations qui se toucheront constamment sans se confondre et que nous aurons soin de faire ressortir ailleurs en leur donnant des développements convenables.

Nous avons donc partagé ces études en deux sections et quinze chapitres que nous désignons de la manière suivante.

Première section. — Du suicide en France au point de vue des influences exercées par l'état social.

1° Événements politiques ; révolutions, guerres civiles ;

2° Scepticisme, incrédulité, croyances;

3° Maladies de l'imagination; orgueil, rêveries, découragement;

4° Chagrins domestiques; querelles, menaces, mauvais traitements;

5° Crainte du déshonneur; peur de la police et des tribunaux;

6° Amour;

7° Misère;

8° Inconduite, ivrognerie, débauche;

9° Jeu, loteries, bourse, actions industrielles.

Deuxième section. — Du suicide envisagé dans ses rapports avec les lois de l'organisme.

1° Spleen;

2° Imitation;

3° Monomanie;

4° Hérédité;

5° Maladies;

6° Aliénation mentale.

Il nous a paru que ces divisions se prêtaient sans effort à toutes les exigences du sujet et ne laissaient en dehors aucun fait connu. Elles n'ont cependant pas à nos yeux une valeur tellement absolue qu'on ne puisse les restreindre ou les multiplier, à la seule condition de conserver à nos observations leur signification précise et leur physionomie distincte.

IX

Qu'il y ait dans l'exposé du plan de cet ouvrage, et dans l'indication des sources où nous avons puisé, de ces détails arides dont la nécessité ne saurait compenser l'ennui, il nous siérait mal de le contester; et nous devons le regretter sans doute; mais le moyen de ne pas établir ici nos lettres de créance!

Au lieu de retomber dans le vain bruit de l'école et d'opposer à des lieux communs séculaires de tristes banalités qui succombent à leur tour sous le poids des ans, on conviendra qu'il valait mieux entrer résolûment dans le domaine de l'expérience, et s'effacer devant les faits. Eût-on, comme penseur et comme écrivain, l'autorité personnelle que nous ne pouvons revendiquer, il serait sage encore de réduire son intervention à mettre en pleine lumière les vérités pratiques et les nombreux exemples qui se succèdent dans ces études.

La première question que le médecin, dans l'exercice de son art, adresse d'ordinaire au malade est celle-ci :

« Où souffrez-vous? »

Or, cette question, nous la faisons encore à ceux que le suicide nous envoie.

Mais, il ne suffit pas d'interroger les morts; il faut, lorsqu'ils répondent, les écouter d'abord, et ne pas vouloir ensuite s'interposer sans cesse entre eux et le public que l'on a pris pour juge. A la fois sacrificateurs et victimes, ils ont assez chèrement conquis le privilége de comparaître aux débats, et dans le cours de cette longue instruction, on peut les considérer comme témoins, prévenus ou parties civiles.

A ce point de vue, l'auteur fait place, avons-nous dit, à l'interprète officieux, au fondé de pouvoirs; mais si ce titre même d'exécuteur testamentaire semblait trop ambitieux, il serait facile de ne voir en nous qu'un collecteur de faits, bornant presque sa tâche à recueillir et disposer des matériaux suivant les procédés de nos éditeurs de *Mémoires*.

La comparaison, au surplus, n'a rien qui nous déplaise et nous voulons la suivre.

S'il est, en effet, consacré par l'usage que tout homme arrivant à la notoriété soit reçu, dès ce moment, à *confier* à ses contemporains, sans préjudice aucun de la *postérité*, les plus vulgaires détails de sa vie intime; si de toutes parts, aujourd'hui, *nobles*, *bourgeois*, *hommes de rien*, et bien d'autres encore (1) nous assiégent de *Mé-*

(1) Voy. *Mémoires d'Outre-Tombe* (Chateaubriand); *Confidences* (Lamartine); *Mémoires d'un bourgeois de Paris* (Véron);

moires et de *Confidences ;* pourquoi la société même que tant d'auteurs légers ou graves ont la prétention de connaître et de nous faire connaître, serait-elle dépossédée du droit de mettre en commun ses intérêts, ses passions, ses douleurs, et de nous redire ses combats suprêmes? Or, en nous restreignant à la question présente, une page, un feuillet détaché de votre histoire et de la mienne, constituerait de proche en proche la vie collective ou sociale, et nous aurions enfin les *Mémoires de tous*, mémoires couronnés, hélas! par la mort volontaire, mais, par cela même, remplis d'avertissements prophétiques et d'austères enseignements.

C'est là du moins notre croyance, et la pensée qui seule pouvait nous donner le courage de suivre, pour ainsi dire, à la trace du sang les cruelles imperfections de notre état social. Prendre ainsi sur le fait toutes les causes de suicide, en y joignant l'aveu des victimes elles-mêmes, n'est-ce pas, dans un but qu'il est permis de proclamer hautement, dévoiler nos misères morales, intellectuelles et physiques et publier la confession de la société tout entière?

Mémoires d'un homme de rien; *Mémoires de Vidocq*; *Mémoires du bourreau*, etc., etc.

DU

SUICIDE POLITIQUE

EN FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

I. Du suicide avant la révolution, et de la jurisprudence en vigueur sous l'ancienne monarchie. — II. Dangeau, Voltaire, Helvétius et Jean Dumas. — III. *Tableau de Paris*; opinion de Mercier sur les causes du suicide en 1782. — IV. Causes nouvelles; influence des événements politiques, à partir de 1789. — V. Caractère des suicides pendant la première période de la révolution.

I

Bien qu'il soit avéré qu'à tous les âges de l'histoire on observe dans la vie des peuples de ces faits invincibles qui changent radicalement les formes et les conditions de l'état social, nul ne pourra s'imaginer que ces révolutions, si soudaines qu'elles nous paraissent, et si opposées même, en fait et en esprit, qu'elles soient vérita-

blement aux institutions antérieures, n'aient point de racines dans le passé. Tout s'enchaîne, en effet, dans les annales humaines, et l'avénement imprévu de certaines idées n'empêche pas d'admettre qu'elles étaient contenues en germe dans les idées préexistantes, et, pour donner leur moisson, n'attendaient que le jour et le soleil propices.

Mais alors même qu'on échouerait à démontrer dans le cours successif des choses la déduction rigoureuse et la filiation nécessaire que le philosophe aperçoit, il conviendrait encore, en constatant l'ère nouvelle, de demander du moins au vieux monde un terme de comparaison.

En ce qui concerne le suicide, il y a selon nous un intérêt manifeste à ne pas ignorer comment le meurtre de soi-même était envisagé sous le règne de nos rois, et quelles rigueurs devaient l'atteindre d'après les lois civiles et religieuses de notre ancienne monarchie.

Si nous remontons jusqu'au treizième siècle ; nous verrons que, suivant les établissements de saint Louis (1270), la confiscation des meubles devait avoir lieu contre ceux qui s'*étaient homicidés eux-mêmes*. En voici les termes :

« Se il advenait que aucuns hons se pendît ou noyât, ou s'occît en aucune manière, li meubles seraient au baron, et aussi ceux de la femme. »

L'article 586 de l'ancienne coutume de Bretagne, et 531 de la nouvelle, portent, que *si aucun se tue à son escient, il doit être pendu et traîné comme meurtrier* (1).

A quoi bon, au surplus, rappeler la coutume d'une province, puisque dans toute l'étendue du royaume, la loi condamnait les cadavres de ceux qui avaient disposé de leurs jours à être traînés sur une claie, la face contre terre, pour ensuite être pendus par les pieds? Ils étaient en outre privés de sépulture.

« Lorsque le procès que l'on fait à la mémoire de quelqu'un, dit le Répertoire que nous citons, peut être instruit et jugé en peu de temps, on conserve le corps pour rendre l'exemple de la punition plus frappant ; mais si quelque raison telle que l'odeur infecte que répand le cadavre, empêche de le garder, on remplit l'esprit de la loi, en faisant le procès du coupable. C'est ce qu'on peut inférer de l'article 2 du titre 22 de l'ordonnance criminelle du mois d'*août* 1670. »

La loi religieuse venait constamment en aide à la loi civile en refusant à ceux qui avaient si formellement violé l'une des prescriptions de l'Église,

(1) *Répertoire universel de jurisprudence civile et criminelle, canonique et bénéficiale*, ouvrage de plusieurs jurisconsultes, mis en ordre par M. Guyot, écuyer, ancien magistrat, t. XVI, in-4. Paris, 1785.

et les prières au temple et l'inhumation en terre sainte.

Il ne suffisait pas, comme on voit, de prodiguer au corps du condamné les sévices et l'outrage; son nom, par un arrêt suprême, était déclaré notoirement infâme, et pour couronner l'œuvre, son âme était promise à la damnation éternelle.

Là ne s'arrêtaient pas les poursuites de la jurisprudence en vigueur : impitoyable envers les morts, elle se montrait plus cruelle encore aux vivants. Des droits de l'humanité, des sentiments de la famille, nulle conscience ou nul respect. Au mépris des plus saintes douleurs du foyer domestique, la loi comblait la mesure de ses iniquités, en rendant les enfants solidairement responsables d'une faute, d'un crime ou d'un égarement dont ils étaient les premières victimes. Il leur fallait alors traîner dans l'indigence des jours déshonorés, car le roi, profitant de ces odieuses violences, se transformait en héritier légal, et ne manquait jamais de disposer de tous leurs biens.

II

En voulez-vous un exemple entre mille? M. le marquis Dangeau ne vous fera pas attendre; c'est dire assez que nous sommes au dix-septième siè-

cle, et que cette fois le bénéficiaire a pour nom Louis le Grand.

« Aujourd'hui, dit l'honnête marquis, le roi a donné à madame la dauphine un homme qui s'est tué lui-même. Elle espère en tirer beaucoup d'argent. »

Dans cette phrase étrange, et qui, pour tout lecteur oublieux de l'histoire, resterait à coup sûr une énigme, il n'y a pas un mot qui ne respire la plus parfaite insensibilité, l'indifférence la plus exquise. Que servirait pourtant de s'indigner contre Dangeau? il est cruel sans le vouloir, sans le savoir; il est de son temps enfin et de son monde surtout. Personne alors, à la cour, à la ville (dans les hautes régions, il est vrai), ne se serait inquiété plus que lui du sort que la munificence royale réservait aux familles de ceux qu'on dépouillait. Chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne, Dangeau n'a vu dans le suicide de ce bourgeois qu'un événement heureux pour madame la dauphine puisqu'elle *espère en tirer beaucoup d'argent*, et le digne serviteur a pris note de cette largesse du maître.

« Madame la duchesse d'Harcourt, dit-il ailleurs, demande et obtient la succession d'un nommé Foucault qui s'est donné la mort (1). »

(1) *Nouveaux mémoires de Dangeau*, par Lemontey, p. 51. — Quant au malheureux dont l'héritage entra dans la cassette

Passons au dix-huitième siècle.

« Un Welche, dit Voltaire, dégoûté de la vie, et souvent avec très-grande raison, s'avise de séparer son âme de son corps, et pour consoler le fils, on donne son bien au roi, qui en accorde presque toujours la moitié à la première fille d'Opéra qui le fait demander par un de ses amants; l'autre moitié appartient de droit aux fermiers généraux (1). »

En ce temps-là le suicide avait rarement le privilége d'occuper les esprits; mais enfin lorsque de loin en loin il tombait sous la juridiction des gens de lettres, les conservateurs du vieil édifice social ne manquaient pas de s'en prendre aux idées nou-

privée de la jeune dauphine, il se nommait Perrot. Graveur de son état, il avait eu l'audace de mettre en vente un sujet allégorique qui n'avait pas précisément pour but de célébrer les vertus de la très-haute et très-puissante marquise de Montespan. Pour cette première témérité, il lui fallut passer six ans à la Bastille. La souveraine intervention de mademoiselle de Fontanges le rendit à sa famille, et, pendant quelque temps, Perrot sut se maintenir dans une extrême réserve. Un jour enfin, l'artiste fut entraîné au cabaret; et noyant dans le vin le souvenir de sa captivité, il fit chorus à des chansons contre la cour. Nouvelle incarcération. « Et cette fois, lui dit-on, ce sera pour la vie. » Il s'ensuivit que le geôlier trouva Perrot pendu par sa cravate aux barreaux d'une meurtrière. Maison et meubles furent aussitôt vendus; mais que devinrent la veuve et les enfants que la police prit soin de jeter sur la voie publique?

(1) *Correspondance générale.* — Lettre à M. Servan, avocat général à Grenoble, 27 septembre 1769.

velles de ce cruel détachement de la vie, tandis que leurs adversaires croyant user d'un droit de représailles faisaient retomber la responsabilité tout entière sur le gouvernement lui-même.

Dans un essai sur la vie et les ouvrages d'Helvétius nous lisons le passage suivant :

« On remarqua, au commencement de 1771, quelques changements dans l'humeur d'Helvétius. On attribuait cet état à des causes morales. Ces dernières années ont été l'époque de malheurs publics auxquels M. Helvétius fut fort sensible. Le désordre des finances et le changement dans la constitution de l'État répandirent une consternation générale. Un grand nombre de suicides dans le royaume, un plus grand nombre dans la capitale, sont de tristes preuves de cette consternation. Des maux physiques l'augmentaient encore. Les récoltes n'étaient point abondantes. Mais tant que la disette a duré, les aumônes de M. Helvétius n'ont pas permis à ses vassaux d'en souffrir (1). »

En prenant une part aussi vive à la détresse publique, aux souffrances du pauvre, le philosophe, assurément, ne soupçonnait pas que sa douleur même était une réfutation touchante du triste livre de l'*Esprit*, où l'intérêt personnel nous est donné comme l'unique mobile des actions humaines.

(1) *Œuvres complètes d'Helvétius*. Londres, 1781, p. 105.

Deux ans après (1773), un autre écrivain, plein de ressentiment contre l'esprit philosophique, signalait en ces termes les progrès du suicide :

« Depuis quelque temps le suicide devient trop commun dans toutes les parties du monde chrétien, pour ne devoir pas fixer l'attention des amis de la société et des hommes. Divers écrivains, tant théologiens que philosophes, ont pris la plume contre cette furieuse manie, fruit naturel de l'irréligion, du luxe et de la corruption de ce siècle; mais les uns n'ayant fait que de pompeuses déclamations sur ce sujet, les autres que débiter quelques heureuses saillies de leur esprit : ceux-ci l'ayant traité superficiellement, ceux-là d'une manière toute métaphysique et abstraite; leurs ouvrages, quoique bons dans leurs genres, laissent encore à désirer là-dessus quelque chose de plus complet, de plus approfondi à certains égards et de plus simple (1). »

III

Enfin presque à la veille de la révolution, un auteur, à peu près inconnu de la génération actuelle, s'étant imposé la tâche de retracer au jour le jour, suivant l'occasion ou le caprice, les scènes

(1) *Traité du suicide ou du meurtre volontaire de soi-même*, par Jean Dumas. Amsterdam, 1773, p. 1 et suiv.

si variées de la vie parisienne, se trouva, comme nous, en présence du suicide. On sait déjà qu'il n'était pas facile d'éviter une pareille rencontre, et le moyen d'ailleurs dans un *Tableau de Paris*, de ne pas réserver une place à la mort volontaire?

Seulement il lui mesura l'espace comme on nous mesure la terre au champ du repos, et le suicide fut inscrit pour mémoire entre un *Avis aux riches* et *les filets de Saint-Cloud.*

Si court que soit ce chapitre écrit en 1782, il conserve à nos yeux un intérêt réel parce qu'il devient pour nous un terme de comparaison, et qu'il nous conduit à l'époque précise où commencent nos recherches. On nous permettra donc de nous y arrêter un instant.

Admirateur passionné de Jean-Jacques, l'écrivain dont nous parlons repoussait énergiquement les reproches adressés à l'esprit du siècle, et se posant lui-même en accusateur : « Pourquoi se tue-t-on à Paris, s'écrie-t-il, depuis environ vingt-cinq ans? D'où viennent ces nombreux suicides dont on n'entendait presque pas parler autrefois? On a voulu mettre sur le compte de la philosophie moderne ce qui n'est au fond, je l'oserai dire, que l'ouvrage du gouvernement. »

A l'appui de cette assertion, il énumère une série de griefs qui sont encore les nôtres; le jeu, les loteries, les impôts, la misère; puis il se plaint

hautement des entraves dont est surchargé le commerce intérieur.

« On a, dit-il, tout fait passer dans la main du roi : charges, priviléges, maîtrises, etc. ; les éternelles lois prohibitives enchaînent l'industrie et lui ont ôté son ressort.

« Ceux qui se tuent, ne sachant plus comment exister, ne sont rien moins que des philosophes : ce sont des indigents, las, excédés de la vie, parce que la subsistance est devenue pénible et quelquefois impossible.

« A Londres, au contraire, c'est le riche qui se tue parce que l'Anglais opulent est le plus ennuyé des hommes.

« Le nombre des suicides, à Paris, peut monter, année commune, à cent-cinquante (le tiers environ du nombre actuel). La police a soin de dérober au public la connaissance des suicides. Quand quelqu'un s'est homicidé, un commissaire vient sans robe, dresse un procès-verbal sans le moindre éclat et oblige le curé à enterrer le mort sans bruit. On ne traîne plus sur la claie ceux que des lois ineptes poursuivaient après leur trépas. C'était d'ailleurs un spectacle horrible et dégoûtant, qui pouvait avoir des suites dangereuses dans une ville peuplée de femmes enceintes.

« Aucun papier n'annonce ce genre de mort ; et dans mille ans d'ici ceux qui écrivent l'histoire

d'après ces papiers pourraient révoquer en doute ce que j'avance; mais il n'est que trop vrai que le suicide est plus commun aujourd'hui à Paris que dans toute autre ville du monde connu (1). »

Ainsi, malgré le silence des journaux et la profonde obscurité que le pouvoir laissait planer sur les événements de ce genre, il est constant que dès ce moment, à force de se multiplier, le suicide attirait l'attention de quelques observateurs qui parfois se montraient jaloux d'aller au fond des misères sociales.

Aux causes déjà nombreuses mais le plus souvent ignorées qui provoquaient alors au mépris de la vie, devaient se joindre, dans un avenir prochain, bien d'autres influences que l'auteur ne pouvait prévoir. Devenu plus tard témoin, acteur et victime (2) de ce drame immense qui se donna pour but de faire cesser l'antagonisme éternel du bien et du mal, du droit et de la force, des ténèbres et de la lumière, il dut comprendre, en voyant le suicide apparaître sous une forme nouvelle et sor-

(1) *Tableau de Paris*, par L. S. Mercier, t. III, p. 193; édit. d'Amsterdam, 1782, 8 vol. in-8.

(2) Membre de la Convention nationale, Mercier fut au nombre des *soixante-treize* qui protestèrent contre la journée du 31 mai. Il fut, avec ses collègues, exclu de l'assemblée, privé comme eux de sa liberté, et ne reprit ses fonctions qu'après le 9 thermidor. En 1795, il passa au conseil des Cinq-Cents. — Mort en 1814.

tir instantanément de nos discordes civiles, à quel point cette question de la mort volontaire dépassait les étroites limites qu'il lui avait assignées. Or, depuis la révolution jusqu'à nous, quel chemin encore et combien d'aperçus nouveaux!

A l'époque où Mercier écrivait, on demeurait donc convaincu que le suicide ne prélevait son tribut que sur les gens comblés de tous les dons de la fortune, et par cela même arrivant au dégoût de toutes choses, puis sur les malheureux auxquels une trop longue détresse enlevait le courage de vivre. Pour les uns (les Anglais surtout, croyait-on), c'était, sous la forme du spleen, l'expiation d'une richesse mal acquise ou mal employée, et pour les autres, le remède héroïque qui les guérissait de leur misère. Également préservées de la satiété qui suit l'excès du bien-être et de l'affreuse atonie qu'entraîne un dénûment absolu, les classes moyennes de la société semblaient n'avoir pas à redouter la contagion de pareils exemples. Les maladies de l'imagination dont nous étudierons ailleurs les funestes effets comptaient encore peu de victimes. *Saint-Preux* et *Werther* avaient paru pourtant; mais les générations, subjuguées bientôt par la vie militante, devaient, pour un temps du moins, échapper à ces tristes affections de l'âme qui se nourrissent d'oisiveté et qui manquaient alors de loisir.

IV

Quand, sur la foi de nos déchirements, et guidés par la trahison de ceux-là mêmes qui présidaient à nos destinées, l'étranger franchissait nos frontières et nous menaçait insolemment de l'esclavage, qui donc, à l'heure suprême où le canon d'alarme appelait la nation entière à protéger le sol natal, songeait à se réfugier dans la vie rêveuse comme dans un asile inviolable? Werther et Saint-Preux parmi nous ne pouvaient plus être que soldats ou tribuns, et l'on sait, en effet, quel fut le magique pouvoir de cet appel aux armes. Ce fut le réveil soudain et le réveil durable de nos instincts militaires. En se précipitant sur l'ennemi, les volontaires de 92 avaient derrière eux les quatorze armées de la République. Mais hélas! plus redoutable et plus cruel encore que l'invasion étrangère, le fléau la guerre civile étendait sur nous ses fureurs. Au milieu de ces luttes intestines où dominaient les passions aveugles et les colères implacables, où les partis, vainqueurs et vaincus tour à tour, se décimaient sans pitié, si l'on veut se rendre compte de l'état des esprits, on devine à l'instant les regrets amers, la terreur profonde, la douleur et le dé-

sespoir de ceux qui comptaient leurs désastres et leurs blessures ; mais la rêverie solitaire et contemplative où la trouver? En présence du malheur public, comment avouer une mélancolie tout éprise d'elle-même? A qui parler de ses langueurs, de ses ennuis indéfinissables, de son âme incomprise et désabusée? à qui faire subir enfin tout le ramage de cette école lamentable dont le fol orgueil s'est pris à déifier l'homme pour mieux étouffer en lui les notions du devoir et du sacrifice? Vous représentez-vous ces martyrs qui donnaient tout leur sang sur les champs de bataille, ou qui du haut de l'échafaud le laissaient répandre sur nos places publiques, essayant de prêter l'oreille à cette langue inconnue, et s'enveloppant aussitôt de leur linceul! N'est-ce pas dire assez qu'en ces jours glorieux et sombres, chacun avait compris qu'il fallait vivre courageusement de la vie réelle et de la vie commune ou tomber noblement à la face du ciel.

V

Tant que dura la guerre civile, le sang des suppliciés put se mêler dans l'arène au sang versé par le suicide. Entre la volonté de se donner la mort et les exécutions judiriques il y eut, pour-

rait-on-dire, un accord secret, une sorte d'émulation farouche. Aux arrêts meurtriers on répondait par l'homicide de soi-même. Suivez au tribunal le condamné politique, et, si vous le voyez, armé d'avance d'un stoïque mépris, écraser les juges de son indifférence et sourire à la sentence de mort, c'est qu'en effet, contre l'horreur et l'ignominie du supplice il connaît un refuge, et que déjà sa main a saisi le fer ou le poison qui doit dérober sa tête au bourreau. Il est vrai que le suicide alors, accompli sous l'empire d'une irrévocable nécessité, se concilie mal avec l'idée de la mort volontaire, puisque la liberté ne consiste plus en ce cas que dans le rare pouvoir de préférer certains moyens de destruction au fer triangulaire adopté par la loi; mais c'est là pourtant le suicide à la manière antique, tel que le pratiquaient du moins les Romains, au temps des empereurs, quand la clémence d'un Tibère, d'un Néron ou de quelque autre *divus imperator*, accordait aux citoyens dont ils avaient décidé la perte, la faculté de sortir de la vie suivant un procédé de leur choix. De même, durant la période révolutionnaire, il arriva souvent, au fort de la tourmente, que se trouvant placé sous le coup d'une loi sans miséricorde, et livré à des juges qui vous marquaient d'avance pour le supplice, loin de songer à reculer l'instant fatal, on voulait à l'envi

précipiter le dénoûment. Et c'est ainsi que dans cet abîme toujours ouvert, qui d'abord engloutit les hommes et les institutions du passé entraînant à leur suite les représentants de la société nouvelle, on vit tant de malheureux, désignés aux proscriptions comme Feuillants, Girondins, Montagnards, et que sais-je encore? s'appliquer successivement, au jour de la défaite, à ne laisser qu'un cadavre à la guillotine. D'autres fois, au contraire, les prévenus, triomphant des grossières méprises qui confondaient l'âge et le nom des victimes, s'élançaient avec transport au-devant de l'échafaud, inquiets seulement de mourir assez vite pour racheter la vie d'un père, d'un fils ou d'un ami. Ailleurs, l'amour de la patrie, le sentiment du devoir et l'honneur militaire enfantaient également des dévouements sublimes; puis, au sein des populations éperdues, tombaient encore, çà et là, bien des spectateurs ignorés qui, fatigués de ces longs orages et n'espérant plus un meilleur avenir, entraient volontairement dans l'éternel repos. De telle sorte que le suicide, en ce temps de rénovation générale, eut tantôt un caractère de grandeur et d'héroïsme, et tantôt n'exprima que les défaillances de l'âme et la lassitude de vivre.

Avant de nous mêler à de terribles luttes, n'oublions pas qu'ici les faits doivent avoir aux yeux

de tous une importance réelle et concourir à la démonstration que nous poursuivons. Pour mériter enfin l'attention du lecteur, il faut, en d'autres termes, que la mort volontaire se lie directement à l'histoire des passions et de l'esprit du temps.

Et maintenant prêtons l'oreille à l'immense clameur qui nous annonce le premier combat et salue la première victoire d'un peuple entier marchant à la conquête de son indépendance.

CHAPITRE PREMIER

RÉVOLUTION. — GUERRE CIVILE.

I. Journée du 14 juillet 1789. — II. Journées de septembre; suicides dans les prisons. — III. Valazé, Vergniaud, madame Roland, Lavoisier. — IV. Le *parti des enragés*; Chabot, L'Hullier et Osselin. — V. L'académicien Chamfort; Loménie de Brienne et l'évêque de Grenoble. — VI. Le *Marat lyonnais*; Fouché, Couthon, Collot d'Herbois et Robespierre jeune.

I

Nous sommes au 14 juillet 1789, et le marquis Delaunay, gouverneur de la Bastille, est au pouvoir du peuple.

Ce n'est pas la vie qu'il implore; qu'un seul instant la liberté lui soit rendue et vous verrez s'il sait mourir.

Mais dans la mort qu'il prémédite, il y a plus qu'un suicide et plus que la ruine d'un homme ; il y a les funérailles des vainqueurs, et la même catastrophe est au moment d'ensevelir et la défaite et le triomphe.

« Mourir pour mourir, dit M. Michelet, il eut l'envie de se faire sauter ; il aurait détruit un tiers de Paris. Ses cent trente-cinq barils de poudre auraient soulevé la Bastille dans les airs, écrasé, anéanti tout le Faubourg, tout le Marais, tout le quartier de l'Arsenal (1). »

Rapide comme l'éclair il saisit la mèche allumée d'un canon, et le crime inspiré par un désespoir implacable allait s'accomplir, si deux sous-officiers ne lui eussent soudainement fermé l'accès des poudres en croisant la baïonnette.

Alors, il se crut maître encore de disposer de ses jours, et tirant vivement le glaive que renfermait sa canne, il voulut s'en frapper. L'attentat cette fois n'avait pour objet que lui-même et ne devait coûter qu'une seule vie, pourtant il fut inhumainement désarmé.

Dès ce moment il lui fallut subir l'affreux supplice dont il avait le pressentiment et qu'il espérait conjurer en demandant à son bras une fin moins horrible et plus prompte. De la Bastille à la Grève, suivi par une foule rugissante qui l'accablait d'insultes et de malédictions, il fut enfin arraché par ces loups dévorants aux vainqueurs mêmes qui le protégeaient, et, près de l'Hôtel de ville, un coup de pistolet qui, heureusement, se

(1) *Histoire de la révolution française*, t. I, p. 126.

trouva mortel, devint le signal du massacre.

Væ victis! au bruit du tocsin populaire et du tonnerre de la Bastille a commencé la guerre civile, duel sanglant, acharné, sans merci, où la part du lion revient de droit au bourreau. Quelques élus sans doute pourront de temps à autre échapper aux convulsives étreintes d'une plèbe en délire, aux meurtres organisés des prisons et plus souvent encore au couperet banal de l'exécuteur des hautes œuvres, mais à la condition que le suicide leur soit en aide ; car, on l'a dit assez, il n'est pas question de ressaisir la vie, il s'agit uniquement de devancer l'application d'un arrêt inflexible.

Tel sera donc le caractère commun des exemples qui vont suivre et qui appartiennent surtout à la première phase de nos discordes intestines. Est-il besoin d'ajouter qu'à ces premières causes de suicide succéderont à la même époque d'autres influences indiquées plus haut, et que nous apprécierons dans l'ordre où l'histoire les présente, autant du moins que le respect absolu des dates pourra se concilier avec le plan de cet ouvrage?

II

Le soleil de septembre s'est levé sur les prisons !

« Tout Paris, s'écrie madame Roland, fut témoin de ces horribles scènes..... Tout Paris laissa faire... tout Paris fut maudit à mes yeux...(1) ! »

Ne demandons à ces jours néfastes que notre contingent funèbre, et rappelons seulement que les égorgeurs trouvèrent, çà et là, des victimes indociles qui ne surent point, à la vue du sang, se résigner au carnage, et préférèrent en se frappant elles-mêmes épargner quelque fatigue aux travailleurs salariés (2).

Prud'homme, en ses *Révolutions de Paris*, nous parle avec éloge du *Tribunal de sans-culottes* improvisé dans chaque prison pour régulariser cette justice sommaire, et ce tribunal, il faut le dire, résista parfois à l'entraînement du meurtre ; il eut des lueurs de miséricorde et des accès de clémence. Plusieurs détenus, l'abbé Sicard, entre autres, et Jourgniac Saint-Méard durent leur salut inespéré à l'un de ses attendrissements que

(1) *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 45.

(2) Nous pourrions, à cet égard, invoquer les souvenirs personnels des historiens de la révolution, car nous savons qu'ils ont vu, comme nous, les quittances délivrées par les meurtriers aux membres de la Commune. Pour prix du sang versé, chaque travailleur reçut la somme de vingt-quatre livres. Il n'est donc pas exact de prétendre que les hommes chargés d'enlever les corps, et de faire disparaître toutes les taches de sang, furent seuls admis à toucher le salaire dont nous parlons. Ces hommes donnèrent également des quittances motivées de telle sorte que la confusion n'est pas possible.

l'ivresse du sang partage avec celle du vin; et de là vient qu'il nous est donné de reproduire ici le témoignage de ce dernier.

« Au moment de se mettre à table avec d'autres détenus de l'Abbaye, M. de Chantereine, colonel de la garde constitutionnelle du roi, nous dit : « Nous sommes tous destinés à être massacrés... Mon Dieu, je vais à vous ! et se portant trois coups de couteau d'une main sûre, il rendit le dernier soupir. » Ce suicide eut lieu *dès le* 22 *août*, mais il n'en a pas moins un rapport direct avec les journées de septembre, puisqu'il eut pour unique motif le pressentiment trop fondé que les massacres étaient inévitables et prochains.

« Des cris plaintifs se firent entendre au-dessus de nous. Nous nous aperçûmes qu'ils venaient de la tribune, — dans la chapelle de l'Abbaye; — nous en avertissions tous ceux qui passaient sur les escaliers. Enfin on entra dans cette tribune et on nous apprit que c'était un jeune officier, nommé Boisragon, qui s'était fait plusieurs blessures dont pas une n'était mortelle, parce que la lame du couteau dont il s'était servi, étant arrondie par le bout, n'avait pu pénétrer. Cela ne servit qu'à hâter le moment de son supplice.

« Quelques autres prisonniers se tuèrent dans leurs chambres, un, entre autres qui, se brisa le crâne contre la serrure de sa porte. Le sieur

Loureur, qui avait été notre compagnon de malheur et qu'on avait changé de chambre deux ou trois jours avant les journées des 2, 3 et 4 septembre, m'a raconté ce fait qui s'est passé en sa présence (1). »

La Conciergerie, la Force, le Grand-Châtelet, le Cloître des Bernardins, les Carmes de Vaugirard, Saint-Firmin, la Salpêtrière et Bicêtre furent livrés également aux coups des assassins, et grâce à cette alliance du meurtre et du suicide, enfin la solitude régna dans les prisons.

Combien de jours, combien d'heures même fallut-il ensuite à la fureur des partis pour entasser sous les verrous de nouveaux captifs que nous verrons pour la plupart prédestinés à une fin tragique ?

Sauvés d'une mort inévitable par le supplice inattendu de leurs dénonciateurs ou de leurs juges, quelques détenus nous ont laissé la lugubre histoire de ces maisons de détention, pendant le règne de la Terreur.

L'un d'eux, qui, peu d'années après, concourut au 18 brumaire et devint fonctionnaire de l'empire, raconte que *dans ces fatales maisons, les victimes de l'oppression hésitaient à chaque instant pour*

(1) *Mon agonie de trente-huit heures*, par Jourgniac-Saint-Méard, ci-devant capitaine commandant des chasseurs d'infanterie du roi.

savoir si elles se donneraient la mort. Au Luxembourg notamment les suicides se multipliaient en raison des exécutions. Si des plaintes échappaient aux prisonniers excédés d'inquiétudes, de privations et de souffrances, un rude Allemand, dans sa philosophie de guichetier, leur opposait invariablement ces paroles sacramentelles : « *La justice est juste, la vérité est véridique, prenez patience, c'est un petit moment de durerie à passer* (1). »

Ce moment en effet ne fut pas de très-longue durée, mais telle fut sa violence et son étrangeté que nul n'est plus fécond en curieuses études sur nos mœurs politiques.

Et comme il importe ici de prendre pour ainsi dire sur le fait et les hommes et les choses, nous laisserons la parole aux écrivains contemporains.

Voici d'abord le *Journal des événements arrivés à Port-Libre, communément appelé la Bourbe :*

— « 4 nivôse an XI. — Un événement funeste nous a attristés toute la journée. Pendant que les jeunes gens jouaient aux barres dans le jardin, un malheureux prisonnier, nommé Cuny, autrefois valet de chambre du ci-devant marquis de Coigny, s'est coupé la gorge dans un cabinet attenant au cloître ; on ne s'aperçut de ce suicide qu'un quart d'heure après qu'il fut consommé.

(1) *Collection Nougaret. — Prison du Luxembourg,* par Réal, conseiller d'État, etc.

Arrivé depuis deux jours à Port-Libre, Cuny avait couché dans une des grandes salles où il avait fait le récit de son infortune : le matin, la tristesse et l'abattement étaient sur son visage. On cherchait à le consoler. Comme son projet était fortement conçu, il avait lui-même affilé son couteau et fait un testament de mort qu'on trouva dans sa chambre, lorsque des officiers municipaux dressèrent le procès-verbal de cet événement. Cuny ne mourut pas sur-le-champ.

« Testament. — La personne qui est la cause de ma mort est le citoyen commissaire de ma section, qui a fait l'inventaire de ma chambre, m'ayant toujours rebuté, et me traitant de coquin et de voleur ; faisant toujours le procès-verbal à mon désavantage pour me faire aller à la guillotine. Il n'y a plus que le comité de surveillance qui puisse venir au secours de mes neveux et nièces et surtout d'un pauvre orphelin que j'ai toujours aimé et assisté ; le comité seul pourra leur conserver ce que j'ai économisé.

« J'espère que la Convention nationale aura égard à ma demande pour des malheureux sans-culottes ; je prie le concierge d'en faire part au comité de salut public. » CUNY, valet de chambre du ci-devant marquis de Coigny. Paris, le 4 nivôse de l'an II de la république une et indivisible.

« Ce jour-là et le précédent, dit le *Journal de Port-Libre*, fournissent plusieurs exemples de suicide.

« Dans les premiers jours de septembre (vieux style) Girardot, ancien banquier, amené malade aux Madelonnettes, fut transféré dans la maison de santé de Belhomme, et bientôt après se poignarda de sept coups de couteau.

« 7 nivôse. — Il nous est arrivé deux prisonniers des Madelonnettes, qui nous ont donné des nouvelles de nos anciens camarades et des détails sur le suicide de l'ex-marquis Lafare.

« Conduit aux Madelonnettes sur les huit heures du soir, Lafare y rencontra Louis Roux, ex-administrateur de la police, auquel il s'ouvrit sur les causes de son arrestation. Il avait été appréhendé à l'instant qu'il émettait un faux assignat. Roux lui fit remarquer que l'homme le plus honnête pouvait en recevoir de faux, et les remettre en circulation sans connaissance de cause, qu'ainsi il pouvait bannir toute espèce d'inquiétude. Lafare lui répondit que ce n'était pas l'affaire des assignats qui l'inquiétait le plus ; mais que son nom appartenant également à des membres de sa famille convaincus d'émigration, il avait lieu de redouter que cette circonstance ne fût assez grave pour le conduire à l'échafaud, « et je vais, ajouta-t-il, réfléchir à cela. »

« A peine enfermé, il se tua d'un coup de couteau. On présuma par le sang qui avait jailli sur le mur, qu'il s'était appuyé contre pour exécuter son dessein. Au bout d'un quart d'heure, comme on allait faire la fermeture, on le trouva mort, et on dressa procès-verbal de l'événement (1). »

« Achille Duchâtelet vint nous montrer sa belle figure, et ses jambes maltraitées par le sort des combats. A l'attaque de Gand, il avait perdu un mollet d'un coup de feu. Il perdit la vie à l'infirmerie où il s'empoisonna (2). »

Les *Mémoires d'un jeune détenu* racontent ainsi dans le langage du temps le suicide du girondin Clavière :

« Avant de se donner la mort, ce vieillard auguste me prend à part, au bout d'un long corridor, éclairé d'une lampe funéraire. Il venait de lire la liste de ses témoins, où se trouvaient en tête ses plus féroces ennemis, entre autres Arthur, cet

(1) *Collection Nougaret*, t. II, p. 212. Journal des événements arrivés à Port-Libre, depuis mon arrivée dans cette maison, 27 frimaire an II.

(2) *Collection Nougaret*, t. III, p. 35. — La Mairie, la Force et le Plessis.

Comme tant d'autres amis de la révolution, Duchâtelet tomba victime de nos discordes civiles. Un des premiers pourtant, il s'était empressé de donner des gages aux idées républicaines; et c'est lui notamment qui traduisit, signa et fit placarder, sur tous les murs de Paris et jusque dans les corridors de l'Assemblée nationale, l'adresse de Thomas Payne, proclamant la déchéance de Louis XVI, 1er juillet 1790.

étranger devenu membre de la commune de Paris, et encore plus factieux et plus sanguinaire que les Hébert et les Chaumette. « Ce sont des assassins, me dit-il, je veux me dérober à leur fureur. » Alors commence l'entretien le plus grave et le plus réfléchi sur les moyens de se débarrasser de la vie. Il calcule les coups et la manière la plus sûre de se percer le cœur. Illustre Génevois, je fus digne de toi; je t'entendis, sans pâlir, délibérer sur ta mort; j'approuvai ta résolution républicaine; je vis le couteau se promener sur ta poitrine et ta main assurée marquer la place où tu devais te frapper. Je t'eusse imité, mais comme toi je n'en avais pas reçu le signal. Enfin il me quitte... au bout d'un quart d'heure, il n'était plus. On le trouva rendant le dernier soupir dans sa chambre, où il s'était renfermé pour consommer son dessein; il prononçait en mourant ces deux vers de Voltaire:

Les criminels tremblants sont traînés au supplice;
Les mortels généreux disposent de leur sort.

« Son épouse apprend cet acte de désespoir et de vertu, et s'empoisonne après avoir consolé ses enfants et mis ordre à ses affaires (1). »

(1) *Mémoires d'un jeune détenu*, par Riouffe, *Collection Nougaret*. Riouffe, nommé plus tard au tribunat, eut Benjamin Constant pour collègue et pour ami. Il mourut, préfet à Nancy, en 1813.

Quand les thermidoriens souillés pour la plupart des crimes de la Terreur furent obligés pourtant de demander compte à Fouquier-Tinville de tant de sang versé, l'accusateur public ne trouva pas d'excuse, sinon qu'il était la *hache de la Convention*. A ce titre il n'aimait pas qu'on lui ravît sa proie, et l'échafaud ainsi personnifié reprochait au suicide de lui dérober ses clients. Aussi le voyons-nous, en faisant part au président de la Convention de la mort d'Étienne Clavière, annoncer qu'à l'avenir, pour empêcher les conspirateurs de prévenir l'exécution de la sentence légale, il aura soin de les faire garder par des gendarmes et fouiller avant de leur signifier l'acte d'accusation. Il rappelle en même temps que par décret de la Convention : « les *suicidés* contre lesquels est rendu cet acte d'accusation sont mis au rang des condamnés par jugement, et qu'en conséquence les biens d'Étienne Clavière sont déclarés acquis à la république. »

III

L'occasion se présenta bientôt d'éprouver la valeur des mesures préventives qui devaient selon Fouquier-Tinville enlever aux accusés le pouvoir d'empiéter sur les priviléges du bourreau ; mais l'événement, cette fois encore, trompa sa vigilance.

Vingt-deux conventionnels, prisonniers de Marat et de Robespierre, étaient là sous ses yeux, écoutant la sentence de mort qui les faisait tous immortels, et tous allaient chantant l'hymne de gloire et de liberté... lorsque soudain leur marche fut arrêtée par un cadavre contre lequel ils trébuchaient. C'était le corps de Valazé, l'un d'eux qui avait su dérober aux recherches le fer libérateur dont il s'était frappé avec tant de bonheur et de résolution que la mort avait été subite. Toutefois, le tribunal, ayant égard au déplaisir de son accusateur public, ordonna que ce corps inanimé serait porté dans une charrette jusque sur l'échafaud, puis jeté dans la fosse des autres condamnés (1).

Vergniaud trouva plus simple de laisser faire la guillotine, et dédaigna, tout en s'acheminant au supplice, de recourir au poison qu'il s'était réservé (2).

Son exemple peu de jours après fut suivi par madame Roland. Sans apprécier ici les actes de sa vie politique, il nous suffira d'établir qu'entre elle et le parti vainqueur il y avait un abîme que la mort seule pouvait combler. Dénoncer en effet à la France, à l'Europe, au monde civilisé les attentats de la Commune et les journées de sep-

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 123.
(2) *Mémoires d'un jeune détenu*, p. 212.

tembre, à défaut d'une loi vengeresse, appeler l'horreur et l'exécration des hommes sur les instigateurs du massacre, c'était, pour ainsi parler, leur donner soif de son sang. Or, elle était en leur puissance et ne s'abusait pas sur l'imminence du péril. « Quand je vois, écrivait-elle, décréter une armée révolutionnaire, former de nouveaux tribunaux de sang, et les tyrans aux abois, je me dis qu'ils vont faire de nouvelles victimes, et que personne n'est assuré de vivre vingt-quatre heures. » La mort des Girondins la rendit plus certaine encore que sa fin n'était pas éloignée. « Je crois, disait la fière républicaine, qu'il faut s'envelopper la tête; et en vérité, le spectacle devient si triste, qu'il n'y a pas grand mal à sortir de la scène. » Elle acceptait ce dénoûment, mais à la condition de prévenir l'odieuse approche du bourreau en devançant spontanément le jour de son supplice. Maîtresse de sa dernière heure, grâce au poison qu'elle avait préparé, elle tourna ses pensées vers les êtres chéris que son suicide ou sa condamnation allait plonger dans un deuil éternel. Ses adieux à Roland, ses adieux à sa fille disent assez qu'épouse et mère elle avait écouté son cœur, et que la nature, en dépit de son courage trop viril, peut-être, n'avait pas abdiqué ses droits. On en jugera par cet écrit.

« Pardonne-moi, homme respectable, de dis-

poser d'une vie que je t'avais consacrée; tes malheurs m'y eussent attachée s'il m'avait été permis de les adoucir; la faculté m'en est ravie pour toujours, et tu ne perds qu'une ombre, inutile objet d'inquiétudes déchirantes. Pardonne-moi, jeune enfant, douce et tendre fille, dont la chère image pénètre mon cœur maternel, étonne mes résolutions. Ah! sans doute je ne t'aurais jamais enlevé ton guide s'ils avaient pu te le laisser. Les cruels! ont-ils pitié de l'innocence? Ils ont beau faire, mon exemple te restera; et je sens, je puis me dire même aux portes du tombeau, que c'est un riche héritage! »

L'idée qui secondait son penchant au suicide était de conserver sa fortune à sa fille; mais on lui fit connaître que sa mort volontaire ne la mettrait pas plus que sa condamnation par jugement à l'abri de la confiscation. Elle hésita dès lors, puis confiante en son courage, elle préféra pour son honneur et l'honneur de sa cause laisser au tribunal l'opprobre de son exécution, et repoussa loin d'elle la suprême ressource que tant de condamnés tenaient alors en réserve.

« O liberté, que de crimes en ton nom! » telles furent, dit-on les dernières paroles de cette femme célèbre qui périt à trente-neuf ans, le 10 novembre 1793 (1).

(1) Voy. *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 134; *Les femmes*

La mort du malheureux Roland nous occupera bientôt.

Un écrivain de nos jours qui s'est fait l'historien de la Convention nationale, a consigné dans son ouvrage qu'un des amis de Lavoisier, privé comme lui de sa liberté, et comme lui sous le coup d'une accusation capitale, s'était promis du moins de donner la préférence au poison. Il voulut associer le savant illustre à sa résolution. « Je ne tiens pas plus que vous à la vie, répondit Lavoisier, et le sort qu'on nous réserve est pénible sans doute. Mais pourquoi aller au-devant? Nous n'avons point à redouter la honte, et notre vie passée nous garantit le jugement que l'opinion prononcera sur nous (1). » Uniquement possédé du génie de la science, et se recueillant devant la mort, il réclamait seulement quelques jours encore pour terminer des expériences utiles, et sa prière fut repoussée. « Il ne leur a fallu, dit le célèbre Lagrange, qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent ans peut-être ne suffiront pas à en produire une semblable. »

célèbres de la révolution, de 1789 à 1795, par E. Lairtullier, t. I, p. 352, et l'*Histoire des Girondins*, par Lamartine, t. VII, p. 237.

(1) *Histoire de la Convention*, par M. de Barante, t. IV, p. 294.

IV

Ce calme si touchant et si digne de respect dont on avait alors de fréquents exemples, il ne faut pas l'attendre du prêtre hébertiste, Jacques Roux. Dans l'espoir de relever ou de faire oublier plutôt son caractère sacerdotal, cet homme; ancien habitué de la paroisse Saint-Nicolas, avait pris fièrement le titre de *prédicateur des sans-culottes*. Il rédigeait le *Journal des Clubs*, et comme membre de la Commune, il fut chargé, conjointement avec Claude Bernard, autre prêtre qui le valait en férocité, de conduire au supplice le malheureux Louis XVI. Pour tout dire enfin, Marat lui-même, étonné de se voir surpassé, rangeait ce démagogue dans le parti des *enragés*. Ses violences pourtant devaient avoir un terme et le *Moniteur* du 18 janvier 1794 lui a consacré quelques mots.

« Jacques Roux, ci-devant prêtre, a paru aujourd'hui au tribunal de police correctionnelle. Ce tribunal, après avoir examiné l'accusation intentée contre lui, a déclaré son incompétence et renvoyé l'accusé devant le tribunal révolutionnaire pour être statué ce que de droit. »

Or, *ce que de droit*, c'était la mort, et le prévenu

l'avait compris ainsi. « Aussitôt après le prononcé de son jugement, Jacques Roux, ajoute le *Moniteur*, a tiré un couteau de sa poche et s'en est donné cinq coups. Le couteau est déposé au greffe du tribunal de police correctionnelle ; les secours de l'art ont été donnés à l'accusé, et il a été conduit à Bicêtre pour y être soigné à l'infirmerie. Il expira en arrivant. »

Par une transition insensible, passons du prêtre au capucin. Le fougueux Chabot, dont les passions sans doute se sentaient mal à l'aise sous la robe du moine, devait saluer avec amour une révolution qui, le rendant à la vie civile, lui permettait de se donner carrière. L'ardeur de son patriotisme et la violence de ses attaques avaient marqué sa place parmi les dantonistes. Il voulut avec eux jouir des fruits de la victoire, mais son riche mariage avec la sœur de deux banquiers autrichiens, nommé Frey, provoqua bientôt au club des jacobins un examen sévère. Déshonoré sans retour par l'aveu formel de sa vénalité, Chabot, dans le trouble de sa conscience, ne pouvait se dissimuler que l'échafaud le réclamait, et n'osait regarder en face l'appareil de son supplice. La mort pourtant sous une autre forme ne lui causait pas d'épouvante, et bien qu'il fût tenu rigoureusement au secret dans la prison du Luxembourg, il parvint à se procurer un énergique poison. A

la voix de l'huissier qui vint suivant l'usage faire l'appel des condamnés, Chabot se dit qu'il était temps d'agir, et le *sublimé corrosif* dévora ses entrailles. Bientôt éperdu de douleur et vaincu par ses tortures, il se jeta sur la sonnette, et fit retentir la prison de ses cris au secours. Guichetiers, prisonniers, tout le monde accourut, et les secours de l'art eurent pour résultat de le conduire à peine convalescent à la guillotine (1).

Les artisans de discorde que leurs fureurs et leurs dénonciations avaient rendus tristement célèbres, n'obtenaient pas toujours, on le conçoit, en venant partager les fers de leurs victimes, un accueil bien fraternel. Des malédictions unanimes poursuivaient, au contraire, leur infortune tardive, et la mort même imposait rarement silence aux profondes inimitiés qu'ils avaient soulevées.

Parmi les hommes dont on ne pouvait contester les droits à ces ovations de la haine, il faut placer au premier rang un démocrate farouche nommé *L'Hullier*. Ancien cordonnier de la rue Mauconseil, il dut aux événements non moins qu'à ses intrigues des succès rapides, car en décembre 92, on le voit déjà, sous le patronage de Robespierre, opposer sa candidature à celle du médecin Chambon que les Girondins portaient à la mairie. L'Hul-

(1) *Collection Nougaret*, t. IV, p. 351.

lier balança longtemps les chances de son compétiteur, et fut quelque temps après nommé procureur général, syndic du département de Paris. Marchant de concert avec Chabot, Danton, Marat et les hommes de la Commune, il prit une part active à la journée du 31 mai. Toutefois il devait partager le sort des dantonistes. Impliqué dans le procès célèbre où la puissante voix de Danton fut enfin étouffée par la sonnette du président, L'Hullier obtint d'abord son élargissement; mais un second mandat remit tout en question, et renonçant à disputer sa vie, ce malheureux qui, selon le dire d'un détenu de la Conciergerie, *inspirait à tous le mépris et l'horreur, alla porter à Pélagie son fougueux désespoir, et là, dans un de ses accès, il se punit par ses propres mains de ses fourberies et de ses crimes* (1).

« Au milieu des alarmes auxquelles nous sommes en proie, écrit un autre prisonnier de Port-Libre, nous avons appris la mort du nouveau *Sénèque*, *L'Hullier*, qui s'est ouvert les quatre veines. Périssent ainsi tous les brigands (2) ! »

(1) *Collection Nougaret*, t. II, p. 59.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 297. — Aux archives de la Préfecture de police, qu'on appelait alors *Bureau central*, le procès-verbal constatant le suicide de L'Hullier appartient à cette première série de pièces administratives auxquelles les *rats de 93 et 94* paraissent avoir fait une guerre acharnée. En dépit de leurs outrages, nous avons pu déchiffrer ce qui suit : *Section armée*

Mais heureusement le cœur de l'homme ne saurait se condamner sans relâche à rester sourd à la pitié. Il faut des trêves aux passions violentes, et ce qui soutient notre âme en traversant ces jours de lutte, c'est de voir les plus ardents se fatiguer de leurs colères au sein même de la tourmente, et, rassasiés de leur victoire, venir en aide aux vaincus. Ainsi le fier et farouche Danton, qui, la veille du 2 septembre, *voulait faire peur aux royalistes*, et qui depuis *fit peur* à tant d'autres partis, Danton encourage Camille à demander hautement un Comité de clémence.

Et Camille, à son tour, *l'enfant terrible de la révolution*, qui dans tous ses écrits s'attribuait gaiement le rôle si meurtrier de *procureur général de la lanterne*, écoutez-le maintenant :

« Voulez-vous que je l'adore, votre constitution, que je tombe à genoux devant elle ? *Ouvrez la porte à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects* (1). »

Des hommes de septembre sont à présent, dit M. Michelet, des hommes doux et humains. Des présidents des Cordeliers ou du Tribunal révo-

des sans-culottes. — *Comité de police*. 16 floréal an II. Avons requis le citoyen Barriat, chirurgien-major de ladite section, pour faire visite dudit cadavre. » Il résulte du rapport que L'Hullier est mort à Pélagie, par suite de l'incision des veines brachiales et saphènes, incision faite avec un rasoir.

(1) *Histoire de la révolution*, t. VII, p. 29.

lutionnaire sont devenus des modérés. Après avoir été très-loin dans la fureur, ils voulurent aller très-loin dans l'indulgence et se perdirent (1). » Osselin fut de ce nombre. Membre de la Commune qui dans la nuit du 10 août ne demanda ses pouvoirs qu'à l'insurrection, président du premier tribunal révolutionnaire, rapporteur de la première loi de mort contre les émigrés et siégeant à la Convention parmi les montagnards exaltés, Osselin ouvrit son âme à la miséricorde. Mais de ce jour il fut perdu, car en même temps il violait la loi qu'il avait faite en abritant sous son toit la femme d'un émigré. A peine instruits de sa faiblesse, ses collègues du comité de sûreté générale furent unanimes à demander la mise en accusation du coupable, et le décret fut rendu sans que la Convention consentît à l'entendre. Non content de l'avoir flétri d'une condamnation à dix années de fers, on ne tarda pas, chose infâme, à l'impliquer dans une conspiration, tramée, disait-on, à Bicêtre par *trente galériens*. Croyez-en Fouquier-Tinville, les conjurés avaient pour but de mettre à mort les membres des deux comités, puis de *rôtir et de manger leur cœur*. Les *trente* furent menés à Paris et la nuit, déposés à la prison du Plessis. C'est là que le conventionnel Osselin, fléchissant sous le

(1) *Ibid.*, t. VI, p. 147.

poids de cette ignominie, s'enfonça dans le cœur un grand clou. La vie n'était pas éteinte lorsqu'on vint s'emparer de lui. On le traînait mourant ; les uns tiraient le corps en arrière, disant : « Il est mort ; » les autres le poussaient en avant, et répliquaient seulement : « Il mourra. » Il arriva pourtant devant ses juges, mais il parut urgent de ne pas différer l'arrêt pour que son dernier souffle appartînt au bourreau.

L'espionnage et la délation régnaient alors dans les prisons et portaient la terreur au delà de toutes les forces humaines. Pour racheter leur propre vie ou se créer des titres à la faveur des puissants du jour, de vils agents, insoucieux du sang qu'on allait répandre, se faisaient officieusement complices de conspirations impossibles, et suivant les inspirations de la haine ou du caprice dressaient des listes de conjurés qu'ils livraient ensuite à Fouquier-Tinville. A l'idée de cette nouvelle torture et de ce péril invisible et toujours présent, quelques détenus furent pris de l'horreur de vivre, et ne se fièrent qu'à eux-mêmes du soin de leur destruction. L'un d'eux, nommé Legrand, tout récemment conduit au Luxembourg se précipita du toit sur une balustrade de marbre. « On vit aussitôt, dit Réal, sa cervelle sauter et son sang répandu sur la terre former un spectacle affreux. »

A Bicêtre, un vieillard de 80 ans, dont le nom

cependant ne figurait sur aucune liste, jeta son argent aux latrines et s'ouvrit le ventre avec un rasoir.

V

Bien que les morts tragiques entrant, pour ainsi dire, dans les habitudes de la vie sociale eussent perdu le pouvoir d'exciter l'intérêt public, les tentatives de suicide de l'académicien Chamfort émurent encore quelques esprits. Associé sans réserve au mouvement philosophique du dix-huitième siècle, Chamfort avait mis sa verve et son courage au service des idées nouvelles, et pendant quelque temps il connut les enivrements de la popularité. Mais lorsqu'il vit la révolution s'engager fatalement dans une voie sanglante, ses rêves si radieux de réformes progressives et d'améliorations pacifiques s'évanouirent, et l'âpreté naturelle de son talent et de son caractère s'exerça désormais contre des hommes devenus puissants et dont les emportements lui étaient odieux. Ses étroites liaisons avec Mirabeau, Condorcet et Roland le désignaient inévitablement aux dénonciations homicides des meneurs de la Commune et des jacobins. Loin de s'en faire oublier d'ailleurs, il prenait plaisir à les braver chaque jour, et chaque jour infligeait à de féroces orgueils de ces ou-

trages qui veulent du sang. Toutefois une première arrestation avait été promptement suivie de sa mise en liberté, mais en sortant de prison, Chamfort s'était fait serment de n'y jamais rentrer, et cette résolution eut à subir bientôt une terrible épreuve. En vertu d'un nouveau mandat, d'autres agents se présentent chez lui ; accueillis sans résistance, ils font droit à la prière du prévenu qui réclame quelques minutes pour les préparatifs du départ. S'enfermer dans son cabinet, charger un pistolet et l'appliquer sur son front, tout cela ne fut pas moins rapide que la pensée. La balle fracasse le nez à sa racine, enfonce l'œil droit, mais ne pénétrant pas dans le crâne laisse le cerveau intact. Il faut pourtant mourir ; changeant alors son arme à feu contre un rasoir, Chamfort se fait à la gorge des entailles profondes, mais non mortelles ; vainement redoublant ses coups, il promène l'instrument dans la région du cœur et met les chairs en lambeaux..... Son âme va défaillir, lorsque, se recueillant dans un suprême effort, il parvient à porter le tranchant du rasoir sous les jarrets, y pratique une plaie béante et tâche ensuite de s'ouvrir toutes les veines. Mais à la fin l'excès de la douleur lui arrache un cri terrible et le renverse presque sans vie. Le bruit du pistolet, ce cri si déchirant et le sang qui coule à flots sous la porte, attirent sur-le-champ les per-

sonnes qui ce jour-là même dînaient chez lui. On le transporte sur son lit, et tandis que des hommes de l'art préparent l'appareil nécessaire à tant de blessures, Chamfort d'une voix assurée dicte aux autres témoins un acte ainsi conçu : « Moi, Sébastien-Roch-Nicolas Chamfort, déclare avoir voulu mourir en homme libre, plutôt que d'être reconduit en esclave dans une maison d'arrêt; déclare que si par violence on s'obstinait à m'y traîner dans l'état où je suis, il me reste assez de force pour achever ce que j'ai commencé. Je suis un homme libre, jamais on ne me fera rentrer vivant dans une prison (1). »

Il signa cette déclaration, et il disait à ses amis : « Voilà ce que c'est que d'être maladroit, on ne réussit à rien, pas même à se tuer, et cependant l'occasion m'était propice, car dans la défaveur où je suis heureusement tombé, je n'avais pas à craindre d'être jeté à *la voirie du Panthéon!* » C'est le mot que lui avait inspiré l'apothéose de Marat (2). Malgré les graves lésions produites par ces tentatives acharnées, il guérit et cherchait à tromper ses ennuis en traduisant les épigrammes de l'*Anthologie grecque* lorsqu'une maladie l'enleva le 13 avril 1794.

A côté de ce fier courage, de cette mâle et som-

(1) *Œuvres complètes de Chamfort, Notice*, t. I, in-8. 1812.
(2) *Biographie des contemporains.*

bre énergie qui fait préférer la mort la plus cruelle à de lâches transactions, viennent se placer le caractère indécis et la pâle figure du cardinal-archevêque Loménie de Brienne. Au lieu d'aller comme Chamfort au-devant du trépas, le haut dignitaire de l'Église ne put, au contraire, se résoudre à mourir qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la honte et de l'apostasie.

Premier ministre de Louis XVI, il avait par ses mesures à la fois inhabiles et violentes accéléré la chute de l'ancienne monarchie, et maintenant, soumis et prosterné, il prodiguait à la révolution tout l'encens des autels. Un jour, entre autres, il se persuada que son alliance ouverte avec l'extrême démocratie le mettrait désormais sous une égide impénétrable, et cette humiliation nouvelle sourit à sa pensée comme une faveur de la fortune.

Loménie de Brienne, archevêque de Sens, résidait dans cette ville, après avoir prêté le serment civique, au moment où Lepelletier-Saint-Fargeau, Maure et Bourbotte se présentaient aux suffrages de leurs concitoyens, comme députés de l'Yonne à la Convention nationale. On allait clore le scrutin, quand le ci-devant cardinal-ministre survint à l'improviste, et, réclamant l'exercice de son droit, donna publiquement sa voix aux patriotes déjà nommés. Bien accueillie

par les uns, cette démarche fut mal interprétée par d'autres, et de Brienne fut en même temps applaudi et sifflé. Croyant donner à son vote une signification plus précise, il s'était, au mépris de la dignité de l'homme et du prêtre, revêtu pour la circonstance des insignes de la révolution; un frac gris plus que modeste et voisin de la carmagnole ne laissait voir en lui que le républicain austère, et le bonnet rouge, remplaçant la calotte de l'éminence déchue, proclamait hautement l'ardeur de son civisme (1). Malgré l'éclat de cette abjuration, il fut peu de temps après, en novembre 93, privé de sa liberté, et comme un certain nombre de détenus, il parvint cette première fois à sortir de prison. Mais le règne de la Terreur se confirmant de plus en plus, il fut incarcéré de nouveau, et, prévenant dès lors l'arrêt inexorable, il eut recours au poison (2).

L'évêque de Grenoble fut comme l'archevêque de Sens entraîné au suicide par la terreur de l'échafaud, et c'est aussi le poison qui vint délivrer le prélat de cette cruelle obsession.

Nous avons dit qu'un jour Lepelletier-Saint-Fargeau, Maure, Bourbotte et de Brienne, réunis dans une même enceinte, semblaient se confondre aussi dans un commun amour pour la révolution,

(1) *Souvenirs de la Terreur*, par Georges Duval, t. III, p. 47.
(2) *Ibid.*

puisque le dernier s'estimait heureux de donner son suffrage aux trois autres. Or, aucun d'eux ne devait survivre à nos discordes civiles ,et dès ce moment leurs heures étaient comptées. De Brienne, Maure et Bourbotte étaient réservés au suicide, et Lepelletier-Saint-Fargeau allait, avant eux encore, payer de sa vie son vote contre Louis XVI en tombant sous les coups de l'assassin Paris.

VI

En ces temps orageux, Lyon eut à subir un autre *ami du peuple* dont le supplice, accompagné de circonstances horribles, attira sur la ville d'affreuses calamités. Ce fanatique étrange se nommait Chalier, et ses plus chauds amis, en cela d'accord avec ses ennemis, lui donnaient le surnom de *Marat lyonnais*. Le Piémont toutefois était le pays natal et la première patrie de cet homme qui dans sa jeunesse avait voulu se vouer au sacerdoce. De là vint sans doute que, tout en parcourant des voies très-différentes, son caractère resta toujours enclin au mysticisme. Plus tard aussi son exaltation politique, qui sembla plus d'une fois toucher à la démence, aurait permis de retrouver dans le jacobin de 93, la fureur monacale d'un autre jacobin tant célébré

par les ligueurs sous le nom de *saint Jacques-Clément*.

D'un esprit sombre, inquiet et bizarre, il parcourut pendant quelques années l'Italie, le Portugal et l'Espagne, vivant péniblement du produit de ses leçons comme professeur de langues. Une telle humeur et de pareilles occupations n'avaient pas dû le préparer à la vie commerciale, et néanmoins en 89, les événements surprirent à Lyon notre enthousiaste au milieu de richesses acquises dans les spéculations. Malgré son opulence il se fit démocrate, et ce fut là bientôt sa plus grande, sinon même son unique affaire. Il accourt à Paris, et déjà ne connaissant plus le sommeil, on le trouve avant le jour assiégeant les portes du sanctuaire législatif pour assister un des premiers aux débats solennels de l'Assemblée constituante.

Dans la fièvre qui le consumait, il y avait cependant plus de tristesse que d'espérance, et ses adieux à Loustalot (1) nous donnent la mesure de son découragement. « Je veux me tuer, lui dit-il, je ne supporte plus l'excès des misères de l'homme. »

Il revint plusieurs fois encore se retremper au foyer de la révolution, et suivant M. Michelet,

(1) Loustalot, rédacteur des *Révolutions de Paris*, succomba très-jeune encore aux émotions d'une lutte incessante; il mourut avant le 10 août, désespérant de la Révolution.

« si Chalier était resté à Paris il devenait fou. Il y voyait tous les jours Marat et Fauchet. Il rapporta à Lyon des pierres de la Bastille et des os de Mirabeau qu'il faisait baiser à tous les passants ; il prêchait, il appelait tout le monde à la révolution. Lyon était trop près. Chalier pousse plus loin sa croisade. Il va à Naples, en Sicile, il enseigne la révolution aux chevriers de l'Etna. Il est chassé. A Malte encore il prêche, et il est chassé. Il revient nu, dépouillé... ô grandeur oubliée de ces temps! Sur ce simple exposé qu'un Italien, ami de la révolution, a été dépouillé à Naples, l'Assemblée prend fait et cause, elle fait écrire Louis XVI ; on rend à Chalier son bien. « La France sera mon héritière, » dit-il. Il lui a donné son bien et sa vie (1).

Son enthousiasme enfin s'exalta jusqu'au fanatisme, et, comme tous les fanatiques, il devint cruel, ou du moins, indifférent à la vie des hommes. Une publication ayant pour titre : *Boussole pour diriger les patriotes sur la mer du civisme*, dévoila ses projets. Réunis au bruit du tocsin, ses adhérents reçurent, dit-on, communication de son système régénérateur. Il proposait tout uniment de créer sans délai un tribunal révolutionnaire dont les membres se dévouant à la fois aux fonctions de juges et d'exécuteurs

(1) *Michelet*, t. VI, p. 183.

feraient justice à la nation de *douze mille personnes*, réputées ennemies des idées nouvelles, et par le fait même de cette suspicion, entassées déjà dans les prisons de la ville. Le Rhône devait, pour simplifier les choses, rouler jusqu'à la mer les corps des suppliciés (1). Quoi qu'il en soit de ces idées sauvages, il est à croire que Chalier dans ses actes et ses discours fut assez menaçant pour inspirer de sérieuses alarmes à toutes les nuances du parti contraire, et ralliés dès lors par la conscience d'un péril commun, ses ennemis déployèrent à leur tour contre le monomane homicide toute l'audace du désespoir. Il suit de là que le *Marat lyonnais* fut arrêté lui-même la veille du 31 mai, jour où le vrai Marat triomphait à Paris des conventionnels girondins. Investie sur-le-champ du pouvoir discrétionnaire que donne l'insurrection victorieuse, une commission populaire se crut en droit de condamner à mort l'homme qu'elle redoutait. Envisageant alors de l'œil du condamné le supplice qu'il voulait comme juge infliger aux vaincus, cet homme en comprit l'horreur et tenta de s'en affranchir en faisant appel au suicide. Mais de quelle arme aider sa ferme résolution? Osselin, nous l'avons vu, dans une extrémité semblable, parvint à se

(1) *Biographie des contemporains.*

faire un poignard d'un clou qu'il arracha. Au lieu d'un seul, le jacobin Chalier se crut heureux d'en avoir trois, et ne mit pas en doute qu'ils produiraient plus sûrement des lésions mortelles s'il pouvait les introduire par le pharynx et l'œsophage. Les clous furent avalés, mais contre son attente, ce moyen n'ayant pu lui épargner la douleur de vivre, il eut besoin d'une énergie nouvelle pour marcher à l'échafaud. Entre l'arrêt et l'exécution quelques heures lui furent laissées. Il fit alors son testament dont nous donnons l'extrait suivant :

« Je n'ai que ce papier pour vous faire mes adieux, mes très-chers frères et sœurs, quelques minutes avant ma mort pour la liberté. Adieu frère Antoine, adieu frère Valentin, adieu frère Jean, frère François ; adieu, neveux, nièces, belles-sœurs, beaux-frères, parents et amis, adieu à tous.

« Chalier, votre frère, votre parent et votre ami, va mourir parce qu'il a juré d'être libre, et que la liberté a été ravie au peuple le 30 mai 93. Vivez en paix, vivez heureux, si la liberté reste après lui. Si elle vous est ravie, je vous plains, souvenez-vous de moi. J'ai aimé l'humanité entière et la liberté ; et mes ennemis, mes bourreaux qui sont mes juges, m'ont conduit à la mort. Je vais rentrer dans le sein de l'Éternel.

« Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Adieu, adieu, je vous embrasse tous. — Lyon, 16 juillet 93, à trois heures après midi.

« CHALIER, l'ami de l'humanité (1). »

A ceux qui, non contents de donner la mort à leurs ennemis, trouvent que les priviléges du vainqueur peuvent aller, si bon lui semble, jusqu'à les déshonorer au pied de l'échafaud, nous opposerons le témoignage d'un journal du temps qu'on n'accusera pas à coup sûr d'une partialité trop grande en faveur de Chalier. Nos lecteurs jugeront ensuite s'il est vrai que ce fanatique n'ait pas su courageusement endurer le supplice qui pour tous les partis était alors l'unique instrument des réformes sociales.

« Lyon, 17 juillet 1793. — Le trop fameux Chalier a subi son jugement à cinq heures du soir. Il a déployé une audace qui rend plus étonnant que jamais le caractère de cet homme, méchant par nature, brigand sans intérêt, et le premier auteur de tous les troubles de Lyon. Condamné à quatre heures du matin, il a passé le reste de la journée à faire son testament. Au moment du supplice il alla faire ses adieux aux autres prisonniers, et marcha d'un pas ferme, réglé par le tambour,

(1) *Archives de la Seine*, registre 34 du conseil général, 25 décembre 93, et Michelet, *Histoire citée*, t. VI, p. 196.

jusqu'au lieu de l'exécution, en regardant tour à tour les spectateurs, l'hôtel commun et l'échafaud. Il embrassa le confesseur et baisa le crucifix. Le couperet fatal *manqua quatre fois, le quatrième coup était encore insuffisant, il fallut l'achever avec un couteau* (1). Sa tête sanglante fut exposée sur l'échafaud. »

Mais hélas! le sang appelle le sang, et le patient lui-même, bien qu'il fût loin de prévoir une expiation si lente et si cruelle, avait prédit que son supplice serait suivi bientôt des plus terribles représailles. Voici venir, en effet, Fouché, Couthon et Collot-d'Herbois, sombre triumvirat dont la sinistre renommée s'est assise sur les ruines de Lyon.

Pendant que les maisons s'écroulent sous le marteau du paralytique Couthon, assistons à l'exhumation des dépouilles du martyr Chalier. Pieusement exposé dans les rues et sur les places publiques, son buste était offert à la vénération des passants, et pour donner encore plus d'appareil à cette réhabilitation, les proconsuls voulurent y associer la France entière, en transmettant solennellement à la Convention nationale les reliques du jacobin lyonnais.

Fouché, Couthon et Collot-d'Herbois débutaient ainsi :

(1) *Journal de Lyon*, par Carrier, n° cx; *Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 388.

« Les représentants du peuple, envoyés dans *Commune affranchie*, pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la république, dans tous les départements et près de l'armée des Alpes, à la Convention nationale, le 5 frimaire de l'an II.

« Citoyens collègues, nous vous envoyons le buste de Chalier, ses cendres et sa tête telle qu'elle est sortie pour la troisième fois dessous la hache de ses féroces meurtriers. Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes et qui ne voient que les individus; rappelez-les par ce langage énergique à la sévérité du devoir et à l'impassibilité de la représentation nationale (1). »

Suivant la remarque de notre historien Michelet, le temps était au fanatisme, et ces tristes reliques devinrent, à Paris même, l'objet de superstitions incroyables. Déjà la dévotion des *Cordeliers* avait exposé le cœur de l'*Ami du peuple* et le cœur du bossu *Verrières* (2) *à l'adoration perpétuelle*. « Les idiots (nous citons textuellement) mêlaient Marat avec le *sacré cœur*, marmottant : « *Cœur de Marat! cœur de Jésus!* etc. (3). » La tête

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 401.
(2) Avocat et défenseur de Marat.
(3) *Archives de la Seine et de la police; Michelet*, t. VI, p. 400.

de Chalier eut part aux mêmes adorations ainsi qu'à l'apothéose que redoutait Chamfort. Comme Marat enfin, son maître et son modèle, Chalier passa soudainement du temple des grands hommes au refuge immonde d'un égout de la rue Montmartre.

A Lyon, les proconsuls impatients des lenteurs de l'appareil ordinaire, où le couteau, si rapide qu'il soit, ne peut toutefois dans sa course retrancher qu'une seule tête, ont recours aux exécutions collectives à l'aide des *feux de file* et de la mitraille: « C'est en présence du peuple, dit Collot-d'Herbois, et *sous les voûtes de la nature*, que nous rendons la justice, comme le ciel la rendrait lui-même. »

Mais pour combler les vides incessamment produits par une pareille justice, les arrestations se multipliaient sans relâche, et les détenus remplissaient les caves de l'Hôtel de ville. L'une d'elles fut exclusivement réservée aux condamnés à mort.

« Il faut renoncer à peindre, s'écrie l'un des prévenus, les événements affreux dont ces horri-

— Leclerc et Jacques Roux, dit à son tour Louis Blanc, afin de masquer leur jeu, affectaient de rendre à la mémoire de Marat un culte aussi puéril que frénétique. On en peut juger par ce fait, que le club où ils dominaient ayant obtenu que le cœur de Marat fût suspendu à la voûte, nul ne parut trouver trop fortes les paroles d'un membre s'écriant, les yeux élevés vers l'urne : « *Restes précieux d'un dieu!* » (*Histoire de la révolution*, t. IX, p. 203.)

bles lieux furent témoins. » Un homme entre autres, bien qu'assuré d'une fin prochaine, voulut la rendre plus prompte encore, et ne la devoir qu'à ses propres mains. Mais il n'avait en son pouvoir qu'un grossier verre de bouteille avec lequel il entreprit de s'ouvrir toutes les veines et se fit en un instant plus de trente blessures. Le matin on le trouva baigné dans son sang, haletant encore, et on le porta sur un matelas à la guillotine.

« Géni médecin, dit le même écrivain dont il convient de reproduire les termes, crut devoir délivrer ses juges d'un crime de plus. *Il connaissait les plantes amies de l'homme affaissé sous la tyrannie et qui peuvent l'en affranchir : une boisson mortelle, préparée par ses mains termina son existence* (1). »

Les exigences du sujet, qui, déjà nous ont conduit de Paris à Lyon, vont nous mener à Toulon et de cette ville à d'autres villes, pour nous ramener encore à Lyon et à Paris, toujours, sur les traces du suicide qui fit alors son tour de France.

Pourquoi faut-il que nous ayons à rappeler ici le funeste égarement des royalistes de Toulon, qui, dans une seule nuit, livrèrent aux forces coalisées des Anglais, des Espagnols et des Napolitains, ville, arsenal et vaisseaux ; ce qui

(1) *Les prisons de Lyon*, par A.-F. Delandine ; *Collection Nougaret*, t. IV, p. 133.

veut dire qu'indépendamment de leur honneur comme hommes et comme citoyens, ils abandonnèrent à l'ennemi les ressources maritimes de la France et le firent maître à la fois de la mer et du sol natal. De tels faits parlent assez haut pour qu'il soit inutile d'insister longuement sur leur appréciation. Bornons-nous donc à recueillir, relativement à l'objet de nos recherches, les détails officiellement donnés par Robespierre jeune à la Convention nationale, dans la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794.)

« Les représentants Beauvais et Bayle, après avoir essuyé les plus sanglants outrages à Toulon, furent enfermés dans le fort Lamalgue; c'est dans ce fort que les esclaves de Pitt se rassemblaient pour délibérer sur le genre de supplice qu'ils feraient subir aux patriotes français; les uns proposaient de leur arracher la langue, d'autres de leur faire couler du plomb fondu dans les veines, et d'autres atrocités encore plus cruelles. Ces conversations étaient entendues par notre collègue Bayle; il voulut se soustraire en se donnant la mort au sort qui l'attendait, et profita, pour se poignarder, du moment où Beauvais prenait quelque repos. »

Quant à Beauvais, il resta dans les cachots jusqu'à la reprise de Toulon. Délivré par le succès de nos armes, il ne survécut pas longtemps

aux tortures de l'âme et du corps qui avaient épuisé ses forces. Ces deux représentants, par un décret de la Convention, furent déclarés martyrs de la liberté. On arrêta que leurs bustes seraient placés dans l'enceinte législative, et que la nation, adoptant leurs veuves, leur assignerait une pension sur le trésor public (1).

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 200.

CHAPITRE II.

PROSCRIPTIONS. — MISES HORS LA LOI.

I. Dix mois de séjour dans les grottes de Saint-Émilion; fuite et mort de Barbaroux, Péthion, Buzot, Guadet et Salles. — II. L'espingole de Louvet; le flacon d'opium et les pistolets de Meillan; deux conventionnels dans une grange, combat et suicide. — III. Les carrières de Montrouge; le cabaret de Clamart; arrestation et mort de Condorcet.

I

En pénétrant dans les prisons nous avons vu de malheureux détenus, livrés à la domination des geôliers, et sans cesse entourés de délateurs infâmes, n'avoir pour compagne fidèle que la hideuse terreur.

C'est elle encore que nous allons retrouver sur les pas du proscrit. Errer de caverne en caverne, dans les bois, les marais, au bord des précipices; marcher le jour, la nuit, sans trêve et sans merci, toujours en peine d'un nouveau gîte, et trop souvent réduit à refuser l'asile qui vous est offert, tantôt par une abnégation sublime, et d'autres fois

par le trop juste soupçon d'un piége ; poursuivi, traqué comme une bête sauvage, et si l'excès de la fatigue vous fait enfin succomber au sommeil, surpris alors dans ce repos fébrile ou vendu, chose effroyable, par un ami dont la terreur a fait un traître, tel est le sort que la défaite réservait, hélas! aux vaincus. Comment, à ce degré d'infortune ne pas envier le silence et la paix du tombeau? Pour s'assurer ce refuge inviolable, nous verrons donc les uns se livrer eux-mêmes, d'autres se tuer par les chemins ou comme le gladiateur antique tomber en combattant.

Ensevelis pour ainsi dire dans les grottes de Saint-Émilion, Barbaroux, Péthion, Buzot, Louvet, Guadet et Salles y bravèrent pendant dix mois les actives perquisitions des proconsuls de Bordeaux dont les agents, comme jadis les Espagnols au Mexique, battaient le pays avec des chiens dressés à la chasse au proscrit. C'est là que les Girondins apprirent l'exécution des vingt-deux et celle de madame Roland. La mort de cette femme intrépide parut surtout épuiser leur courage. L'attendrissement les gagna tous et des pleurs involontaires sillonnèrent ces pâles visages. Dompté par son désespoir, Buzot voulut se tuer d'un coup de couteau ; il poussait des cris inarticulés et se parlait à l'improviste comme font les insensés. Ramenés enfin au sentiment de leur conservation, et

convaincus que la mort planait aussi sur leur retraite, ils échangèrent un dernier adieu dans un embrassement solennel, et se quittèrent pour chercher individuellement de nouveaux asiles. Barbaroux, Péthion et Buzot marchèrent quelque temps ensemble, « puis au lever du jour ils aperçurent un grand mouvement dans le lointain. Il y avait fête au village voisin; les habitants se réunissaient au son du fifre et du tambour, et des hommes s'avançaient le fusil sur l'épaule. » A cette apparition les malheureux proscrits se dirent qu'ils étaient découverts, et dans tous ces apprêts ne virent qu'une nouvelle battue dont ils étaient l'objet. L'un d'eux, le plus jeune, se lassa le premier et décida qu'il n'irait pas plus loin (1).

Le 8 messidor an III, la Convention nationale apprenait dans les termes suivants que la Montagne comptait un ennemi de moins :

« Citoyens représentants, avant-hier matin, plusieurs volontaires qui passaient près d'une pièce de blé à demi-lieue de Castillon, entendirent tirer un coup de pistolet, et virent deux hommes qui s'échappaient dans une pièce de pinada très-fourrée ; ils se rendirent sur le coup et trouvèrent un homme baigné dans son sang ; ils le prirent et le portèrent à Castillon ; Lagarde, agent

Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 261.

national du district de Libourne, s'y rendit de suite, et voyant que le linge du blessé était marqué R. B., il lui demanda : « Êtes-vous Buzot ? » Comme il ne pouvait pas parler, parce que le coup de pistolet qu'il s'était donné, avait porté dans la mâchoire, il fit signe de la tête que non ; il lui demanda s'il était Barbaroux, il fit signe que oui. On envoya de suite un exprès à Julien (de Paris) pour l'instruire de cette nouvelle capture, et de la recherche qu'on faisait des deux fuyards qu'on avait aperçus.

« Signé les sans-culottes composant la société populaire et républicaine de Castillon, district de Libourne, département du Bec-d'Ambès (1). »

Mutilé, presque sans vie, Barbaroux n'en fut pas moins conduit à Bordeaux sur une charrette inondée de son sang. Le bourreau l'attendait et l'œuvre de destruction fut bientôt consommée. Le conventionnel Barbaroux n'était âgé que de vingt-sept ans.

Qu'étaient devenus Péthion et Buzot dont les volontaires avaient signalé la fuite ? Las de marcher à l'aventure, épuisés de fatigue, excédés de

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXIII, p. 267. — Cette lettre, dont nous ne donnons qu'un extrait, finit ainsi : « Vous pouvez compter qu'ils seront tous pris, s'ils ne le sont déjà, parce que toutes les campagnes des environs sont sur pied et qu'il est impossible qu'ils échappent. »

douleur, et de même que Barbaroux préparés au suicide, il paraît évident qu'ils ont eu recours enfin à ce moyen suprême (1). On sait dans quel horrible état leurs corps furent retrouvés, et nous pouvons le demander d'ailleurs aux sans-culottes de Castillon.

Le 19 messidor (7 juillet) la Convention reçut d'eux ce nouveau message :

« Citoyens représentants, nos recherches n'ont point été vaines et nos promesses ne le sont point. En vous annonçant la prise du scélérat Barbaroux nous osâmes vous assurer que, morts ou vivants, ses perfides complices Péthion et Buzot seraient bientôt en notre pouvoir.

« Ils y sont en effet, citoyens représentants, ou pour mieux dire ils n'y sont déjà plus.

« Il était trop doux pour des traîtres, le supplice que la loi leur préparait, et la justice divine leur en réservait un plus digne de leurs forfaits. On a trouvé leurs cadavres hideux et défigurés, à demi rongés par les vers ; leurs membres épars sont devenus la proie des chiens dévorants, et leurs cœurs sanguinaires la pâture des bêtes féroces. Telle est l'horrible fin d'une vie plus horrible encore. Peuple ! contemple ce spectacle épouvantable, monument terrible de la vengeance.

(1) *Histoire de la Convention* (Barante), t. V, p. 263.

« Traîtres ! que cette mort ignominieuse, que cette mémoire abhorrée vous fasse reculer d'horreur et frémir d'épouvante ! Tel est le sort affreux qui tôt ou tard vous est réservé (1). »

Dans leur exaltation frénétique, les sans-culottes du Bec-d'Ambès s'efforcent, comme on voit, de s'élever jusqu'au lyrisme.

En 1849, M. Michelet qui dirigeait encore les archives nationales, compulsant un jour les papiers renfermés dans l'armoire de fer, tomba sur deux feuilles en lambeaux qu'il appelle deux *chiffons rouges*. Quelle fut son émotion en reconnaissant que les pages qui s'offraient à ses regards en un si triste état contenaient les dernières pensées de Péthion et Buzot, et leurs adieux à la vie. « Le rouge, dit-il, n'est point du sang. Ces infortunés portaient un gilet écarlate, comme on les avait alors, et leurs corps restant à la pluie et à la rosée des nuits, le papier s'est empreint de cette couleur. Aux coins, il est en lambeaux, mais le milieu reste. Péthion, dans une lettre à sa femme, la rassure, non sur sa vie, mais sur sa bonne conscience, lui affirme que son caractère ne s'est jamais démenti. » Buzot, dans une apologie d'une écriture nette et ferme, proteste, « *au moment de terminer ses jours*, » contre les imputations dont on

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXIII, p. 268.

a voulu souiller l'honneur de son parti, contre ce grief impie d'avoir songé à démembrer la France. L'adoration de la patrie est ici à chaque ligne (1). »

Associés dans le combat, éprouvés par les mêmes revers, Salles et Guadet avaient confondu leur sort, et le père de ce dernier s'estimait heureux d'avoir pu leur ménager un abri dans sa propre maison. Mais les yeux des proscripteurs restaient constamment ouverts sur la famille du girondin, et des visites domiciliaires amenèrent enfin l'arrestation des deux conventionnels. La mise hors la loi rendait la procédure facile, et l'identité reconnue, on n'avait plus qu'à tuer. Ainsi fit le bourreau.

« Au moment où l'on m'a saisi, écrivait Salles à sa femme, j'ai deux fois présenté sur mon front un pistolet qui a trompé mon attente. Je ne voulais pas être livré vivant. Toutefois j'ai eu cet avantage, d'avoir bu d'avance tout ce que le calice a d'amer, et il me semble que ce moment n'est pas si pénible (2). »

II

Louvet se trouvait seul ; accablé de misères et d'ennuis, et n'ayant plus la force de continuer la

(1) Michelet, *Histoire de la révolution*, t. V, p. 251.
(2) Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 259.

vie errante qu'il avait menée d'abord en Bretagne, puis de Libourne à Limoges, il entreprit de rejoindre à Paris sa chère Lodoïska que nous verrons ailleurs céder elle-même à l'attrait du suicide. Dans le cours de ce voyage semé de périls sans nombre, l'idée qui le poursuivait était moins d'échapper aux dangers qui menaçaient ses jours que de tromper la haine de ses ennemis, en ne livrant à leurs fureurs que de froides dépouilles marquées déjà du sceau de la destruction. Il avait même, en prévision d'une fin tragique, composé son hymne de mort sur l'air : *Veillons au salut de l'empire*. Être ou ne pas être, tel est le problème qui se présente à chaque pas du proscrit. Une nuit, il est contraint d'accepter un gîte dans une auberge où tout lui est suspect : « Excédé, dit-il, des agitations de la journée, je fis à part moi et mon traversin quelques bons raisonnements sur les peines de la vie et *les douceurs de la mort* ; elle ne pouvait me fuir ; je venais de m'assurer que l'opium et l'espingole étaient en bon état (1). » Calmé par cette certitude, il se laisse insensiblement aller à la fatigue et le sommeil s'empare de lui. Autre incident : Louvet pour continuer sa route avait su trouver place sur une charrette encombrée de paquets que l'on avait toutefois disposés de manière

(1) *Mémoires de Louvet*, in-8, p. 271.

à dérober le fugitif aux regards des passants. Mais à l'entrée d'une ville la fantaisie vient aux gendarmes de procéder rigoureusement à l'examen des objets contenus dans la voiture. Plus d'espoir, il faut agir. Alors, ajoute Louvet, je tirai doucement de mon sein l'espingole que j'y tenais toujours ; je l'armai, je la mis dans ma bouche... (1). » On ne sait quel hasard détourna les gendarmes de leur perquisition, mais le voiturier reprit ses guides, et l'arme à feu garda le silence.

Tous les esprits, à bien dire, étaient montés à ce ton-là ; parcourez les Mémoires de Meillan, cet autre député girondin :

« A force de m'attendre à périr, écrit-il, j'étais parvenu au point de ne mettre aucune différence entre la vie et la mort : je n'ambitionnais plus que d'épargner à ma famille la honte de mon supplice. C'est dans cette vue que j'étais toujours muni de deux pistolets. Il fallut pourtant les laisser à Bordeaux, de crainte d'être visité en sortant, et conduit en prison comme réfractaire à l'ordonnance du désarmement. J'y substituai un flacon d'opium préparé que mon ami me procura, espérant qu'en cas de malheur ceux qui m'arrêteraient le prendraient, pour quelque eau de senteur, dont ils ne s'empresseraient pas de me dépouiller ; qu'ainsi

(1) *Mémoires de Louvet*, p. 263.

j'aurais le temps de l'avaler avant qu'ils se doutassent de la qualité de la liqueur. La dose était assez forte pour produire son effet dans cinq ou six heures (1). »

De même que Louvet et Meillan, Laréveillère-Lépaux échappant par miracle aux poursuites acharnées des représentants en mission, arrive aux portes de la petite ville de Roye, voisine de Buire. Il y avait ce jour-là grande foule et force clameurs servant de cortége à un brancard funèbre sur lequel on rapportait le corps d'un malheureux proscrit qui venait de se tuer sur le grand chemin (2).

Deux autres conventionnels, Lidon et Chambon, du département de la Corrèze, conservaient l'espérance de se dérober à la rigueur des lois en cherchant un refuge dans leur pays natal, mais tous deux n'y trouvèrent qu'une fin lamentable. Celle de Lidon surtout mérite quelques détails. Il s'enfuyait de la Gironde et se rendait à Brives; mais pendant le trajet, ses forces ne secondant pas son courage, il crut pouvoir en appeler à l'honneur d'un homme dont il était l'ami, et le conjura de lui envoyer un cheval. Mieux eût valu, peut-être, se confier au bourreau, car, en effet, le faux ami répondit par la

(1) *Mémoires de Meillan*, in-8, p. 151.
(2) Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. VIII, p. 117.

trahison à cet appel de l'infortune. Devenu précisément l'un des agents de la Terreur, et chef du comité de surveillance, le misérable imploré par Lidon s'empressa de communiquer aux autorités du pays la lettre accusatrice. Ce n'était point assez, il voulut présider lui-même à l'arrestation du proscrit, et fit tout aussitôt investir sa retraite par deux brigades de gendarmerie. En se voyant victime d'un guet-à-pens infâme, Lidon ne songea plus qu'à vendre chèrement sa vie. Dès ce moment animé d'une énergie terrible, il fit tomber trois assaillants sous ses coups, et termina par le suicide cette lutte inégale.

Chambon, caché dans la même grange, se fit sauter la cervelle en apercevant les gendarmes (1).

III

Tandis que les Girondins cédaient partout dans les provinces au terrible ascendant de la Montagne victorieuse, un collègue des députés proscrits bravait à Paris même l'arrêt de mort qui pesait sur lui. Il devait son salut au dévouement d'une femme qui ne voyait dans la révolution que des malheureux à secourir et ne connaissait de lui que son infortune. C'est sous ce toit hospi-

(1) *Biographie des contemporains.*

talier et dans une rue voisine de l'église Saint-Sulpice, que Condorcet, inaccessible à la crainte, et se maintenant par la pensée dans les hautes et calmes régions de la philosophie, traça la brillante *Esquisse des progrès de l'esprit humain*. Huit mois s'étaient écoulés déjà, et le solitaire achevait son œuvre sans autre secours que sa mémoire fécondée par la méditation, lorsqu'il apprit qu'une loi nouvelle assimilait au condamné toute personne qui recueillerait un proscrit. Sa résolution n'était pas douteuse ; il fallait en s'éloignant conjurer la ruine d'une si noble femme. « Ne voyez-vous pas que vous courez à la mort ? » s'écria madame Vernet. « Qu'importe ? puisqu'en restant je vous perds sans me sauver. Ne suis-je pas hors la loi ? » — « Oui, mais vous n'êtes pas hors l'humanité ; vous resterez. » Réduit alors à tromper la surveillance de cette amie si justement inquiète, Condorcet disparut le 29 ventôse an II (19 mars 94), à huit heures du soir (1), sans passe-port, vêtu d'une simple veste et la tête couverte d'un bonnet. Il comptait, pour quelques jours du moins, trouver un refuge auprès d'un homme auquel depuis trente ans il était uni par les liens d'une étroite amitié. Cet ami se nommait *Suard*

(1) Michelet, *Histoire de la révolution*, t. VII, p. 213. D'après M. Michelet, c'est presque au point du jour, et non le soir, que Condorcet franchit le seuil de madame Vernet.

et vivait avec sa femme dans une douce et commode retraite, non loin de la petite ville de Sceaux. En se présentant à l'improviste, le proscrit jeta, dit-on, le ménage dans une étrange alarme, et les époux, à l'envi l'un de l'autre, prouvèrent à Condorcet que sa sûreté même exigeait qu'aucun témoin ne pût affirmer, qu'en plein jour, un inconnu suspect était entré chez eux ; que le soir, au contraire, une porte entrouverte le conduirait sans nul inconvénient à la demeure qu'on lui destinait... mais le soir, la porte resta fermée, et Condorcet pour abriter sa tête descendit péniblement dans les carrières de la plaine de Montrouge. Il n'en sortit que la nuit et gagna les bois de Meudon dont les arbres, en ce moment dépouillés de feuillage, n'offraient aucun asile. Sentant ses forces décliner, succombant à l'inanition, et trouvant plus intolérable encore la privation absolue de tabac, l'infortuné s'enhardit à prolonger son excursion jusqu'à Clamart où il put, en effet, se procurer du tabac et des vivres. Témoins de son repas et le voyant manger avec avidité, les gens du cabaret où le hasard l'avait conduit, furent involontairement frappés d'une faim si impérieuse; ils s'étonnèrent aussi de sa tenue misérable qui contrastait avec la finesse de son linge et la blancheur de ses mains. Un maçon, membre du comité révolutionnaire de Clamart,

et qui croyait sans doute devoir à ses fonctions de se montrer plus curieux que les autres, l'interrogea sur son état et sur le but de son voyage. Condorcet, inhabile comme un savant à soutenir un pareil rôle, se donna pour un domestique dont le maître venait de mourir. « Je crois plutôt que vous êtes un de ceux qui en avaient, des domestiques. Où sont vos papiers? » dit le maçon. Nous savons qu'il n'en avait pas. Un gendarme fut appelé qui, de concert avec le fonctionnaire maçon, se disposait à le conduire au comité de Clamart. Mais l'hôtesse réclama son paiement, et pour la satisfaire, Condorcet s'empressa d'ouvrir un portefeuille dont l'élégance attirant tous les regards donna plus de consistance encore aux soupçons qu'on avait conçus. La présomption enfin fit place à la certitude quand le faux domestique offrit de changer un louis d'or pour payer son omelette, et posa sur la table un mouchoir de batiste et un Horace relié en maroquin vert, enrichi de notes marginales de la main même de Condorcet. D'après l'ordre du comité, l'individu suspect fut aussitôt conduit à la prison de Bourg-la-Reine. La fatigue et la douleur qu'il ressentait d'une blessure au pied l'avaient fait tomber plus d'une fois sur la route, lorsqu'un vigneron, à prix d'argent, consentit à prêter son cheval. C'est ainsi que l'illustre conventionnel, toujours suivi

de son escorte, entra dans Bourg-la-Reine pour y subir encore un interrogatoire. Les membres du comité n'étant pas en nombre renvoyèrent au lendemain cette seconde enquête, et le détenu fut enfermé dans une prison sombre et humide. Ce fut là son dernier séjour. Il possédait depuis longtemps un poison qu'il devait, dit-on, aux prévoyantes sollicitudes de son ami Cabanis, et grâce au remède homicide, les gens du comité n'eurent plus qu'à verbaliser sur un cadavre qui conservait encore un reste de chaleur.

Au fond de sa première retraite, Condorcet, dont la vie entière était vouée aux plus graves travaux, voulut un jour par gratitude répondre aux consolations poétiques que lui adressait sa généreuse hôtesse. « Je n'ai jamais fait de vers, lui dit-il, mais vous m'en ferez faire. » Nous ne citerons que ceux-ci, tirés d'une épître à sa femme, et devenus applicables à plus d'un proscrit.

Ils m'ont dit : Choisis d'être oppresseur ou victime.
J'embrassai le malheur et leur laissai le crime (1).

Peu de temps avant sa mort, il exprimait ainsi ses volontés dernières :

« Que ma fille soit élevée dans les mœurs et les vertus républicaines... Qu'on éloigne d'elle tout

(1) *Biographie des contemporains.*

sentiment de vengeance personnelle ; qu'on le lui demande en mon nom ; qu'on lui dise que je n'en ai jamais connu aucun. »

L'extérieur de Condorcet n'avait rien de prévenant ; sa timidité et peut-être aussi les constantes préoccupations du philosophe et du savant lui donnaient dans le monde un maintien embarrassé, un air froid et contraint. Pour le connaître et l'apprécier, il fallait jouir de son intimité, et ses amis applaudissaient au mot de d'Alembert : « C'est un volcan couvert de neige. » Dans sa jeunesse un ardent amour qui lui paraissait sans espoir lui avait fait déjà envisager le suicide comme l'unique remède aux souffrances de l'âme, et il fut un instant tout près d'y recourir (1). Les passions politiques devaient enfin obtenir de lui ce dernier sacrifice qu'il avait su refuser aux orages du cœur.

Géomètre illustre et depuis longues années secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Condorcet fut comme bien des savants accessible aux plus étonnantes rêveries. Pénétré du saint amour des hommes, il mourut à cinquante ans avec le doux et chimérique espoir qu'un jour, la science ayant vaincu la mort, on réaliserait sur la terre la bienheureuse éternité (2).

(1) Michelet, *Les femmes de la révolution*, p. 89.
(2) Michelet, *Histoire de la révolution*, t. VII, p. 244.

CHAPITRE III.

SOUFFRANCES MORALES, AFFECTIONS BRISÉES, DÉVOUEMENT.

I. État des esprits; l'échafaud même est un instrument de suicide; madame Lavergne et la citoyenne Costar; Tallien proconsul à Bordeaux. — II. Roland trouvé mort sur la route. — III. Le comte de Fleury et le président du tribunal révolutionnaire; l'avenue du Rosier. — IV. Héroïsme de Désilles, et dévouement d'une jeune fille. — V. Le général Loizerolles.

I

Nous sommes encore au seuil de la révolution, et l'objet même de nos recherches nous imposait la loi de n'aborder l'étude de cette grande régénération qu'au point de vue des influences qui ont fait spontanément éclore au sein de nos discordes civiles de nouveaux exemples de suicides. Ces faits qui portent tous l'irrécusable empreinte de notre état social à cette période de notre histoire ont établi de prime abord que les chances du combat, en mettant successivement les représentants de

tant d'idées contraires à la discrétion du plus fort, ne leur laissaient pour toute alternative que le suicide ou l'échafaud.

A ne considérer les choses qu'à la surface, il y a là pour nous un redoutable écueil. Ces limites, en effet, servent de cadre à des tableaux d'une teinte toujours sanglante et dont la sombre monotonie doit à la fois contrister l'âme et rebuter l'esprit. Comment pourtant se refuser à voir que l'extrême diversité des figures et des caractères vient rompre à chaque instant l'apparente uniformité de cette galerie funèbre ? Amis, ennemis, persécuteurs, opprimés, devenus égaux devant l'homicide judiciaire et l'homicide de soi-même, sont, il faut bien l'avouer, enveloppés souvent dans un commun désastre, ils ont parfois même charrette, et, selon la rude parole de Danton, leurs têtes où fermentaient tant de haines et de passions, s'*embrasseront* du moins *dans le même panier* avant de tomber dans la même fosse. Et cependant malgré cette confusion horrible, que de contrastes et que d'oppositions ! C'est toujours le suicide et toujours l'échafaud, mais ces dénoûments obligés empêchent-ils les épisodes de varier sans cesse ; et les faits en reproduisant la physionomie des victimes n'offrent-ils pas à nos regards une série presque inépuisable de portraits nouveaux ? Parce que dans nos exemples l'homme ignoré coudoie

souvent l'homme célèbre, parce que le vice et la vertu, la sottise et le génie, l'ignorance et le savoir, l'héroïsme et la lâcheté figurent ensemble dans ce drame immense, faut-il croire aussi que l'auteur, ne sachant pas éclairer sa route et manquant d'ordre et de méthode, n'a pu que se traîner en aveugle au milieu de l'arène ? Qu'on ne dise pas non plus que ce désordre est un *effet de l'art* ; il est tout simplement l'image fidèle d'une lutte gigantesque où, comme dans les révolutions du globe, tout se trouva confondu. Il suffira toutefois pour assurer sa marche de ne pas oublier que les faits sont constamment groupés d'après l'analogie, les ressemblances ou l'identité des causes qui les ont fait naître.

Dévoués à une mort certaine, presque toujours imminente et qui déjà leur apparaissait sous les traits du bourreau, les malheureux qui jusqu'ici ont eu recours au suicide, n'avaient cependant pas, à proprement parler, le pouvoir d'abréger leurs jours. De la déplorable existence dont un arrêt inévitable avait marqué le terme, ils retranchaient quelques heures à peine, et leur unique ambition consistait à gagner de vitesse l'exécuteur des hautes œuvres. Il y a donc là suicide, mais non pas mort volontaire puisqu'on n'a plus à délibérer s'il convient de vivre ou de mourir, mais seulement à

décider si tel moyen de destruction est préférable à tel autre, et notamment si le poignard ou le poison valent mieux que le couperet officiellement nommé le *glaive de la loi.*

Marqués ainsi du sceau d'une nécessité implacable, les tragiques événements que nous avons fait passer sous les yeux du lecteur forment dans la grande classe des suicides politiques une série distincte que nous retrouverons plus d'une fois encore dans le cours de la révolution.

Poursuivons maintenant nos exhumations historiques, et faisons ressortir les autres influences qui devaient alors affaiblir l'instinct de la conservation, et recruter incessamment, à tous les degrés de l'échelle sociale et dans tous les partis, de fervents prosélytes à la mort volontaire.

Que l'on songe en effet, au milieu d'une pareille tourmente, aux fortunes évanouies, aux espérances déçues, aux affections brisées, aux vides irréparables laissés dans les familles. Que de fils, de pères et d'époux manquaient au foyer domestique; mais que de femmes aussi dans l'égarement de leur douleur, caressaient la pensée d'une mort volontaire et souriaient à l'espoir de renouer dans la tombe des liens si chers tranchés par le bourreau !

« J'ai vu, dit Riouffe, plus de dix femmes qui n'osant prendre du poison, avaien crié : Vive le

roi ! et chargeaient par ce moyen le tribunal révolutionnaire du soin de terminer leurs jours : les unes pour ne pas survivre à un époux, d'autres à un amant (1). »

« Le trait de la femme de Lavergne, commandant de Longwy qui a crié : Vive le roi! pour périr avec son époux nous a singulièrement attendri. Cette malheureuse a été exécutée aujourd'hui (2). »

Cet exemple ne fut pas perdu.

Le détenu Langeac, homme de lettres, appelé comme témoin dans le procès de Fouquier-Tinville, déposa que la citoyenne Costar n'ignorait pas que la femme Lavergne avait proféré, dans la grande salle du palais, le cri de vive le roi ! pendant qu'on jugeait son mari, et qu'elle avait obtenu par là d'être conduite au supplice sur la même charrette que lui. Or, la citoyenne Costar s'était promis en imitant le procédé, de transformer aussi la guillotine en instrument de suicide.

« Vous avez condamné à mort Boyer-Brun, écrivit-elle au tribunal révolutionnaire. A présent que je n'ai plus rien dans le monde, puisque j'ai perdu mon ami, frappez, terminez une vie qui

(1) *Mémoires d'un jeune détenu; Collection Nougaret*, t. I, p. 237.

(2) *Journal de Port-Libre* (la Bourbe), *ibid.* — Lavergne avait rendu la place après une défense plus qu'insuffisante, et fut accusé de trahison ou de lâcheté.

m'est odieuse, que je ne puis supporter sans horreur. Vive le roi ! vive le roi ! vive le roi !

Le 28 mai 1794.

« N'ayez pas l'air de croire que je sois folle; non je ne *la* suis pas; je pense tout ce que vous venez de lire, et je le signe de mon sang.

« Vous me trouverez à la maison de santé, rue de Buffon, n. 4. » La signature Costar et le paraphe sont écrits avec du sang (1).

La confiance de la femme Costar ne fut pas trompée, et son supplice suivit de près la manifestation de sa haine pour la révolution.

Une servante tentée par la cupidité avait dénoncé la retraite de Rabaut-Saint-Étienne, et le conventionnel eut le sort des Girondins. La compagne de sa vie voulut le suivre au tombeau. Elle vint armée d'un pistolet se placer au bord du puits qui se trouvait dans son jardin, et peu d'instants après, les voisins alarmés par la détonation retiraient de l'eau son corps sanglant et mutilé (2).

Tallien, proconsul à Bordeaux, put acquérir la preuve que la terreur de l'échafaud ne glaçait pas toutes les âmes. Une femme, nommée Bernard, se présente à lui : « Misérable tyran, lui dit-elle,

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 369.

(2) *Souvenirs d'un demi-siècle*, par Touchard-Lafosse, t. II, p. 274.

vous avez fait périr mon mari, et je viens aussi vous demander la mort. Je pourrais bien me venger, car, vous le voyez, je suis armée, mais je vous trouve au-dessous de mon indignation. » Tallien dans sa frayeur cherchait à la calmer. « La patrie, Madame, exige des sacrifices, mais vous n'êtes pas accusée, et la nation aura égard à vos malheurs. » Une explosion violente l'interrompit soudain et l'intrépide veuve mortellement frappée rejoignit son époux (1).

II

Madame Roland avait dit : « Quand Roland apprendra ma mort, il se tuera. » A cette nouvelle en effet, il n'hésita pas un instant, mais il dut, comme Condorcet, déjouer d'abord l'inquiète sollicitude d'un ami dévoué qui se refusait à toute séparation. Il quitta donc furtivement la maison hospitalière de M. Lenormand, et marcha toute la nuit sans autre but que de faire perdre entièrement sa trace, et d'écarter ainsi la foudre du toit qui l'avait recueilli. Puis le jour commençant à poindre, le stoïque vieillard comprit à l'épuisement de ses forces qu'il était arrivé au terme de

(1) *Biographie des contemporains*, Rabbe, etc.

sa course. Son dernier vœu du moins fut pleinement exaucé; le fer que renfermait sa canne obéit fidèlement à la main qui le guidait et le proscrit tomba mort sur la route.

Le 25 brumaire an II (novembre 93), la Convention nationale se fit donner lecture de la lettre qui lui était officiellement adressée par les représentants du peuple envoyés dans le département de la Seine-Inférieure.

« Citoyens collègues, informés hier au soir qu'un particulier avait été trouvé mort à cinq lieues d'ici, et sur la grande route de Paris à Rouen; instruits qu'on avait trouvé dans ses poches des papiers qui faisaient soupçonner que ce pouvait être Roland, ex-ministre de l'intérieur, nous avons arrêté qu'un de nous s'y transporterait sur-le-champ. Legendre s'y est rendu pendant la nuit, il s'est fait représenter le cadavre, et a reconnu facilement que c'était celui de l'ex-ministre Roland qui s'était rendu justice pour se soustraire au glaive de la loi. Le juge de paix nous a remis quatre pièces qui ont été trouvées dans ses poches. La première contient l'apologie de sa vie et de sa mort, avec quelques imprécations prophétiques. Sur le *verso* il donne les prétendus motifs de sa mort; les deux autres pièces sont les cartes de sa section. La quatrième est l'adresse d'une personne chez laquelle sans

doute il se proposait de descendre à Rouen : elle est en état d'arrestation. Nous avons requis le juge de paix de le faire enterrer à l'endroit où il a été trouvé. La Convention nationale jugera peut-être nécessaire de faire planter sur sa fosse un poteau sur lequel sera placée une inscription qui transmettra à la postérité la fin tragique d'un ministre pervers, qui avait empoisonné l'opinion publique, qui avait acheté fort cher la réputation d'homme vertueux, et qui était le chef de la coalition criminelle qui a voulu sauver le tyran et anéantir la république (1). »

Nous devons suppléer maintenant à la réserve calculée du député Legendre en reproduisant intégralement le billet trouvé sur Roland.

« Qui que tu sois qui me trouves gisant, respecte mes restes, ce sont ceux d'un homme qui consacra toute sa vie à être utile, et qui est mort comme il a vécu, vertueux et honnête. Puissent mes concitoyens prendre des sentiments plus doux et plus humains ! Le sang qui coule par torrents dans ma patrie me dicte cet avis ; ces massacres ne peuvent être inspirés que par les plus cruels ennemis de la France. Non la crainte, mais l'indignation m'a fait quitter ma retraite au moment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme,

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 143.

et je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes. »

III

Dumas, président du tribunal révolutionnaire, entre un jour, avant l'audience, dans le cabinet de Fouquier-Tinville et lui dit : « Voici un petit billet doux ; lis-le. » Le billet était ainsi conçu : « Homme de sang, égorgeur ! homme abominable ! cannibale infâme, monstre, scélérat, vil et lâche assassin, tu as fait périr ma famille, tu vas envoyer à l'échafaud ceux qui paraissent aujourd'hui au tribunal : tu peux me faire subir le même sort, car je te déclare que je partage leurs opinions et leurs sentiments. »

Signé, Le comte de FLEURY.

« Ce monsieur-là me paraît pressé, répondit Fouquier, je vas l'envoyer chercher. » Fleury fut condamné à mort avec cinquante-quatre autres accusés, et marcha au supplice revêtu d'une robe rouge, comme complice de la jeune Cécile Renaud qui, ce jour-là même, périt avec toute sa famille (1). Dès le matin les colporteurs hurlaient :

(1) *Ibid.*, t. XXXIV, p. 316. — Procès de Fouquier-Tinville.

La sainte Guillotine, les 54 en manteaux rouges, les assassins de Robespierre !

« Un fils de M. de Rochefort est conduit avec son père et trois de ses parents dans l'avenue du Rosier à Feurs pour y être fusillé. Le peloton fait feu. Trois condamnés tombent. L'enfant préservé par la pitié des soldats n'est pas atteint. « Grâce, grâce pour lui ! s'écrient les spectateurs attendris. Il n'a que seize ans, il peut devenir un bon citoyen ! » Les exécuteurs hésitent, Javogues promet la vie. « Non, non, point de votre grâce, plus de votre vie ! s'écrie l'enfant en embrassant le corps sanglant de son père : Je veux la mort, je suis royaliste : Vive le roi ! (1). » Il fallut recharger les armes.

Cette avenue du Rosier conduisant au château de ce nom, et qui avant ces jours néfastes servait de promenade et d'emplacement pour les fêtes de la ville de Feurs, avait été choisie comme lieu d'exécution, et les tilleuls de l'avenue, de même que les saules des Brotteaux, prêtaient leur ombre à ces scènes de carnage. L'horrible destinée des vaincus donnait à la mort un invincible attrait, et lors des fusillades, enfants et jeunes filles réclamaient souvent la faveur suprême de tomber en même temps que leurs pères ou leurs parents,

(1) Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 204.

afin de s'unir à eux dans une dernière étreinte.

Historien fidèle des crimes commis à la *Glacière* dans l'ancien palais des papes à Avignon, Louis Blanc rapporte que « parmi les femmes désignées pour la mort, deux seulement furent sauvées. L'une d'elles se trouvait avoir servi la révolution très-vaillamment. Elle dut la vie à sa fille qui, âgée seulement de neuf ans, n'avait pas voulu la quitter, et qui, à force d'embrasser les genoux des meurtriers, finit par les attendrir (1). »

IV

Si l'on doit reconnaître que les grandes subversions sociales en ouvrant l'arène aux passions mettent dans tout leur jour les plus mauvais côtés de la nature humaine, il n'est pas moins constant qu'elles ont aussi de sublimes éclairs où l'on voit rayonner la grandeur de l'homme et sa beauté morale. Déjà nos derniers exemples nous ont montré le souverain empire des sentiments de la famille, puisque le sacrifice de la vie est inspiré surtout par les touchantes douleurs du foyer domestique ; mais les faits qui vont suivre nous feront mieux comprendre encore tout ce que notre âme,

(1) Louis Blanc, *Histoire de la révolution*, t. VI, p. 154.

en face des plus cruelles détresses, peut renfermer de dévouement, d'abnégation et d'héroïques pensées. A des noms qui retentissent dans l'histoire, nous joindrons comme toujours des noms entièrement ignorés; et qu'importe, en effet, l'illustration des victimes? Qu'elles aient en partage ou la gloire ou l'oubli, elles plaident également la cause de l'humanité tout entière.

L'héroïsme du jeune Désilles est consacré par le témoignage unanime des historiens de la révolution, et comme eux, nous remplissons un devoir qui nous est cher en livrant un nom sans tache à la mémoire des hommes.

En 1790, trois régiments tenant garnison à Nancy étaient en hostilité déclarée avec leurs officiers au sujet de l'apuration des comptes et de l'emploi des masses. Se croyant gravement lésés, les soldats étaient rapidement arrivés du mécontentement à l'insurrection, et, maîtres de la ville, se disposaient à s'y défendre. Le peuple aussi s'armait et voulait leur prêter main forte. En conséquence la lutte semblait inévitable, et le fameux Bouillé, usant sans ménagement des pleins pouvoirs du roi et de l'Assemblée nationale, menaçait de mort les insurgés. Pour repousser son agression, le régiment du roi voulut braquer alors une grosse pièce d'artillerie sur une des portes de la ville. Mais Désilles, officier du corps, s'élance au

milieu des soldats, se porte comme médiateur, et jure d'obtenir la paix au péril de sa vie. Que peut la voix d'un homme dans un pareil tumulte? Convaincu de son impuissance à désarmer par la parole une foule irritée, Désilles se précipite à la bouche du canon en s'écriant : « Si le sang coule, je veux périr le premier. » Arraché de vive force à ce pressant danger, il court près d'une autre pièce, et se met sur la lumière; encore une fois repoussé, il se jette au-devant du canon... au-devant de la mort, car soudain la mitraille est vomie par l'instrument terrible, et Désilles n'est plus! Bouillé vainqueur tint parole aux vaincus, et parmi les soldats, ceux qui échappèrent au massacre furent envoyés aux galères.

L'Assemblée nationale ne resta pas insensible au trépas héroïque du jeune Désilles, et se rendit en corps à la cérémonie funèbre dont il fut l'objet. L'art dramatique, la peinture et la sculpture glorifièrent à l'envi cette mort volontaire qui ne put toutefois conjurer l'effusion du sang (1).

Un proconsul à renommée sinistre, Carrier (c'est tout dire), tenait en sa puissance la femme du général vendéen l'Épinay, et cruel jusqu'au délire, il promettait à sa captive un de ces atroces

(1) *Biographie des contemporains*, art. Désilles, t. V.

mariages qui avaient un bateau sans fond pour autel, et les flots de la Loire pour lit nuptial (1). L'infortunée avait à son service une jeune fille qui. pieusement dévouée au sort de sa maîtresse, lui continuait ses soins, et se préparait même à sacrifier sa vie. Ses pressentiments, en effet, ne l'avaient pas trompée; les menaces d'un tel homme n'étaient point vaines, et des agents dignes du maître avaient chaque jour entrée dans la prison. Ils vinrent donc, suivant l'usage, présider au choix des condamnés qu'ils destinaient à mourir unis au fond de l'eau. Pour un instant éloignée de sa chambre, madame de l'Épinay ignorait encore que son tour fût venu, et ne put s'offrir à ses meurtriers. La jeune fille, d'ailleurs, avait profité déjà de son absence, et s'était empressée de répondre au nom de sa maîtresse. Heureuse et fière de son usurpation, la généreuse enfant se laisse enchaîner sans pâlir au malheureux fiancé qui doit l'entraîner dans l'abîme, et cet horrible drame s'achève au sein des flots (2).

A Lyon, comme on l'a vu plus haut, les insurgés marqués pour le supplice, attendaient leur sentence dans une cave de l'Hôtel de ville. Là se

(1) *Les femmes célèbres de la révolution*, de 89 à 95, par E. Lairtullier, avocat, t. II, p. 115.

(2) *Les noyades de Nantes*, par l'auteur de la *Queue de Robespierre*, t. III, p. 294.

trouvait le nommé Badger. Son frère avait fait preuve d'une grande exaltation contre les montagnards partisans de Chalier, et s'était, pendant le siége, conduit en valeureux soldat. En entrant dans ce lieu sinistre, des membres de la commission militaire, trompés par la conformité du nom, prennent l'innocent pour le coupable, et le traduisent devant les juges qui prononcent l'arrêt fatal. Badger n'eut pas un seul instant l'idée de réclamer contre l'erreur. Bien plus, il se félicitait de la méprise, s'étonnait même qu'une action si simple parût digne d'admiration, et sous le couteau rouge de sang, ses traits conservèrent l'empreinte d'une inaltérable sérénité (1).

Un autre insurgé lyonnais, lieutenant de la compagnie de chasseurs à pied de Guillaume-Tell, dut également répondre au tribunal. Interrogé sur ses noms et qualités, il s'aperçut à la première question qu'on le prenait pour un de ses parents, notaire, et se nommant comme lui Ravier. Il ne fit rien pour détromper les maîtres de son sort et marcha tranquillement au supplice (2).

Quand Toulon fut repris par l'armée républicaine, quinze mille Toulonnais et Marseillais réfugiés se pressèrent sur la plage. Hommes, femmes, enfants, vieillards, les uns blessés, d'au-

(1) *Les prisons de Lyon*, par A. F. Delandine, t. IV, p. 135.
(2) *Ibid.*, p. 137.

tres infirmes, cherchaient à trouver place dans de frêles embarcations dont quelques-unes furent submergées avant que ces malheureux eussent pu recevoir des secours des vaisseaux ennemis leur unique refuge.

Témoins de ce désastre, d'autres proscrits n'hésitèrent pas à se dévouer, et la mer referma sur eux ses abîmes. Pour ceux-là du moins, le sacrifice ne fut pas stérile ; ils allégèrent en se précipitant dans les flots les chaloupes surchargées, et leur mort assura des jours qu'ils estimaient plus précieux que leur propre vie (1).

On sait que deux ans plus tard, les émigrés subirent à Quiberon une catastrophe semblable. « Il y avait sur le rivage, dit un historien de la Convention, quinze à dix-huit cents personnes, officiers, royalistes, paysans, femmes, et tous plongés dans le plus affreux désespoir. Les uns s'avançaient dans la mer, au-devant des chaloupes qu'on attendait ; d'autres se noyaient, ou se brûlaient la cervelle, ou se perçaient de leur épée (2). »

V

Arrêtons un instant l'attention du lecteur sur

(1) *Histoire des Girondins*, par Lamartine, t. VII, p. 221.
(2) *Histoire de la Convention*, par de Barante, t. VI, p. 48.

un épisode remarquable du procès de Fouquier-Tinville, et tout en l'abrégeant, reproduisons fidèlement la déposition du jeune Loizerolles dont le témoignage vint accabler l'ancien accusateur public, maintenant accusé.

Cent vingt-neuvième témoin, F. S. Loizerolles, âgé de vingt-deux ans, a dit : « Le 7 thermidor, vers les quatre heures du soir, on appelle Loizerolles dans les corridors ; moi frappé d'un secret pressentiment qui m'annonçait que mon tour arriverait ce jour-là, je ne mets pas en doute que ce cri de mort s'adresse à moi, et je cours chez mon père pour lui faire mes adieux. Que vois-je en entrant ? un guichetier qui lui signifie l'ordre de descendre au greffe : aussitôt je me hâte d'aller avertir ma mère. Elle arrive : déjà mon père allait être pour toujours arraché de nos bras ; elle l'embrasse avec le cri du désespoir ; mon père entre dans le guichet, et je parviens à faire rentrer ma mère jusqu'au milieu du corridor pour lui sauver le tableau de nos déchirants adieux. Il n'y avait plus qu'une porte à traverser ; alors, mon père me dit : « Mon ami, console ta mère de ma mort ; vis pour elle ; ils pourront m'égorger, mais jamais m'avilir. » Mes larmes, ma douleur m'empêchaient de lui répondre. Je voulais l'embrasser pour la dernière fois, quand un guichetier, insultant à mes pleurs, me repousse loin de mon père,

ferme la porte sur moi en s'écriant : « Tu fais l'enfant, demain sera ton tour. » Mon père arrive donc à la conciergerie avec ses trente compagnons d'infortune. A peine y est-il entré qu'on lui signifie l'acte d'accusation ; mais quelle est sa surprise en l'ouvrant, il voit mon nom à la place du sien. C'est alors que mon père conçoit le généreux projet de sacrifier sa vie pour assurer la mienne. Il communique son dessein à Boucher, secrétaire de Bailly, et comme mon père, inscrit sur la liste fatale. Boucher admire son héroïsme, mais lui dit en même temps : « Vous allez vous perdre et vous ne le sauverez point. »

Je tiens tous ces détails du citoyen Pranville, qui depuis deux mois déjà attendait la mort à la Conciergerie, et qui ne doit son existence et sa liberté qu'à la journée du 9 thermidor.

Le citoyen Pranville que le tribunal entendra d'ailleurs, et que j'avais vu souvent à Saint-Lazare me dit : « Embrassez-moi, nous sommes deux malheureux échappés au naufrage ; mais savez-vous qui vous a sauvé la vie? — Non, répliquai-je, expliquez-moi ce mystère. — C'est votre père, reprit-il, voici ses dernières paroles :

« Ces gens-là sont si bêtes, ils vont si vite en besogne, qu'ils n'ont pas le temps de regarder derrière eux ; il ne leur faut que des têtes ; peu leur importe lesquelles, pourvu qu'ils aient leur

compte; au surplus je ne fais pas de tort à mon fils, tout le bien est à sa mère. Si, au milieu de ce tourbillon d'orages, il arrive un jour serein, mon fils est jeune, il en profitera, je persiste dans ma résolution. »

C'est le 8 thermidor que mon père parut à l'audience avec trente autres accusés ; on lit l'acte d'accusation ; on prononce le nom de Loizerolles fils ; qu'aperçoit-on alors? un vieillard vénérable dont les cheveux blancs avertissaient les juges de leur grossière méprise. Je demanderai donc aujourd'hui pourquoi l'accusateur public ne le fit point retirer des débats; comment le tribunal a pu confondre un vieillard de soixante-deux ans avec un jeune homme de vingt-deux? En m'assassinant comme complice de conspirations imaginaires, l'apparence des formes légales n'aurait point été violée, mais elle l'a été d'une manière bien criminelle à l'égard de mon père, puisqu'il n'y avait contre lui ni acte d'accusation, ni questions aux jurés.

« La déclaration du jeune Loizerolles, dit le rédacteur du procès, a été d'un intérêt si grand et si pathétique. et les débats qui l'ont suivie ont tellement affecté les esprits, déchiré les cœurs, et rempli les âmes de pitié, de douleur et de consternation, que l'auditoire, fondant en larmes et ne pouvant plus tenir à une scène aussi déchi-

rante, a paru désirer que le président du tribu
accablé lui-même du récit de tant d'horreurs,
enfin le parti de fermer les débats sur cette aff
épouvantable. » Cet épisode, en effet, suffi
seul, à donner la mesure de l'incroyable indi
rence ou mieux encore, du farouche mépris
l'accusateur public, les juges et les jurés prof
saient audacieusement pour la justice et la
des hommes (1).

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 3 et suiv.

CHAPITRE IV.

ENTHOUSIASME, EXALTATION, FANATISME.

.. Prise de Verdun; le commandant Beaurepaire se fait sauter la cervelle; effet produit par ce suicide. — II. Joseph Barra et Maximilien Robespierre; honneurs funèbres rendus à Barra et Viala. — III. Charette, Swardin et Kléber. — IV. Le vaisseau *le Vengeur*: le jeune Casabianca.

I

Aux priviléges de la naissance, à la vénalité des charges, aux entraves permanentes opposées à tout libre essor par les corporations et maîtrises, la révolution avait fait succéder la célèbre déclaration des *Droits de l'homme et du citoyen*. En d'autres termes, par cela même qu'elle appelait la nation entière à la vie politique, elle rendait à leur expansion naturelle les forces vives du pays jusque-là méconnues, comprimées, et devenait à la fois la base et la garantie des intérêts nouveaux.

En sortant de ce long sommeil dont le poids séculaire accablait les générations d'âge en âge,

les Gaulois déshérités entrevoyaient la terre promise. Ils espéraient du moins que, le règne des lois effaçant les derniers vestiges d'un vieux régime enté sur la conquête, leur permettrait enfin de revendiquer leur part de l'héritage commun, et selon l'occurrence, de rentrer en possession du sol dont les avait dépouillés jadis le glaive des anciens Francs. Aussi les plus débiles et les plus fiers courages, les humbles et les superbes, les esprits faibles et les puissants accueillaient d'une égale ardeur et d'un égal entraînement non-seulement l'extinction des priviléges et la suppression des abus, mais encore les institutions qui promettaient dans un prochain avenir un but à leur activité, des récompenses à leurs efforts. Malgré le noviciat terrible et le douloureux enfantement d'un nouveau monde politique, malgré les crimes pour ainsi dire inévitables qui ont souillé tous les partis, la révolution, ayant pour complice la presque universalité des Français, était donc assurée d'avance de trouver pour la défendre des millions de soldats. Aucun fait social, depuis les croisades peut-être, n'avait parlé plus puissamment à l'imagination des hommes, et le *Dieu le veult* de nos pères s'enivrant au moyen âge de leur foi religieuse, eut son équivalent dans ces trois mots : *Liberté, Égalité, Fraternité*, dont l'Europe a connu la magique puissance.

De 1792 à 1795, les guerres de la révolution furent surtout caractérisées par l'enthousiasme républicain. Le génie de la liberté vint retremper les âmes,et nos jeunes soldats qu'un noble élan précipitait à la frontière, mal nourris, mal vêtus, mal instruits, mais demeurant inébranlables dans leur foi nouvelle, apprirent à vaincre parce qu'ils surent mourir.

Que de faits témoigneraient ici des vertus civiques de nos phalanges immortelles, mais nous ne pouvons parler que des morts volontaires, et même à ce point de vue, il nous faut faire un choix.

Trompé par l'émigration, qui elle-même, s'abusa toujours sur la situation de la France et l'état des esprits, le duc de Brunswick avait enfin lancé ce fameux manifeste qui devait rendre au sentiment du devoir des *sujets égarés*, et jeter la nation soumise et repentante aux pieds de ses anciens maîtres. Persister dans la rébellion un seul jour de plus, c'était se dévouer sans retour au partage, à la conquête, attirer sur les factieux un châtiment exemplaire, et vouloir enfin précipiter la ruine et l'entière destruction de Paris où s'alimentaient tous les crimes.

Dès le mois suivant, les hommes de la Commune, acceptant audacieusement la guerre d'extermination dont on nous menaçait, répondaient

au défi des rois coalisés par les massacres de septembre, et la France se levait d'un mouvement unanime, pour enterrer dans ses sillons les hordes étrangères.

La campagne, toutefois, s'ouvrit par des revers. Déjà Longwy, commandé par Lavergne, qui paya de sa tête sa trahison ou sa faiblesse, s'était rendu à la coalition, et par un décret solennel, l'Assemblée nationale avait déclaré : « qu'aussitôt que cette ville rentrerait au pouvoir de la nation française, toutes les maisons, à l'exception des maisons nationales seraient détruites et rasées. »

Malgré la honte appelée sur Longwy, Verdun suivit le même exemple. La ville, à la vérité, n'était pas dans des conditions à soutenir longtemps un siége énergiquement conduit. Après vingt heures de bombardement, le conseil défensif, en présence des ravages produits par le feu de l'ennemi, et devant l'imminence d'un assaut dont le succès ne paraissait que trop certain, accepta la suspension d'armes proposée par le duc de Brunswick et resta en séance pour traiter de la capitulation qu'il voulait bien offrir encore.

Le commandant Beaurepaire intervint alors, et bien qu'il n'eût que voix consultative, il entreprit de faire passer dans ces âmes, découragées et dominées par la crainte, l'héroïsme qui l'animait. « Le salut de la France exige, leur dit-il,

que nous arrêtions l'ennemi quelques jours encore, et notre honneur, non moins que l'indépendance du pays nous en fait une loi. » Voyant que leurs frayeurs les rendaient sourds à ses prières et qu'une seule voix, celle du jeune Marceau, se joignait à la sienne : « Messieurs, s'écria-t-il, j'ai juré de ne me rendre que mort; survivez à votre honte, puisque vous le pouvez; quant à moi, fidèle à mes serments, voici mon dernier mot, je meurs libre; » et se punissant de la lâcheté d'autrui, il se fit sauter la cervelle.

Verdun ouvrit ses portes, et la garnison sortit avec armes et bagages (1).

« Beaurepaire, ancien officier de carabiniers, avait formé et commandé depuis 89, dit M. Michelet, l'intrépide bataillon des volontaires de Maine-et-Loire. Au moment de l'invasion, ces braves eurent peur de n'arriver pas assez vite. Ils ne s'amusèrent pas à parler en route, traversèrent toute la France au pas de charge, et se jetèrent dans Verdun. Ils avaient un pressentiment qu'au milieu des trahisons dont ils étaient environnés ils devaient périr. Ils chargèrent un député patriote de faire leurs adieux à leurs familles, de les consoler et de dire qu'ils étaient morts (2). »

Le sacrifice de Beaurepaire devient plus admi-

(1) *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 54.
(2) Michelet, *Histoire de la révolution française*, t. IV, p. 234.

rable encore si l'on songe qu'il s'arrachait aux bras d'une femme à laquelle il venait de s'unir, et qu'il sut immoler au sentiment du devoir et son cœur et sa vie.

Un pareil suicide ne pouvait manquer de retentir en France, et l'enthousiasme, en effet, fut universel. L'Assemblée législative décréta, le 14 septembre 92, que les dépouilles mortelles du commandant Beaurepaire seraient déposées au Panthéon, et que sur son tombeau on lirait cette inscription : *Il aima mieux mourir que de capituler avec les tyrans*. Une pension fut assurée à sa famille, et au nom de l'Assemblée nationale le président écrivit à sa veuve pour lui donner un témoignage solennel de l'admiration publique.

La Commune de Paris voulut aussi devenir l'interprète de la reconnaissance nationale, et le Conseil général prit aussitôt les arrêtés suivants :

La section, connue jusqu'ici sous le nom des Thermes de Julien, prendra celui de Beaurepaire ; de même la place de Sorbonne sera désormais la place Beaurepaire, et sur l'angle de ladite place sera fixé un marbre portant inscription de ce trait héroïque dans la forme déterminée par l'assemblée générale de la section. Le conseil arrête aussi que la rue Richelieu changera ce nom odieux contre celui du brave commandant, et qu'enfin la rue

de Sorbonne s'appellera dorénavant Petite-Rue Beaurepaire (1).

II

« Les Français seuls ont des héros de treize ans, dit Maximilien Robespierre à la tribune de la Convention (8 nivôse an II, (28 décembre 93), et c'est la liberté qui produit de si grands caractères. »

Exposons rapidement les faits :

Barra (Joseph), dont la mort héroïque occupait la pensée de l'incorruptible, n'avait, en effet, que treize ans lorsqu'il entra dans les troupes républicaines qui soutenaient la guerre dans la Vendée, et, plusieurs fois déjà, l'intrépide enfant s'était signalé par des actions d'éclat. Emporté par son courage, la retraite un jour lui fut coupée. Prisonnier des Vendéens, il pouvait racheter sa vie s'il consentait à crier : *Vive le roi !* Un cri retentissant de: *Vive la république!* fut la réponse de l'enfant qui tomba, nouveau d'Assas, sous les coups de l'ennemi. Sa mort laissait sa pauvre mère sans aucune ressource, car elle n'avait pour se nourrir que l'humble paie de soldat que le jeune Barra lui réservait tout entière.

En rendant compte à la Convention de ce noble

(1) *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 274.

et touchant exemple. Robespierre ajoutait : « Je demande que les honneurs du Panthéon soient décernés à Barra : que cette fête soit promptement célébrée avec une pompe analogue à son objet et digne du héros à qui nous la destinons. Je demande que le Génie des arts caractérise dignement cette cérémonie, qui doit présenter toutes les vertus : que David soit spécialement chargé de prêter ses talents à l'embellissement de cette fête. » Vifs applaudissements.

David. — Ce sont de telles actions que j'aime à retracer. Je remercie la nature de m'avoir donné quelques talents pour célébrer la gloire des héros de la République. C'est en les consacrant à cet usage que j'en sens surtout le prix. » (On applaudit.)

Il n'est pas inutile, enfin, de terminer par la motion de Barrère, qui fut, ainsi que celle de Robespierre, convertie en décret, lequel reçut une prompte exécution.

Barrère. — « Je demande que la gravure qui représentera l'action héroïque et la piété filiale de Joseph Barra, de Palaiseau, soit faite aux frais de la République, et envoyée par la Convention nationale dans toutes les écoles primaires, pour y retracer sans cesse à la jeunesse française l'exemple le plus pur de l'amour de la patrie et de la tendresse filiale (1).

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 25.

Cet héroïque enfant eut presque au même instant un frère et un émule, car, à cette grande époque, l'héroïsme aussi fut contagieux, et les deux noms de Barra et Viala, associés dès lors dans l'admiration des contemporains, sont de même inséparables aux yeux de la postérité.

Le siége de Lyon durait encore, et pour soutenir les habitants dans leur lutte désespérée contre les montagnards lyonnais et l'armée de la Convention, les royalistes de la Provence, ceux de Marseille et d'Avignon entre autres, se mettaient en mesure de passer la Durance. En arrivant au bord de la rivière, ils s'étaient emparés des barques qui s'y trouvaient ; mais il fallait saisir aussi sur l'autre rive plusieurs bacs au pouvoir des troupes républicaines, et pour celles-ci, il devenait urgent de couper les câbles. Toutefois, comme il y avait dans cette opération péril de mort et péril certain, les plus braves hésitaient. Un enfant, non moins jeune que Barra, s'étonne de cette indécision et demande à tenter l'entreprise. On ne veut point qu'il sacrifie ses jours, mais Viala saisissant une hache se précipite vers la Durance. Il fait feu d'abord du fusil dont il était armé, et malgré sa faiblesse, s'acharne à diviser l'énorme lien qui retient l'un de ces bacs au rivage. A cette vue, les patriotes honteux de recevoir une leçon de courage d'un si jeune soldat accourent pour le défendre, et le

combat s'engage. C'est sur l'enfant que l'ennemi furieux s'applique à diriger ses coups : il tombe enfin traversé d'une balle : « Les brigands ne m'ont point manqué, s'écrie-t-il, mais je suis content, je meurs pour la liberté (1) ! »

La Convention ne pouvait laisser dans l'oubli cette mort digne des plus beaux jours de Rome, de Sparte ou d'Athènes, et décréta que Joseph, Agricol, Viala avait par son héroïsme conquis comme Barra les honneurs du Panthéon.

Ces noms si jeunes et si glorieux retentissent aussi dans le chant du départ, et le poëte fait dire au chœur des enfants :

De Barra, de Viala le sort nous fait envie;
Ils sont morts, mais ils ont vaincu :
Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie;
Qui meurt pour le peuple a vécu.

III

Encore les *bleus* et les *blancs ;* encore ce duel acharné où l'enthousiasme républicain et l'ardent amour de la liberté ont à combattre l'exaltation religieuse et la foi monarchique. Dans ces luttes fratricides que Bonaparte appelait une *guerre de géants*, il y eut, à vrai dire, sous la ban-

(1) *Victoires et conquêtes*, t. I, p. 238.

nière blanche et l'étendard aux trois couleurs, de merveilleux courages et des cœurs héroïques dont les hauts faits nous font oublier parfois cette sauvage émulation de cruautés et de fureurs qui forment invariablement le cortége des discordes civiles.

Nous ne citerons que ces deux exemples:

Charette ne faisait plus la guerre qu'en partisan et n'était plus suivi que d'un petit nombre d'hommes, lorsqu'il se vit enveloppé par les troupes républicaines. La fuite n'étant plus possible, il fallait se rendre ou combattre. Pendant plusieurs heures la résistance fut énergique, mais enfin le chef si redouté allait tomber aux mains des patriotes, quand un soldat allemand qu'on trouve, on ne sait comment parmi ces Vendéens, et qui avait avec Charette une certaine ressemblance, s'empara soudain du chapeau au panache blanc que portait son général et se fit tuer à sa place (1).

A l'affaire de Torfou (19 septembre 93), Kléber était placé dans une position à peu près semblable, et ne pouvait opposer à vingt mille Vendéens que quatre mille hommes et six canons. Mais l'esprit du temps multipliait les prodiges d'audace, et le général républicain ne voulut pas désespérer du salut de sa petite armée. Il avait pour le jeune

(1) *Vie de Lazare Hoche*, par F. Bergounioux, in-8, p. 47. 1852.

capitaine Swardin de l'estime et de l'affection. « Prends, lui dit-il, une compagnie de grenadiers, et arrête l'ennemi devant ce ravin ; tu te feras tuer, mais tu sauveras tes camarades. — Oui mon général, » répond Swardin. Électrisés par la confiance que met en eux un homme tel que Kléber, capitaine et soldats vont aussitôt combattre, et ne vendent chèrement leur vie que pour mieux assurer la retraite de leurs compagnons d'armes (1).

IV

Nos marins, trop souvent engagés dans des luttes inégales, comptèrent, il faut le dire, plus de revers que de triomphes ; mais ils n'en furent pas moins les dignes émules de nos légions républicaines, et leurs glorieux désastres les firent plus grands que la victoire.

A ceux qui nous croiraient enclin à l'exagération il suffira de rappeler les funérailles héroïques du vaisseau *le Vengeur*, et le lecteur nous saura gré sans doute de laisser parler ici un écrivain illustre.

« Le vaisseau *le Vengeur*, entouré par trois vaisseaux ennemis, combattait encore, son capitaine

(1) *Victoires et conquêtes; — Biographie des contemporains*, par Rabbe, etc.

coupé en deux, ses officiers mutilés, ses marins décimés par la mitraille, ses mâts écroulés, ses voiles en cendres. Les vaisseaux anglais s'en écartaient comme d'un corps à l'agonie dont les dernières convulsions pouvaient être dangereuses, mais qui ne pouvait plus échapper à la mort. L'équipage, enivré de sang et de poudre, poussa l'orgueil du pavillon jusqu'au suicide en masse. Il cloua le pavillon sur le tronçon d'un mât, refusa toute composition et attendit que la vague qui remplissait la câle de minute en minute, le fît sombrer sous son feu. A mesure que le vaisseau se submerge étage par étage, l'intrépide équipage lâche la bordée de tous les canons de la batterie que la mer va recouvrir. Cette batterie éteinte, l'équipage remonte à la batterie supérieure et la décharge sur l'ennemi. Enfin, quand les lames balayent déjà le pont, la dernière bordée éclate encore au niveau de la mer, et l'équipage s'enfonce avec le vaisseau aux cris de : « Vive la République (1) ! »

Les Anglais, muets d'admiration et consternés de leur succès, couvrirent la mer de leurs embarcations et parvinrent à recueillir un assez grand nombre de ces naufragés volontaires. Le fils du président Dupaty, qui plus tard acquit par ses pro-

(1) Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. VIII, p. 120

ductions littéraires une réputation légitime, dut ainsi la vie à ces secours inespérés.

Sur le rapport de Barrère (21 messidor an III, 9 juillet 1794), la Convention, voulant perpétuer le souvenir de ce glorieux combat, ordonna qu'une image du vaisseau *le Vengeur* serait suspendue à la voûte du Panthéon (1).

La poésie fut aussi l'interprète de l'admiration publique. Lebrun surnommé *Pindare*, et M. J. Chénier exprimèrent ainsi la même pensée :

Captifs !... la vie est un outrage.
Ils préfèrent le gouffre à ce bienfait honteux.
L'Anglais, en frémissant, admire leur courage ;
Albion pâlit devant eux.

(LEBRUN.)

Lève-toi, sors des mers profondes,
Cadavre fumant du *Vengeur*,
Toi qui vis le Français vainqueur
Des Anglais, des feux et des ondes !
D'où partent ces cris déchirants ?
Quelles sont ces voix magnanimes ?
Ce sont les braves expirants
Qui chantent du fond des abîmes :
Gloire au peuple français !

(M. J. CHÉNIER.)

Le 1er août 98 éclaira le désastre d'Aboukir, et l'armée d'Égypte apprit avec admiration ce trait héroïque du fils de Casabianca, capitaine com-

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXIII, p. 319.

mandant *l'Orient*. Le père, au poste des blessés, reçut dans ses bras son fils, âgé d'environ dix ans, qui préféra sauter avec lui, plutôt que de se sauver avec un matelot qui l'en priait avec instances. Cet enfant annonçait déjà des talents remarquables (1).

(1) *Bourrienne*, t. II, p. 129.

CHAPITRE V.

ENTHOUSIASME, EXALTATION, FANATISME. (SUITE.)

I. Le député Grangeneuve et madame Roland. — II. Assassinat de Lepelletier-Saint-Fargeau, et suicide du meurtrier. — III. Effet produit par la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — IV. Le secrétaire de Mirabeau. — V. Thomas Payne, Johnson et Marat. — VI. Charlotte Corday, Adam Lux, Cécile Renaud. — VII. Encore l'avenue du Rosier; huit religieuses. — VIII. Chaumette et la courtisane Eglé. — IX. La femme de Sténay; Coquebert et Custines; le général Mérenvu.

I

Pendant les troubles de la Fronde on vit d'éminents personnages et de puissants seigneurs simuler effrontément des attaques à force ouverte dirigées contre eux-mêmes, de telle sorte que, se posant en victimes, ils transformaient en assassins les incommodes adversaires qui leur barraient la route et des honneurs et du pouvoir. Le grand Condé, le *roi des halles*, duc de Beaufort, le cardinal de Retz et quelques agents en sous-ordre donnèrent plus d'une fois l'exemple de ces procédés politi-

ques, et les *Mémoires* du conseiller Joly ne laissent à cet égard aucune incertitude.

Pour servir les desseins du célèbre coadjuteur, ce conseiller rapporte qu'il s'était fait d'avance une blessure au bras, et que suivant leurs conventions secrètes, un gentilhomme officieux tira sur sa voiture un coup de pistolet dont l'inoffensive explosion ne menaçait personne. Mais la blessure n'en fut pas moins l'objet des plus vives clameurs, et les amis du cardinal de Retz, accusant hautement la cour de cette tentative de meurtre, la signalèrent aux représailles du peuple soulevé contre le Mazarin.

C'est dans le même esprit, mais sans arrière-pensée, c'est-à-dire en faisant pleinement le sacrifice de sa vie, qu'aux jours de la révolution, le député Grangeneuve accueillit avec transport l'idée d'un attentat que l'opinion publique attribuerait sans doute à l'entourage de Louis XVI ; et croyant que sa mort aurait pour résultat d'accélérer la chute de l'ancienne monarchie, il s'engagea résolûment à tomber sous les coups d'un assassin de bonne volonté.

Le récit de madame Roland donnerait presque à penser que cet étrange projet prit naissance dans son salon même ; elle en connut du moins tous les détails, et pour que le lecteur soit juge de notre supposition, il convient de reproduire intégrale-

ment ses paroles. La chose d'ailleurs vaut bien qu'on s'y arrête, et l'on ne saurait invoquer un témoignage plus précis.

« Dans le courant de juillet 1792, la conduite et les dispositions de la cour annonçant des vues hostiles, chacun raisonnait sur les moyens de les prévenir ou de les déjouer.

« Chabot disait, à ce sujet, avec l'ardeur qui vient de l'exaltation, et non de la force, qu'il serait à souhaiter que la cour fît attenter aux jours de quelques députés patriotes ; que ce serait la cause infaillible d'une insurrection du peuple, le seul moyen de le mettre en mouvement et de produire une crise salutaire. Il s'échauffe sur ce texte et le commente assez longtemps.

« Grangeneuve, qui l'avait écouté sans mot dire, dans la petite société où s'était tenu ce discours, saisit le premier instant de parler en secret à Chabot.

« J'ai été, lui dit-il, frappé de vos raisons, elles sont excellentes ; mais la cour est trop habile pour nous fournir jamais un tel expédient. Il faut y suppléer. Trouvez des hommes qui puissent faire le coup, je me dévoue pour la victime. — Quoi? vous voulez?... — Sans doute ; qu'y a-t-il à cela de si difficile?.. Ma vie n'est pas fort utile, mon individu n'a rien d'important ; je serai trop heureux d'en faire le sacrifice à mon pays.

« Ah ! mon ami, vous ne serez pas seul, s'écrie Chabot d'un air inspiré ; je veux partager cette gloire avec vous. — Comme vous voudrez ; *un* c'est assez, *deux* peuvent mieux faire encore ; mais il n'y a pas de gloire à cela, il faut que personne n'en sache rien. Avisons donc aux moyens.

« Chabot se charge de les ménager. Peu de jours après il annonce à Grangeneuve qu'il a son monde et que tout est prêt. Eh bien ! fixons l'instant ; nous nous rendrons au comité demain au soir ; j'en sortirai à dix heures et demie ; il faudra passer dans telle rue peu fréquentée, où il faut aposter les gens ; mais qu'ils sachent s'y prendre ; il s'agit de bien nous tirer, et non pas de nous estropier.

« On arrête les heures ; on convient des faits. Grangeneuve va faire son testament, ordonne quelques affaires domestiques sans affectation, et ne manque pas au rendez-vous donné. Chabot n'y paraissait point encore ; l'heure arrivée, il n'était pas venu, Grangeneuve en conclut qu'il a abandonné l'idée de partage ; mais croyant à l'exécution pour lui, il part.

« Il prend le chemin convenu, le parcourt à petits pas, ne rencontre personne au monde ; repasse une seconde fois, crainte d'erreur sur l'instant ; et il est enfin obligé de rentrer chez lui sain et sauf, mécontent de l'inutilité de sa résolution.

« Chabot se sauva des reproches par de misérables défaites, et ne démentit point la poltronnerie d'un prêtre, ni l'hypocrisie d'un capucin (1). »

« Grangeneuve, ajoute madame Roland, est bien le meilleur humain qu'on puisse trouver, sous une figure de la moindre apparence ; il a l'esprit ordinaire, mais l'âme vraiment grande, et il fait de *belles choses* avec simplicité, sans soupçonner ce qu'elles coûteraient à d'autres qu'à lui. »

Il ne nous faut aucun effort pour souscrire au jugement de madame Roland, et Grangeneuve, en effet, à l'heure de son supplice, quand le bourreau remplaça l'assassin, sut conserver le tranquille courage dont il avait donné la preuve. Pourquoi faut-il cependant que les passions politiques à force d'exalter nos affections et nos haines, aient constamment le privilége de pervertir en nous les plus vulgaires notions du juste et de l'injuste, et de voiler à nos regards le caractère odieux de certaines manœuvres que la conscience la moins timide repousserait en d'autres temps avec indignation et mépris? Il est douloureux d'assister aux défaillances morales des nobles cœurs et des esprits d'élite.

Grangeneuve a l'âme vraiment grande; il fait de belles choses avec simplicité, et l'assertion de

(1) *Mémoires de madame Roland*, in-18, t. II, p. 192.

madame Roland s'appuie sur un complot que la morale réprouve. Uniquement préoccupée du sentiment d'abnégation qui inspire, il est vrai, le patriote enthousiaste, elle oublie trop qu'ici le dévouement prend tout d'abord la forme du mensonge et de la calomnie. Le suicide, en effet, n'a-t-il pas pour but d'égarer l'opinion du peuple et de soulever toutes ses colères en accusant faussement d'un guet-à-pens infâme, des ennemis que l'on peut tuer dans un loyal combat, mais non déshonorer par l'imputation de ses propres méfaits.

II

Ainsi le député Grangeneuve, à la veille du 10 août, cherchait un meurtrier dans les rangs mêmes de son parti, et se disait heureux d'abandonner la vie s'il emportait pour prix du sacrifice la monarchie dans son tombeau.

Après le jugement de Louis XVI, l'assassin officieux si impatiemment attendu se rencontra parmi les royalistes, et la victime, bien involontaire cette fois, fut choisie sur les bancs des représentants montagnards qui avaient pris part à la sentence de mort.

Le 20 janvier 93, Lepelletier-Saint-Fargeau venait d'entrer chez un restaurateur nommé

Février. Un inconnu l'aborde à l'improviste, et lui demande s'il n'est point Lepelletier, et s'il n'a pas voté la mort. Avant même d'avoir pu faire à ces deux questions une réponse affirmative, le malheureux conventionnel tombait mortellement blessé. Tirant instantanément un sabre qu'il tenait caché sous son manteau, l'assassin lui avait plongé cette arme dans le bas-ventre, en s'écriant : *Scélérat, voilà ta récompense!* puis profitant du trouble et de la confusion occasionnés par ce tragique événement, il avait disparu. «Mais, dit M. Michelet, telle était sa fureur, son audace, que le soir il se promenait encore au Palais-Royal, cherchant le duc d'Orléans auquel il réservait le même sort (1). »

Dans la séance du 29 janvier 93, la Convention nationale se fit donner lecture d'une lettre qui lui était adressée de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), et qui contenait les détails suivants :

« Le 27 de ce mois, vers cinq heures du soir, un homme de haute taille se présenta dans une auberge de la commune. Ses manières, son habillement, une canne à sabre qu'il portait, firent concevoir des soupçons à l'aubergiste; il en fit part à la municipalité. Lorsqu'on se rendit à l'auberge pour vérifier les papiers de cet individu, il

(1) Michelet, *Histoire de la révolution française*, t. V, p. 269.

était déjà couché. — Votre passe-port, citoyen ? — Je n'en ai pas... je l'ai perdu. — Êtes-vous militaire? — Non. — Fonctionnaire public? — Pas davantage. — Levez-vous, citoyen, et suivez-nous à la maison commune. — Tout à l'heure, répondit-il ; et par un mouvement rapide il se tourna vers la ruelle du lit, et l'explosion d'une arme à feu apprit que l'inconnu s'était fait justice.

« Dès le premier moment, un brigadier de gendarmerie avait cru reconnaître, malgré l'obscurité, le signalement du prévenu. Ses doutes devinrent une certitude par l'inspection de ses effets et de ses papiers. La chemise du mort était marquée C. P. On trouva dans sa veste un portefeuille contenant douze cents francs en assignats et une fleur de lis de cuivre argenté; on découvrit aussi sur sa poitrine, entre la chemise et la peau, son extrait de baptême, tiré des registres de la paroisse Saint-Roch, à Paris, en date du 12 novembre 1763, et son brevet de garde du roi. Voici ce qu'il avait écrit la veille au dos de ce brevet : — *Mon brevet d'honneur*. — Qu'on n'inquiète personne; personne n'a été mon complice dans la mort heureuse du scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'eusse pas rencontré sous ma main, je faisais une plus belle action ; je purgeais la France du régicide, du parricide d'Orléans. Qu'on n'inquiète personne. Tous les Français sont des lâches auxquels je dis :

Peuple dont les forfaits jettent partout l'effroi,
Avec calme et plaisir j'abandonne la vie.
Ce n'est que par la mort qu'on peut fuir l'infamie
Qu'imprima sur nos fronts le sang de notre roi.

Signé, DE PARIS l'aîné, *garde du roi assassiné par les Français* (1).

Tallien et Legendre chargés par le comité de sûreté générale de se transporter à Forges-les-Eaux, pour y constater l'identité de l'individu qui s'était donné la mort avec Paris, assassin de Lepelletier, affirmèrent cette identité, et déposèrent à leur retour (5 février) sur le bureau de la Convention toutes les pièces énoncées plus haut. Le rapport fait par Tallien établissait donc formellement l'authenticité du suicide. Croirait-on pourtant que Félix Lepelletier s'inscrivit en faux et demeura convaincu que le meurtrier de son frère, grâce à des connivences coupables, avait pu quitter la France et se réfugier à l'étranger. Il reconnaît toutefois son impuissance à nous donner la clef de cet étrange mystère (2).

(1) Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. III, p. 51; et Touchard-Lafosse, *Souvenirs d'un demi-siècle*, t. II, p. 15.

Paris servait dans la garde constitutionnelle, et non, comme on l'a dit, dans les gardes-du-corps.

(2) En publiant une édition des œuvres de son frère, Félix Lepelletier fait figurer, parmi les pièces justificatives, une note que sa longueur nous empêche de reproduire. Disons seulement qu'il fait intervenir, pour justifier son assertion, *Héraut de Séchelles* et *Saint-Just*, qui, sur la fin de 93, affirmaient avoir acquis la preuve que Paris existait. Sous l'empire,

Affiché sur tous les murs et transmis à toutes les autorités, le signalement de l'assassin devait ajouter à sa fuite de sérieuses difficultés, et son exaltation qui touchait à la frénésie venait de plus en aide à ceux qui le poursuivaient.

Avec le signalement du meurtrier, on pouvait lire *l'ordre, la marche et les détails de la cérémonie décrétée par la Convention nationale pour les funérailles de Michel Lepelletier, représentant du peuple français assassiné pour avoir voté la mort du tyran.*

Tous les honneurs funèbres furent, en effet, prodigués à Lepelletier Saint-Fargeau. Son buste et le tableau célèbre où David a représenté la victime sur son lit de mort ornèrent la salle des séances, et l'on prescrivit en outre qu'un monument en marbre lui serait élevé. La Convention nationale, toutes les autorités de Paris, les sociétés populaires et la garde nationale escortèrent ses dépouilles mortelles au Temple des grands hommes, et enfin un décret proclama que sa fille unique était adoptée par la France (1).

il invoque également le témoignage de Regnault Saint-Jean-d'Angély et du père de M. de Barante. « Ainsi Paris n'était pas mort; et cependant un homme a été tué, et l'on a trouvé sur cet homme les papiers de Paris... Quels mystères! » dit-il.

— D'après lui, Paris ne serait mort qu'en 1813, en Angleterre. *Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 233.

(1) Cette circonstance, au surplus, conduisit à l'adoption lé-

III

Quant à l'effet produit sur la population par le supplice du roi, il est certain qu'il fut singulièrement atténué par la sanglante expiation si promptement infligée à l'un des juges de Louis XVI. Il n'est pas impossible cependant de se représenter la physionomie de Paris le jour même de l'exécution, et l'on verra que chez quelques-uns du moins l'impression fut profonde. Laissons parler un témoin non suspect :

« Le soir, dit le journaliste Prud'homme, les citoyens fraternisèrent plus encore qu'auparavant. Dans les rues, aux cafés, ils se donnaient la main, et se promettaient de *vivre désormais unis*.

« Les femmes de qui nous ne devons pas raisonnablement attendre qu'elles se placent tout de suite au niveau des événements politiques, fu-

gale qui fut consacrée par la loi. Mais pour prouver sans doute que le caractère français, même au milieu de nos calamités, ne perd jamais ses droits, un bel esprit fit à Lepelletier l'épitaphe suivante :

Ci-gît Lepelletier,
Président à mortier,
Qui mourut en janvier
Chez Février.

Histoire parlementaire, t. XXIV, p. 7.

rent en général assez tristes; ce qui ne contribua pas peu à cet air morne que Paris offrit toute la journée. Il y eut peut-être quelques larmes versées, mais on sait que les femmes n'en sont pas avares. Il y eut aussi quelques reproches, même quelques injures. Tout cela est bien pardonnable à un sexe léger, fragile, qui a vu luire les derniers beaux jours d'une cour brillante. Les femmes auront quelque peine à passer du règne de la galanterie à l'empire des mœurs simples et austères de la république; mais elles s'y feront quand elles se verront moins esclaves, plus honorées et mieux aimées qu'auparavant. »

Ce n'est là, comme on voit, qu'une appréciation générale, et c'est dans une note qu'il faut chercher les faits auxquels on ne peut assigner pour cause que l'exécution du 21 janvier. La note est ainsi conçue :

« On a su qu'un militaire, anciennement décoré de la croix de Saint-Louis, est mort de douleur en apprenant le supplice de Louis; qu'un libraire nommé *Vente*, ci-devant attaché aux *Menus-Plaisirs*, en est devenu fou; et qu'un perruquier de la rue Culture-Sainte-Catherine, connu pour zélé royaliste, s'est coupé la gorge avec un rasoir (1). »

(1) *Révolutions de Paris*, n. CLXXXV.

Enfin, suivant M. Michelet, une femme se jeta dans la Seine.

Dominé presque à son insu par la pieuse pensée que ces cas individuels, et ces dévouements solitaires répondaient mal à la grandeur des infortunes royales, et persuadé sans doute qu'un si faible cortége était insuffisant pour conduire le deuil de la vieille monarchie française, M. de Lamartine a permis aux faits de se multiplier sous sa plume féconde, si bien que chaque unité a pris la valeur d'un nombre indéterminé. A cela près, il est facile de reconnaître la source où il a puisé. S'il nous dit que *des hommes moururent de douleur*, on saura qu'il entend parler du *chevalier de Saint-Louis* dont Prud'homme a fait mention ; s'il avance que *d'autres en perdirent la raison*, on se rappellera tout aussitôt le libraire *Vente;* et s'il ajoute que *des femmes se précipitèrent du toit de leur maison dans la rue*, et des ponts de Paris *dans le fleuve*, on verra qu'il a cru bien faire en donnant une forme collective au suicide de l'infortunée qui, d'après M. Michelet, se jeta volontairement dans la Seine (1).

L'année n'était pas écoulée que la veuve de Louis XVI montait aussi sur l'échafaud. Mais le mouvement révolutionnaire était alors dans sa

(1) Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. V; p. 127.

furie, et le 16 octobre 93, on sut à peine que parmi les victimes du jour il y avait une reine. Nous n'avons, en effet, trouvé qu'un seul exemple de suicide qu'il soit permis de rapporter au supplice de Marie-Antoinette.

Femme de chambre de la reine, madame Augnié, belle-mère du maréchal Ney, avait pu résigner ses fonctions, mais non pas renoncer à son dévouement inviolable. En apprenant la mort de sa maîtresse, le désespoir égara sa raison; elle se précipita par la fenêtre et mourut sur le coup (1).

IV

Souverain par le génie, régnant par la parole, et, dès les premiers jours de la révolution devenu

(1) Une cause tout à fait semblable devait, en 1815, entraîner la mort de son mari. Lorsque le maréchal Ney parut devant la commission militaire, un crêpe, attaché à son bras, rappelait la perte si récente de M. Augnié, son beau-père. On sait que l'imprudence du maréchal amena son arrestation. M. Augnié croyait donc son gendre en sûreté, quand il apprit à l'improviste qu'il s'était livré lui-même. A cette nouvelle, il tomba frappé d'apoplexie foudroyante.

A. de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*, t. III, p. 564.

— Suivant M. de Lavalette, madame Augnié, poursuivie en 93 par les comités révolutionnaires, se jeta dans un puits pour éviter l'échafaud, et sauver ses biens de la confiscation, qui n'atteignait, croyait-elle, que les condamnés par jugement. — *Mémoires et souvenirs*, in-8, p. 132.

plus puissant que le roi, un homme, sur le lit de douleur où la mort se préparait à le saisir, avait pu dire : « *J'emporte avec moi le deuil de la monarchie ; les factieux s'en disputeront les lambeaux.* »

Mais, répondaient les défenseurs du vieil état social, quel factieux plus terrible que Mirabeau lui-même? Il est vrai que l'éloquent tribun avait en ce moment à repousser une autre accusation, puisqu'on lui reprochait de mentir à sa gloire en s'engageant à réparer les ruines qu'il avait faites, à raffermir un trône tout près de s'écrouler. Étrange illusion de l'orgueil, alors surtout que nos actions cessent d'être éclairées par les lumières de la conscience. Dans cette entreprise impossible, ce vaste esprit persévérait à ne s'avouer vaincu que par la mort; et cette mort inattendue le sauvait, au contraire, du déshonneur et de l'opprobre, sinon même, pour parler son langage, de *la roche tarpéienne.*

Quoi qu'il en soit, au lieu des Gémonies qui l'attendaient peut-être, il fut conduit au Capitole. Dès que sa vie fut en danger, le souvenir de ses services effaça dans l'opinion publique les graves soupçons qui commençaient à se répandre. Inquiète, mais recueillie, la foule assiégeait la porte et les abords de sa maison, s'informant avec une émotion réelle des rapides progrès du mal. Il résultait cependant d'une telle affluence

une sourde rumeur qui attira l'attention du patient. « C'est le peuple, lui dit-on, qui veut sans cesse apprendre de vos nouvelles. » — « Il m'a été doux, répondit Mirabeau, de vivre pour le peuple, il me sera doux de mourir pour lui. » Heureuse mort en effet, s'il pensait encore avoir conservé ses droits à ce touchant hommage!

Quand il fallut célébrer les *funérailles d'Achille* (l'expression est de lui), tous les corps constitués, les sociétés et clubs patriotiques, les citoyens en foule, femmes, enfants, vieillards, s'empressèrent de jeter des fleurs sur le cercueil. Nous ne décrirons pas tous les détails de ces obsèques, mais il convient de faire connaître que le cortége qui remplissait l'espace de plus d'une lieue n'arriva qu'à minuit à l'église Sainte-Geneviève où reposait déjà le corps de Descartes. Célèbres l'un et l'autre, mais à des titres si différents, le philosophe et l'orateur furent transférés plus tard au Panthéon.

A peu près unanimes dans leur admiration pour les talents de Mirabeau, les journaux politiques furent plus ou moins sévères dans leurs appréciations morales. Ses passions, ses désordres, et, par une conséquence funeste, ses transactions avec la cour étaient depuis quelque temps le texte inévitable des accusations les plus graves. La fin prématurée du vigoureux athlète, loin de mettre

un terme aux suppositions injurieuses, encouragea la médisance et donna pâture à la calomnie. Tandis que le *Père Duchesne* et la *Mère Duchesne* le faisaient mourir à la suite d'une orgie, l'*Ami du peuple* accréditait avec fureur l'idée d'un empoisonnement commis par l'entourage du roi. Les plus intimes amis de Mirabeau, son exécuteur testamentaire et ses héritiers donnèrent à ces imputations un démenti formel; mais pour Marat la négation équivaut à l'affirmation. Bornons-nous, comme exemple de son imperturbable audace, à citer l'exorde de l'*Oraison funèbre de Riquetti.*

« Peuple, rends grâce aux dieux! ton plus redoutable ennemi, Riquetti, n'est plus! il meurt victime de ses nombreuses trahisons, victime de ses trop tardifs scrupules, victime de la barbare prévoyance de ses complices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets. Frémis de leurs fureurs, et bénis la justice céleste.

« Après t'avoir trahi mille fois, dit-il toujours au peuple, en terminant son *Oraison*, un seul jour depuis la journée des poignards, il refusa de tremper dans une nouvelle conspiration; et ce refus devint pour lui l'arrêt de sa mort. »

Puis il ajoute en note : « Son secrétaire vient d'avouer qu'il a été payé pour l'empoisonner. Les commissaires qui se sont saisis de l'affaire, tous

vendus à la faction des conspirateurs, ont déjà travaillé à le faire rétracter. Attendons-nous à voir ces affreux mystères ensevelis à jamais dans l'antre ténébreux des comités et des tribunaux (1). » (*L'Ami du peuple*, n. CCCCXIX.)

Ce qui paraît constant, c'est la tentative de suicide d'un jeune homme, nommé *Combs*, qui servait, en effet, de secrétaire intime à Mirabeau et demeurait au-dessus de lui.

Cette tentative, coïncidant avec la mort qui occupait tous les esprits, ouvrait carrière aux conjectures. Il s'agissait suivant les uns d'un vol que ce jeune homme ne pouvait plus dissimuler. Où trouver vingt-deux mille francs dont il aurait à rendre compte? Le crime était plus grand suivant les autres, et Combs avait été payé pour empoisonner Mirabeau. En se frappant de son canif, il avait donc voulu échapper à ses remords ou plutôt aux conséquences du meurtre, et lorsqu'on l'avait surpris dans sa chambre, il s'était écrié : *Lumière, tu éclaires un grand scélérat*. Le démenti dont nous avons parlé plus haut, s'applique à tous ces raisonnements ; mais la plupart des historiens admettant comme avérée la tentative de suicide, il faudrait seulement lui trouver d'autres raisons.

D'après M. Louis Blanc, le célèbre orateur, sen-

(1) *Histoire parlementaire*, t. IX, p. 395.

tant sa fin prochaine, voulut dicter à ce jeune homme quelques dispositions testamentaires, et l'envoya chercher à l'étage supérieur. « Les domestiques frappent, mais en vain : à travers la porte qui reste fermée, ils entendent des cris étranges; ils distinguent les mots *crime, poison*. Étonnés et effrayés, ils courent réclamer l'assistance de la garde. La porte est enfoncée à coups de crosse de fusil, et qu'aperçoit-on? Le secrétaire de Mirabeau couvert de sang, à demi évanoui. Armé d'un couteau-canif, il s'en était frappé cinq fois au cou et à la poitrine. Aux questions réitérées de la police, il fut longtemps sans pouvoir répondre, plongé qu'il était dans des alternatives de désespoir délirant et de stupeur muette. Mais enfin rassuré par les soins d'un ami et d'un compatriote, Regnault Saint-Jean-d'Angely, il déclara que la certitude de perdre Mirabeau, la douleur, le désespoir étaient ses seules raisons d'attenter à ses jours (1). »

L'opinion royaliste intervient à son tour, et l'écrivain qui s'en fait l'interprète paraît céder surtout à son extrême désir de renvoyer aux partisans de la révolution l'accusation d'empoison-

(1) *Histoire de la révolution française*, par Louis Blanc, t. V, p. 233.

« Son secrétaire qui l'adorait, dit aussi M. Michelet, et qui plusieurs fois avait tiré l'épée pour lui, voulut se couper la gorge. » T. III, p. 443.

nement que l'on avait fait remonter jusqu'aux amis et conseillers de Louis XVI et de Marie-Antoinette. En conséquence il se décide à rétorquer bravement une calomnie par une autre, car il affirme sans prouver, et sur ce point son témoignage peut, à coup sûr, lutter d'audace avec l'article de Marat.

Au surplus que le lecteur soit juge.

« La mort de Mirabeau fut trop subite, elle arriva trop à propos pour le parti désorganisateur, pour l'attribuer uniquement, comme on essaya de le faire, à ses nombreuses débauches.

« J'ai connu deux médecins qui ont procédé conjointement avec l'athée Cabanis, son médecin et son ami, à l'ouverture du cadavre : l'un qui se nommait Leblanc et avait une charge dans la maison d'Orléans, s'est tué à Saint-Denis, dans une manufacture de produits chimiques qu'il exploitait ; Prouteau, c'est le nom de l'autre, est mort, il y a quelques années tout naturellement. Tous deux étaient, chaque lundi, convives de M. Dunays, notaire, chez lequel je me suis trouvé plusieurs fois avec eux. Ils ne faisaient pas difficulté de dire entre la poire et le fromage, que l'autopsie de Mirabeau *leur avait laissé des doutes sur son genre de mort*. Et comme ces deux derniers étaient plutôt du parti des *trente* que de celui auquel Mirabeau venait de vendre l'appui de son talent,

qu'on me permette de croire qu'ils n'avaient en réalité aucun doute, et qu'ils étaient bien et dûment convaincus que le poison y avait joué le rôle le plus actif. Et si je disais, d'après le bruit public d'alors, quelle main lui administra la dose nécessaire..... Mais non, trop de clameurs s'élèveraient contre moi (1). »

Malgré nos efforts obstinés pour disposer méthodiquement les suicides politiques, on a pu se convaincre qu'il n'était pas toujours facile d'en pénétrer les véritables causes ni de bien préciser les liens qui les unissent. Comment se croire, en effet, à l'abri de l'erreur lorsque le plus souvent les événements n'arrivent à notre appréciation qu'après avoir subi l'interprétation passionnée de l'esprit de parti ? Il est vrai que par une sorte de compensation, ces divergences, ne portant pas sur l'authenticité des faits, mais sur le sens qu'ils doivent avoir, nous aident par leur opposition à mieux saisir le caractère et la physionomie des phases successives de nos annales contemporaines.

Or que sont nos études sur la mort volontaire, sinon des études sociales?

(1) *Souvenirs de la Terreur*, par Georges Duval, t. I, p. 283.

V

Les juges de Louis XVI furent à leur tour jugés suivant leur vote, et ceux qui s'éloignèrent du but marqué par le parti vainqueur devinrent promptement l'objet des plus violentes attaques. Aux yeux de Marat surtout, voter l'appel au peuple ou seulement un sursis dans l'application de la sentence de mort, c'était déserter lâchement la cause de la révolution. En conséquence l'*Ami du peuple* poursuivait de ses ardentes colères les députés qui n'avaient pu se résoudre à jeter, comme un gage de bataille, aux pieds des rois coalisés, la tête du malheureux Capet.

Conduit en France par son enthousiasme pour la liberté dont il avait déjà défendu les droits dans le pays de Washington, un étranger, lors de son débarquement à Calais, avait été salué des acclamations unanimes de la population et des cris incessants de : Vive *Thomas Payne !* D'autres villes bientôt se disputèrent l'honneur d'être représentées par lui, et Beauvais, Abbeville et Versailles l'envoyèrent à la Convention nationale. Mais, en dépit de sa haine pour les institutions monarchiques, il ne pouvait, sans répudier les convictions de sa vie entière, verser le sang de Louis XVI. Il

reconnaissait volontiers que ce prince était coupable *par cela seul qu'il était roi*, et néanmoins ses principes philanthropiques l'obligeant, comme Condorcet, à reculer devant la peine de mort, il se prononça pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. Que son vote fût la raison ou simplement le prétexte de son incarcération, toujours est-il qu'il ne dut sa liberté qu'à l'intervention des États-Unis (1).

C'est aux dénonciations de Marat contre Thomas Payne que se rapporte la tentative de suicide dont nous allons parler d'après le *Patriote français*, journal dirigé par le conventionnel Brissot :

« Un triste événement vient d'apprendre aux anarchistes quels sont les fruits de leur doctrine affreuse. Un jeune Anglais, dont je tairai le nom, avait abjuré sa patrie parce qu'il détestait les rois ; il vient en France espérant y trouver la liberté ; il ne voit que son masque sur le visage hideux de l'anarchie. Dans son désespoir il prend le parti de se tuer. Avant de mourir, il écrit ces mots que nous avons lus tracés de sa main tremblante sur un papier qui est entre les mains d'un étranger célèbre (Thomas Payne) :

« J'étais venu en France pour jouir de la liberté, mais Marat l'a assassinée. L'anarchie est

(1) *Biographie des contemporains*, par Rabbe, etc., art. PAYNE.

plus cruelle encore que le despotisme; je ne puis résister au douloureux spectacle du triomphe de l'imbécillité et de l'inhumanité sur le talent et la vertu. »

Ce jeune Anglais exerçait la profession de médecin et se nommait Williams Johnson. Il ne réussit pas à se donner la mort, et nous le voyons à peine guéri de ses blessures figurer comme témoin au procès de Marat. Encore en majorité dans la Convention, les Girondins, excédés des éternelles provocations de leur implacable ennemi, l'avaient envoyé devant le tribunal révolutionnaire. C'était lui ménager un triomphe assuré.

Johnson, interpellé sur les motifs qui l'avaient porté à se poignarder, répondit, que cette résolution lui avait été inspirée par la lecture de différents écrits, du journal de Gorsas entre autres, où l'on affirmait que les députés qui avaient voté l'appel au peuple seraient tous massacrés, et que c'était là le texte habituel des prédications de Marat. Tremblant dès lors pour les jours de Thomas Payne, dont il était l'admirateur et l'ami dévoué, l'Anglais ajouta qu'il n'avait pu maîtriser l'exaltation de ses idées qui sans cesse lui représentaient le supplice de cet homme illustre, et qu'il avait voulu le précéder au tombeau.

Quant à Marat, sur la déclaration des jurés qui proclamèrent son innocence et son civisme, le tri-

bunal le renvoya absous. Ce n'est pas tout, et nous lisons ce qui suit dans le compte rendu des débats : « Paul Marat est sorti aux applaudissements d'un peuple immense qui, après l'avoir couronné de feuilles de chêne, l'a reconduit à la Convention (1). »

Il fallut, en effet, que l'Assemblée supportât l'outrage de cette ovation tumultueuse où l'on vit le cynique Marat, triomphalement porté sur les bras des citoyens sans-culottes, monter à la tribune pour braver ses accusateurs impuissants.

VI

Mais voici que le triomphateur qui semblait, comme l'esprit de l'abîme et le génie de la destruction, planer sur toutes les têtes, tombe victime enfin de la loi du talion. Alors que tout tremblait, une jeune fille arrêta qu'à ces appels sanguinaires, à ce long enseignement du meurtre et du pillage une seule réponse était possible, et le poignard de Charlotte Corday alla droit au cœur de Marat. Puis se croyant saintement homicide et pensant ingénument que le grand sacrificateur immolé, le cours des hécatombes humaines était épuisé

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 130.

dans sa source, elle ne songea plus qu'à l'expiation du sang qu'elle avait dû verser et livra sa tête au bourreau. Qui n'eût dit à la voir souriant doucement aux juges, à l'auditoire, à Fouquier-Tinville, qu'il s'agissait uniquement de recevoir le prix de quelque bonne action. Or le prix qu'elle méritait n'était ignoré de personne ; mais la vierge intrépide prêtait à l'assassinat on ne sait quelle auréole de gloire, et par son attitude si chaste et si paisible elle donnait au supplice même un charme indéfinissable, une séduction étrange et touchant à l'ivresse. Jeunesse, beauté, courage, ces dons précieux mis au service du meurtre ne perdaient rien de leur empire, et devant l'héroïne qui avouait *modestement* son crime et faisait à la mort un accueil si doux, un jeune homme perdu dans la foule, se sentit pris d'un immense désir de partager son sort, et ne résista pas à cet enivrement. Son âme n'était pas d'ailleurs d'une trempe inférieure à celle de Charlotte-Corday, et las de marcher au milieu des ruines il aspirait au suicide.

C'était encore un étranger qui regardait la France comme sa mère adoptive, et qui toutefois, des priviléges du citoyen français ne connut guère que l'échafaud. Docteur en philosophie et député de Mayence, Adam Lux avait eu pour mandat d'obtenir par un décret la réunion de sa ville

natale à la République française. Le 30 mars 93, notre enthousiaste arrivait à Paris et fut attiré d'abord au club des Jacobins. Mais bientôt, spectateur assidu des séances de la Convention, son esprit cultivé ne put rester indifférent aux vives lumières, à l'éloquence entraînante des chefs de la Gironde, et, se ralliant à leur glorieuse phalange, il leur donna des preuves d'un dévouement sans bornes. Lorsque Marat, au nom de l'insurrection victorieuse, vint le 31 mai dicter audacieusement des lois à l'assemblée, et par les mains de ses séides, arracher de leurs bancs les représentants dévoués à ses fureurs, Adam Lux voulut mourir, et consommer le sacrifice à la barre même de la Convention asservie. Comme Grangeneuve, il espérait que sa mort volontaire, en attestant la haine que lui avaient inspirée de sacriléges violences, tournerait à la confusion, à la ruine des artisans de nos discordes, et qu'enfin le sang innocent trouverait des vengeurs. Pour ajouter encore à l'impression produite par l'émouvant spectacle d'un suicide accompli dans le sanctuaire des lois, on devait, dès le lendemain de cette scène tragique, donner aux députés lecture du testament d'Adam Lux. Il y retraçait en caractères brûlants la longue série des attentats qu'il attribuait hautement aux partisans de Marat, aux admirateurs de Robespierre et de Saint-Just, et prévoyant de nou-

veaux crimes, il léguait sa haine aux scélérats fauteurs du despotisme et son exemple aux citoyens vertueux.

Malgré son dévouement, il est à remarquer que le jeune Allemand se montra jaloux d'abriter ses obscures dépouilles sous les lauriers d'une tombe à jamais illustre. Propriétaire d'Ermenonville, M. de Girardin, dont les fils avaient eu quelque temps pour maître le citoyen de Genève, reçut une lettre d'Adam Lux, et cette lettre exprimait le désir suprême d'avoir, dans *l'île des Peupliers*, une place à côté de l'auteur du *Contrat social*. Il demandait pour épitaphe cette simple inscription : «*Ci-gît Adam Lux, élève de Jean-Jacques Rousseau.* »

Ce ne fut pas sans de grands efforts et d'instantes prières que Péthion et Guadet qu'il avait pris pour confidents parvinrent à le détourner de sa résolution et lui imposèrent le devoir de vivre. Il continuait donc à lutter pour la cause commune, quand le meurtre de Marat le rendit à son égarement. Fasciné, comme on l'a dit, par une action qu'il jugeait héroïque, Adam Lux ne fut plus maître de contenir ses ressentiments contre les maratistes et se laissa dominer surtout par son admiration pour Charlotte Corday. Ce nom qu'il révérait fut mis en tête d'un placard signé Adam Lux, député extraordinaire de Mayence ; mais au

moment de le publier, il fut arrêté et traduit en jugement.

Bien que ce dernier écrit n'eût pas reçu de publicité, l'accusation s'en prévalut et s'en fit une arme homicide. Suivant la morale de tous les partis, Adam Lux, en effet, établissait dans l'assassinat des distinctions que le code des passions politiques peut seul trouver admissibles. « L'assassinat est un crime, disait-il, mais celle qui a assassiné Marat ne peut qu'occuper une place distinguée dans l'histoire à côté de Brutus. » Plus loin il s'écriait : *La guillotine est un autel ! Je vais donc être libre !* et selon M. de Lamartine : *Je vais donc mourir pour elle !* Toujours prêt à parer des vives couleurs d'une imagination riche et puissante la vulgaire simplicité des faits, l'illustre poëte a voulu que le jeune député de Mayence, au seul aspect de Charlotte Corday qu'il vit pendant une heure peut-être au banc des accusés, tombât sous le charme d'un subit et fatal amour, et que dès lors abjurant toute idée politique, sa préoccupation exclusive et son unique ambition n'eussent plus d'autre objet que de rejoindre à l'autel, c'est-à-dire à l'échafaud, la vierge républicaine, son héroïque fiancée (1).

(1) *Histoire de la Convention*, par de Barante, t. III, p. 204 ; — *Histoire des Girondins*, par Lamartine, t. VI, p. 260 ; — *Biographie des contemporains*, par A. Rabbe, etc., art. ADAM LUX.

Charlotte Corday nous conduit à Cécile Renaud; mais ici la pensée du meurtre est beaucoup moins apparente que la préméditation du suicide, et cela ressort évidemment du plus simple examen des faits.

Une jeune fille se présente au modeste logis du menuisier Duplay, priant qu'on l'introduise auprès de Maximilien Robespierre. C'est, en effet, sous l'humble toit de l'artisan, que le terrible conventionnel vient se reposer chaque jour des sombres agitations de la vie politique : le dictateur était absent, mais la jeune fille insiste, et ce désir obstiné donnant l'éveil aux soupçons, elle est mise en arrestation. Cécile tenait en main un petit paquet et la visite qu'elle dut subir amena la découverte de deux couteaux. « Quel motif vous a conduite chez Robespierre ? — Je voulais lui parler. — De quelle affaire ? — C'est selon que je l'aurais trouvé. — Connaissez-vous le citoyen Robespierre ? — Non, puisque je cherchais à le connaître, et j'ai été chez lui pour savoir comment était fait un tyran. — Quel usage vous proposiez-vous de faire de vos deux couteaux ? — Aucun, n'ayant intention de faire mal à personne. — Et votre paquet ? — Il contient du linge pour changer dans le lieu où l'on va me conduire. — Où ? — *En prison et de là à la guillotine.* » En venant ainsi braver l'incorruptible, la malheureuse enfant es-

pérait sans doute que sa vie serait le seul enjeu de cette partie meurtrière ; elle fut bientôt désabusée, car peu de jours après la même charrette entraînait la famille entière au supplice (1).

VII

Lors des exécutions qui ensanglantèrent l'avenue du Rosier à *Feurs*, la fille d'un ouvrier eut à paraître devant les juges, prévenue d'outrage à la cocarde qu'elle repoussait obstinément. « Pourquoi persistes-tu à rejeter ainsi la cocarde signe de la liberté? lui dit le président. — Parce que vous la portez. » Le président Parrein, admirant malgré lui cette intrépidité unie à tant de jeunesse et de beauté, fait signe au guichetier, placé derrière l'accusée, d'attacher une cocarde à ses cheveux. Mais s'indignant d'une bienveillance qui n'est à ses yeux qu'un outrage, la jeune fille arrache l'insigne républicain et le foulant aux pieds demande à marcher à la mort (2).

Blessées dans leurs affections ou dans leurs croyances, bien des femmes sous la terreur déployèrent, comme on voit, un courage indomptable, et

(1) *Précis de la révolution française*, par Mignet, t. II, p. 68, et tous les historiens.

(2) *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 204.

parfois aussi les passions politiques empruntèrent à l'exaltation religieuse une énergie nouvelle.

Écoutons un prisonnier de *Port-Libre* :

« On est venu interroger huit religieuses qui sont au secret. On a voulu leur faire prêter le serment civique touchant la liberté et l'égalité ; elles ont refusé en disant qu'elles ne vivaient pas sous le règne de la liberté puisqu'elles étaient prisonnières. Quant à l'égalité, elles ne la voyaient pas non plus puisque celui qui les interpellait mettait tant de hauteur et d'arrogance dans son interrogatoire. On les a menacées du tribunal révolutionnaire ; elles ont répondu qu'elles iraient avec plaisir. — Mais renoncez-vous à votre pension ? — Non, parce qu'elle représente les biens qu'on nous a pris. — Mais la loi défend de payer ceux ou celles qui refusent de lui obéir, et comment vivrez-vous ? — La Providence aura soin de nous. — Mais la Providence ne vous donne pas de pain. — Nous ne demandons rien à personne. — Comme la République ne souffre pas d'ennemis dans son sein, on vous déportera ; où voulez-vous aller ? — En France qui est notre patrie (1). »

Ces pauvres filles qui sous le calme apparent du langage avaient peine à dissimuler leur impa-

(1) *Journal de Port-Libre* ; — *Collection Nougaret*, t. II, p. 248.

tience du martyre, obtinrent enfin d'être guillotinées comme fanatiques.

VIII

Des discours de Chaumette et des divers arrêtés de la commune de Paris, il résulte que les filles de joie étaient pour la plupart entachées d'aristocratie, et ledit Chaumette-Anaxagoras, en qualité de procureur de la Commune, fut contraint pour l'exemple d'en incarcérer quelques-unes. Il y en eut même à la Conciergerie, et l'une d'elles, à force de donner l'essor à sa verve aristocratique contre la Révolution et les partisans de la démocratie, eut enfin l'honneur d'attirer l'attention de Fouquier-Tinville. Seulement il ne prit pas la peine de dresser pour elle un acte particulier, et la fit entrer dans un réquisitoire qui comprenait une autre catégorie d'accusés. Il s'ensuivit que la fille des rues fut traduite devant le tribunal révolutionnaire *pour avoir eu des intelligences avec les despotes coalisés contre la France*. Lorsque le président lui demanda sa profession, elle répondit : « Je vis de mes grâces comme toi de la guillotine. » Elle ne fit nulle difficulté d'avouer tous ses propos hostiles à la révolution ; mais quand on lui parla de sa complicité avec la reine : « Vous

êtes vraiment des gens d'esprit ; moi complice de la reine que vous appelez la veuve Capet, et qui est bien la reine malgré vos dents ; moi pauvre fille du coin de la rue, qui n'aurais pas osé approcher un marmiton de sa cuisine. Cela est bien digne d'imbéciles et de vauriens comme vous. »

Les jurés, dit M. de Barante, avaient envie de ne la point condamner, et l'un d'eux assura qu'elle était ivre.

« S'il y a ici quelqu'un qui le soit, ce n'est pas moi, » répliqua-t-elle. On fut obligé de la faire taire, tant elle manquait de respect au tribunal.

De retour à la prison, son interrogatoire et sa condamnation la rendaient fière, et sa joie se montra bruyante. Le souvenir de ses désordres et le sentiment de son indignité lui inspiraient pourtant la crainte d'avoir, à peine ensevelie, à supporter les embrassements du diable. Mais heureusement, l'abbé Émery qui attendait également son tour à la Conciergerie, parvint à la rassurer, et convaincue dès lors que le démon, au séjour infernal, respecterait ses répugnances, et ne l'obligerait pas à coucher avec lui, elle partit, sautant et chantant pour monter sur la charrette.

La sentence de mort, en date du 3 janvier 1794, porte les noms de *Rosalie Albert ;* mais en prison cette fille s'appelait *Eglé* (1).

(1) *Histoire de la Convention*, par M. de Barante, t. IV, p. 229.

IX

Ainsi tous les esprits s'abandonnaient à la pente rapide où les entraînaient fatalement les sentiments les plus contraires. Haine, amour, regrets amers, espoirs trompés, espérances renaissantes ; enthousiasme, exaltation, délire et fanatisme, ces mobiles si puissants mais si divers entre eux qui, chez les femmes surtout, arrivaient de prime abord à leur paroxysme, avaient souvent pour commune expression le meurtre et le suicide. C'est qu'en effet, ceux-là même qui ne croyaient céder qu'à l'impulsion des plus nobles passions ne résistaient pas à la contagion des passions mauvaises, et le combat prenait alors un caractère implacable et sauvage.

En 1792, les menaces de la coalition avaient été suivies déjà de l'invasion du territoire. En présence de l'étranger que partout annonçaient la ruine et l'incendie, et qui venait ajouter ses fureurs à nos fureurs intestines, une femme de Stenay jura d'user de représailles. Mais le moyen pourtant de porter la mort dans les rangs ennemis sans se condamner à périr elle-même. Cette considération l'arrêta d'autant moins que le succès de sa vengeance dépendait précisément du sacrifice de ses

jours. Quant au projet, rien de plus simple : empoisonner quatre tonneaux de vin destinés aux Autrichiens, et pour donner l'exemple, vider devant eux le premier verre qu'elle avait rempli, voilà ce qu'elle avait conçu et ce qui fut exécuté. Quatre cents hommes avaient fait comme elle, et moururent comme elle dans d'affreuses souffrances... En expirant la cruelle héroïne s'efforçait encore de crier : Vive la nation ! Vive la liberté (1) !

Avant de payer à l'exécuteur des hautes œuvres, la dîme sanglante que le comité de salut public prélevait avec une rigueur inflexible, sur tous les généraux qui donnaient prise à ses soupçons, l'infortuné Custine se vit traiter en accusé par un de ses aides de camp dont l'âme ardente et l'imagination exaltée ne connaissaient aucune entrave. Rappelons d'abord que la plupart des militaires déploraient amèrement la conduite du général en chef, si bien qu'en le poursuivant, le pouvoir exécutif ne faisait en quelque sorte que s'associer au jugement de l'armée. Le jeune Coquebert était au nombre des officiers instruits qui ne pouvaient comprendre que Custine, expressément chargé de délivrer Mayence, eût, après une course folle à travers le pays ennemi, déterminé par sa retraite la

(1) *Souvenirs d'un demi-siècle*, par Touchard-Lafosse, t. I, p. 255.

capitulation de cette place importante. Exaspéré, déjà par la fuite de Lafayette qui avait dû renoncer à ses projets de marcher sur Paris, mais indigné surtout de la trahison si récente du vainqueur de Jemmapes, Coquebert fut prompt à soupçonner un crime dans les manœuvres qu'il réprouvait. En rejoignant à Weissembourg le quartier général, l'austère républicain fit valoir de nouveau les raisons si puissantes qui s'opposaient à ce mouvement rétrograde; il dit sans ménagement à quelles interprétations une telle résolution pouvait donner naissance, et d'un ton menaçant ajouta que les soldats entre eux osaient lui appliquer l'épithète infamante, attachée désormais au nom de Dumouriez. Custine furieux saisit ses pistolets et les jetant sur la table : « *Si je suis un traître, faites-moi sauter la cervelle!* » A ce cri de douleur, le jeune homme, si ombrageux qu'il fût, ne cacha pas son trouble, et se reprochant sans doute d'avoir flétri son général d'une mortelle injure, il ne trouva que ces paroles: « Eh bien! pour moi! » puis aussitôt, armé de l'un des pistolets, il le dirigea vers sa tête et tomba la mâchoire fracassée. Il survécut à sa blessure et parut comme témoin au procès dont on connaît le dénoûment; mais plein de respect pour l'infortune, Coquebert s'accusa lui-même et déclara que sa tentative de suicide était la conséquence d'un accès de folie.

Ce noble cœur et cette intelligence si remarquable, au dire de ses contemporains, s'éteignirent en effet, dans une maison de fous où il mourut au bout de quelques années (1).

« Les adieux que l'armée française fit au camp de Guise, dit l'historien Louis Blanc, furent marqués par une tragédie qui peint l'époque. Les commissaires de la Convention ayant ordonné l'arrestation du général Mérenvu, commandant de l'artillerie, l'infortuné se donna la mort. Coupable de négligence, il avait été soupçonné de trahison (2). »

(1) *Mémoires et souvenirs du comte de Lavalette*, t. I, p. 181. — Voy. aussi *Histoire de la Convention*, par de Barante, t. III, . 253.

(2) *Histoire de la révolution*, t. IX, p. 318.

CHAPITRE VI.

DÉCEPTION, DÉCOURAGEMENT, INDIFFÉRENCE.

I. Voyage de cent trente-deux Nantais; une jeune veuve. — II. Le conventionnel Rebecqui, le jacobin Gaillard et Collot-d'Herbois. — III. Deux représentants du peuple en mission. — IV. Dernière soirée de cinq condamnés à mort; le prisonnier Gosnay et sa fiancée.

I

Aux formes actives du suicide produites par l'enthousiasme et l'exaltation non moins que par le fanatisme politique ou religieux, nous pouvons opposer maintenant l'état passif, et ramener l'étude de la mort volontaire à des influences dépressives que nous résumerons de même en trois mots : Déceptions, découragement, indifférence à la vie. C'est qu'en effet, les fortunes de guerre n'étaient pas égales pour tous, et dans les épreuves réservées aux partis vaincus, il y avait pour quelques-uns, une si longue continuité de souffrances, un si cruel enchaînement de misères physiques et

de détresse morale, un tel désabusement enfin du succès de leur cause, que les plus courageux conservaient à peine de leur ancienne ardeur et de leur première énergie, la force dont ils avaient besoin pour échapper par le suicide à la honte, à la douleur, au dégoût, ou simplement à la fatigue de vivre.

Cent trente-deux Nantais furent envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de leur propre ville pour y passer en jugement, mais avant d'arriver au terme de leur voyage, le suicide avait décimé déjà cette troupe infortunée.

Voici le témoignage de l'un d'eux : « Au sortir de la chapelle où nous étions entassés (ils étaient à Angers), les premiers objets qui frappèrent nos regards, furent un égout infect qui traversait, à découvert, la cour dans sa largeur, et un énorme tas de fumier composé d'excréments humains et de paille pourrie, qui occupait au moins le huitième de sa surface ; enfin nous avions près de nous un puits où plusieurs prisonniers s'étaient noyés de désespoir; ce puits était chaque soir épuisé, et l'eau qu'il fournissait, quoique fort mauvaise, était notre seule boisson (1). »

(1) *La Mairie, la Force et le Plessis*; — *Collection Nougaret*, t. III, p. 216.

Un homme de lettres, M. Villenave, faisait partie de ce triste convoi, qui fut au moment d'être fusillé à Ancenis, noyé à Angers, et massacré sur la levée. La relation qu'il fit de ce voyage

A Paris ils connurent également toutes les rigueurs de la captivité. Il leur était même interdit de respirer l'air à la fenêtre, parce que deux malheureux s'étaient donné la mort en se précipitant du haut des toits (1).

« Après la loi qui chassait sous trois jours tous les nobles de Paris, j'ai vu, dit Riouffe, arriver avec beaucoup d'autres, une jeune femme qui, depuis plusieurs jours, n'avait pris aucune nourriture ; sa raison était égarée : née dans l'opulence, elle avait à peine trouvé depuis un an dans l'ouvrage de ses mains de quoi fournir à son existence ; cette loi lui ôtait tous les moyens de vivre, et n'ayant plus de ressource que la mort, elle était venue la demander en se dénonçant elle-même. Sa pâleur extrême causée par le chagrin et l'inanition, n'empêchait pas de trouver sur son visage avec un air de décence les traces de la jeunesse et de la beauté. Ses malheurs n'étaient pas encore au comble, elle devait apprendre qu'un époux adoré dont elle ignorait le sort avait péri peu de jours auparavant. Sur son acte d'accusation elle lut qu'elle était veuve... elle fut rejoindre son époux (2). »

eut sept à huit éditions en quinze jours, et fut traduite en plusieurs langues. — *Biographie des contemporains*, par A. Rabbe, etc.

(1) *Collection Nougaret*, t. II, p. 73.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 237 ; — *Mémoires d'un jeune détenu.*

II

Une grande et cruelle déception coûta la vie à l'un des membres les plus ardents du parti des Girondins.

Marseille, à la voix de Barbaroux, avait enrôlé dix mille hommes pour résister à main armée aux décrets de la Montagne triomphante, et le conventionel Rebecqui avait puissamment secondé les efforts de son collègue. Mais au chagrin de la défaite, à la douleur plus vive encore qu'il ressentit bientôt en apprenant la mort de Barbaroux, vint s'ajouter le repentir d'avoir pris une si large part à l'insurrection du Midi. Dans le soulèvement des provinces Rebecqui n'avait vu d'abord qu'une résistance légitime à la dictature d'une faction. Comme la plupart des Girondins il appartenait invariablement à la cause de la Révolution, et de ses vœux les plus ardents appelait le triomphe et l'affermissement de la République. Il ne put donc sans désespoir acquérir la preuve que les royalistes, en se ralliant à leur drapeau, les avaient traîtreusement détournés de leurs voies. Par le seul fait de cette alliance, ils préparaient et justifiaient pleinement la victoire de la Convention, et le mouvement fédéraliste laissait aux Girondins le tardif

remords d'avoir été les instruments aveugles et, pour ainsi parler, les sentinelles perdues d'une cause dont ils auraient eux-mêmes maudit les premiers succès.

Traîner dans l'impuissance et le découragement le deuil de ses croyances et de ses affections, c'était pour un esprit ardent et fier une tâche impossible. Le suicide ne tarda pas à parler en maître, et Rebecqui se précipita dans le port de Marseille (1).

Il n'est pas sans intérêt, peut-être, de voir à la même époque, un jacobin forcené, désespérer aussi du succès de sa cause et se tuer par défaillance.

Dans la séance des Jacobins du 3 nivôse an III (23 décembre 1794), Collot-d'Herbois demanda la parole pour communiquer à la société quelques détails sur la fin tragique du patriote lyonnais.

« Gaillard, s'écria-t-il, le vertueux Gaillard, que vous avez vu ici, il n'y a pas longtemps, le meilleur ami de Châlier, s'est tué de désespoir se croyant abandonné. »

L'orateur donne alors lecture des lettres de la Commune-Affranchie (Lyon), dont l'une apprend la mort de Gaillard.

« Non, reprend-il, quoi qu'on en dise, mon

(1) Louis Blanc, *Histoire de la révolution*, t. VI, p. 147; Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. VI, p. 166.

collègue Gaillard n'était point un homme faible; toujours il a combattu avec courage l'aristocratie. C'est lui qui au 10 août, monta le premier à l'assaut contre le tyran et reçut de larges blessures.

« Son ombre semble se présenter devant nous. Elle nous dit : « Je n'ai point pâli sous les poignards des ennemis du peuple ; mais je n'ai pu résister à l'idée cruelle d'être abandonné par les Jacobins. »

Une lettre de Fouché rend compte du même événement (1).

III

Deux représentants du peuple en mission, agissant l'un et l'autre sous la pression d'une terrible émeute, mais également repentants des mesures qu'ils avaient prises dans l'unique but d'enchaîner un instant les fureurs de la multitude et de prévenir par là les plus affreux désordres, ne voulurent pas survivre ensuite à l'acte de faiblesse dont le souvenir aurait empoisonné leurs jours.

En 1795, la disette qui désolait la France provoqua dans la ville de Chartres une sédition qui devait se montrer d'autant plus violente et d'au-

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 422.

tant plus inaccessible à tout conseil de la raison que les femmes seules en étaient l'âme, et comme toujours ne consultaient que leurs souffrances, sans avoir nul souci des vrais moyens à prendre pour les faire cesser. Elles ne pensèrent du moins qu'à ceux que peut inspirer l'enivrement de la force brutale, et contraignirent le représentant Tellier à promulguer un arrêté pour fixer le pain à trois sous ; de plus il était enjoint à la garde nationale d'enlever les grains chez les propriétaires. Non contentes d'une telle mesure, elles s'emparèrent du représentant et lui firent parcourir la ville pour sanctionner par sa présence la proclamation de son arrêté ; des cris de Vive le roi ! lui furent infligés enfin comme dernière avanie. A ces détails officiellement transmis à la Convention nationale, d'autres relations ajoutaient que le malheureux Tellier avait été promené sur un âne et que lui-même, menacé de mort par ces furies, avait crié : Vive le roi ! Dès qu'il fut seul, ne craignant plus que sa résistance amenât sous ses yeux l'égorgement des patriotes et des autorités, il retrouva son énergie pour laver dans le sang son opprobre et se tua d'un coup de pistolet.

Quelques mots lui suffirent pour expliquer sa résolution aux comités du gouvernement :

« J'ai voulu épargner beaucoup de sang et ne verser que le mien. J'avais refusé avec courage

pendant quatre heures cet arrêté insensé, lorsque la prudence, qu'on appellera faiblesse, me l'a fait accorder (1). »

En opposition à ce mouvement royaliste, nous allons voir les patriotes exaltés de Toulon, essayer d'arrêter dans sa marche la réaction thermidorienne qui ne fut ni moins cruelle ni moins sanglante que la terreur proprement dite.

Le bruit courait que les réactionnaires de Marseille se proposaient de mettre à mort tous les citoyens détenus comme robespierristes, et des assassinats, en effet, avaient été commis au fort Saint-Jean de Marseille et à Tarascon. Le peuple de Toulon se leva pour aller défendre ses frères; le magasin des armes fut pillé, et le représentant Brunel à la merci des insurgés et sans espoir d'un prompt secours consentit, le pillage une fois consommé, à le couvrir de son nom. Il fit à la violence une autre concession, en signant un arrêté pour la mise en liberté des détenus politiques. Mais, peu

(1) *Histoire de la Convention*, par de Barante, t. VI, p. 305.

Cet événement nous remet en mémoire une scène non moins funeste. « La cherté du pain, dit Louis Blanc, produisit autour de Paris des émeutes violentes, dont le Palais-Royal prolongeait le retentissement. Chatel, maire de Saint-Denis, fut égorgé dans un moment d'ivresse aveugle et furieuse. » (*Histoire de la révolution*, t. II, p. 473.) Mais ce qu'il faut bien ajouter, c'est que sa femme, en apprenant cette fin tragique, se jeta dans le puits de sa maison. Ceci se passait le 1er août 1790. (Georges Duval, t. I, p. 175.)

d'instants après, Brunel expiait sa faiblesse en se brûlant la cervelle (1).

IV

On comprenait enfin qu'à force de faire ainsi largesse de la peine de mort et de la rendre sans cesse présente et familière à la pensée de tous, on dépassait le but, et que, suivant l'expression d'un membre des comités, on ne réussissait qu'à *démoraliser le supplice*. La menace de la guillotine et les exécutions n'exerçant plus aucun empire sur l'imagination, il fallait bien s'avouer qu'on n'avait plus entre les mains qu'un instrument plus inutile encore qu'il n'était odieux, puisqu'il frappait sans punir et sans épouvanter.

Que l'on parcoure les écrits du temps, ou mieux encore qu'on laisse parler les faits, et l'on aura la preuve irrécusable que l'excès des émotions et l'absence complète de toute sécurité avaient produit une telle indifférence, disons plus, un tel abrutissement, qu'on en vint à se persuader que *mourir sur l'échafaud rentrait dans les dénoûments naturels de la vie civile*. Les uns passaient de l'indifférence à l'orgie, « et, nous dit un des specta-

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXVI, p. 126.

teurs obligés de ces scènes étranges, on aimait, on jouissait de mille manières; à la table, au jeu, au bal, aux théâtres; tandis que chaque jour le sang ruisselait dans les rues de Paris. On trouvait dans les salons un peu à la mode deux listes en permanence; celle des suppliciés de la veille, et l'autre indiquant les pièces qu'on devait représenter le soir même. On allait de l'une à l'autre avec la même indifférence, disputant sur la personne d'un condamné avec autant de chaleur que sur le talent d'une actrice; on avait toujours connu quelque supplicié et l'on se consolait de sa mort en soupant avec une femme de théâtre (1). »

Et ce n'est pas à Paris seulement que nous rencontrons des exemples de ce détachement absolu de la vie. A Lyon où les exécutions collectives avaient été si terribles et si fréquentes, un des assistants disait en revenant : « Que ferai-je pour être guillotiné? » Un des condamnés qui lisait quand on l'appela, continua jusqu'à l'échafaud; au pied de la guillotine, il mit le signet.

Cinq prisonniers avaient trompé la surveillance de leur escorte, mais uniquement pour aller une dernière fois au Vaudeville. L'un revient au tribunal : « Où sont donc mes camarades? Eh! nos gendarmes, pourriez-vous me dire ce qu'ils sont

(1) *Histoire pittoresque de la Convention nationale et de ses principaux membres*, par L...., conventionnel, t. I, p. 255.

devenus? » Voyez enfin ce meurtrier (l'Admiral) qui, le jour même où il a résolu de donner la mort à Robespierre ou, faute de mieux, à Collot-d'Herbois, s'endort à la Convention, « parce que, dit-il au tribunal, la séance n'était vraiment pas assez intéressante (1). »

Un prisonnier de la Conciergerie a recueilli le fait suivant que nous ne saurions condamner à l'oubli :

« J'ai connu à la prison, dit-il, un homme très-singulier et très-original; il était si fort dégoûté de la vie qu'il ne parlait que de mourir dans toutes ses conversations, et cependant cette envie ne lui fit jamais perdre un fond de gaieté qui était à toute épreuve.

« Ce prisonnier se nommait Gosnay; il pouvait avoir vingt-sept ans; il avait été autrefois grenadier dans le ci-devant régiment d'Artois; il avait depuis servi dans les hussards de Berchiny; il était à la Conciergerie comme prévenu d'émigration; c'était Ronsin qui l'avait fait arrêter à Chalons-sur-Saône et traduire à Paris.

« Ses manières affables et joviales lui avaient attiré les bonnes grâces d'une jeune et jolie personne qui venait régulièrement à la Conciergerie, rendre des soins à son oncle asthmatique. Après

(1) *Histoire de la révolution*, par Michelet. t. VII, p. 281.

avoir rempli ce devoir pieux, elle allait passer trois ou quatre heures auprès de son cher prisonnier; c'était pour elle un plaisir inexprimable de pourvoir à ses besoins et même à ce qu'on appelle les menus plaisirs.

« Gosnay était sensible à ses procédés généreux; il avait promis de l'épouser lors de son élargissement; mais le malheureux nourrissait toujours dans son âme le désir de mourir.

« Lorsqu'on lui apporta son acte d'accusation, il le prit froidement, le roula dans ses mains, l'approcha d'une lumière, et en alluma sa pipe.

« Avant de monter au tribunal, il but du vin blanc, mangea des huîtres avec ses caramades, fuma tranquillement en s'entretenant avec eux de l'anéantissement de notre être. « Ce n'est pas tout, leur dit-il, à présent que nous avons bien déjeuné, il s'agit de souper, et vous allez me donner l'adresse du restaurateur de l'autre monde, pour que je vous fasse préparer ce soir un bon repas. »

Dès qu'il eut entendu son acte d'accusation, il affirma que tous les griefs articulés contre lui étaient parfaitement vrais, et son défenseur ayant voulu faire observer qu'il n'avait pas la tête à lui : « Jamais ma tête n'a été plus à moi que dans ce moment, quoique je sois à la veille de la perdre. Défenseur officieux, je te défends de me défendre et qu'on me mène à la guillotine. »

« Condamné à mort, il traversa la cour et salua ses camarades avec sa gaieté ordinaire, et sans qu'on vît sur son visage la moindre altération. Arrivé dans la salle des condamnés, il but, mangea avec appétit et se montra tel qu'on l'avait toujours vu.

« En montant sur la charrette, il adressa la parole à un des guichetiers avec lequel il avait une sorte de familiarité : « Mon ami Rivière, lui dit-il, il faut que nous buvions un verre de kirschwasser dans ta tasse, sans quoi je t'en voudrais jusqu'à la mort. » Rivière apporta la liqueur, et Gosnay parut la boire avec plaisir. Pendant qu'il traversait la cour du palais, quelques individus se mirent à l'injurier :

« Foutus lâches que vous êtes, répondit-il froidement, vous m'insultez ! Iriez-vous à la mort aussi bravement que moi ? »

« Au pied de l'échafaud, il s'écria : « Me voilà donc arrivé où j'en voulais venir, » et il livra tranquillement sa tête à l'exécuteur (1). »

(1) *Histoire des prisons de Paris et des départements*, etc. — *Collection Nougaret*, t. II, p. 35.

CHAPITRE VII.

RÉVOLUTION DE THERMIDOR ET RÉACTION THERMIDORIENNE. — INFLUENCES DIVERSES.

I. Robespierre et l'*Être suprême*; chute du triumvirat. — II. Les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas à l'Hôtel de Ville; Henriot, Coffinhal et Léonard Bourdon. — Meurtre et suicides; supplice des triumvirs et des membres de la Commune. — III. Saint-Just et le capucin Schneider. Y a-t-il eu treize cents suicides à Versailles, en 93? Les prisonniers de Tarascon. — IV. Legendre et Carrier. — V. Napoléon Bonaparte et Demasis. — VI. Insurrection du 1er prairial; huit suicides. — VII. La tête du député Féraud: Jean Quinet et Charlotte Carlemigellix. — VIII. Journée du 13 vendémiaire.

I

« Laissons les prêtres et retournons à la Divinité. » Ces paroles de Robespierre applaudies à la Convention avaient été suivies de ce fameux décret (18 floréal an II [7 mai 1794]) dont voici le premier article :

« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme. »

Il commençait à se manifester dans la population, un sentiment presque unanime de lassitude et de répulsion pour les exécutions journalières, qui fit accueillir le décret comme une promesse formelle qu'après tant de colères homicides, le retour aux idées religieuses ramènerait le pouvoir à des pratiques plus humaines. Mais l'espérance fut promptement déçue, et la fête nationale qui avait pour objet de célébrer cette reconnaissance officielle de l'âme et de la Divinité, ne servit au contraire qu'à précipiter l'explosion des haines qui s'agitaient au sein des comités et sur les bancs d'un certain nombre de représentants montagnards. Aussi ce fut en vain que Robespierre armé, suivant le programme arrêté par David, du *flambeau de la vérité*, s'avança majestueusement pour réduire en cendres le monstre de l'athéisme qui élevait sa tête altière sur un des bassins des Tuileries. Ce fut en vain qu'il livra de même aux flammes le voile qui dérobait aux regards la statue de la Sagesse. On remarqua d'abord que la Sagesse outrageusement ternie par la fumée de son flambeau n'offrait plus qu'un lugubre aspect. Puis les ennemis de Robespierre, impatients du joug qu'il leur faisait prévoir, lui reprochèrent, à la fête même, d'y figurer bien moins comme président, *primus inter pares*, que comme le dictateur inévitable de la République française

et le *grand vicaire du Très-Haut* (*sic*). Maximilien ne se borna pas d'ailleurs à froisser l'orgueil de quelques-uns de ses collègues, il menaça leurs jours et fit ainsi de la journé de thermidor un cas de légitime défense. Le lendemain de ses invocations à la nature, à Dieu, à l'humanité tout entière, il saisissait la Convention de cette horrible loi du 22 prairial qui devint en effet le code de l'assassinat politique. Mais en révolution il ne suffit pas de demander des têtes, il faut oser les prendre, et Robespierre ne sut qu'abandonner la sienne.

Soustraite enfin à la domination du triumvirat, la Convention déploya l'énergie que donnent parfois la peur et la conscience d'un immense péril. Les hommes qu'elle redoutait furent dans la même séance transformés en accusés, décrétés d'arrestation et déclarés hors la loi.

Un autre homme que l'incorruptible aurait pu toutefois prouver à l'assemblée que ses mesures excédaient son pouvoir; car indépendamment de l'ascendant moral qui s'attachait au nom de Robespierre depuis 89, lui seul en ce moment disposait de la puissance effective. A son premier signal, les Jacobins, les sections, l'armée révolutionnaire et le conseil de la Commune se seraient ébranlés à la fois, puisqu'en dépit de sa faiblesse et de son incroyable inertie, on sait que le géné-

ral Henriot et le maire de Paris obtinrent sans résistance, et sur leur simple injonction, la délivrance des prisonniers.

II

Suivons donc à l'Hôtel de Ville les deux Robespierre, Couthon, Lebas et Saint-Just. Ils étaient au foyer même de l'insurrection et les conseils énergiques ne manquèrent pas à Maximilien. Mais ce conventionnel, acceptant sa déchéance comme un fait accompli, resta sourd aux instantes prières de ses amis les plus dévoués. Le mouvement dès lors n'était plus qu'une émeute, et les insurgés, inquiets, éperdus, marchant sans accord et sans direction, n'eurent plus d'autre idée que d'échapper au péril. De même qu'on s'animait à la révolte, on s'encouragea bientôt à la défection, et, comme toutes les causes victorieuses, le parti de la Convention eut ses ennemis pour auxiliaires. Il suit de là que la foule entendant sur la place de Grève retentir les décrets qui mettaient hors la loi Robespierre et ses adhérents, fut frappée de stupeur et disparut en un instant. Témoin de cette déroute imprévue, Henriot, dont la terreur avait dissipé l'ivresse, accourut au conseil pour annoncer l'effet soudain produit par la procla-

mation. Mais à la vue du misérable si tristement choisi pour commander l'armée de Paris, Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire, fut emporté par sa violence; il se jeta sur Henriot, lui reprocha sa bassesse, son abjection, sa lâcheté qui les perdait tous, et puisant dans sa fureur une force indomptable, il vint à bout de le précipiter d'une fenêtre sur la voie publique. L'ivrogne tomba dans un égout, d'où il fut retiré demi-mort pour partager jusqu'à la fin le sort de ses complices. Ce n'était là du reste qu'un vulgaire incident du drame dont nous retraçons le dénoûment.

Des coups réitérés ont ébranlé les portes qui ne tardent pas à livrer passage à quelques gens armés conduits par Léonard Bourdon, et le meurtre et le suicide ont aussitôt signalé la présence de ce fougueux conventionnel, implacable ennemi du dictateur de la veille. Un jeune soldat, appartenant à la gendarmerie, avait un des premiers pénétré dans la salle, et, s'élançant le pistolet au poing sur Maximilien Robespierre, l'avait déclaré prisonnier. Dans le conflit amené par cette arrestation, l'arme fit explosion et le célèbre représentant tomba la mâchoire fracassée. C'est là du moins la version la plus accréditée, car d'autres ont soutenu que Léonard Bourdon était l'auteur du meurtre, tandis qu'une troisième opi-

nion établissait que Maximilien lui-même s'était fait justice. Quant à Robespierre jeune, il est bien avéré que de propos délibéré il se jeta par une fenêtre et ne réussit qu'à se blesser gravement. Lebas, cœur intrépide et noblement dévoué à la cause de l'incorruptible, fut plus heureux que ses amis et se tua d'un coup de pistolet. Enfin, le paralytique Couthon voulut mettre sa résolution au niveau de ce péril suprême et sortir de la vie comme Caton d'Utique. Mais il y a lieu de penser que son bras ne fut guère moins que ses jambes, rebelle à sa volonté, puisque, bien qu'il fût armé d'un poignard, on le retrouva peu d'instants après gisant sur le parapet du quai Lepelletier avec une légère blessure à la tête. Il était temps que les soldats de Barras vinssent l'arracher aux outrages de la foule. On lui donnait des coups de pied, et le voyant silencieux et résigné, des hommes du peuple qui l'accablaient d'injures tout en le maltraitant, se dirent entre eux d'une voix très-haute : « *A quoi bon laisser ici cette voirie? il faut la f..... à la rivière.* » Alors, d'une voix douce et suppliante, le paralytique répondit : « Citoyens, un instant, je ne suis pas encore mort (1). »

Mais ce n'est pas seulement d'une plèbe sanguinaire que sortent aux mauvais jours les

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 39.

hommes de proie toujours prêts à s'abattre sur un ennemi vaincu. L'ivresse du sang et les instincts cruels se retrouvent souvent encore, et dans tous les partis parmi les chefs eux-mêmes; et c'est ainsi qu'en thermidor des conventionnels influents, ceux notamment qui composaient les Comités de salut public et de sûreté générale, n'hésitèrent pas à donner l'exemple des plus ignobles et des plus lâches violences.

Robespierre jeune, avons-nous dit, tombant d'une fenêtre sur la place de Grève, s'était grièvement blessé. Il était là mourant quand au milieu de la nuit, on eut enfin l'idée de le transporter sur une chaise rue des Barres, n° 4, au comité de la section de la maison commune. Une large plaie à la partie supérieure de l'os des iles du côté droit, diverses contusions à la tête et l'une entre autres considérable vers le milieu du coronal: telles étaient au premier aspect les conséquences de cette chute volontaire. Ajoutez que la faiblesse et l'anxiété du malade n'avaient pas même permis de sonder la plus grave blessure et s'opposaient formellement, d'après l'avis des médecins, à tout déplacement nouveau. Il n'en fallut pas moins céder à l'ordre impératif de trois représentants, et le blessé, presque sans vie, fut transféré d'abord au Comité de salut public.

Vers la même heure des canonniers et d'autres

citoyens armés apportaient sur une planche Robespierre aîné. Les chirurgiens appelés à lui donner des soins, oubliant que leur ministère leur attribuait le privilége, et mieux encore, leur imposait le devoir de ne considérer dans tout homme blessé que leur semblable à secourir, se mirent spontanément à l'unisson de ces honteuses fureurs. Ils crurent sans doute faire acte de civisme en souillant leur appréciation médicale de ces grossières injures qui constituaient le fond de la langue que parlaient alors les passions politiques. Donnons-en quelque idée au lecteur.

« Nous soussignés, officiers de santé de première classe des armées de la république, et chirurgien-major des grenadiers de la Convention, ayant été requis ce matin, à cinq heures, de panser la blessure du *scélérat* Robespierre l'aîné, avons trouvé le sus-nommé étendu sur une table, dans une des salles du palais des Tuileries; il était tout couvert de sang, tranquille en apparence, etc. »

Puis le rapport se termine ainsi : « Pendant tout le temps de son pansement le *monstre* n'a cessé de *nous fixer* sans proférer un mot. L'appareil appliqué, nous l'avons couché sur la table où nous l'avons trouvé, le malade ayant sa parfaite connaissance. »

« Paris, ce décadi 10 thermidor, l'an II de la république française, une et indivisible.

« *Signé*, VERGER fils, *officier de santé de première classe*, et MARRIGUES. »

Mais les collègues de Robespierre ne s'en tinrent pas aux invectives. Ne voyant pas que leurs excès donnaient la mesure de leurs terreurs, les membres des comités vinrent à l'envi frapper un ennemi déjà couvert de sang et mutilé. Ils lui crachèrent au visage, et des commis de leurs bureaux, s'autorisant de leur exemple, se firent un jeu de tourmenter le malheureux en le piquant de leurs canifs. On sait enfin que le bourreau, pour triompher de l'apparente insensibilité de Maximilien Robespierre, ne trouva pas de meilleur moyen que d'arracher à l'improviste l'appareil qui couvrait ses blessures. La violence, en effet, fut telle que la mâchoire brisée se détacha, et que soudain un cri terrible avertit l'exécuteur du plein succès de sa manœuvre.

Telle fut la fin de l'incorruptible dont la presse entière, la veille même de sa chute, vantait l'éloquence et la probité, et que Boissy d'Anglas, maintenant au nombre des triomphateurs, appelait l'*Orphée* de la France.

Morts et mourants, blessés et non blessés, les autres conjurés furent également amenés aux Co-

mités où chacun eut sa part d'injures, de malédictions et de mauvais traitements ; ils eurent ensuite à passer par la Conciergerie pour arriver à l'échafaud, et tous, en vertu de la loi du 22 prairial dont la paternité revient à l'imprévoyant Robespierre, tombèrent sous le fer du bourreau.

Comme premier gage de sa victoire et comme première hécatombe, la réaction thermidorienne fit mettre à mort cent huit personnes. Ce fut l'affaire de trois fournées et de trois jours (1).

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 102. — La femme du menuisier Duplay, l'hôte de Robespierre, ne figure pas dans ce nombre, bien qu'il faille évidemment rapporter sa fin tragique à la journée de thermidor.

Le procès-verbal déposé aux archives de la Préfecture de police, porte qu'Eléonore Vaugeois, femme Duplay, âgée de cinquante-neuf ans, a été trouvée pendue dans la prison qu'elle occupait à *Pélagie*, et le médecin qui assistait le commissaire de la *section armée des Sans-Culottes*, s'est cru le droit de conclure au suicide. Mais durant sa longue carrière, madame veuve Lebas, mère de M. Philippe Lebas, membre de l'Institut et fils du conventionnel, n'a cessé de s'inscrire en faux contre une pareille assertion. Suivant elle, au contraire, il arriva que, le soir même du supplice de Robespierre et de ses principaux adhérents, une bande de furies envahit la prison, étrangla madame Duplay, sa mère, et la pendit à une tringle de ses rideaux. Tel est le témoignage que MM. Lamartine et Michelet se sont fait un devoir d'accueillir, et que nous reproduisons, à notre tour, sur la parole de M. Philippe Lebas.

III

Depuis plusieurs mois déjà Saint-Just était descendu dans la tombe, seul asile, selon lui, où les vrais révolutionnaires fussent assurés de trouver le repos, lorsqu'on fit connaître à la Convention un mémoire qui incriminait violemment les actes du jeune représentant pendant sa mission à Strasbourg.

« Telle a été l'influence des vexations exercées dans cette ville, disaient les accusateurs de Saint-Just, que les registres mortuaires établissent qu'il y est mort, pendant l'année 1793, autant d'individus *que dans toutes celles qui l'ont précédée*. Plusieurs citoyens se sont donné la mort pour se soustraire à la tyrannie (1). »

M. de Barante que nous voyons à regret accueillir la dénonciation sans la discuter, aurait dû s'étonner pourtant du vague extrême de ces expressions : *que dans toutes les années qui ont précédé* 93. On remonterait ainsi jusqu'au déluge. Il y a donc déjà dans les termes présomption d'erreur et de malveillance ; de plus, l'histoire démontre que c'est précisément à l'inflexible énergie de Saint-Just, que les habitants de Strasbourg

(1) *Histoire de la Convention*, par M. de Barante, t. IV, p. 139.

durent la cessation des monstrueuses violences et des assassinats juridiques qui semaient dans cette grande cité l'épouvante et la mort. En relatant ces crimes les historiens enfin ont pris soin d'en signaler l'auteur, et nous dirons aussi quel fut son châtiment.

A l'exemple du capucin Chabot, et comme bien d'autres religieux ou prêtres, partisans forcenés de la révolution, le capucin Schneider semblait ne demander au nouvel état social que le droit de licence. De vicaire constitutionnel à Strasbourg, il devint dans la même ville accusateur public, et mit désormais ses débauches sous la protection du bourreau. Ce moine cynique était, en effet, dans ses tournées judiciaires, constamment accompagné de l'exécuteur des hautes-œuvres et de ses concubines. Mais un jour ce même homme, par l'ordre de Saint-Just, fut à la vue des habitants exposé sur l'échafaud, puis envoyé chargé de chaînes au Comité de salut public qui le fit sans délai condamner à mort. Ces faits étant irrécusables, la justice veut qu'on les accepte à la décharge de Saint-Just.

Il faut de même exonérer l'année 93 d'une autre accusation absolument contraire à l'évidence et qui va s'évanouir devant une impossibilité numérique. M. le docteur Falret, auteur d'un estimable ouvrage sur l'*Hypochondrie et le suicide*, n'a pas craint d'avancer, sans dire toutefois à quelles

sources il avait puisé, que la ville de Versailles, presque déserte en 93, n'en eut pas moins, dans cette seule année, le douloureux spectacle de *treize cents morts volontaires* (1). Nous avouerons que l'assertion nous parut *à priori* tellement entachée d'erreur et d'exagération que nous jugeâmes qu'il nous serait facile d'établir notre incrédulité sur des preuves matérielles. Il nous suffit, en effet, de relever à la mairie de Versailles tous les décès constatés dans le cours de cette année terrible. Or, en réunissant toutes les causes de mort, nous ne sommes arrivé qu'au total de *onze cent quarante-quatre*, et le suicide y figure à peine pour quelques unités. C'est ainsi que d'excellents esprits s'exposent à convertir l'histoire en légende, et tout en n'ayant pour but que d'inspirer l'horreur du mal, viennent ajouter à des réalités funestes les lugubres fantômes créés par la frayeur ou la haine.

Dans une partie de la France, les montagnards vaincus en thermidor, parvinrent à ressaisir quelques jours de pouvoir, et se virent accusés d'avoir marqué ce court triomphe par de nouveaux excès. On ne saurait cependant accepter sans défiance le réquisitoire de Rovère. Croyant sans doute faire oublier son terrorisme de la veille, l'ancien com-

(1) *De l'hypochondrie et du suicide.* Paris, 1822, p. 172, in-8.

plice de Jourdan *Coupe-tête* s'était fait le défe seur obligé des réacteurs thermidoriens, et fut leur interprète, en affirmant à la tribune de Convention nationale que les départements Midi étaient livrés aux poignards des partisans Robespierre. « A Tarascon, s'écria-t-il, il y trois mille cinq cents détenus ; on leur a enle les assignats qu'ils avaient dans leurs poches ; leur donne pour toute nourriture une livre de pa par jour. Presque tous sont des cultivateurs, d pères de famille. Le désespoir est tel que les pr sonniers se donnent la mort (1). »

IV

Un instant réunis contre l'ennemi commun, l thermidoriens ne tardèrent pas à revenir à leu premiers débats, à ranimer des querelles asso pies. Ce mélange adultère de tant d'aspiratio diverses et d'éléments opposés disparut avec danger qui l'avait fait naître, et la Convention n tionale, toujours en proie à des dissensions inte tines, fut encore décimée. Dès longtemps habitu à sanctionner par leurs suffrages les vengean de tous les partis, les députés du centre que langage du temps désignait aussi sous les no

(1) *Histoire de la Convention*, par de Barante, t. V, p. 36.

de *gens de la plaine* ou *crapauds du marais*, avaient sacrifié tour à tour et la Gironde à la Montagne, et la Montagne de Robespierre aux montagnards thermidoriens. Puis, quand les Girondins proscrits rentrèrent à l'assemblée, ils retrouvèrent dans le Marais les instruments dociles dont ils avaient besoin pour immoler d'autres collègues à leurs ressentiments.

Dans cette voie rétrograde l'orage devait éclater d'abord sur les représentants que leur affreuse célébrité tenait courbés déjà sous la réprobation publique, et que Robespierre lui-même avait inscrits sur ses tables mortuaires en attendant le châtiment. Rappelé de Nantes où ses fureurs avaient laissé les traces d'un fléau public, le proconsul Carrier était sans relâche obsédé du sombre pressentiment que la dure loi qu'il avait faite aux autres vengerait un jour sur lui tout le sang qu'il avait versé. Pour conjurer son sort, il s'était réuni à d'autres terroristes, à Barras, à Fréron, à Fouché, à Tallien, poursuivis, comme lui, à défaut de remords, par la pensée de l'expiation. Vint la journée de thermidor, et derrière la charrette fatale qui conduisait à l'échafaud les deux Robespierre, Couthon et Saint-Just, un forcené s'agitait dans la foule et tâchait d'attirer l'attention des victimes en criant sans repos ni trêve : *Mort au tyran !* C'était Carrier.

Le 21 brumaire an III (11 novembre 94), Romme, un des représentants les plus ardents de la montagne, accomplit le devoir dont on l'avait chargé en proposant au nom d'une commission spéciale le décret d'accusation contre le député Carrier. Mais l'accusé ayant écrit au président Legendre que son état de maladie l'empêchait de se rendre à la Convention, quelques représentans réclamèrent l'ajournement de son procès jusqu'au jour de sa comparution. Alors Legendre céda précipitamment le fauteuil, et s'élançant à la tribune s'écria que l'on voulait sauver Carrier. « On a demandé des preuves matérielles ; eh bien ! si vous en voulez, faites refluer la Loire à Paris, faites amener les bateaux à soupapes ; faites venir les cadavres des malheureuses victimes, objets de ses fureurs ; ils sont assez nombreux pour cacher les vivants. » Legendre fut applaudi, et Carrier, sous le coup de cette foudroyante apostrophe, voulut présenter sa défense. Il termina son discours en prédisant à la Convention qu'en instruisant le procès d'un de ses membres elle faisait le procès de tous les autres et se condamnait elle-même. « Si je suis coupable, de tout ce qui est ici, il n'y a que la sonnette du président qui ne le soit pas. J'avais juré la main tendue sur l'autel de la patrie de sauver mon pays ; j'ai tenu mon serment. J'ai conservé Nantes à la République. Et mainte-

nant j'envisage le brasier de Scévola, la ciguë de Socrate, la mort de Cicéron, l'épée de Caton, l'échafaud de Sydney ; j'endurerai leurs tourments, si le salut du peuple l'exige ; je n'ai vécu que pour ma patrie, je saurai mourir pour elle. »

Cinq cents conventionnels étaient à la séance, et tous se prononcèrent pour le décret d'accusation, à l'exception de deux membres qui votèrent dans le même sens mais conditionnellement. Cette accablante unanimité éveille en nous deux sentiments contraires, et nous frappe à la fois par sa justice et son iniquité. Justice évidemment en ce qui concerne Carrier, mais flagrante iniquité, en ce qu'une notable fraction des juges, punissait aujourd'hui des actes que, par entraînement ou faiblesse, elle avait à plusieurs reprises, encouragés de ses applaudissements et mis, pour ainsi dire, sous la protection de ses votes.

Quoi qu'il en soit, le président lut à voix haute l'acte d'accusation converti en décret et faisant droit à la motion d'un membre, il ordonna que le prévenu serait immédiatement transféré à la Conciergerie et sur-le-champ désarmé.

Le procès-verbal suivant nous apprendra comment Carrier essaya de se soustraire à l'exécution du décret.

« Le citoyen Laffond, adjudant de la section de la Cité, et de garde à la Convention, du 3 au 4

frimaire, a reçu à deux heures du matin, le décret d'accusation contre Carrier, avec l'injonction de procéder sans retard à son arrestation. En conséquence Laffond, accompagné de l'huissier, porteur du décret, d'un officier de gendarmerie, et d'un détachement de la garde du grand poste, est entré dans le domicile de Carrier. Il a trouvé dans l'antichambre les quatre gendarmes commis à sa garde, et, dans la chambre, Carrier couché dans son lit.

« Après la lecture qui lui fut faite du décret, Carrier fut invité à se lever. Il demanda alors qu'on lui permît de tirer les rideaux de son lit. Laffond le lui refusa *fondé* sur ce que la décence ne s'opposait pas à ce qu'un homme s'habillât devant d'autres hommes. Carrier insista fortement, et d'après un nouveau refus absolu et bien prononcé, il s'inclina vers la ruelle du lit, et y saisit de sa main droite un pistolet à deux coups qu'il porta avec vivacité vers sa bouche. Laffond, effrayé du geste, se précipita sur lui, et après une courte mais vive résistance, il parvint à le désarmer.

« Il est à observer que Laffond n'avait pas vu le pistolet, qu'il ne pouvait même en soupçonner l'existence, attendu que les armes avaient été précédemment enlevées ; il avait cru par la nature du geste, que l'intention de Carrier était d'avaler du poison. Carrier désarmé fut contraint de se lever ;

mais adressant la parole à Laffond : « Jamais, lui dit-il, les patriotes ne te pardonneront de m'avoir empêché de me brûler la cervelle. » — « Je viens, au contraire, lui répondit Laffond, de m'acquitter envers eux d'une dette bien sacrée en obéissant au décret de la Convention et en l'exécutant dans son entier (1). »

Renvoyé avec ses principaux agents devant le tribunal révolutionnaire, Carrier fut condamné à mort le 16 décembre 1794.

Goulin, l'un des accusés qui avait su toucher les juges et les jurés par la franchise de ses aveux et la vive expression de ses remords, finit ses jours par le suicide malgré l'arrêt d'acquittement qui le mettait à l'abri de toute recherche (2).

Parmi les montagnards qui se faisaient si complaisamment les fauteurs de la réaction, les uns, comme on l'a dit, n'avaient en vue que d'imposer à leurs alliés de thermidor la tolérance ou l'oubli de leurs actes, tandis que les autres ne s'étant proposé pour but que d'arracher la République à la domination exclusive du parti robespierriste, continuaient à repousser loin d'eux la solidarité de tant d'excès commis au nom de la Révolution. Partant de ces idées distinctes, il était naturel que Carrier, condamné déjà par Maximilien Robes-

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 133 et suiv.
(2) *Collection Nougaret*, t. IV, p. 292.

pierre, poursuivit avec fureur la mort du triumvir, et que Romme, Legendre et d'autres patriotes indignés, demandassent à leur tour le châtiment du proconsul. C'était alors le cri public, car il parut à cette époque un livre ayant pour titre : *La vie et les crimes de Jean-Baptiste Carrier,* et cet ouvrage était signé par *Gracchus Babeuf*, c'est-à-dire par l'héritier de Jacques Roux et d'Hébert, de ceux enfin que l'*Ami du peuple* appelait les *enragés*.

Eh bien ! Romme et Babeuf, impliqués successivement dans des procès politiques et jugés comme anarchistes, demanderont au moment suprême leur délivrance au suicide.

V

C'est ici, ce nous semble, qu'il convient de rappeler comment l'étrange animosité du conventionnel Aubry faillit changer les destinés du monde en brisant la carrière du jeune officier d'artillerie que le siége de Toulon venait de révéler à la France.

Signataire des protestations des 6 et 9 juin contre le coup d'État du 31 mai, le représentant Aubry resta détenu jusqu'à la chute du triumvirat formé par Robespierre, Couthon et Saint-Just. La victoire de la Convention lui permit de rentrer au

sein de l'assemblée, et bientôt après, nommé membre du Comité de salut public, il se crut en état, comme officier du génie, de remplacer le célèbre Carnot dans la direction des affaires militaires. Mais à peine investi du pouvoir, sa plus haute ambition fut d'assouvir ses ressentiments personnels et d'assurer le triomphe de la réaction, en provoquant la destitution de tous les officiers dont les talents portaient ombrage à sa médiocrité ou qui refusaient leur concours à ses mauvais desseins. Ses mesures amenèrent enfin son expulsion du Comité, et lui valurent d'être accusé dans la séance du 14 thermidor an III. On lui reprocha publiquement d'avoir mis en retrait d'emploi, sous prétexte de terrorisme, des hommes tels que Masséna et Napoléon Bonaparte, et d'avoir pris à leur place des ex-nobles, ennemis déclarés de la révolution (1). Voyons maintenant à quelle extrémité Napoléon se trouva réduit.

« Je me trouvais, dit-il, dans une de ces situations nauséabondes qui suspendent les facultés cérébrales et rendent la vie un fardeau trop lourd. Ma mère venait de m'avouer toute l'horreur de sa position. Obligée de fuir la guerre que se faisaient alors les montagnards corses, elle était à Marseille, sans aucun moyen d'existence, et n'ayant

(1) *Biographie des contemporains*, art. AUBRY.

que ses vertus héroïques pour défendre l'honneur de ses filles contre la misère et la corruption de tous genres qui étaient dans les mœurs de cette époque de chaos social. La méchante conduite du représentant Aubry m'ayant privé de mes appointements, toutes mes ressources étaient épuisées ; il ne me restait qu'un assignat de cent sous. J'étais sorti, comme entraîné par un instinct vers le suicide ; mais sans pouvoir le vaincre. Quelques instants de plus, et je me jetais à l'eau, quand le hasard me fit heurter un individu couvert d'habits d'un simple manœuvre, et qui, me reconnaissant, me sauta au cou en me disant : « Est-ce bien toi, Napoléon ? quelle joie de te revoir ! » C'était Demasis, mon ancien camarade d'artillerie ; il avait émigré, et était rentré en France pour voir sa vieille mère ; il allait repartir. « Qu'as-tu ? me demanda-t-il, tu ne m'écoutes pas, tu ne te réjouis pas de me revoir ? Quel malheur te menace ? tu me représentes un fou qui va se tuer. » Cet appel indirect à l'impression qui me dominait produisit une révolution, et sans réflexion je lui dis tout. « Ce n'est que cela, me dit-il, en ouvrant sa mauvaise veste, et en détachant une ceinture qu'il me mit dans les mains, voilà trente mille francs en or, prends-les et sauve ta mère. » Sans pouvoir me l'expliquer encore aujourd'hui, je pris cet or comme par un mouvement convulsif, et je courus

comme un fou pour l'expédier à ma mère. Ce ne fut qu'une fois hors de mes mains, que je pensai à ce que je venais de faire. Je revins à la hâte à l'endroit où j'avais laissé Demasis, mais il n'y était plus. Plusieurs jours de suite je sortais dès le matin et ne rentrais que le soir ; parcourant tous les lieux où j'espérais le retrouver. Toutes mes recherches d'alors, comme celles que je fis à mon avénement au pouvoir furent inutiles. C'est seulement vers la fin de l'empire que je retrouvai Demasis. Ce fut à mon tour de le questionner et de lui demander ce qu'il avait pensé de mon étrange conduite, et pourquoi depuis quinze ans je n'avais pas entendu parler de lui. Il avait fait comme moi, me dit-il, et comme il n'avait pas eu besoin de son argent, il ne me l'avait pas demandé, quoiqu'il fût bien assuré que je n'aurais aucun embarras à le lui rembourser ; mais par la crainte que je ne le forçasse à sortir de la retraite dans laquelle il vivait heureux en s'occupant d'horticulture. J'eus toutes les peines du monde à lui faire accepter trois cent mille francs comme remboursement impérial des trente mille francs prêtés au camarade de régiment, et malgré lui, je lui fis accepter la place d'administrateur des jardins de la couronne à trente mille francs d'appointement avec les honneurs d'officier de la maison ; je donnai aussi une fort belle place à son frère. »

Deux de mes camarades d'École militaire et de régiment, ceux peut-être avec lesquels j'étais le plus lié par les sympathies de la première jeunesse, Demasis et Phélippeaux, ont eu par un de ces mystères de la Providence, une immense influence sur ma destinée. Demasis, comme je viens de le dire, m'a arrêté au moment où j'allais me tuer, et Phélippeaux m'a arrêté devant Saint-Jean-d'Acre ; sans lui j'étais maître de cette clef de l'Orient, je marchais sur Constantinople et je réédifiais le trône d'Orient (1). »

VI

Nous arrivons aux journées de prairial. Malgré d'abondantes récoltes, la disette, passant à l'état de famine, s'installe en souveraine au cœur de la grande ville, et des entrailles populaires s'est enfin échappé ce cri lugubre et menaçant : *Du pain ! la Constitution de* 93 *et du pain !* A ce mot de ralliement inscrit sur sa bannière, l'insurrection a joint son manifeste :

« Le peuple considérant que le gouvernement le fait mourir inhumainement de faim ; que les promesses qu'il ne cesse de répéter sont trompeuses et mensongères ;

(1) *Histoire de la captivité de Sainte-Hélène*, par le général Montholon ; — *Presse*, 5 et 14 février 1846.

« Considérant que l'insurrection est pour tout un peuple et pour chaque portion d'un peuple opprimé le *plus sacré des droits*, le *plus indispensable des devoirs, un besoin de première nécessité ;*

« Le peuple arrête ce qui suit :

« Aujourd'hui, sans plus tarder, les citoyens et les citoyennes de Paris se porteront en masse à la Convention nationale pour lui demander :

« Du pain ;

« La proclamation, et sur-le-champ la mise en vigueur de la constitution démocratique de 1793 (1). »

De même qu'au 31 mai, la multitude comme un fleuve indomptable eut envahi bientôt l'enceinte de la Convention, et profanant le sanctuaire des lois, les insurgés, pour tromper leur misère, voulurent du moins se donner le plaisir d'exercer eux-mêmes les fonctions législatives. Pendant ce règne d'un moment, des conventionnels jacobins, persuadés que le succès de leur cause était désormais assuré, tendirent les mains à la révolte, et firent seulement quelques efforts pour revêtir d'une apparence légale la domination des faubourgs. Non contents d'applaudir aux exigences de la foule, ils en devinrent les interprètes, et devant leurs collègues condamnés au silence, con-

(1) Articles 1 et 3. — *Histoire parlementaire*, t. XXXVI, p. 316.

vertirent en décrets le programme de l'insurrection.

Mais la scène changea par un retour de la fortune. La garde de la Convention n'avait pu d'abord opposer aux flots incessants de la foule qu'une digue impuissante ; il lui fallut attendre le concours tardif des citoyens restés fidèles au seul pouvoir de l'État, et s'inspirant du dévouement de quelques représentants énergiques, cette force armée fit à son tour irruption dans la salle, au pas de charge et tambour battant. Surpris et fatigués, les insurgés soutinrent mal ce choc inattendu, et dans leur fuite précipitée abandonnèrent à la colère de la majorité les conventionnels montagnards complices de leur attentat.

Romme, Goujon, Duquesnoy, Soubrani, Rhul, Bourbotte, Peyssard, Duroy, Forestier, Albitte aîné et Prieur de la Marne furent sans désemparer traduits devant une commission militaire dont le jugement n'était que trop facile à prévoir. Le vieux Rhul le prévint en se poignardant.

La sentence des juges décidait en effet que Romme, Duquesnoy, Duroy, Soubrani, Bourbotte et Goujon seraient livrés à l'exécuteur des hautes œuvres pour être mis à mort le jour même sur la place de la Révolution.

Selon notre habitude laissons parler maintenant un témoin oculaire.

« Après la lecture du jugement, Goujon déposa sur le bureau son portrait, en priant qu'on le fît passer à sa femme.

« Duquesnoy a remis aussi une lettre qu'il a dit contenir ses adieux à sa femme et à ses amis. « Je désire, a-t-il ajouté, que mon sang soit le dernier sang innocent qui sera versé; puisse-t-il consolider la république! *Vive la République!* »

« Les ennemis de la liberté ont seuls demandé ma vie, a dit Bourbotte; mon dernier vœu, mon dernier soupir sera pour ma patrie. »

« Les condamnés ont déposé sur le bureau leurs cartes de députés, leurs portefeuilles, pour être transmis à leurs familles, etc.

« On les a fait retirer.

« En descendant l'escalier; ils se sont portés des coups de couteau et de ciseaux.

« Bourbotte a dit en se frappant : « Voilà comme un homme de courage sait terminer ses jours. »

« Ils n'avaient pour tous que deux couteaux et une vieille paire de ciseaux dont ils se sont servis l'un après l'autre. On les a fait entrer dans la pièce au rez-de-chaussée, qui leur avait d'abord servi de prison.

« Un officier de gendarmerie a apporté au président de la commission un couteau avec lequel il a dit que Bourbotte s'était tué. Bientôt après on a

annoncé que cinq des condamnés s'en étaient frappés. On a apporté encore le second couteau et les ciseaux.

« On croit que les armes dont ils se sont servis étaient cachées dans la doublure de leurs habits.

« Le commandant du poste a été à l'instant arrêté.

« On a fait venir un officier de santé, pour vérifier l'état des condamnés, et pour savoir s'ils pouvaient supporter le transport de la prison au lieu du supplice. Il a annoncé que Romme, Goujon et Duquesnoy étaient morts.

« Romme paraissait s'être porté des coups, non-seulement au corps, mais au cou, et jusque dans le visage; le sang dont il était couvert le rendait méconnaissable.

« Goujon semblait avoir éprouvé des crispations en mourant, car sa figure et surtout ses lèvres étaient dans un état de contraction très-remarquable.

« Des trois qui furent conduits au supplice, Soubrani paraissait être le plus blessé. Sa plaie était au côté droit, et il était tout ensanglanté. Le sang qu'il avait perdu lui avait ôté toutes ses forces; il était entièrement étendu dans la charrette.

« La contenance de Duroy était ordinaire.

« Bourbotte fut celui qui montra le plus de fermeté. Il était bien assis et regardait autour de lui.

« Avant de sortir de la maison où ils avaient été jugés, Duroy disait dans la cour : « Les assassins jouissent de leur ouvrage ! — Que je suis malheureux de m'être manqué !... Ces mains-là étaient-elles faites pour être liées par le bourreau !... — Jouissez, messieurs les aristocrates... »

« Il s'est ensuite répandu en injures contre plusieurs personnes qui étaient dans la cour.

« Soubrani disait : *Laissez-moi mourir*.

« Arrivé à la place de la Révolution, on a été obligé de le porter sur l'échafaud.

« Bourbotte qui est mort le dernier, a encore donné, dans ce moment extrême, une nouvelle preuve du courage qui ne l'a point abandonné durant tout le cours de son procès. Pendant qu'on l'attachait, il parlait au peuple qui était au bord de l'échafaud. A l'instant où il était baissé pour recevoir le coup fatal on s'aperçut que le couteau n'avait pas été remonté, et pour réparer cet oubli il fallut relever la victime. Ces courts instants furent employés par Soubrani à parler encore à ceux qui l'entouraient. Il dit qu'il mourait innocent et désirait que la République prospérât.

« Telle a été la fin de ces hommes.

« Il n'a fallu rien moins que mon amour pour la vérité et le désir de laisser quelques notes à l'histoire, pour m'engager à m'arrêter si longtemps sur des objets aussi pénibles.

« Tout homme sensible qui lira ces détails pensera sûrement, comme moi, que malgré les crimes des coupables, de pareils tableaux finissent par fatiguer l'imagination, contrister l'âme et faire souffrir l'humanité. »

Signé, AIMÉ JOURDAN (1).

Les journées de prairial en donnant des armes à la réaction eurent pour résultat d'appeler sur les actes de quelques représentants en mission une lumière nouvelle. On reproduisit contre Michaud, Cavaignac et Charlier de graves accusations qui furent encore écartées par un ordre du jour. Quant à Charlier, victime de son exaltation, il reçut des accidents de sa vie politique de si violentes secousses que sa raison ébranlée finit par le conduire au suicide. Devenu membre du

(1) *Aimé Jourdan*, qui rédigeait le compte rendu des séances de la Convention dans le *Moniteur*, fut le principal témoin à charge. Il suivit assidûment les débats, et rapporte qu'il accompagna les condamnés jusqu'au lieu du supplice. Le *Moniteur* du 22 juin (4 messidor 95) contient le récit de tout ce qu'il avait vu et entendu pendant l'insurrection et dans le cours du procès. — *Histoire parlementaire*, t. XXXVI, p. 403 et suiv.

conseil des Anciens, il ouvrit la première séance en proposant de *jurer sur le poignard de Brutus la mort de tout malheureux qui serait favorable à la royauté*. L'accueil fait à sa proposition lui parut présager la ruine des libertés publiques, et dans un accès de mélancolie il se tua d'un coup de pistolet. D'autres conventionnels tels que Maure, Bassal et Massieu ayant été renvoyés devant les comités où dominaient les réacteurs, Maure se brûla la cervelle. « *Je n'étais pas un méchant homme*, écrivait-il, au moment de se donner la mort, *j'ai été égaré*. »

VII

L'assassinat du jeune et courageux Féraud constitue un affreux épisode de cette insurrection, et nous allons voir à quel titre il se rattache à l'objet de nos recherches.

Un garçon serrurier avait été traduit au tribunal criminel du département sous la prévention d'avoir porté au bout d'une pique la tête du député Féraud. Cet homme, nommé Quinet, ne put échapper à la peine de mort, et le lendemain (4 prairial) il fut conduit sur les huit heures du soir au lieu de l'exécution. Vingt gendarmes au plus servaient d'escorte à la charrette, et dans les

environs du Chatelet, des groupes animés et nombreux annonçaient leur projet de délivrer le condamné. A mesure que le cortége avançait, la foule devenue plus compacte était aussi plus menaçante ; si bien qu'en arrivant sur la place de Grève les gendarmes furent en un instant enveloppés par l'émeute, et Jean Quinet disparut. Il n'y gagna pourtant que d'ajourner sa mort, et la police ne lui laissa qu'un court répit. Une force imposante investit tout à coup la maison qui lui donnait asile, et dominé par la terreur de l'échafaud, le malheureux se précipita du haut du toit sur la voie publique (1).

La loi n'avait puni que l'indigne et cruel outrage fait au corps mutilé de l'infortuné Féraud. On ignorait encore quel bras l'avait frappé, quand une jeune femme, que son fanatisme révolutionnaire semblait avoir jetée dans la démence, vint d'elle-même revendiquer la part qu'elle avait prise au meurtre, et tirant vanité de son crime, dénoncer en même temps les sanguinaires projets qu'elle méditait contre Boissy d'Anglas. Les aveux de cette femme, héroïne obligée de tous nos jours néfastes, sont consignés dans un document inédit qu'il nous paraît utile de reproduire. Cette pièce authentique nous donne en quelque sorte la

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXVI, p. 374.

mesure des colères implacables qui agitaient alors les faubourgs affamés, et nous permet aussi de redresser l'erreur où sont tombés quelques historiens à l'occasion de cette affreuse mégère (1).

Nous citerons donc textuellement sans rien changer à l'orthographe de la police de l'an III.

Du 3 prairial.

« Par-devant nous membres de la commission de police administrative, est comparue à midi et demie *Françoise Charlotte Carlemigellix*, fille majeure et marchande à la toilette, demeurant dans ses meubles, rue Guizargues (Guisarde), n° 233, section Mutius-Scévola, maison du citoyen Léger, laquelle se présente par-devant nous à l'effet de nous informer qu'elle a assistée, a été ad'hérante, et a coopéré de son chef et de son propre mouvement à l'assassinat qui a été commis avant-hier entre 3 et 4 heures de relevée en la personne du représentant Ferraux, étant dans le sein de la Convention, au moment où il s'en allait, que c'est elle-même qui l'a frappé lorsqu'il était renversé par terre et blessé d'un coup de sabre, et qu'elle

(1) Dans certains écrits sur la révolution, on la désigne tour à tour sous les noms et surnoms de *Jeanne Leduc*, *Jeanne d'Arc*, *belle Aspasie*. On ne dit pas quel fut son sort. — Voy. *Souvenirs de la Terreur*, par Georges Duval, t. I, p. 266; — *Histoire de la Convention*, par de Barante, t. V, p. 392.

s'est servi du talon de sa galoche pour le r'hachever, disant que c'était un coquin de moins; qu'elle s'est présentée trois fois chez le citoyen Boissy Danglasse, aussi représentant du peuple, et en sa demeure rue du Bouloy, dans le dessein de l'assassiner; qu'elle avait pour cet effet un couteau à manche noir dont la lame est très-effilée, lequel couteau elle nous représente comme pièce de conviction, que le seul regret qu'elle a c'est de ne pas être venue à bout de son coup contre la personne du citoyen Boissy-Danglasse à qui elle en veut, et que s'il est manqué par elle, il ne le sera pas par d'autres, qu'elle n'a rien à ajouter à la présente déclaration, dont la lecture à elle faite elle l'affirme véritable, y persiste et a signé avec nous. »

LEROY, et plus bas en fort mauvais caractères :
CHARLOTTE CARLEMIGELLIX (1). »

En rapprochant d'un tel aveu le sort de Jean Quinet, on comprendra que cette déclaration équivalait à un suicide. Bien d'autres faits d'ailleurs

(1) *Registre des déclarations faites à la police administrative*, commencé le 2 prairial an III, n° 4; — Archives de la Préfecture de police. — Pour s'expliquer, en partie du moins, cet acharnement contre Boissy-D'Anglas, il faut savoir que ce représentant faisait partie du comité des subsistances, et que tous ses efforts pour diminuer les souffrances du peuple ne lui valurent que le surnom de *Boissy-Famine*.

nous ont appris avec quel empressement le bourreau répondait à de semblables provocations. On ne saurait affirmer pourtant que cette femme ait fini ses jours sur l'échafaud, et du registre de la police il résulte seulement qu'elle fut, dans le premier moment, envoyée au Plessis. Si nous admettons néanmoins que le désordre de son intelligence ait motivé quelques années auparavant sa détention dans un hospice de fous, il est à supposer qu'elle y fut enfermée de nouveau et que ce fut là son dernier asile. Mais alors comment concevoir qu'une insensée se soit trouvée maîtresse de satisfaire si librement ses penchants homicides ; de figurer au 5 et 6 octobre parmi les plus violentes ; de massacrer des Suisses au 10 août, de prendre part les 2 et 3 septembre aux meurtres des détenus, pour arriver enfin, le 1er prairial à cet horrible assassinat du représentant Féraud?

VIII

Avant de résigner ses pouvoirs et de transmettre à ses successeurs immédiats le soin de garantir contre l'Europe coalisée et les ennemis de l'intérieur l'édifice social dont l'Assemblée constituante avait posé les bases, la Convention nationale fut encore obligée de vaincre une autre insurrection

homicides. La faiblesse de leur défense n'attira sur eux aucune pénalité, et la seule concession que l'évidence des faits pût arracher à la majorité, n'alla pas au de là de l'exclusion temporaire de Job-Aymé, convaincu d'affiliation aux bandes sanguinaires des compagnons de *Jésus* et du *Soleil*. En présence de ce déni de *justice*, les hommes que la Convention avait armés pour la défendre, et qui formaient en vendémiaire un bataillon qu'on désignait sous le nom de *Patriotes de* 89, se voyant plus que jamais suspects et menacés, se jetèrent à leur tour dans les conspirations. Détenus pour la plupart après le 9 thermidor et le 1er prairial, ils avaient dans les prisons organisé la secte des *Égaux*, puis quand la liberté leur fut rendue, ils songèrent à constituer un directoire secret qui reçut son impulsion de Gracchus Babeuf. Pour propager leur doctrine et lui rallier des prosélytes, ils publièrent plusieurs journaux : c'étaient le *Tribun du peuple*, l'*Ami du peuple*, l'*Éclaireur du peuple*, l'*Orateur plébéien*, le *Journal des hommes libres*, etc. Enfin un de leurs partisans, devenu locataire d'une partie de l'ancien couvent de Sainte-Geneviève, mit gratuitement à leur disposition le réfectoire des ex-genovéfains, et le club du Panthéon fut fondé. Mais malgré tant d'efforts pour réveiller au sein des masses l'esprit d'insurrection qui depuis la prise de la

Bastille avait assuré le succès des principales journées de la révolution, les sectaires indignés ne trouvèrent plus dans les faubourgs qu'indifférence et découragement. Historien et complice de la conspiration, Buonarotti nous a laissé ce témoignage que le peuple affamé, sans travail, incessamment aux prises avec les nécessités de la vie, était tout entier au sentiment de sa misère, et qu'une partie même, rassasiée de promesses si cruellement déçues attribuait ses souffrances à la révolution. Les conjurés dès lors furent obligés de se maintenir à l'état de société secrète et de préparer dans l'ombre leurs projets de bouleversements. La crise approchait pourtant et tout le monde en avait conscience.

« Partout, disait Lecointe-Puyravaux aux Cinq-Cents (séance du 28 germinal, — 17 avril 96), on rencontre des symptômes avant-coureurs de la sédition ; partout se forment des groupes où des orateurs effrénés prêchent, ici, la Constitution de 91, là celle de 93 ; ailleurs l'anarchie avec toutes ses horreurs. »

Parmi les députés l'agitation était extrême, et dès le 4 nivôse, l'un d'eux nommé Chapelain avait trahi ses craintes personnelles en se frappant de son poignard. Représentant de la Vendée, il avait dénoncé avec acharnement le général Turreau et ne voyait en lui que le dévastateur de cette mal-

CHAPITRE VIII.

SUITE DE LA RÉACTION. — LE DIRECTOIRE ET LES CONSEILS.

I. Fureurs de la réaction ; les *patriotes de* 89 ; la secte des *Égaux* et le club du Panthéon ; le député Chapelain et le général Turreau. — II. Conspiration de Gracchus Babeuf ; la haute cour de Vendôme ; affaire du camp de Grenelle. — III. Condamnation des babouvistes ; suicide de Babeuf et Darthé. — IV. Expédition du général Bonaparte en Égypte, et son retour en France.

I

Les législateurs de l'an III avaient assurément pour but d'arriver par la voie légale au désarmement des partis, et sans rien abandonner des conquêtes de la démocratie, ils voulaient mettre un terme au régime arbitraire, aux mesures tyranniques dont les membres des comités croyaient sans doute avoir démontré l'urgence et l'utilité journalière en faisant précéder leurs actes officiels de cette déclaration : *Le gouvernement est révolutionnaire jusqu'à la paix*. Mais bien

qu'en apparence le nouveau pacte social eût reçu de la journée de vendémiaire la consécration d'une victoire morale et matérielle, la situation restait la même, et les directeurs en entrant au pouvoir eurent à la fois à repousser les attaques réitérées des ennemis de la Révolution qui préparaient ouvertement le retour de la monarchie, et les manœuvres non moins hostiles des patriotes persécutés par les thermidoriens, et qui, plus alarmés chaque jour des progrès de la réaction, se prenaient à regretter la dictature des comités et l'influence prépondérante du club des Jacobins. Vaincus mais impunis, les royalistes de Paris avaient audacieusement repris la trame de leurs complots, et ceux du midi de la France, parlant et agissant en maîtres, se livraient aux représailles sanglantes, et déjà même avaient perdu le droit de s'indigner contre les meurtriers des 2 et 3 septembre. Aix, Avignon, Toulon et Marseille, entre autres, tremblèrent sous une nouvelle terreur; on massacra dans les prisons, et le suicide déroba seul quelques victimes aux coups des assassins. Les députés Cadroy, Chambon, Mariette, Isnard, etc., envoyés comme pacificateurs ne tinrent compte de leur mission, et furent même accusés au conseil des Cinq-Cents de s'être rendus complices de ces horribles scènes qui se multipliaient sous leur parole ardente et leurs encouragements

homicides. La faiblesse de leur défense n'attira sur eux aucune pénalité, et la seule concession que l'évidence des faits pût arracher à la majorité, n'alla pas au de là de l'exclusion temporaire de Job-Aymé, convaincu d'affiliation aux bandes sanguinaires des compagnons de *Jésus* et du *Soleil*. En présence de ce déni de *justice*, les hommes que la Convention avait armés pour la défendre, et qui formaient en vendémiaire un bataillon qu'on désignait sous le nom de *Patriotes de* 89, se voyant plus que jamais suspects et menacés, se jetèrent à leur tour dans les conspirations. Détenus pour la plupart après le 9 thermidor et le 1er prairial, ils avaient dans les prisons organisé la secte des *Égaux*, puis quand la liberté leur fut rendue, ils songèrent à constituer un directoire secret qui reçut son impulsion de Gracchus Babeuf. Pour propager leur doctrine et lui rallier des prosélytes, ils publièrent plusieurs journaux : c'étaient le *Tribun du peuple*, l'*Ami du peuple*, l'*Éclaireur du peuple*, l'*Orateur plébéien*, le *Journal des hommes libres*, etc. Enfin un de leurs partisans, devenu locataire d'une partie de l'ancien couvent de Sainte-Geneviève, mit gratuitement à leur disposition le réfectoire des ex-genovéfains, et le club du Panthéon fut fondé. Mais malgré tant d'efforts pour réveiller au sein des masses l'esprit d'insurrection qui depuis la prise de la

Bastille avait assuré le succès des principales journées de la révolution, les sectaires indignés ne trouvèrent plus dans les faubourgs qu'indifférence et découragement. Historien et complice de la conspiration, Buonarotti nous a laissé ce témoignage que le peuple affamé, sans travail, incessamment aux prises avec les nécessités de la vie, était tout entier au sentiment de sa misère, et qu'une partie même, rassasiée de promesses si cruellement déçues attribuait ses souffrances à la révolution. Les conjurés dès lors furent obligés de se maintenir à l'état de société secrète et de préparer dans l'ombre leurs projets de bouleversements. La crise approchait pourtant et tout le monde en avait conscience.

« Partout, disait Lecointe-Puyravaux aux Cinq-Cents (séance du 28 germinal, — 17 avril 96), on rencontre des symptômes avant-coureurs de la sédition ; partout se forment des groupes où des orateurs effrénés prêchent, ici, la Constitution de 91, là celle de 93 ; ailleurs l'anarchie avec toutes ses horreurs. »

Parmi les députés l'agitation était extrême, et dès le 4 nivôse, l'un d'eux nommé Chapelain avait trahi ses craintes personnelles en se frappant de son poignard. Représentant de la Vendée, il avait dénoncé avec acharnement le général Turreau et ne voyait en lui que le dévastateur de cette mal-

heureuse contrée. Le procès de Turreau fut instruit et jugé par un conseil de guerre qui, ne trouvant pas l'accusation justifiée, rendit un arrêt d'acquittement. Il se peut que Chapelain eût tacitement reconnu que ses dénonciations reposaient, en partie du moins, sur les préventions de la haine bien plus que sur l'évidence des faits, car il avait compris d'avance que son ennemi sortirait victorieux d'une lutte où son honneur courait le même péril que sa vie. Toujours est-il que le dénonciateur, consterné de son insuccès, ne put se faire à l'idée qu'il restait exposé aux ressentiments implacables du général républicain. Son imagination blessée ne lui laissa plus de repos, et son courage impuissant à braver la colère d'un homme lui permit cependant d'affronter le suicide ; inconséquence plus apparente que réelle, car la mort seule donne le repos. Il survécut toutefois à ses blessures (1).

II

Le Directoire enfin obtint une loi pénale qui menaçait d'une répression sévère les provocateurs à la royauté, à la Constitution de 93, au pillage des propriétés, au massacre du Corps législatif, et

(1) *Biographie des contemporains*, par Rabbe, etc. — *Histoire parlementaire*, t. XXXVII, p. 145.

ceux qui se trouveraient dans les rassemblements où se commettraient ces délits.

A coup sûr il y avait urgence. Quinze jours s'étaient à peine écoulés que les conseils, par un message du Directoire, apprirent la découverte de la conjuration dont une vague rumeur dénonçait l'existence.

« Citoyens législateurs, disait le président Carnot, un horrible complot devait éclater demain dès la *pointe du jour ;* son objet était de renverser la Constitution française, d'*égorger le Corps législatif, tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur*, toutes les autorités *constituées de Paris*, de livrer cette grande commune à un pillage général et aux plus affreux massacres. C'est avec douleur que nous vous apprenons que parmi les chefs de cette conspiration se trouve l'un de vos collègues, le citoyen Drouet, pris en flagrant délit (1). »

Depuis cinq jours, c'est-à-dire depuis le 15 floréal, le Directoire, grâce aux révélations de Georges Grisel, un des principaux conjurés, se tenait au courant des progrès du complot. Puis la lumière se fit pour tous, car le gouvernement, procédant sans retard au dépouillement des pièces

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXVII, p. 153. — Tous les mots imprimés en caractères italiques étaient soulignés dans l'original.

saisies sur les conspirateurs, s'empressa de les communiquer au conseil des Cinq-Cents qui les mit ensuite à la disposition des journaux.

De quoi s'agissait-il au fond, sous cette grossière amorce de *bonheur commun?* On ressuscitait l'hébertisme, ou si l'on veut le chaos social dont s'était effrayée la Terreur elle-même. Le père Duchêne et ses complices étaient, en effet, les seuls apôtres de cette anarchie sauvage, et personne n'ignore que leur prétendue doctrine avait été frappée de la réprobation des montagnards les plus ardents, et que Robespierre, enfin, au nom même de la Révolution, l'avait jugée digne de mort.

Tel fut encore le sentiment public envers les babouvistes, et pour la première fois la réaction, oubliant son rôle, s'associa sans réserve aux mesures proposées par le pouvoir exécutif. On s'occupa d'abord d'organiser le tribunal qui devait prononcer sur le sort des prévenus, et la haute cour de justice transportée à Vendôme fut déclarée cour souveraine et jugeant sans appel.

Les prisonniers partirent pour leur destination, mais ils laissaient derrière eux comme amis ou complices, quelques hommes énergiques qui croyant au succès de l'audace essayèrent, peu de jours après, de renverser par un coup de main le Directoire et les conseils. De Vaugirard, lieu du rassemblement, six ou sept cents hommes se por-

tèrent sur le camp de Grenelle dans l'espoir de soulever les troupes. La bande armée seulement de pistolets, de sabres et de cannes à épée, envahit la plaine aux cris de : *Vive la République ! vive la constitution de* 93 ! *à bas les conseils ! à bas les nouveaux tyrans !* On les reçut vigoureusement, et peu sensibles à leurs avances, les soldats chargèrent les insurgés qui promptement dispersés n'eurent pas le temps de relever leurs morts et furent contraints d'abandonner à la troupe une centaine de combattants. Cette seconde catégorie d'accusés parut à bref délai devant une commission militaire, et trente-deux condamnés à mort furent passés par les armes à la plaine de Grenelle, théâtre de l'insurrection. Au moment de sortir du Temple pour aller au supplice, l'un de ces malheureux nommé Bonbon vint à bout d'échapper à l'exécution en se précipitant du haut de l'escalier. Il resta mort sur le coup.

Épisode sanglant de la conspiration de Gracchus Babeuf, l'échauffourée dont nous parlons avait reçu son châtiment avant même que la haute cour eût ouvert les débats de ce procès célèbre.

III

Les accusés étaient nombreux et leurs noms pour la plupart étaient déjà connus. Nous citerons

entre autres : Vadier, Amar, Choudieu, Ricord, anciens conventionnels; Antonelle de la législative et chef du jury de 93; les généraux Parrein, Lamy, Fyon, et Rossignol; les deux adjudants généraux Jorry et Mansard; l'Italien Buonarotti, qui sous le règne de Louis-Philippe, luttait encore au nom des convictions de sa jeunesse; Félix Lepelletier, frère du conventionnel assassiné par Paris; Didier, ex-juré du tribunal révolutionnaire; Darthé, volontaire de la Bastille et secrétaire de Joseph Lebon; Drouet, ex-conventionnel, membre du conseil des Cinq-Cents et qui tout récemment avait étonné l'Europe par un prodige d'audace. Prisonnier de l'Autriche, il avait su se créer une espèce de parachute, et se fiant à cette frêle machine, il s'était élancé dans l'espace à deux cents pieds d'élévation. Le choc fut tel en atteignant la terre qu'il se brisa le pied, et resserré plus étroitement que jamais, il fut échangé plus tard avec les conventionnels livrés par Dumouriez contre la fille de Louis XVI. A cette liste enfin il faut ajouter Babeuf, cinq fois captif et chef de la conspiration.

On devait s'attendre que de tels hommes, sans cesse à l'avant-garde de la révolution dont ils étaient pour ainsi dire les sentinelles perdues, se montreraient fidèles à leurs antécédents. Les débats, en effet, empruntèrent au courage et à l'exal-

tation des prévenus une certaine grandeur. Au commencement de chaque audience, ils entonnaient la *Marseillaise*, et ce vieux hymne de guerre, comme le chant de mort du sauvage, accompagnait aussi leur sortie. Leurs femmes étaient présentes, et quand Babeuf termina sa défense, il annonça que leurs compagnes les suivraient jusque sur le calvaire, fières et heureuses de pouvoir assister à la passion des glorieux martyrs de la démocratie (1). Babeuf et Darthé furent condamnés à mort, et c'est alors que l'un et l'autre se frappèrent d'un coup de poignard. Nous ne rappelons qu'avec défiance certains détails de leur exécution. On a prétendu que les agents de la haute cour s'étaient donné le cruel plaisir d'ajouter aux souffrances du chef des conjurés en laissant dans la plaie la portion du poignard qui s'y était brisé. On a dit plus : Darthé fut porté mort à l'échafaud et l'on commit cette horreur inutile de guillotiner un cadavre ; les corps enfin privés de sépulture ne furent couverts de terre que par des paysans émus de cet abandon sacrilége. Une autre circonstance non moins difficile à croire concerne Émile Babeuf, qui n'avait en l'an V (1797) que onze ans puisqu'on le fait naître en 1785. Comment dès lors admettre que

(1) *Histoire de la révolution française*, par Mignet, t. II, p. 201.

la correspondance d'un si jeune enfant ait été produite aux débats comme pièce de conviction à la charge du père ? Et quelle autre invraisemblance que Babeuf, en présence des gendarmes, ait reçu des mains de ce même enfant le poignard dont lui et Darthé firent un instrument de suicide (1) ? Ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que Gracchus Babeuf, conduit mourant au supplice, protesta sous le couteau de son amour pour le peuple et lui recommanda sa famille. L'esprit d'insurrection et l'énergie si redoutable de l'ancienne commune et des comités s'éteignirent enfin dans le sang des babouvistes ; et l'on comprit que désormais le souffle populaire manquerait aux complots politiques.

IV

Le Directoire exécutif avait acquitté la dette de la Convention nationale en chargeant Bonaparte de relever en Italie notre fortune humiliée. Tout prit en effet une face nouvelle, et c'est alors que commença pour le héros de vendémiaire ce long enivrement de la victoire qui ne devait se dissiper

(1) *Biographie des contemporains*, par A. Rabbe, etc. Art. Babeuf et Darthé.

Émile fut adopté par *Félix Lepelletier*, et son frère *Camille* par le général *Turreau*. Nous aurons, en 1815, à parler du suicide de *Camille Babeuf*.

qu'aux sinistres lueurs de l'incendie du Kremlin et de Moscou. La renommée du jeune officier de Toulon était déjà pour les partis et les hommes politiques un sujet permanent de crainte ou d'espérance. Au rayonnement de cette gloire éclatante, les citoyens obscurs ou mal famés, que les hasards de la révolution avaient rendus dépositaires de la puissance publique, semblaient plus effacés encore et plus que jamais rejetés dans l'ombre. On ne s'étonnera pas que les cinq directeurs, entre autres, devinant un compétiteur ou plutôt un maître dans ce soldat heureux, l'aient vu sans déplaisir abandonner la France. Peut-être avaient-ils compté sur les dangers inséparables d'une lointaine expédition, et quant à lui, n'ayant assurément qu'un sentiment confus des prodiges de sa destinée, il bornait ses rêves à un empire d'Orient. Mais cet astre naissant avait besoin de satellites, et comme tel il entraînait dans sa course victorieuse l'élite de nos soldats. Aguerris par tant d'épreuves et jusque-là supérieurs aux caprices du sort, nos vétérans étaient loin de penser que cette terre étrangère, objet de leur enthousiasme et de leur ardente curiosité, serait envers eux prodigue de souffrances plus fortes que leur courage. Ils y connurent, en effet, et sous toutes les formes, les amertumes de l'exil, les douleurs énervantes et les cruelles angoisses de la nostalgie.

On ne sait pas assez de combien de misères, de maux individuels se compose la grandeur d'un homme. Pendant que le chef illustre se présente aux regards de la postérité, le front ceint d'une indestructible auréole, on ne s'aperçoit pas que ses compagnons d'armes, artisans ignorés de son élévation, n'ont été trop souvent couronnés que d'épines. Or il advint ici que le prestige et l'éclat de la vie militaire s'évanouirent enfin devant la sombre réalité, et nos soldats pour qui semblaient se renouveler tous les fléaux de la vieille Égypte, se montrèrent plus d'une fois insoucieux de fouler en vainqueurs une terre historique qu'ils abreuvaient de leur sang. Au pied même des pyramides, ils ne rêvaient qu'à la patrie absente, et dans ce pays de funérailles, semé de tombes gigantesques, ne voyaient plus que leur tombeau.

De loin en loin leurs cris de détresse arrivaient en France et venaient s'éteindre au foyer domestique. Ne craignons pas de recueillir ces plaintes interrompues par la mort et qui dans leur naïve et rude simplicité traduisent si fidèlement l'esprit de notre armée en Égypte.

Un maréchal des logis écrit à l'un de ses amis : « Dis à Ledoux qu'il n'ait jamais la faiblesse de s'embarquer pour venir dans ce maudit pays (1). »

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand. *Presse*, 17 juillet 1849.

Le capitaine *Rosis* s'exprime ainsi : « Nous sommes très-réduits ; avec cela il existe un mécontentement général dans l'armée, le despotisme n'a jamais été au point qu'il est aujourd'hui ; nous avons vu des soldats qui se sont donné la mort en présence du général en chef, en lui disant : « Voilà ton ouvrage (1) ! »

Dans une lettre datée du 10 fructidor (1798) et adressée du grand Caire à sa famille par un officier nommé *Boyer* nous lisons :

« On voit des soldats qui, témoins des souffrances de leurs camarades, se brûlent la cervelle ; d'autres se jettent avec armes et bagages dans le Nil pour y trouver la mort. En voyant passer les généraux, on entend des soldats s'écrier : « Voilà les bourreaux des Français ! » Parmi les quarante mille Français, tout le monde veut retourner en France ; il n'y en a pas quatre qui pensent autrement, etc. (2). »

« Le général Bonaparte, dit enfin Savary (duc de Rovigo), alors aide de camp de Desaix, témoigna beaucoup d'humeur en voyant celle que tout le monde ne craignait pas de manifester à la suite des privations que l'on avait endurées et que l'on croyait devoir éprouver encore. » Et plus loin :

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand. *Presse*, 17 juillet 1849.

(2) Bourrienne, t. II, p. 138.

« La dispersion de l'armée fut le signal de l'explosion de tous les mécontentements que les privations de tout genre avaient fait fomenter depuis Alexandrie. On ne ménageait plus rien en propos ; les plus modérés envoyaient de toutes parts leur démission (1). »

Mais les événements allaient à l'improviste amener un divorce entre le général et l'armée. Bonaparte quitta soudainement l'Égypte : et la proclamation suivante renfermait ses adieux :

« Soldats ? des nouvelles d'Europe m'ont décidé à partir pour la France; je laisse le commandement de l'armée au général Kléber : l'armée aura bientôt de mes nouvelles, je ne puis en dire davantage. Il me coûte de quitter des soldats auxquels je suis le plus attaché, mais ce ne sera que momentanément, et le général que je vous laisse a la confiance du gouvernement et la mienne. »

« Le général Bonaparte, écrit Kléber au Directoire, est parti pour la France, le 6 fructidor au matin, sans avoir prévenu personne. Il m'avait donné rendez-vous à Rosette le 7 ; je n'y ai trouvé que ses dépêches. »

Enfin le 17 vendémiaire an VII (7 octobre 99) Bonaparte rentrait en France, et le *Journal de*

(1) *Mémoires de Roriyo*, t. I, p. 71 et 89.

Paris, qui n'était pas à coup sûr dans le secret de ses pensées, s'écriait en annonçant son retour :

« Citoyens, *Vive la République!* Bonaparte et Berthier sont débarqués à Fréjus (1) ! »

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXVIII, p. 154.

CHAPITRE IX.

CONSULAT.

I. Conspirations des républicains et des chouans. — II. Saint-Réjant et la machine infernale; correspondance inédite du ministre Fouché et du préfet de police Dubois. — III. Entrevue de Moreau, Cadoudal et Pichegru; tentatives de suicide et révélations. — IV. Arrestation de Pichegru; enquête sur sa mort. — V. Le conseiller d'État Réal, M. Desmarest et le marquis de Rivière.

I

Le dix-huit brumaire a fait entrer la Révolution dans une phase nouvelle, et reléguée dans le passé, la République française n'est plus désormais qu'une page immortelle de l'histoire.

Seul maître, seul arbitre de nos destinées, César enrôle dans ses légions les débris de ces quatorze armées, sorties spontanément des entrailles du peuple au bruit du canon d'alarme, et des soldats vainqueurs des rois coalisés, il fait pendant quinze ans les ouvriers de sa gloire et de sa domination.

Les partis cependant n'ont pas encore rendu les armes ; seulement, ne pouvant plus descendre dans l'arène et combattre à la face du ciel en bataille rangée, ils poursuivront dans les ténèbres une lutte implacable, et l'épée des vaincus va par une loi fatale se changer en poignard.

C'est donc au milieu de conspirations sans cesse renaissantes que Bonaparte, premier consul et bientôt empereur héréditaire, s'imposera résolûment aux peuples et aux rois.

« Toute la première année du Consulat, dit le chef de la haute police, fut une série de machinations contre sa personne. » « On conspire dans les rues, on conspire dans les salons ! » s'écriait devant ses juges l'ex-député Joseph Aréna. Cette situation violente était connue de l'étranger, et le ministre Pitt y faisait allusion dans sa réponse à notre agent, M. Otto qui lui vantait le calme et la stabilité renaissant en France. « Quel fond, disait l'Anglais, peut-on faire sur un gouvernement qui est à la merci d'un coup de pistolet ? » Le premier consul s'en ressouvint avec aigreur, et l'un de ses entretiens avec le célèbre Fox amena cette représaille: « Que penser d'un gouvernement qui envoie des assassins pour me tuer (1) ? »

(1) *Témoignages historiques, ou quinze ans de haute police sous Napoléon*, par M. Desmarets, chef de cette partie. Paris, in-8, 1833, p. 2 et 4. — Un mot encore relativement à Joseph

Il est constant que l'Angleterre fut l'âme de tous les complots dirigés par les émigrés et les chouans contre les jours de Napoléon Bonaparte ; mais ce qui paraît digne de remarque, c'est que les conspirateurs, quelle que fût leur bannière, ne cherchaient plus à s'emparer de l'esprit des masses, et jugeaient inutile de s'assurer d'abord l'appui direct ou du moins le concours moral de la population.

L'ordre social, en effet, n'ayant plus pour raison d'être que la fortune et le génie d'un homme, on devait en conclure qu'en supprimant cet homme, sa mort, par une conséquence infaillible, entraînerait la ruine de l'édifice qu'il avait cru fonder. Il suit de là que tous les conjurés montraient une égale impatience d'en finir avec le redoutable et puissant ennemi qui tenait les rênes de l'État.

II

Dès qu'il fut avéré que la révolution avait trouvé son maître, un petit nombre de républicains exal-

Aréna : c'est au premier consul qu'il écrivait le lendemain de son arrestation : « L'on conspire depuis un an, tous les partis s'en mêlent, tout le monde le dit dans les rues et dans les salons, et vous seul l'ignoriez, ou vous avez méprisé les avis qu'on vous a donnés. » (*Desmarets*, p. 24.) Telle est la déclaration qu'il renouvela en pleine audience.

tés songèrent au poignard de Brutus, et pendant que fidèles aux classiques souvenirs, ils ajournaient à la première représentation des *Horaces* (9 novembre 1800) l'exécution de leur complot, des chouans remplis d'une énergie sauvage, se dirigeaient sur Paris pour combiner leurs moyens d'attaque, suivant les instructions de Cadoudal, leur chef.

Dénoncés par Barrère, les conjurés républicains J. Aréna, Céracchi, Diana, Topino-Lebrun, Demerville et quelques autres furent jetés dans les prisons, et le pouvoir semblait les oublier, quand la terrible explosion de la machine infernale vint réveiller la colère assoupie du premier consul.

Il persista malgré les assurances formelles et réitérées de Fouché, ministre de la police, à faire peser sur les républicains la responsabilité de ce dernier attentat. « On ne me fera pas prendre le change, dit-il ; il n'y a là dedans ni nobles, ni chouans, ni prêtres. Ce sont des septembriseurs, des scélérats couverts de crimes, qui sont en conspiration permanente, en révolte ouverte, en bataillon carré contre tous les gouvernements qui se sont succédé (1). »

En conséquence les jacobins furent à l'instant accusés, poursuivis, déportés par centaines, et les

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXVIII, p. 306.

conspirateurs dont nous venons de parler, mis en jugement le lendemain même de l'explosion, expièrent sur l'échafaud le crime des royalistes (1).

« Dès que j'eus mis le feu, dit Saint-Réjant, l'un des officiers de Georges, je n'ai plus rien vu, rien entendu, rien senti. Je me trouvai transporté sans savoir comment sous le guichet du Louvre, où la fraîcheur du courant d'air ranima mes sens. Je me hâtai de gagner le Pont-Royal, où je fis un paquet de ma blouse, que je jetai dans la rivière (2). »

Cette dernière circonstance fut bientôt connue de la police et donna lieu aux recherches les plus actives. Le propriétaire des bains sur la Seine, M. Vigier, vint déposer qu'après l'explosion, on avait entendu tomber à l'eau *quelqu'un ou quelque chose*; on fit plonger et fouiller toute la journée, mais inutilement.

Les archives de la préfecture de police nous ont offert à ce sujet une correspondance assez longue

(1) *Quinze ans de haute police*, p. 3. Diana, réfugié romain, fut acquitté.

(2) *Saint-Réjant* avait fait le sacrifice de sa vie, et n'échappa que par miracle. Il rentra chez lui très-souffrant des oreilles et des yeux, rendant du sang par le nez et par la bouche, dans un état d'angoisse qui alarma ses compagnons au point que Picot de Limoelan, l'un d'eux, courut chercher, comme confesseur, son oncle Picot de Clos-Rivière, et revint en même temps avec un jeune médecin de leurs amis. — *Quinze ans de haute police*, p. 41.

du ministre Fouché et du préfet de police Dubois, et nous avons pensé que ces pièces dont nous ne donnons qu'un extrait, auraient peut-être pour nos lecteurs une certaine valeur historique.

« Le ministre de la police générale de la république, au préfet de police, 6 nivôse :

« Il paraît, citoyen préfet, que le soir de l'explosion, il a été jeté un paquet assez considérable dans la rivière près les bains Vigier ; comme ce paquet pourrait fournir quelques renseignements, je vous charge de faire faire les recherches nécessaires pour le découvrir dans cet endroit ou dans les environs.

« Vous me rendrez compte du résultat des mesures que vous allez prendre. »

FOUCHÉ.

Note du préfet Dubois en marge de cette lettre : « On m'a ajouté que plusieurs personnes s'étaient jetées dans la rivière. Le citoyen Chicon prendra de *suite* les mesures les plus promptes ; il chargera les deux inspecteurs *Breuzard* et *Merlet* de faire sur l'heure une enquête, et si le fait est vrai de faire chercher les cadavres, de *soigner* avec *soin* (*sic*) les papiers qu'on trouvera. »

7 nivôse. — Le préfet de police au maire de Saint-Cloud :

« Des avis parvenus annoncent, citoyen, que

quelques personnes se sont jetées à la rivière depuis le 3 nivôse. Il serait possible qu'elles eussent été emportées jusqu'au pont de Saint-Cloud, et qu'elles y eussent été repêchées. Veuillez bien me faire savoir si depuis cette époque il a été retiré quelques cadavres sur votre commune; s'ils ont été reconnus, quels étaient les papiers trouvés sur eux. Faites fouiller les filets et constatez avec soin tout ce qui serait repêché. Surtout je vous recommande les papiers et de me rendre compte immédiatement du résultat de vos recherches.

« Salut. DUBOIS. »

9 nivôse. — Le Maire de la Commune de Saint-Cloud, au citoyen préfet de police.

« Citoyen, je viens de recevoir votre lettre du 7 à l'effet de faire *tandre* les filets du pont. Ils ont été *tandus* pendant 36 heures. Après quoi je me suis transporté auxdits filets, il ne *c'est* rien trouvé dans *iceux*. Il vient d'être pêché un cadavre qui flottait sur la Seine, *lequel cadavre est un jeune homme* de 17 à 18 ans qui *parrait* être dans l'eau depuis au moins six semaines. Il ne lui a pas été trouvé de papiers. Il vient d'être conduit à la basse geôle.

« Je vous salue, BAUQUER. »

« Les inspecteurs particuliers de la navigation

et des ports au préfet de police : — 8 nivôse,

« Citoyen,

« Le résultat de nos recherches a été que le 3 nivôse, présent mois, peu de temps après l'explosion, il était tombé au-dessus de la première *pille* du pont du côté des *Thuilleries*, quelque chose dans la rivière qui avait par sa chute produit un bruit assez fort, que vers les deux heures du matin, une personne s'était jetée dans la rivière par-dessus ledit pont, vers le milieu de la deuxième arche.

« Le citoyen Charles, garçon des chaudières, le garçon des bains Vigier et le factionnaire, ayant entendu crier, se sont portés du côté de la grande *Rivierre;* ils ont reconnu que c'était un homme qui se débattait dans l'eau et qui soufflait avec violence. Ils nous ont déclaré qu'ils n'avaient pas eu le temps de le sauver parce qu'il avait été englouti sous la gorge des *batteaux* qui étaient aussi fermés à quelque distance au-dessus dudit bain.

« Nous avons fait de nouvelles recherches qui ont été infructueuses.

« Nous avons payé aux quatre mariniers que nous avons employés jusqu'à quatre heures la somme de douze francs que nous vous prions de vouloir bien nous faire rembourser.

« Salut et respect, BREUZARD, MERLET. »

Note du préfet : « Le citoyen Bauve me fera une copie de ce rapport pour que je la remette au premier consul ce soir.

« Il fera rembourser sur les fonds de la Commune les douze francs. »

DUBOIS.

De l'examen de cette correspondance, il ne résulte, comme on voit, qu'une mort par submersion, accidentelle ou volontaire, et qui a précédé de plus d'un mois l'explosion de la machine infernale. Il faut donc écarter ce premier fait. Quant au second événement constaté par les inspecteurs, il y a là bien évidemment un suicide; mais cette mort isolée n'a-t-elle avec la conjuration qu'un rapport de coïncidence, ou se trouve-t-elle, au contraire, dans la dépendance immédiate du 3 nivôse? On ne peut à cet égard former que des conjectures. Mais bien qu'il ne s'agisse ici que d'un *homme qui se noie*, nous inclinons toujours à croire que ces pièces soumises au premier consul et demeurées confidentielles ont encore quelque intérêt. On est en général assez curieux de suivre dans ses secrètes manœuvres, un gouvernement, quel qu'il soit, réduit à la nécessité de se défendre contre d'invisibles ennemis, et l'on se plaît à toucher au doigt les ressorts presque toujours inconnus de la police administrative.

III

On pouvait espérer que devant l'insuccès de leur conspiration des poudres, et peut-être aussi devant l'horreur universelle soulevée par les affreux désastres qui avaient suivi l'explosion, les complices de Georges s'arrêteraient dans cette voie sanglante. Il n'en fut pas ainsi, et Cadoudal rallia sans peine des hommes étrangers au remords comme à la peur, et pour qui la haine, la violence et le meurtre étaient devenus d'impérieux besoins. Deux chefs de nos armées, soldats républicains que leurs talents avaient tirés de la foule, et qui devaient aux guerres de la révolution toute leur renommée, donnèrent alors au monde le triste spectacle de leur alliance ouverte avec un chef de chouans.

Et le seul nom de Cadoudal dit assez haut que cette alliance avait d'abord pour but la mort de Bonaparte.

Dans la nuit du 25 janvier 1804 (presque au moment de l'entrevue du général Moreau avec Georges et Pichegru sur le boulevard de la Madeleine), il arriva que le premier consul, par une inspiration soudaine, décréta la mise en jugement de cinq détenus politiques. Il semblait qu'un dé-

mon familier l'eût averti que ces obscurs ennemis étaient précisément complices de l'attentat qui menaçait ses jours. Deux prévenus néanmoins obtinrent un arrêt d'acquittement; deux autres (*Picot* et *le Bourgeois*), condamnés comme espions, se laissèrent mettre à mort sans faire aucune révélation ; mais le cinquième, nommé *Querelle*, au moment où l'exécuteur venait saisir sa proie, déroba sa tête au supplice en déclarant « qu'il avait, cinq mois auparavant, débarqué à la falaise de Biville avec le général Georges et six autres, et qu'ils devaient être suivis de deux à trois cents hommes pour consommer l'entreprise.

Des perquisitions faites à Biville amenèrent l'arrestation de plusieurs fermiers et de quelques hommes plus marquants, au nombre desquels était un M. *Danouville* qui se pendit dans sa chambre le jour de son entrée au Temple (1).

Quinze jours après, *Bouvet de Lozier*, officier royaliste, voulut aussi recourir au suicide, mais les gardiens de sa prison purent arriver à temps pour couper la corde, et le malheureux en revenant à la vie demanda que le ministre entendît ses aveux. On le conduisit au grand-juge : là, au milieu de la nuit, les yeux et le visage gonflés de

(1) *Quinze ans de haute police*, p. 94. — Les cruautés de Picot, chef de chouans, lui avaient valu le surnom de *Boucher des bleus*.

sang, et, comme il le dit lui-même, *couvert encore des ombres de la mort*, il se plaignit amèrement de la défection de Moreau. Il lui reprochait de violer les promesses portées à Londres, en son nom, par le général Lajolais, prétendait que le retour de Pichegru n'avait eu lieu que sur la foi du concours formel que le général républicain devait donner à la cause du roi; et maintenant, ajoutait-il, il osait substituer des vues toutes personnelles aux engagements qu'il avait pris dans le seul intérêt de la famille royale (1).

A partir de ces révélations la police cessa de s'égarer dans la poursuite des coupables. Parmi les complices de Georges ceux qui parvinrent à tromper l'active surveillance établie aux barrières n'en furent pas moins arrêtés dans leur fuite. Un *Cadoudal*, parent de Georges, suivi de quelques autres chouans, tomba avec eux au pouvoir de la force armée au moment même de pénétrer dans le Morbihan qui leur ouvrait un refuge inviolable. Trois autres conjurés furent pris en essayant de traverser l'Oise. *Deville*, l'un d'eux fut exécuté, le second, nommé *Raoul Gaillard*, atteint par les gendarmes que les paysans assistaient, se brûla la cervelle pour échapper au supplice, et fut sans doute victime de sa précipitation, puisque son frère

(1) *Quinze ans de haute police*, p. 83 à 104. — *Histoire parlementaire*, t. XXXIX, p. 67.

Armand, qui fuyait avec lui, fut gracié. Un quatrième suicide, celui du trop fameux Pichegru fut également le résultat de cette conspiration.

IV

« Pichegru, dit l'empereur (*Mémorial de Sainte-Hélène*), fut victime de la plus infâme trahison. C'est vraiment la dégradation de l'humanité : il fut vendu par son ami intime. Cet homme que je ne veux pas nommer, tant son crime est hideux et dégoûtant, ancien militaire qui depuis a fait le négoce à Lyon (1), vint offrir de le livrer pour cent mille écus. Il raconta qu'ils avaient soupé la veille ensemble. La nuit venue, le fidèle ami conduisit les agents de police à la porte de Pichegru, leur détailla la forme de la chambre, ses moyens de défense. Pichegru avait des pistolets sur sa table de nuit, la chandelle était allumée, il dormait ; on ouvrit doucement la porte avec de fausses clefs que l'on avait fait faire exprès ; on renversa la table de nuit, la lumière s'éteignit, et l'on se colleta avec Pichegru éveillé en sursaut. Il était très-fort, il fallut le lier et le transporter nu : il rugissait comme un taureau. »

(1) « Leblanc,— c'est le nom du traître,—alla s'établir à Hambourg avec le fruit de sa trahison. » —Bourrienne, t. VI, p. 13.

La complicité désormais avérée du général Pichegru avec les assassins du 3 nivôse, consommait son déshonneur, et par cela même en faisait un adversaire peu redoutable. Pour ajouter encore à son avilissement, Bonaparte avait eu l'idée d'ouvrir à l'accusé quelques chances de salut et de lui faire entrevoir l'espérance du pardon. « Revoyez Pichegru, dit-il à Réal, après un premier interrogatoire ; avant de faire une *faute* (pourquoi ne pas dire un *crime ?*) il a servi et honoré son pays par des victoires. Dites-lui que ceci n'est qu'une bataille perdue ; je n'ai pas besoin de son sang, mais il ne pourrait rester en France. Causez avec lui sur Cayenne : que pourrait-on faire de cette colonie ? Je me fierais à lui, et il y serait sur un bon pied. Mais ne promettez rien, ne vous engagez à rien (1). »

Le conseiller d'État Réal, jaloux de seconder les vues du premier consul, se rendit au Temple. Abandonnant par degrés les formes officielles de l'interrogatoire, il parvint à mêler aux propos plus familiers de la conversation les insinuations dont il voulait pressentir l'effet.

« J'étais présent, dit M. Desmarets (2), et je ne m'attendais pas, je l'avoue, qu'un tel caractère

(1) *Histoire parlementaire*, t. XXXIX, p. 77.

(2) Chef de la haute police pendant tout le Consulat et l'Empire, auteur des *Témoignages historiques*.

voulût se prêter à ces ouvertures. Il les reçut au contraire fort bien, je dirais presque avec abandon, s'il n'eût déclaré en même temps qu'il ne s'abusait pas sur la perspective flatteuse qu'on lui laissait entrevoir. Le résumé de ses réflexions fut en propres termes : «qu'avec trente mille hommes et trente millions (1) on ferait de Cayenne le premier établissement colonial du monde, et qui ne laisserait aucun regret sur Saint-Domingue. »

Il demanda ensuite des livres. — Voulez-vous de l'histoire ? — Non, j'en ai assez ; procurez-moi Sénèque. « Oh ! c'est comme le joueur de Regnard quand il a perdu son argent. » Il réclama aussi un portrait qui lui était cher, on le lui promit. Le livre fut envoyé ; mais non le portrait, par la raison qu'étant inventorié il fallait le représenter en justice. Toutefois Pichegru, blessé, dit à ce sujet au concierge : « Je vois bien que M. Réal a voulu m'amuser avec ce qu'il m'a dit l'autre jour sur Cayenne. » L'absence du conseiller d'État semblait, en quelque sorte, autoriser cette pensée, car, en effet, le sort voulut que ce haut fonctionnaire, chargé de la direction d'un si grave procès, ne trouvât plus le moment ou peut-

(1) « M. Réal est sûr, de son côté, que c'est *six millions et six mille nègres*, nouvelle preuve entre mille, combien les souvenirs de témoins oculaires peuvent s'altérer. » *Note de M. Desmarets*, p. 145.

être oubliât de revenir dans la prison. Pichegru renonça dès lors au vague espoir d'un pardon magnanime ; mais excédé de la présence de deux gendarmes qui, jour et nuit, restaient à ses côtés, il s'en plaignit amèrement, et pour toute faveur, il demanda qu'on lui permît de trouver dans sa prison la solitude dont il avait besoin. « Pourquoi le fatiguer inutilement, dit Bonaparte à qui la réclamation fut soumise ? un homme, quoi qu'on fasse, est toujours maître de sa vie. » Deux jours après Pichegru n'avait plus rien à redouter de la justice humaine.

Un volume de Sénèque était ouvert près de lui, et comme pour indiquer les dernières pensées dont il avait fortifié son âme, il avait marqué d'un pli la page où l'auteur romain disserte éloquemment sur la mort du rigide Caton. Bonaparte, qui pouvait à bon droit établir quelque différence entre Caton d'Utique, indigné de survivre aux libertés romaines, et le transfuge républicain, associé maintenant à des meurtriers chouans, Bonaparte s'écria, dit-on : « Belle fin pour le conquérant de la Hollande ! »

Le 16 germinal an XII (6 avril 1804), le porte-clef du Temple, entrant suivant son habitude à sept heures du matin pour allumer du feu, s'aperçut aussitôt que la mort seule habitait la prison. Il s'empressa de donner l'éveil, et le cortége

officiel accourut à ses cris d'alarme. Comme premiers témoins arrivèrent, au nom de la préfecture de police, un commissaire et un chirurgien, puis le conseiller d'État Réal de la part du grand-juge, et le commandant de la gendarmerie d'élite qui représentait dans la personne de Savary l'homme de confiance du premier consul.

Le tribunal criminel chargé d'instruire le procès de Georges, Pichegru et Moreau, mit un égal empressement à constater judiciairement l'état des choses. Il envoya sur-le-champ cinq de ses membres accompagnés du procureur général et de son substitut. De plus, il délégua six chirurgiens et médecins, à l'effet de dresser procès-verbal de l'examen du corps. Il fut donc établi que Pichegru était mort dans son lit, couché sur le côté droit, ayant autour du cou la cravate de soie noire qu'il portait habituellement, tressée en forme de corde, dans laquelle était passée un bâton long de quarante centimètres, en ayant quatre ou cinq de circonférence, et formant tourniquet, ce qui avait produit l'étranglement dont la face du cadavre portait tous les signes.

« Qu'on fasse ce qu'on voudra, dit le conseiller Réal, on n'en soutiendra pas moins que, n'ayant pu le convaincre, nous l'avons étranglé. »

Présent à cette enquête, le chef de la haute

police ajoute : « que les esprits troublés rêvaient alors les proscriptions, la tyrannie orientale, ou ces régimes prétoriens, d'exil et de supplices sous l'empire des Césars romains (1). »

V

Suicide, accident ou maladie, toutes les fois qu'une mort inattendue semblait délivrer à propos le consul ou l'empereur d'un prisonnier d'État, cet événement propagé par la haine venait grossir la liste des attentats mystérieux qui servaient d'aliment à la crédulité du vulgaire. On se plaisait à répéter ce mot d'une femme d'esprit : « Bonaparte est malheureux, ses ennemis lui meurent dans la main ! » Des morts tragiques encore mal expliquées et des suicides auxquels on ne voulait pas croire donnaient alors à ces paroles une portée cruelle.

On n'admet plus aujourd'hui cependant, que douze mameluks, impassibles agents et muets exécuteurs des volontés du maître, aient surpris dans son sommeil le malheureux Pichegru, et pratiqué sur lui la strangulation, en gens accoutumés au lacet de l'Orient. Au point de vue médico-légal, on sait aussi ce qu'il faut penser de

(1) Desmarets, *Ouvrage cité*, p. 109.

l'impossibilité de se donner la mort par les moyens indiqués plus haut (1). Mais au temps du consulat, pendant toute la durée de l'empire et presque jusqu'à nos jours, il fallait, sous peine d'être réputé moralement complice, accorder pleine et entière créance à l'assassinat du général Pichegru. Des agents diplomatiques, échos passionnés des égarements de l'opinion publique, écrivirent à

(1) En 1826, M. le docteur Villeneuve, membre de l'Académie de médecine, appela l'attention de ses collègues sur un suicide qu'il avait constaté. Dans ce cas, la mort avait eu lieu par strangulation, et le patient avait déterminé l'asphyxie à l'aide d'un mouchoir entortillé autour de sa cravate déjà fortement serrée. Après cette lecture, MM. Marc, Leroux, Louyer-Villermay, Ollivier (d'Angers), Collineau, Nacquart, Mérat, Chomel, Villermé, citèrent d'autres faits non moins concluants qui ne permettent plus de contester la possibilité de ce mode de suicide. (*Note de l'Histoire parlementaire*, t. XXXIX, p. 106.) Ajouterons-nous que nos propres recherches aux archives de la Préfecture de police ont mis pour nous les faits de strangulation volontaire hors de doute? — Voy. aussi Orfila, *Médecine légale*, 2e édit., t. II, p. 388 et suiv.

Voici encore un témoignage qui nous paraît également décisif. — Le 26 mars 1851, M. Saint-Edme, homme de lettres, a terminé ses jours par le suicide, et a rendu compte lui-même de ses préparatifs : « J'ai fait, dit-il, l'essai de la strangulation à la manière de Pichegru, et j'ai compris que cela était d'une exécution aisée. Je vais donc attacher ensemble plusieurs petits morceaux de bois. Attachés ainsi, ils auront plus de force. Je les passerai dans le nœud de mon mouchoir de cou, et je tournerai tant que mes forces me le permettront. Pour plus de certitude d'ailleurs, j'attacherai fermement au haut de ma bibliothèque une cordelière que j'ai depuis longtemps; j'y ferai un nœud coulant que je me passerai au cou; je chasserai la chaise qui sera sous mes pieds, et je resterai suspendu. »

leurs gouvernements comme s'ils avaient acquis la conviction du crime, si bien que la calomnie, gagnant de proche en proche tous les États de l'Europe, semblait avoir déjà force de chose jugée, et réclamait pour elle les *franchises* de l'histoire.

Quelle apparence pourtant que ce crime ait été commis, quand la comparution de l'accusé était si nécessaire ou du moins si favorable à l'accusation ? Georges, Pichegru et Moreau étaient mis en jugement sous la même prévention. Georges et les siens avouaient sans nul détour que la mort du premier consul était l'objet constant de leurs vœux et de leurs efforts.

A l'égard de Pichegru les faits étaient-ils moins clairs, et selon la remarque de M. Réal, cet homme n'était-il pas contre Moreau la meilleure pièce de conviction ? et lorsqu'on n'hésitait pas à traduire en justice ce général, alors si populaire, comment supposer qu'on redoutât d'y voir un homme aussi déshonoré que Pichegru ?

Peu de temps avant son arrestation, ce malheureux était déjà si las de la vie qu'il s'était faite, et si convaincu que la mort était le terme inévitable et prochain de ses honteuses machinations, qu'il avait essayé d'abréger ses jours pour échapper au châtiment.

Écoutons encore M. Desmarets :

« M. le marquis de Rivière a raconté à M. Réal

et à moi, et il l'aura dit à d'autres, qu'il errait un soir dans Paris avec Pichegru, craignant autant de rentrer chez eux que d'être surpris dans les rues. Le général, en proie aux plus sombres idées, s'arrête tout à coup, prend un pistolet, et annonce à son compagnon sa ferme résolution de ne pas aller plus loin, et de mettre fin, là, en ce moment, à une existence si pénible. M. de Rivière, qui, sous les dehors d'une énergie moins prononcée, conservait plus de calme intérieur, réussit à le détourner de ce dessein, et le ramena chez une dame qui lui donnait asile rue des Noyers (1). »

Ce même marquis de Rivière, sans dédaigner pourtant de recevoir sa grâce, disait le jour où ses complices devaient subir leur peine : « La place d'honneur aujourd'hui est à la Grève. » Mais Pichegru, le modèle des traîtres, pouvait-il en dire autant (2) ? Entre l'exécuteur et lui qui donc avait à redouter l'opprobre, et quand un condamné est

(1) Desmarets, *Ouvrage cité*, p. 138. — Voy. aussi, relativement à la mort de Pichegru, l'*Histoire du consulat et de l'empire*, par A. Thiers, t. II, p. 45-47.

(2) Un homme s'est rencontré pourtant, assez oublieux des faits dont il avait été témoin, pour laisser tomber de sa plume ces étranges paroles : « *Pichegru qui porte peut-être un des noms les plus respectables que l'histoire ait consacrés depuis Épaminondas !* » Et cet homme, c'est, au dire de ceux qui l'ont connu, le bon, le spirituel et l'honnête académicien *Charles Nodier*.

à ce point déchu qu'il a perdu le droit de mourir au nom d'un principe, et n'est plus par cela même à la hauteur de l'échafaud, que lui reste-t-il ?

Le suicide.

CHAPITRE X.

LE CONSULAT ET L'EMPIRE.

I. La tour du Temple et les prisons d'État; Charles Nodier et Barruel-B.... — II. Le capitaine Wright, Sydney-Smith et Phélippeaux. — III. Nouvelle captivité et mort du capitaine Wright; l'épitaphe du Père Lachaise. — IV. Le secrétaire de Toussaint-Louverture.

I

Un prisonnier du Temple disait publiquement : « *Cette tour dévore ses habitants.* » Sans nous arrêter aux légendes qui avaient cours alors en France et en Europe, nous ne saurions nous défendre de rappeler ici d'autres morts, ensevelies longtemps dans le silence de cette funèbre enceinte, ou qui, transpirant au dehors, servaient de texte aux plus sinistres conjectures et venaient ajouter à l'horreur mystérieuse que la rumeur publique faisait planer sur le dernier séjour de la famille royale. Les précautions mêmes auxquelles les détenus étaient assujettis pour certains actes

de la vie privée, indiqueraient assez que, relativement au suicide, les gardiens de la prison se croyaient obligés de prévenir le renouvellement de quelques actes de violence où leur surveillance avait été mise en défaut.

Adversaire du nouveau pouvoir, Charles Nodier, dans sa jeunesse, rêvait, on ne sait quelle alliance, entre la royauté proscrite et les hommes restés fidèles à la révolution. Si grande que soit la divergence et l'opposition des principes, Nodier n'ignorait pas que le besoin d'union se fait sentir dans la défaite, et détermine les partis vaincus à mettre en commun leurs efforts pour renverser d'abord l'ennemi qui fait peser sur tous une égale oppression; et le jeune poëte servait d'intermédiaire aux royalistes et aux républicains. Il fut bientôt suspect au gouvernement consulaire, et fit si bien qu'il n'eut plus tard qu'à consulter ses souvenirs pour publier l'*Histoire des prisons politiques* au moment où Napoléon Bonaparte préparait la transition du consulat à l'empire.

C'est donc au futur académicien que nous empruntons le passage suivant sur le Temple où il était détenu :

« Baudin était le barbier banal des prisonniers du Temple. « Allons, M. le comte, la petite cérémonie! » Barruel-B... à qui il s'adressait, s'empressa de s'asseoir, et Baudin tirant deux fortes

ficelles de sa poche, assujettit vigoureusement ses bras pendants aux deux montants de la chaise de bois, avant d'exhiber l'instrument essentiel de son art.

Cette précaution, qui doit te surprendre, me dit Bonneville, est d'un usage assez récent. On ne s'en est avisé que depuis qu'un M. de *Christoval*, qui t'a précédé dans le lit où tu viens de passer la nuit, s'est servi du rasoir pour se couper la gorge. On prétend qu'il a porté le coup si profondément que la tête ne tenait plus que par les vertèbres. Je me retournai vers mon lit avec une vive émotion, et je vis sur la muraille la trace d'un long jet de sang (1). »

Puisque nous rencontrons ici M. Barruel-B..., disons un mot du personnage pour n'y plus revenir. Cousin de Rivarol, il avait comme lui pris le titre de comte de son autorité privée, et quand la révolution éclata, B... convaincu sans doute que *noblesse oblige*, s'était rangé parmi les défenseurs de l'ancienne monarchie. Déjà compris en qualité de journaliste dans la déportation qui suivit le coup d'État directorial du 18 fructidor, il vint à bout de se soustraire à l'exécution de cette mesure. Mais après le 18 brumaire, de nouvelles hostilités le signalèrent une seconde fois

(1) *Souvenirs, portraits, épisodes de la révolution et de l'empire*, in-8. 1850, p. 25.

aux rigueurs du pouvoir, et il subit dans la prison du Temple une détention de deux années qui ne cessa que par l'intercession de Joséphine Bonaparte. Repoussé par l'empire dont il ne put obtenir une préfecture vivement sollicitée, il ne reparut sur la scène qu'en 1816, et ce fut pour exercer l'infâme métier de délateur. Le comte Barruel-B... descendit même aux plus infimes dénonciations, et causa notamment la ruine d'un malheureux nommé *Biennais* qu'il mettait au nombre des septembriseurs. Le tribunal fit, il est vrai, justice de l'accusation et condamna le calomniateur, mais Biennais qui exerçait l'état de rôtisseur, n'en fut pas moins ruiné, et dans son désespoir se donna la mort (1).

II

La fin tragique du capitaine Wright, connue seulement des habitants du Temple, eut toutefois en Angleterre un long retentissement, et fut, de la part de nos voisins, alors nos plus ardents ennemis, l'objet des mêmes erreurs et des mêmes préventions que le suicide du général Pichegru. Wright, en un mot, passa, et dans l'esprit de beaucoup d'Anglais passe peut-être encore, pour l'une des

(1) *Biographie des contemporains*, par A. Rabbe, etc.

nombreuses victimes que les farouches mameluks venaient égorger la nuit dans leur prison.

Essayons de jeter quelque jour sur cette sombre histoire.

En avril 1796, le commodore Sydney-Smith s'engagea témérairement à la poursuite d'un corsaire et réussit à l'enlever dans la rade du Havre. Mais grâce à la présence d'esprit d'un matelot français, son succès même devint la cause de son infortune. Ce matelot, en effet, coupa rapidement le câble du bâtiment capturé, de telle sorte que loin d'être remorqué par le vaisseau anglais, le corsaire fut entraîné dans la Seine par la marée montante. Des chaloupes canonnières sortirent aussitôt du Havre, et Sidney-Smith qui s'était empressé de monter sur sa prise, tomba au pouvoir des Français avec douze hommes d'équipage. On fit en même temps prisonniers un M. de Tromelin, émigré français, et le capitaine Wright. L'émigré fut sur-le-champ transformé en domestique de sir Sydney qui fit aussi passer son ami Wright comme son secrétaire, et tous trois de la prison de Rouen et de celle de l'Abbaye à Paris furent transférés à la tour du Temple, le 3 juillet 1796.

Deux ans après un officier vendéen, rival et condisciple de Napoléon Bonaparte à l'École militaire, trouva moyen d'obtenir un blanc-seing

du ministre de la marine. Il le remplit lui-même par un faux ordre, qui, d'après un arrêté supposé du directoire exécutif, « enjoignait au concierge du Temple de remettre les deux officiers anglais et le domestique canadien John Bromley, entre les mains de l'adjudant Auger, chargé de les conduire au dépôt des prisonniers à Fontainebleau. »

Le jour même à sept heures du soir, deux hommes se présentaient au Temple et communiquaient leur ordre au concierge. Celui-ci, bon patriote et jacobin exalté, mais dépourvu de clairvoyance, eut la simplicité de déférer sur-le-champ aux injonctions de ces deux inconnus, et malgré la résistance de l'officier de garde et du greffier, ouvrit promptement la porte aux prisonniers.

Deux ennemis acharnés de la France durent ainsi leur liberté au parti royaliste. L'officier vendéen se nommait Phélippeaux, et c'est lui qui, rejoignant Sydney-Smith en Égypte, contraignit Bonaparte à lever le siége de Saint-Jean-d'Acre. Comme complices de l'évasion du Temple il avait pris un nommé Legrand, chef des révoltés de Palluau, et un danseur de l'Opéra connu sous le nom de Boisgirard. C'est au danseur que fut confié le rôle de l'adjudant Auger.

III

Le capitaine Wright cependant devait revoir la prison du Temple. Il avait eu pour mission de transporter d'Angleterre à la côte de Dieppe Georges, Pichegru et quelques autres conjurés. Le débarquement effectué, il se tenait en croisière près des ports méridionaux de la Bretagne, et de temps à autre échangeait des signaux avec des gens du rivage. On réussit alors à l'attirer vers l'île d'Houat, et surpris par un calme, il ne put résister à de simples embarcations qui se rendirent maîtresses de sa corvette. Cet officier fut conduit à Paris et remis à la tour du Temple. Que ses rapports flagrants avec les hommes du 3 nivôse, aient eu pour conséquence de le priver des ménagements que l'on doit aux prisonniers de guerre, en le faisant considérer comme un agent secret, un dangereux artisan de complots, on le conçoit ; qu'on ait tenté par l'intimidation, par les rigueurs de la captivité de lui arracher des aveux sur les machinations du parti royaliste et la complicité de son gouvernement, nous l'admettons encore ; mais rien, absolument rien, ne justifie la grave accusation d'avoir employé contre lui les moyens coercitifs dont l'ancienne

magistrature se montrait si prodigue. On répandit pourtant avec une obstination singulière le bruit que l'étranger captif avait été soumis à la question, et qu'on ne s'était avoué vaincu par son courage qu'après avoir épuisé vainement tout le vieil arsenal en usage au Châtelet. « Privation d'aliments ; tenailles ardentes ; eau-de-vie mise dans les plaies..! Ce supplice, disait-on, avait eu pour témoins, un chirurgien nommé Vangourt et un espion déguisé en ministre protestant. Telles étaient les calomnies que la haine des Anglais achetait au poids de l'or et qui retentissaient au sein du parlement. Mieux instruit et plus loyal, son ami, son frère d'armes, son compagnon de captivité, Sydney-Smith affirmait inutilement que Wright n'avait souffert que les tortures morales de la prison ; le mensonge empruntait toutes les voix de la renommée, et s'enrichit bientôt du récit de sa mort.

Dix-sept mois après sa rentrée au Temple, il fut trouvé dans son lit, atteint déjà de la froide rigidité des cadavres, et le cou si profondément divisé que la tête était presque séparée du corps. Il tenait à la main son rasoir ensanglanté, et sur la table était le *Moniteur* de la veille contenant la capitulation d'*Ulm*.

Il serait trop long et désormais sans intérêt de discuter une à une toutes les charges de l'accusa-

tion. Ce soin que nous avons dû prendre, mais que nous épargnons au lecteur, nous a conduit à nier le meurtre. La politique même la plus impitoyable ne se résigne qu'aux crimes utiles. A qui persuadera-t-on que les hommes au pouvoir aient pu s'imaginer que la raison d'État autorisait le sacrifice d'un étranger, prisonnier de guerre, et qu'on devait à ce titre doublement respecter, car d'une part, il était réduit à l'impuissance, et de l'autre, le droit des gens le rendait inviolable ? Pour comble d'invraisemblance, c'est dix-sept mois après le procès où huit condamnés sur vingt avaient obtenu leur grâce, que Bonaparte, parcourant l'Europe en triomphateur et couronné César, serait descendu du faîte de sa puissance pour découvrir et mettre à mort dans les ténèbres d'une prison un ennemi désarmé ! Et notez bien que cet ennemi si peu digne de sa colère, était coupable uniquement d'avoir, comme sujet anglais, exécuté les ordres de son gouvernement en jetant sur le sol français des meurtriers que le premier consul avait lui-même couverts de sa miséricorde.

Si donc on veut renoncer enfin à l'aveuglement volontaire que les passions du temps expliquaient, mais qui serait aujourd'hui sans excuse, on comprendra que le capitaine Wright a pu céder comme tant de prisonniers français à l'étranger, et notamment sur les pontons de l'Angleterre et de

l'Espagne, a pu céder, disons-nous, à l'incurable ennui d'une longue captivité. Cette présomption devient voisine de la certitude, si l'on songe qu'à ce vague ennui s'ajoutait comme raisons déterminantes : 1° le chagrin de se voir traité en prisonnier d'État, alors que pris en guerre, et touchant sur ce pied la paie des autres prisonniers, il avait droit, suivant son instante prière, de rejoindre au dépôt ses autres compagnons d'armes et ses compatriotes ; 2° l'espoir d'une évasion prochaine lui était enlevé par cela même que deux jours avant sa mort, des échelles de corde avaient été trouvées et saisies dans sa chambre ; 3° enfin à la fatalité d'avoir été si récemment privé de ses moyens de délivrance, il fallait joindre encore la presque certitude d'une détention perpétuelle, puisqu'en lisant au *Moniteur* le bulletin officiel de la capitulation d'Ulm, il devait en conclure que la puissance affermie de l'empereur lui enlevait jusqu'aux faibles chances qu'il aurait pu fonder sur un retour de la fortune (1).

Lorsqu'en effet le sort des armes eut ouvert la

(1) En 1809, un gentilhomme hongrois, prisonnier libre à Paris, se donna la mort, « parce que, dit le procès-verbal, il ressentait trop de chagrin du succès de nos armes dans son pays. » (*Archives de la Préfecture de police.*) — A Londres, en 1815, un Anglais, nommé Withbread, se coupa la gorge avec un rasoir, sur le faux bruit que nous avions gagné la bataille de Waterloo. (Desmarets, p. 154.)

France à la coalition, l'amiral Sydney-Smith, escorté cette fois des baïonnettes étrangères, accourut à Paris et s'y livra à d'actives recherches pour pénétrer les mystères du Temple. Il s'adressa naturellement à l'ancien concierge de cette prison d'État, et la réponse qu'il en reçut nous fournira la preuve que les Anglais à cette époque, accueillant les plus noirs récits avec le crédule empressement de la haine, ne manquaient pas de rencontrer de prétendus témoins, toujours prêts à trafiquer de leurs révélations ; et de là naissait un commerce effronté de faux rapports et d'attestations mensongères.

« On a voulu, monsieur l'amiral (écrivait l'honnête concierge), vous soustraire de l'argent, vu l'intérêt que vous portez à votre malheureux ami. On a pensé qu'après douze ans on pouvait faire une fable qui ne trouverait pas de contradicteurs. Peut-être a-t-on cru que dans la malheureuse position où je me trouve, j'affirmerais un crime que devait avoir commis le précédent gouvernement... Mais la vérité est une, je vous l'ai dite toute nue, et sans aucuns détours ; le capitaine Wright s'est tué volontairement (1). »

En dépit de ces affirmations si claires et si dégagées de toutes vues personnelles, Sydney-Smith

(1) Desmarets, *Ouvrage cité*, p. 171.

qui avait loyalement repoussé l'accusation relative aux tortures infligées à son ami, ne sut pas néanmoins se dérober aux influences qui l'entouraient, et demeura fidèle à la pensée que Wright avait succombé victime d'un meurtre et non d'un suicide. Usant ou plutôt abusant à son tour des priviléges de la victoire, il profita de l'invasion étrangère et de la présence des armées ennemies pour consacrer son ressentiment injurieux dans une inscription funéraire, et la royauté des Bourbons laissa l'Anglais graver sur une tombe ce dernier outrage au gouvernem ent impérial.

On lisait donc cette épitaphe au cimetière du *Père-Lachaise* :

AU CAPITAINE WRIGHT :

In carcere cui nomen *Templum*
Nocturnis cædibus infame,
Conclusus est
Et durissima custodia afflictus;
Sed inter vincula,
Et vinculis graviora
Animi fortitudo et fidelitas erga patriam
Usque inconcussæ permanserunt.
Paulo post mane in lectulo mortuus
Jugulo perfosso repertus.
Patriæ deflendus, Deo vindicandus,
Obiit.
V Kalendas novembris, anno sacræ 1805,
Ætatis suæ 36.

Et pendant que les visiteurs étrangers, amenés

par nos revers dans cet asile de la mort, rendaient un pieux hommage à la victime d'un crime imaginaire, le ministère anglais, au nom des rois de l'Europe, ensevelissait vivant l'empereur à Sainte-Hélène !

IV

Franchissons un instant l'enceinte de la prison du Temple, et sur les pas de Charles Nodier entrons en explorateurs au dépôt de la préfecture de police. A l'époque où nous sommes le savant érudit était, à vrai dire, plus connu des agents du pouvoir que du public littéraire. Une pièce de vers étincelante de verve et remplie d'imprécations contre le nouveau César, allait mystérieusement solliciter de main en main les sympathies d'une aversion commune, mais, ainsi qu'il arrive toujours, la police fut bientôt au nombre des initiés, et l'auteur de la *Napoleone* dut à l'énergique expression de ses convictions politiques d'être traîné de prison en prison. Dans l'exil même, atteint par la persécution, il eut à faire le dur apprentissage des misères du proscrit (1). Quoi qu'il en soit, nous

(1) Le baron de Menneval, ancien secrétaire du portefeuille de Napoléon, premier consul et empereur, soupçonne, non sans quelque raison, que le poëte Nodier s'est exagéré les rigueurs dont il fut l'objet. « Après avoir, dit-il, promené le

le prenons au moment de sa première arrestation et c'est lui que nous mettons en scène.

« Nous étions en tout vingt-huit dans ce parallélogramme étroit qui n'avait certainement pas 36 pieds de longueur. Un homme ne répondit pas à l'appel : il s'appelait Octave. C'était un noir qui avait servi de secrétaire à Toussaint-Louverture, et qu'on venait de transporter en France avec son chef pour y apprendre les douceurs de la civilisation perfectionnée. Octave ! répéta impérieusement le concierge, et le nom d'Octave n'éveilla pas un prisonnier endormi. « Attendez, » dit de Prune, prévôt de la chambrée, après un moment de réflexion : « C'est ce noir si spirituel et si éloquent qu'on a amené ici il y a neuf jours, et qui depuis sept jours a refusé de manger ; il est à la droite du lit de camp. » Il y était, en effet, couché sur le ventre selon son habitude. « Eh ! répondez donc, moricaud, dit le valet du concierge en agitant violemment la main de cet infortuné, et en la laissant retomber. Octave ne répondit pas : il était mort (1). »

vague de ses rêveries dans les montagnes du Jura et de la Suisse, Nodier put revenir librement à Besançon, sa patrie, et, sous la protection du préfet Jean Debry, établir dans cette ville un cours de littérature. »

Un fait plus décisif, c'est qu'il devint, en Illyrie, le secrétaire de son ancien persécuteur Fouché, qui était alors gouverneur de ces provinces. (*Souvenirs historiques*, t. III, p. 72.)

(1) *Les prisons sous le consulat*, par Ch. Nodier, p. 18.

Quant à Toussaint-Louverture dont le meurtre était bien évidemment sans objet, et qui paraît avoir succombé aux influences combinées de l'âge, des fatigues de la guerre, des peines morales et enfin du froid qu'il éprouvait dans la citadelle de Joux sur une des cimes du Jura, il va sans dire que sa mort vint s'ajouter aux attentats nocturnes, *nocturnis cædibus*, si audacieusement affirmés par l'amiral anglais, et rappelés par son ordre en caractères d'airain sur le monument funéraire du malheureux capitaine Wright.

CHAPITRE XI.

EMPIRE.

I. Suicide d'un conventionnel; un poëte *philadelphe* et Baudin des Ardennes. — II. Le concordat et l'armée; conspirations et libelles. — III. *Miquelets*, *Barbets*, *Bandoliers* et *Frères bleus*; le capitaine Morgan, les *Philadelphes* et le colonel Oudet. — IV. Un élève du Prytanée. — V. La bataille de Trafalgar et l'amiral Villeneuve. — VI. L'empereur et Frédéric Staaps à Schœnbrunn. — VII. Le duc de Rovigo; chef de la haute police et le baron de la Salha.

I

A la fois conspirateur et soldat, et passant, à ce double titre, de la lutte ouverte aux complots, Georges Cadoudal avait pris une trop large part à nos discordes civiles et connaissait trop bien l'état de l'opinion, la faiblesse des partis et l'énergie du gouvernement consulaire pour ne pas entrevoir les conséquences prochaines et pour ainsi dire immédiates de sa dernière conspiration. Il emportait donc en mourant l'amère pensée que le seul fruit de ses menées ténébreuses et de sa haine impla-

cable serait de concourir à la grandeur de l'homme qu'il voulait renverser. En un mot il comprenait qu'en regard de l'échafaud où il allait monter, s'élevait le trône que le nouveau César devait, au lieu des lys tant regrettés, couvrir de ses abeilles et protéger de son épée.

« Nous avons fait plus que nous ne voulions, disait le chouan intrépide, la veille même de son supplice; nous venions donner un roi à la France, nous lui donnons un empereur. »

Si radieuse toutefois que fût en ce moment la destinée de Napoléon Bonaparte, il y avait des ombres au tableau, ou, si l'on veut, des taches au soleil levant. Dès son avénement au pouvoir le premier consul fut en butte aux agressions violentes, aux efforts désespérés d'un petit nombre de fidèles qui se refusaient, malgré leur isolement, à déserter la cause de l'ancienne monarchie ou de la révolution. Dans le parti républicain quelques-uns, il est vrai, renoncèrent au combat, mais en se réservant de faire à leurs convictions le sacrifice de leur vie.

Invariable dans ses principes, Frécine, ancien conventionnel, avait traversé nos orages politiques pur de tout excès, et quand le cours des choses le rendit à la vie privée, il se vit entouré de l'affectueuse estime de ses concitoyens. Mais le jour où la France, comme enivrée de la gloire des

armes, parut aux yeux du vieux républicain s'abandonner follement aux rudes étreintes d'un dictateur militaire, il résolut de protester du moins par un acte suprême contre l'aveuglement de son pays et se donna la mort (1). Parmi ceux qui ne surent point façonner leur âme aux exigences du nouveau régime, « il serait injuste, dit Charles Nodier, d'oublier Villetard jeune, poëte philadelphe que la douleur a tué le jour du couronnement de Bonaparte (2). » A cette mort, l'histoire oppose celle de Baudin des Ardennes, membre du corps législatif. Effrayé de nos revers et de nos dissensions, Baudin semblait appeler un pouvoir tutélaire, une dictature libératrice, et reportait ses espérances vers le général illustré par tant de victoires en Italie et en Égypte. Il apprend tout à coup le débarquement de Bonaparte à Fréjus, et tombe aussitôt foudroyé par l'excès même de sa joie. Ces deux faits ne sont liés qu'indirectement à nos recherches, mais ils reflètent pourtant à des points de vue différents l'esprit du temps et les fluctuations de l'opinion.

(1) *Souvenirs d'un demi-siècle*, par Touchard-Lafosse, t. III, p. 221.

(2) Nodier, *Ouvrage cité*, p. 174.

II

L'auteur des *Témoignages historiques* que la nature de ses fonctions mettait plus que personne en mesure de connaître et d'apprécier ces variations de l'esprit public, ne craint pas d'affirmer que de tous les actes du gouvernement, le *Concordat* fut sans comparaison celui qui fit courir à l'autorité du premier consul les dangers les plus graves et les plus pressants. Il fait dater de cette époque et rattache à cette cause le refroidissement et les hostilités successives d'un grand nombre de ses partisans en France et à l'étranger. Suivant M. Desmarets, le concordat vint dissiper l'espoir de ceux qui, donnant carrière à leur imagination, avaient fait de Napoléon le héros prédestiné, l'agent providentiel de la Révolution. En Italie et en Allemagne, la jeunesse, enthousiaste et rêveuse, l'avait jugé seulement sur le bruit de sa gloire, et se prenait plus que nous encore au prestige qui l'entourait. Le concordat eut le pouvoir de ramener les esprits à la réalité.

L'armée, s'il faut en croire le chef de la haute police, fut plus hostile encore que la population à cette transaction religieuse. Nos soldats, jusqu'ici missionnaires ardents de la révolution, n'avaient

pas cru devenir infidèles à sa cause en élevant sur le pavois le plus illustre de leurs chefs. Pas un homme dans les rangs n'éprouvait le besoin de faire sa paix avec l'Église, ni de charger la Cour de Rome de diriger sa conscience. Sous les drapeaux on ne tenait alors pour article de foi que ces deux mots dont le premier consul avait pressenti la puissance en les inscrivant sur sa croix, et ces deux mots, on le devine, étaient *Honneur* et *Patrie*. Quant aux chefs de l'armée, mêmes croyances ou plutôt même incrédulité. Depuis 1792, ils ne connaissaient plus d'autre baptême que le feu de l'ennemi, et le souverain pontife n'était pour eux qu'un *ci-devant* qu'ils avaient traité plus d'une fois en vaincu. Ils furent ici les interprètes d'un mécontentement général, et leur humeur fit explosion à Paris même, dans les hautes régions du pouvoir et quelquefois en présence de Napoléon Bonaparte. On sait qu'à Notre-Dame où se chantait un *Te Deum* pour célébrer le concordat, le général Delmas, interrogé par le premier consul sur cette réconciliation solennelle avec l'Église romaine, répondit aussitôt : « *C'est une belle capucinade ; il n'y manque que deux millions d'hommes qui se sont fait tuer pour détruire ce que vous allez rétablir.* »

Mais loin de s'arrêter à de stériles reproches, les mécontents se réunirent pour organiser un com-

plot militaire dont l'exécution était ainsi conçue : Choisis parmi les généraux et les officiers supérieurs à qui leurs grades donnaient le privilége d'escorter le premier consul, les conjurés devaient à la parade entourer Bonaparte, le jeter à bas de son cheval et le fouler aux pieds de leurs montures à la faveur du tumulte et du désordre occasionnés par cette agression imprévue. D'après M. Desmarets, « Napoléon eut la vie sauve parce que la conspiration, trop tôt connue, manquait en outre d'un chef assez sûr de succéder pour donner l'élan et garantir à tous l'impunité. » Deux colonels, Fournier-Sarlovèze et Donnadieu furent mis au Temple, quelques autres personnages secondaires furent éloignés, et l'orage parut se calmer dans l'état-major de Paris.

Au quartier général de Rennes, et pendant l'absence de Bernadotte, commandant l'armée de l'Ouest, trois libelles imprimés furent distribués en placards et sous forme d'adresse aux armées françaises. On y lisait, entre autres, les invectives suivantes : *Tyran corse*, *usurpateur*, *déserteur*, *assassin de Kléber!...* A ces injures on ajoutait des plaintes et de violents sarcasmes contre *les capucinades du maître*, et l'auteur anonyme faisait en terminant, appel à l'insurrection et à l'*extermination*. De Rennes les libelles furent envoyés par la poste à tous les généraux, chefs de corps, com-

mandants de place, commissaires des guerres, etc., etc. « Il est vrai, dit l'écrivain que nous citons, que pas un seul de ces paquets ne parvint à sa destination, excepté le premier de tous, expédié dans un panier de beurre par la diligence de Rennes, à M. Rapatel, aide de camp du général Moreau à Paris (1). »

Par ordre du premier consul, le ministre Fouché demanda quelques explications à Moreau ; mais celui-ci, qui n'avait alors à redouter aucune révélation, fut charmé de pouvoir donner ce déplaisir à son ancien compagnon d'armes et traita fort légèrement son interrogateur. Après s'être égayé longtemps sur cette *conspiration de pot à beurre,* Moreau revint chez lui commenter au milieu d'un entourage de mécontents son grave interrogatoire, et continua ses plaisanteries sur le gouvernement consulaire. C'est ainsi, par exemple, que pour tourner en dérision l'institution toute récente de la *Légion d'honneur,* le général républicain se plaisait à décerner une *casserole d'honneur* à son cuisinier et un *collier d'honneur à son chien.*

III

Dans l'armée cependant, l'esprit d'opposition

(1) M. Desmarets, *Ouvrage cité,* p. 74 et suiv.

prenait des proportions de plus en plus sérieuses et redoutables. Nous devons constater que M. Desmarets, le chef de la haute police, et l'écrivain Charles Nodier, abordant l'un et l'autre, à quinze années de distance et dans des sentiments contraires, cette phase de notre histoire, nous offrent néanmoins sur l'état général et le mouvement de l'opinion une concordance complète. En invoquant ici l'autorité de l'académicien, nous ne prétendons pas que le lecteur soit tenu d'accepter sans réserve tous les faits recueillis par lui dans son *Histoire des Sociétés secrètes*. Il va sans dire qu'à l'auteur seul revient l'obligation morale de justifier ce qu'il avance, et nous ajouterons même que, çà et là ses assertions nous ont paru assez étranges pour soulever en nous un doute involontaire. Toutefois, en nous rappelant les qualités privées de l'écrivain, l'estime et l'affection dont il fut constamment l'objet, la position enfin qu'il occupait, nous avons cru qu'il n'était pas permis de frapper d'exclusion le témoignage d'un homme qui s'est fait l'historien des actes mêmes auxquels il a pris part et des événements qui se sont accomplis sous ses yeux.

Nous lui avons donc emprunté le passage suivant :

« On créa, dit Nodier, des sociétés de *Miquelets* dans les villes des Pyrénées, de *Barbets* dans celles

des *Alpes*, de *Bandoliers* dans le Jura, la Suisse et la Savoie, et des *Frères bleus* dans les régiments; la commotion fut rapide et immense; et ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle ne coûta, tout au plus, que quelques frais de voyage. Six mois n'étaient pas écoulés qu'un abîme était creusé sous le trône de Bonaparte, au moment où il paraissait s'asseoir sur les bases les plus inébranlables (1). »

« L'ouvrage saisi entre les mains d'*Aréna* et de ses co-accusés, et désigné dans leur procédure sous le titre du *Turc* et du *Militaire français*, était certainement de la plume de *Philopœmen* (*Colonel Oudet*) (2). »

Ce nom renouvelé des Grecs nous conduit naturellement à donner quelques détails sur la constitution des *Philadelphes*.

« Tous les noms, dit Nodier, furent donnés d'après les qualités saillantes du caractère ou d'après la destination forcée à laquelle le récipiendaire se soumettait en adhérant aux règles terribles qui devenaient son unique loi. L'un fut nommé *Marius*, un autre *Alcibiade*. *Spartacus* était le séide d'Oudet. L'influence de ces noms était si puissante qu'elle s'étendait visiblement sur la vie privée. *Caton*, *Thémistocle* et *Cassius* sont morts par le suicide comme leurs patrons. Moreau

(1) Nodier, *Ouvrage cité*, p. 54.
(2) *Ibid.*, p. 162.

se nommait *Fabius*, le général Lahorie, fusillé comme complice de Mallet, avait reçu le nom de *Thrasybule*, d'autres enfin s'appelaient *Publicola*, *Werther* (1). »

« C'est ici la place d'une anecdote bien curieuse, qui ne sera pas nouvelle pour le grand nombre des *Philadelphes*, mais qui frappera les autres par un rapprochement dont ils ont souvent cherché l'explication. Je ne sais plus de quel corps était le capitaine Morgan qui fut arrêté sur la simple déclaration d'un homme étranger à la société, qui avait remarqué parmi ses bijoux quelques joyaux d'une forme singulière. Quoi qu'il en soit, Morgan bien atteint et bien convaincu de posséder les signes d'une société que l'on cherchait à investir, fut soumis aux interrogations les plus sévères, aux épreuves les plus pénibles, aux rigueurs les plus obstinées ; et on lui notifia formellement qu'il n'obtiendrait jamais d'adoucissement à son sort tant qu'il ne révélerait point les particularités dont le hasard ou l'initiation l'avait fait confident. Ce héros, qui pouvait tout dire sans rien livrer, car il n'avait encore reçu que les premières communications et ce qu'on appelait le baptême de l'ordre, ne put supporter ni l'idée de cette trahison ni la cruauté des traitements dont on le

(1) Nodier, *Ouvrage cité*, p. 176.

menaçait. On le trouva mort dans son cachot, la poitrine découverte et le sein empreint de la même figure qu'on avait surprise dans ses effets lors de son arrestation. Cette figure fut quelque temps après celle de la croix de la Légion d'honneur, avec le seul changement de la tête et de la devise. Ainsi le signe caché des Philadelphes devenait un signe public, et quelques-uns des adeptes de l'ordre le plus élevé en conçurent de l'effroi, parce qu'ils crurent deviner tout ce que cette combinaison avait d'insidieux. *Philopœmen* (Oudet) entra cependant au milieu du cercle que notre grade composait, le front levé, l'œil pur, le sourire sur les lèvres, et nous saluant avec cette affabilité charmante qui lui gagnait tous les cœurs : « Eh bien ! frères, qui l'aurait cru ! Bonaparte est notre complice, Philadelphie est consacrée, et c'est la Légion d'honneur qui renversera la tyrannie. » Nous étions tous décorés et nous le regardâmes avec tristesse, parce qu'il ne l'était point, et que cet oubli volontaire dans lequel on laissait le plus brave des braves était humiliant pour ses camarades. Il nous comprit assez tôt pour nous épargner des excuses ; et ouvrant brusquement sa veste pour nous faire voir la croix du grade qui était cachée dessous : « Elle est là, » ensuite portant sa main sur une forte cicatrice qu'il avait au-dessus de la clavicule, il ajouta : « Elle est là ; »

et puis la rabaissant vers son cœur : « Elle est là. » Et il nous tendit ses bras où nous nous précipitâmes ensemble (1). »

« Des Philadelphes qui nous sont connus par approximation, quatre ou cinq mille ont péri glorieusement sur le champ de bataille, un grand nombre dans la misère et dans la proscription ; dix ou douze par le suicide ou parce qu'ils étaient parvenus aux dernières extrémités du malheur, ou parce que leur dévouement était nécessaire ; cent vingt, au moins, ont monté à l'échafaud (2). »

Quel fut le sort de *Philopœmen*, le fondateur des *Philadelphes* et le propagateur ardent, infatigable des idées républicaines dans les rangs de l'armée? Malgré la défaveur constante que ne pouvaient manquer d'attirer sur lui, son caractère indépendant et les secrètes manœuvres dont on cherchait à le convaincre, sa bravoure éclatante et ses talents militaires avaient enfin surmonté les répugnances du pouvoir impérial, et peu de jours avant Wagram, il avait reçu sa promotion au grade de général de brigade. Mais la mort l'attendait, et de sa fin mystérieuse se dégage encore le soupçon d'un crime. Ce ne fut pas, dit-on, la balle d'un étranger qui sut trouver le chemin de ce cœur intrépide. On a parlé de trahison, d'embuscade

(1) Nodier, *Ouvrage cité*, p. 187.
(2) *Ibid.*, p. 244, 271.

après le combat, et le soleil de ses premiers rayons éclaira le tragique tableau de vingt-deux cadavres entassés sur le corps d'Oudet, qui paraissait encore donner quelques signes de vie (1).

L'armée salua d'un regret unanime le trépas héroïque des preux républicains. Le général Oudet n'arriva que mort à l'hôpital, et lorsqu'il fallut le conduire au champ du repos, des officiers gisants dans la même salle, et pressés, peut-on dire, de le suivre au tombeau, déchirèrent l'appareil qui couvrait leurs blessures. Un jeune sergent, près de la fosse, se jeta sur la pointe de son sabre, au bruit que faisait la terre tombant sur le cercueil, et l'un de ses frères d'armes, un lieutenant qui avait servi avec lui dans la 68e demi-brigade, se brûla la cervelle. Ses funérailles enfin, selon Nodier, ressemblèrent à celles d'Othon (2).

Reproduire l'accusation, ce n'est pas, on le pense bien, la regarder comme sans appel. Plus le crime serait odieux, le guet-apens infâme, et moins l'accusateur peut échapper au devoir d'en établir la preuve. Or, nous n'avons ici qu'une simple allégation, et nul témoin ne la confirme. On la retrouve, il est vrai, dans les *Mémoires d'une contemporaine* (3) ; mais cette autorité n'est pas, que

(1) Nodier, *Ouvrage cité*, p. 203.
(2) *Ibid.*, p. 201.
(3) *Mémoires d'une contemporaine*, t. IV, p. 62.

nous sachions, tellement imposante, qu'on puisse devant elle abjurer son incrédulité et renoncer à toute démonstration. Si l'on veut, au contraire, tenir compte des habitudes d'esprit et des procédés ordinaires de ces deux écrivains, que nous sommes loin pourtant de placer sur la même ligne, on inclinera plutôt à croire que, dans ce cas particulier, ces deux affirmations valent une négation. N'oublions pas non plus que le successeur de Fouché, le duc de Rovigo, s'est inscrit formellement en faux contre cette mise en scène et ce dénoûment dramatique. Pour lui, la mort du général Oudet vient se confondre dans les faits de guerre qui étaient alors presque journaliers. Enfin le lieutenant général Vacherot, commandant en second au régiment d'Oudet et qui le remplaça comme colonel, opposa dans le temps aux bruits d'assassinat et de suicide la déclaration suivante qui complète pour le lecteur tous les éléments de la cause :

« Jacques-Joseph Oudet a été blessé à Wagram, le 6 juillet 1809; a été transporté à la maison du baron d'Arnstein, dans un faubourg de Vienne; y est mort des suites de sa blessure peu de jours après; a été enterré dans le cimetière de ce faubourg. Les officiers de son régiment, le 17e de ligne, ont fait placer une pierre sur son tombeau. »

[redacted]

« *Post-scriptum*. Nul ne s'est tué sur sa fosse (1). »

Quoi qu'il en soit, la mort du général Oudet porta sans doute un coup funeste à l'association des *Philadelphes*, mais n'eut pas cependant le pouvoir de la dissoudre. Son esprit semblait encore animer une partie de l'armée, et jusqu'à la dernière année de son règne l'Empereur, à son insu peut-être, fut en butte aux complots militaires.

IV

En dehors des efforts collectifs et du travail incessant des sociétés secrètes nous rencontrons, chemin faisant, quelques suicides qui reposent, il est vrai, sur des intérêts personnels, et dont Bonaparte cependant, par le fait même de sa puissance, devint la cause involontaire.

Nous choisissons ces deux exemples.

Un élève du Prytanée, à peine âgé de dix-sept ans s'engagea volontairement, et assista à une revue passée par le premier consul dans la plaine des Sablons. Signalé sans doute à l'attention de Bonaparte, le jeune homme obtint de lui des marques de bienveillance et quelques mots d'encouragement. « J'ai connu votre père, lui dit-il ; le général Miaczynski est mort au service de la France ; c'était

(1) M. Desmarets, *Ouvrage cité*, p. 330.

un brave; faites comme lui; dans six mois vous serez officier. » Dans son ingénuité, l'enfant avait vu là un engagement sérieux, une promesse formelle. Les six mois écoulés, il écrit au premier consul, et laisse voir ses espérances fondées sur la parole du maître de l'État. Un mois encore se passe sans amener de réponse. Miaczynski renonce à la prière, et sa seconde lettre était ainsi conçue : « Vous m'avez dit d'être digne de mon père, je le serai. Vous m'avez dit que je serais officier dans six mois, il y en a sept de cela. Quand vous recevrez ma lettre, je n'existerai plus ; je ne veux pas servir sous un gouvernement dont le chef manque à sa parole. » L'effet suivit de près la menace, et le jeune soldat se brûla la cervelle. On lui rendait encore les derniers devoirs, lorsque son brevet d'officier, depuis quelque temps déjà signé par le ministre, mais retenu par la négligence des bureaux, parvint au régiment. Le premier consul en apprenant la mort de Miaczynski parut vivement touché, et dit à ce sujet à M. de Bourrienne : « Ces Polonais!... c'est tout honneur!... Mon pauvre Sulkowski! je suis sûr qu'il en aurait fait autant (1) ! »

(1) *Mémoires de M. de Bourrienne*, t. IV, p. 65. — Sulkowski, aide de camp de Bonaparte, fut tué en Égypte, à la révolte du Caire. Quant au général Miaczynski, nous ne savons si Bonaparte, ou son secrétaire intime, entend parler de celui qui, le 22 mai 93, fut condamné à mort comme complice de Dumouriez. C'est le seul, à vrai dire, dont l'histoire fasse mention.

V

Après avoir dicté la paix au continent, Napoléon se préparait à porter ses armes au cœur même de l'Angleterre, et se tenait pour assuré d'une fortune égale à celle qui, dans une seule journée, fit passer les Saxons sous la domination des Normands. Mais il avait compté que la marine française remplirait dignement le rôle qui lui était assigné, et le vice-amiral Villeneuve, au mépris de son devoir et de ses instructions, courut, comme frappé de vertige, se renfermer à Cadix. Une si grave désobéissance devait avoir pour résultat d'annuler en un instant toutes les forces militaires réunies à Boulogne, et de placer l'Empereur dans la nécessité de renoncer à son expédition. Le sort qui poursuivait Villeneuve en fit une seconde fois l'instrument de nos revers. Il voulut substituer encore ses propres inspirations aux injonctions les plus précises, et du port de Cadix il écrivit au ministre Decrès : « S'il est vrai qu'il ne faille pour réussir que de l'audace et du caractère, je ne laisserai rien à désirer à ma première sortie. » Personne assurément ne songeait à contester son courage, non plus qu'à lui refuser dans le combat les qualités d'un habile marin; mais l'à-propos

manquait, et de nouveau la destinée lui fit cruellement expier le droit d'initiative qu'il s'était attribué. Le désastre de Trafalgar eut pour unique compensation la mort de l'amiral Nelson ; l'Espagne perdit aussi l'amiral Gravina qui combattait avec nous, et l'année n'était pas écoulée que l'infortuné Villeneuve échappait par le suicide au souvenir de sa défaite. Prisonnier des Anglais et promené triomphalement à Londres où il orna les funérailles du célèbre Nelson, Villeneuve revint en France en 1806. Mais justement inquiet de l'accueil qu'on lui réservait, il se fixa à Rennes, et attendit dans cette ville les décisions de l'Empereur. Les dernières espérances du malheureux Villeneuve reposaient seulement sur la bienveillante entremise du ministre Decrès ; mais celui-ci craignit de partager sa disgrâce, car il sentait qu'en insistant sur la nomination de l'amiral, il avait en quelque sorte forcé le choix du souverain, et par cela même assumé la responsabilité de ce cruel événement. En conséquence, en avouant à son ancien ami son impuissance à le servir, il lui apprit sans nul détour l'extrême gravité de son état présent, et l'avertit qu'il avait ordre de le traduire devant une commission d'enquête et de le rayer des cadres de la marine impériale. C'était le convier, pour ainsi dire, à prévenir par la mort la honte qui l'attendait. Dès longtemps, a-t-on dit,

préparé au suicide, il avait dans cette cruelle prévision étudié l'anatomie du cœur; si bien qu'à l'aide d'une longue aiguille il vint à bout de traverser cet organe et de réaliser son énergique résolution. D'autres ont prétendu, et leur assertion nous paraît plus digne de foi, qu'il se frappa de six coups de couteau. Ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est le fait même du suicide. Il est constant que le 22 avril 1806, Villeneuve fut trouvé mort dans la chambre qu'il occupait, et que divers écrits dénonçaient hautement sa ferme volonté d'abréger ses jours. On a de plus affirmé, mais nous entrons ici dans le domaine des conjectures, qu'une de ses lettres adressée à *Napoléon empereur*, ne contenait rien moins qu'un acte d'accusation contre le despotisme impérial. S'exprimant avec tout l'abandon d'un homme qui s'est mis spontanément en présence de la tombe et que les choses de la terre ne sauraient désormais priver de l'éternel repos, l'amiral retraçait, avec la plus sombre énergie les lâches iniquités dont il était victime, et vouait à ses oppresseurs la haine et les malédictions d'un mourant (1).

(1) *Histoire anecdotique de la monarchie française*, par MM. Moustalon et C. de Méry, in-12, 1830, t. VI, p. 28.

VI

Appelés par leurs fonctions, non moins que par leur dévouement et leur intérêt personnel à veiller sans relâche sur tous les mécontents dont les ressentiments politiques pouvaient se traduire en dangereux complots, ou même armer à l'improviste le bras d'un fanatique, de hauts dignitaires de l'Empire, Réal, Fouché, Rovigo, Davoust, s'étaient fait un devoir de communiquer au souverain les actes qui leur semblaient de nature à menacer son trône et sa vie. Mais confiant en son étoile, Napoléon prêtait difficilement l'oreille à de pareils rapports, et dédaignait de se préoccuper de ces périls incertains. « Quelles chimères ! s'écriait-il. D'ailleurs, cela vous regarde. C'est à la police à prendre ses mesures. — Non, il n'est pas si facile de me tuer. — Quel homme oserait tenter un coup sur moi? » Le duc de Rovigo, rappelant le 3 nivôse et d'autres tentatives récentes, soutenait, au contraire, que si l'empereur échappait aux hasards des combats, il pouvait succomber sous les coups de quelque séide. « Vous êtes fou, lui répondit-on ; personne ne veut mourir, et il faut faire ici le sacrifice de sa vie. » — « Oui, Sire, mais il ne faut que cela (1). »

(1) Desmarets, *Ouvrage cité*, p. 16 et 244.

Bonaparte était alors à Schœnbrunn dans tout l'éclat de sa puissance. Le 12 octobre 1809 était le jour fixé pour la revue de la garde, et dès que l'empereur parut, un jeune homme, qu'on prit d'abord à son costume pour un des employés de l'armée, marcha rapidement vers lui. « Où allez-vous? s'écrie Berthier. — Je veux parler à l'empereur. — On ne parle pas comme cela à l'empereur; » et le général Rapp l'oblige à s'éloigner. Une tentative nouvelle ramène l'attention sur lui, et cette fois des gendarmes d'élite s'emparent de l'inconnu. Quelque chose de résistant s'offrit à la main d'un soldat, et sous les vêtements on découvrit un long couteau de cuisine. La lame était à deux tranchants, fraîchement affilée, et n'avait pour fourreau qu'une enveloppe de papier gris, maintenue par de gros fil et qui laissait la pointe à découvert. « Que faites-vous de ce couteau? — C'est mon secret. » Mais en présence de Rovigo, qui accourut sur-le-champ, le jeune homme, du ton le plus calme et le plus assuré, déclara qu'il destinait son arme à l'empereur, et qu'en venant à la parade il avait eu pour but de l'assassiner.

L'empereur à son tour, instruit de l'arrestation et des aveux de l'accusé, voulut l'interroger lui-même.

« Vous allez voir, dit Bonaparte, que c'est un malheureux atteint de folie ou d'imbécillité. »

On amena donc devant lui Frédéric Staaps, fils d'un ministre luthérien de Naümbourg en Saxe, âgé de dix-huit ans et neuf mois.

« Quelle raison aviez-vous d'en vouloir à mes jours? »

« Je voulais procurer la paix à l'Allemagne. »

« Je ne fais la guerre qu'à l'Autriche; et c'est elle qui est venue m'attaquer. »

« L'Allemagne est toute en armes... La voix de Dieu m'a dit que la mort d'un seul homme pacifierait tout. »

« Est-ce que Dieu peut ordonner un crime? »

« Il y a des sacrifices nécessaires. »

« Êtes-vous franc-maçon ou illuminé? »

« Non, Sire. »

« Étiez-vous à Erfurth quand j'y suis allé? »

« Je vous y ai vu trois fois. »

« Pourquoi ne m'avez-vous pas tué alors? »

« Vous laissiez respirer mon pays; je croyais la paix assurée, et je ne voyais plus en vous qu'un grand homme. »

« Mais en me frappant au milieu de mon armée, pensiez-vous échapper? »

« Je suis étonné d'exister encore. »

« Si je vous faisais grâce, quel usage feriez-vous de votre liberté? »

« Je recommencerais. »

Corvisart était présent, et ne vit aucun moyen,

après le plus sérieux examen, d'attribuer cette froide exaltation à un désordre intellectuel ; le pouls offrait à peine un peu d'agitation, et tout excluait l'idée d'un état morbide.

L'empereur penchait, dit-on, vers la clémence, mais son entourage militaire insista fortement sur la nécessité de contenir par un exemple les dispositions menaçantes de la jeunesse allemande.

Rien n'arrêta dès lors le procès de Staaps, et nous allons exposer succinctement les faits que les débats mirent dans tout leur jour, ainsi que les renseignements obtenus plus tard par la haute police.

Staaps était simple apprenti chez un fabricant de nankins à Erfurth, et c'est de là qu'il partit le 12 septembre 1809 avec une voiture et un cheval appartenant à un ami de son père. Un billet qu'il laissa dans la maison de son maître ne contenait que ces mots : « On me trouvera parmi les vainqueurs, ou mort sur le champ de bataille. » Et sur ces vagues paroles, on supposa qu'il avait le projet de rejoindre l'armée allemande pour marcher dans ses rangs contre l'ennemi de son pays.

A quelque distance d'Erfurth, il fut dans la nécessité de se défaire de la voiture et du cheval, et le prix qu'il en reçut lui permit d'achever à pied son voyage. En arrivant à Vienne son premier soin

fut d'acheter un couteau qu'il aiguisa des deux côtés sur un pavé, puis une fois armé, il n'eut plus d'autre occupation que d'assister aux revues, et, ce jour-là, ne voyant pas de grandes difficultés à s'approcher de l'empereur, il s'était mis en devoir, comme on l'a vu, de le frapper au milieu de son état-major et sous les yeux de ses soldats.

Aucun indice n'est venu révéler l'affiliation de Staaps aux sociétés secrètes qui, sous le nom de *Tugend-Bund* (*lien de vertu*), naissaient alors à la vie politique, et préludaient par un ardent prosélytisme à la délivrance de l'Allemagne. Entre le jeune enthousiaste et les illuminés, il y avait sans doute communauté de haine pour le génie dominateur qui menaçait la liberté du monde, mais le cœur du Saxon n'était pas de ceux qui, se laissant gagner par la contagion de l'exemple, mesurent leur énergie sur l'énergie d'autrui. Il n'avait nul besoin de ranimer ses forces aux foyers ténébreux des conjurations politiques, et le vaste incendie que la guerre allumait sous ses yeux, suffisait à coup sûr pour embraser son âme. Comme tous les fanatiques et les contemplatifs, il recherchait la solitude, et sa résolution, dont rien ne transpirait au dehors, exaltée sans relâche par le silence et la méditation, prenait le caractère de la monomanie. Ses vieux parents que leur tendresse avait soudainement éclairés

pressentaient seuls de quelle idée terrible leur pauvre enfant se trouvait obsédé.

« Encore cette nuit-ci, écrivait Staaps à son père, Dieu m'a apparu... C'était une figure semblable à la lune... Sa voix m'a dit : Marche en avant, tu réussiras dans ton entreprise, mais tu y périras. — Je me sens entraîné par une force colossale et invincible, etc., etc. » Ainsi qu'on l'observe toujours dans l'ordre des idées mystiques, il parle de la récompense qui l'attend au séjour de la félicité : « Où je serai, dit-il, réuni à l'amie que mon cœur chérit. » S'agit-il seulement d'un amour céleste, ou cet amour avait-il sur terre un objet réel ? On ne sait, mais le bruit courut qu'on avait saisi sur lui le portrait d'une jeune femme.

« Reviens auprès de moi, répondait le vieillard. Ton esprit est malade... Je pénètre le fond de ton âme et le trouble de tes idées... J'appliquerai le baume sur tes plaies. Reviens, trop cher et malheureux enfant. Ne réserve pas une telle affliction aux vieux jours de ton père et de ta mère. »

La mère aussi s'adressait à son cœur en langage mystique, et dont le sens pourtant sera pour nous sans obscurité. « Dieu n'a pas voulu qu'Abraham consommât son sacrifice. Il s'est contenté de sa soumission et de sa bonne volonté. Ta résolution

suffira de même à Dieu. Puisse-t-il te dispenser d'aller plus loin (1) ! »

Devant la commission militaire, Staaps ne cessa pas d'étonner, et, nous allions dire de charmer ses juges, par la résignation, la fermeté douce et tranquille dont chaque réponse était empreinte. Pour combattre ses préventions contre l'empereur, on citait de lui différents traits qui semblèrent l'émouvoir : « *Peut-être, si j'avais su cela*, dit-il avec candeur, *n'aurais-je pas pris avec Dieu un engagement irrévocable.* » La pensée du sacrifice le domine, en effet, comme une loi fatale qu'on ne doit pas même discuter ; et c'est par là surtout qu'il appartient à nos recherches. « Ignorez-vous la peine réservée aux régicides, lui demande le président ? » — « Je sais, au contraire, que je subirai des tortures, et j'y étais préparé d'avance ; mais la mort y mettra un terme et me vaudra, au sein de Dieu, une récompense proportionnée à mon sacrifice. » En apprenant que notre législation et nos mœurs ne comportaient plus la question, et qu'il s'agissait seulement d'être passé par les armes, il trouva qu'une mort si simple ne valait plus la peine qu'on en parlât.

(1) Les passages que nous citons sont extraits des lettres conservées par le père, et qu'il a remises de son propre mouvement à l'intendant français (M. de Vismes), qui se trouvait alors à la principauté d'Erfurth. Voy. M. Desmarets, *Ouvrage cité*, p. 249 et suiv.

Le jour de son supplice (16 octobre 1809), Staaps entendit gronder le canon et demanda pourquoi l'on tirait. — « C'est pour la paix qui vient d'être signée. » — Alors les mains étendues vers le ciel : « O mon Dieu, que je te remercie ! Voilà donc la paix faite, et je ne suis pas un assassin ! » Pour toute grâce il demanda de n'être point lié, et joyeux de voir cette prière exaucée il s'écria : « Vivent la liberté et l'Allemagne ! » Puis les exécuteurs mêlèrent le bruit de leurs armes à celui du canon, et la terre recouvrit un cadavre.

« Staaps, dit un des juges de la commission militaire, avait un beau regard, une physionomie pleine d'attrait, et plus d'une fois en l'interrogeant, je me suis levé de mon bureau pour embrasser cette figure où respiraient le courage, la candeur et l'amabilité (1). »

VII

Persuadée sans doute que l'enthousiasme et l'abnégation personnelle sont, pour ainsi parler, des maladies de la première jeunesse, la police de l'empire, bien que notant scrupuleusement tous les individus venant de l'étranger, exerçait en outre une surveillance spéciale sur ceux qui, n'é-

(1) Desmarets, *Ouvrage cité*, p. 248.

ant âgés que de dix-huit à vingt ans, lui semblaient par cela seul devoir appartenir aux *illuminés* de l'Allemagne.

En parcourant sa liste, le duc de Rovigo, guidé par de nouveaux rapports, y trouva, en effet, un jeune Saxon inscrit, on ne sait pourquoi, sous le nom de *Von der Sulha*, puisque l'histoire a consacré celui de *La Salha*. Il tenait aux premières familles de Saxe et de Prusse, et venait de quitter Leipsick dans l'espoir d'arriver jusqu'à l'empereur, et d'accomplir son dessein homicide à Paris même, ou mieux encore au palais des Tuileries. Deux fois il crut toucher au but. Un jour il fut sur le point de frapper Napoléon qui montait en voiture, et dans une autre circonstance il voulut tirer sur lui au moment où il paraissait à une croisée de ses appartements.

Dans ce nouvel attentat, l'esprit de caste l'emportait évidemment sur le patriotisme, et comme raison de son inimitié, La Salha invoquait lui-même ce souvenir d'enfance. En 1806, l'empereur étant à Berlin avait dit dans un mouvement de colère : « *Cette noblesse prussienne ! je lui ferai vendier son pain !* » Et ses paroles avaient fait au cœur de l'enfant, car il avait alors treize ans, de ces blessures qui nous apprennent la haine et nous instruisent à la vengeance. Poursuivant l'homme et le souverain, il recueillait avec avidité tout ce

qui venait en aide à ses ressentiments, et des plus folles rumeurs, des bruits les plus absurdes, touchant la politique ou les actes de la vie privée, il s'était fait à son usage une histoire monstrueuse et par conséquent *authentique* de Napoléon Bonaparte. La seule vue d'un uniforme français le faisait entrer en fureur et l'entraînait dans les rues de Dresde et de Leipsick à provoquer nos soldats par les injures les plus grossières. « Mes camarades s'en étonnaient, disait-il à M. Desmarets, attendu qu'ils n'ignorent pas combien ma nature est craintive, et j'avouerai que d'ordinaire je tremble à la vue d'une épée ; mais sur ce point j'étais un lion. »

Il y avait plus d'un an que l'idée de tuer Napoléon s'était emparée de lui, et pour confident de sa résolution, il avait pris à Dresde le jésuite Stabœrlé que l'on connaissait alors sous le nom de *père Ignace*. Fort des encouragements du prêtre, il ne songea plus qu'à mener à bien cette sainte entreprise, et s'offrit aux illuminés comme l'instrument de la justice divine. Ce fut en vain que sa mère et sa sœur, saisies d'effroi à la pensée que l'unique rejeton d'une maison illustre allait courir au-devant d'une mort infamante le supplièrent à genoux de renoncer à ce projet funeste ; l'orgueil parla plus haut que la piété filiale.

A la fois incrédule et superstitieux, La Salha

se fit catholique à Leipsick, et donna pour raison que son changement *lui ménagerait plus de facilités et de relations en France, et que par suite l'exécution de son dessein serait plus assurée.* Afin de ne laisser aucun doute sur le mobile de sa conversion, il se jeta dans la débauche, et crut que la police, voyant dans ce goût effréné du plaisir le seul motif de son séjour à Paris, ne chercherait pas à pénétrer le véritable but de son voyage. Comme dernière combinaison qui atteste assurément une déplorable maturité chez un jeune homme de dix-huit ans, il précipita son départ parce qu'il lui parut de la plus haute importance de frapper le grand coup avant l'accouchement de l'impératrice. Il s'était dit, en effet, que l'assassinat de l'empereur provoquerait dans le sein de la mère une telle révolution que la mort de l'enfant en serait la conséquence infaillible. Mais heureusement quelques indiscrétions commises par La Salha lors de son passage à Erfurth, avaient donné l'éveil à la police française, qui connut aussitôt sa demeure. Jalouse toutefois de le prendre sur le fait, elle lui laissa quelques jours pour se perdre, et le 8 février 1811, se décida à l'enlever.

Sa première démarche en arrivant à Paris avait été d'acheter cinq paires de pistolets de la plus haute portée. Mais inhabile à tout exercice de

guerre, il fallut que l'armurier même les chargeât devant lui. Il avait de plus une autre paire à laquelle il attachait un grand prix. C'étaient les pistolets d'arçon que le célèbre duc de Brunswick portait à la bataille d'Iéna, où il perdit la vie. Douze pistolets et un poignard, tel était l'arsenal du jeune illuminé qui, le jour même de son arrestation, s'était agenouillé au tribunal de la pénitence et fait admettre à la sainte table.

Mis en demeure de s'expliquer sur la possession de tant d'armes chargées, et de donner les raisons qui l'amenaient à Paris, le jeune homme avoua bientôt, et même avec un certain faste, la pensée qui le dominait, et s'étendit complaisamment sur les détails de son projet. La police impériale qui se trouvait apparemment, et sans qu'on en devine la cause, dans une veine de clémence, jugea convenable de lui faire entrevoir, comme un moyen de salut, la possibilité de passer pour fou. En conséquence on ne se montra pas éloigné, attendu son extrême jeunesse et le trouble présumé de ses facultés, de le rendre à sa famille et à sa patrie, sous la réserve cependant, qu'il prendrait l'engagement d'honneur de revenir à de meilleures pensées et d'abjurer toute entreprise contre les jours de l'empereur. Le jeune illuminé voulut peser mûrement le fort et le faible de la proposition, et remit au lendemain sa réponse. Tout bien

examiné, il déclara froidement qu'il ne pouvait souscrire à l'engagement dont il était question par ce motif que sa conscience lui faisait une loi de persister dans sa résolution. Chose étrange, il n'eut pour Frédéric Staaps que des paroles dédaigneusement ironiques, « et, dit M. Desmarets, chargé de l'interrogatoire, j'appris ainsi, à mon grand étonnement, que le beau caractère et le courage de Staaps étaient flétris dans l'opinion de ces sectaires (1). »

Il ne faut pas, en effet, demander à La Salha les qualités héroïques qui avaient subjugué les juges du jeune meurtrier de Schœnbrunn. Sujet dès son enfance à des attaques convulsives, l'imitateur de Staaps avait été soumis à des moyens violents, qui n'avaient triomphé du mal, qu'en déterminant à leur tour quelques accidents cérébraux. La rectitude de son esprit eut à souffrir d'une lutte si prolongée entre les maladies et les remèdes, et l'absence de direction lui permit dans ses études de ne consulter que l'occasion ou le caprice. Ainsi jeté de bonne heure en dehors de la voie commune, il mit une sorte d'emportement à connaître l'hébreu, et ses lectures, en secondant ses penchants mystiques, le plongèrent bientôt dans les rêveries des rabbins ; puis il passa de ces

(1) Desmarets, *Ouvrage cité*, p. 288.

rêveries à la superstition, à l'extase, à l'illuminisme, à toutes les idées, en un mot, qui n'admettent ni le sens critique, ni le contrôle de la raison, et ses actes ne furent plus dès lors que l'expression fidèle de ce chaos intellectuel et moral. Irritable comme les gens débiles dont le système nerveux a reçu de longues et profondes secousses, il cédait presque toujours à l'impulsion des sentiments les plus contraires. Tremblant devant une épée nue, il s'expose par ses provocations aux représailles de nos soldats armés. Il se munit d'un arsenal, et ne peut voir ses pistolets entre les mains du chef de la justice, sans montrer son appréhension d'une explosion soudaine; il invoque le devoir, la religion, le patriotisme, et fait de ses débauches et de sa conversion une ruse de guerre, un piége diplomatique. Au donjon de Vincennes, il ne couchait pas dans son lit, et pour changer en ténèbres l'obscurité de sa prison, employait ses draps en rideaux. Ses bizarreries enfin servaient de délassements aux autres prisonniers qui, par allusion à son projet d'avortement, l'avaient surnommé l'*Accoucheur de l'impératrice*. A cette cruelle prévision touchant le fils de l'empereur, il ajoutait d'autres calculs, et celui-ci entre autres : « Henri IV a été manqué vingt-deux fois et n'a succombé qu'à la vingt-troisième tentative. Bonaparte n'a été manqué que trois ou quatre fois, et peut-être ne réussira-t-on

qu'à la cinquantième, parce qu'il a une police plus forte. Eh bien ! je suis une de ces combinaisons qui doivent manquer ; mais ma mort avance d'un degré la chance fatale pour notre ennemi. Je suis maladif, faible ; je ne dois pas vivre longtemps ; je puis attacher mon nom à un grand fait d'histoire en sacrifiant un petit nombre d'années malheureuses. » Et cette idée caressant son orgueil, ou pour mieux dire sa vanité, il demandait avec empressement : « Quand serai-je fusillé au Champ de Mars ? »

Son attente cependant ne devait pas se réaliser. L'empereur, se souvenant peut-être du jeune Saxon d'Erfurth, prit soin de dicter cette note en marge du rapport qui lui fut transmis par le ministre Rovigo : « Il ne faut point ébruiter cette affaire, afin de n'être point obligé de la finir avec éclat. L'âge du jeune homme est son excuse (pour Staaps néanmoins l'excuse ne fut pas admise) ; on n'est pas criminel d'aussi bonne heure, lorsqu'on n'est pas né dans le crime. Dans quelques années il pensera autrement, et on serait aux regrets d'avoir immolé un étourdi et plongé une famille estimable dans un deuil qui aurait toujours quelque chose de déshonorant.

« Mettez-le à Vincennes, faites-lui donner les soins dont il paraît que sa tête a besoin, donnez-lui des livres, faites écrire à sa famille et laissez

faire le temps ; parlez de cela avec l'archichancelier qui est un bon conseil (1). »

On dut se conformer aux intentions de l'empereur, et La Salha demeura captif à Vincennes. Durant le cours de trois années sa constance, il faut le dire, fut inébranlable. Rien ne put troubler l'égalité de son humeur et sa parfaite résignation. Indifférent à son sort, il s'interdit jusqu'aux moindres réclamations, et tout en restant si sévère pour lui-même, il ne cessa dans ses rapports avec les autres prisonniers ainsi qu'avec les agents du pouvoir, de montrer sa douceur et son urbanité.

La première invasion le rendit à la liberté, mais son caractère équivoque et bizarre se manifesta de nouveau, et les *Cent-Jours*, en le ramenant en France, lui fournirent encore une fois l'occasion de se signaler par une tentative de meurtre. Le jour où Napoléon devait se rendre au Corps législatif, un paquet de poudre fulminante que portait La Salha fit explosion devant la Chambre des députés et ne blessa toutefois que l'auteur même de l'accident.

A peine arrivé à Paris, La Salha avait eu soin de se présenter à la police, et dans ses entretiens avec les fonctionnaires dont il était déjà connu, il vint à bout de leur persuader que ses sentiments et ses

(1) *Mémoires de Rovigo*, t. V, p. 100.

principes avaient subi la plus complète transfo
mation. A son aveugle inimitié contre l'empere
succédaient maintenant l'admiration la plus vi
et le plus entier dévouement. Mais il parlait su
tout avec indignation des spoliations commises
des odieuses persécutions que la Sainte-Allian
exerçait envers le roi de Saxe, son souverain, et
seul prince resté fidèle à la cause de Napoléo
S'associant dès lors aux ressentiments d'un trè
grand nombre de seigneurs polonais et saxons.
avait, disait-il, reçu d'eux la mission d'avertir
gouvernement de l'empereur des efforts qu'ils a
laient tenter pour échapper aux cruelles étreinte
des puissances coalisées. Il avoua néanmoins qu
pour n'être point entravé dans sa route, il avai
sans scrupule engagé sa parole aux généraux prus
siens, que le seul but de son voyage était de re-
nouveler la tentative de 1811, et qu'en effet, l'en-
nemi, se fiant à ces promesses de meurtre, avai
aplani devant lui les difficultés du chemin. Tiran
alors de sa poche un paquet de poudre fulmi-
nante, il offrit de s'en dessaisir en affirmant qu
ce corps explosif pouvait recevoir au profit d
notre artillerie d'importantes applications. Pou
la première fois sans doute, le ministère de la po-
lice, devenu subitement crédule, se fit un poin
d'honneur de répondre par une confiance égal
à la confiance de La Salha, et s'en tint à son égard

à de vagues mesures de surveillance. Resté en possession de sa poudre fulminante, le jeune Saxon la portait constamment sur lui afin de prévenir à son hôtel toute explosion fortuite. Mais la précaution même n'était pas sans danger. Descendant un jour de voiture, près du Corps législatif, la pluie qui tombait en ce moment le fit glisser, et le paquet fulminant prit feu. Les habits de La Salha brûlés et déchirés ne purent protéger les chairs qui devinrent le siége de plusieurs plaies assez graves. Il était difficile pourtant que la police, en dépit de sa candeur inaccoutumée, ne prît aucun ombrage d'un accident qui arrivait précisément au Corps législatif, le jour, et qui plus est, à l'heure où l'on attendait l'empereur. Les soupçons s'aggravaient en outre des antécédents du prévenu. Celui-ci n'en persista pas moins à tout imputer au hasard et resta ferme dans ses dénégations jusqu'à la chute définitive de Napoléon Bonaparte. Après les funérailles de la grande armée, les alliés abandonnant le champ de Waterloo couvrirent une seconde fois le sol français de leurs légions, et le prisonnier La Salha dut encore sa délivrance à l'invasion étrangère. Alors, nouveaux discours, il se para du crime qu'il avait nié, et voulut s'en faire un titre aux faveurs de la Sainte-Alliance.

On est en droit de supposer qu'il ne réussit pas

à se mettre en crédit auprès de la coalition et qu'il éprouva de cruels mécomptes, car vers la fin de juillet 1815, on lut dans les journaux : « Le jeune La Salha, le même qui avait provoqué l'explosion d'un paquet fulminant sur la place du Palais-Bourbon, vient de se précipiter du pont Louis XVI dans la Seine d'où un prompt secours l'a retiré. » L'ancien chef de la haute police, M. Desmarets, eut la curiosité de voir une dernière fois ce malheureux, et apprit à son logement (rue Michel-le-Comte), qu'on l'avait transporté à l'hôpital de la Charité, où il fut inscrit de la manière suivante : *Baron de la Salha (Ernest-Dominique), né à Chaulan (Saxe), entré le* 5 *août* 1815, *malade d'une fièvre ataxique lente nerveuse; sorti le* 8. Il mourut peu de temps après.

« J'ai connu, dit M. Desmarets, plusieurs jeunes têtes, montées comme celle de La Salha; j'ai vu des hommes plus mûrs, voués systématiquement à une forte résolution, mais je n'ai pas rencontré un autre Staaps (1). »

(1) Desmarets, p. 290. — Le procès-verbal de la Préfecture de police a consigné cette réponse de La Salha : « Ayant reçu l'ordre du duc d'Otrante de me rendre dans mon pays, et ayant trouvé l'esprit du chancelier de Prusse prévenu, je n'avais plus qu'à me détruire. »

CHAPITRE XII.

EMPIRE ET RESTAURATION.

I. Les *gardes d'honneur* et le colonel de S...; autre épisode de la campagne de France. — II. Exaltation de la jeunesse allemande; les compagnies de l'*Arquebuse*; retraite de Russie, suicides dans l'armée. — III. Les mystères de Fontainebleau. — IV. Retour de l'île d'Elbe; bataille de Waterloo; *Sauve qui peut!* — V. L'empereur à l'Élysée; Napoléon et Las Cases à bord du *Bellérophon*.

I

Plus l'empire augmentait en gloire et en puissance, plus aussi s'accroissait la haine de l'étranger, et plus à l'intérieur les partis comprimés plaçaient leur unique espérance dans la ruine d'un homme. Mais, du côté des royalistes, craignant de rappeler le souvenir odieux de la machine infernale, on déguisait chaque fois le but de l'entreprise sous une expression vague qui, n'éveillant pas tout d'abord l'idée d'assassinat, ménageait les scrupules des âmes timorées et des esprits méti-

culeux. Ainsi Georges et Pichegru se proposaient seulement d'*enlever* le premier consul, de même que plus tard certains complots, ourdis dans les rangs de l'armée, confessaient simplement le placide projet de faire *disparaître* l'empereur.

Au nom de la révolution et du principe républicain, nous avons vu conspirer et mourir Ceracchi, Aréna, Topino-Lebrun, Demerville, etc. Leur héritage, transmis au colonel Oudet, personnage presque légendaire, fut de même accepté par Mallet, qui, loin d'être ébranlé par l'insuccès de ses efforts en 1807 et 1809, organisa sous les verrous une troisième tentative, et paya de sa vie les deux heures de succès qu'il obtint en 1812.

Vers la fin de l'empire, le colonel comte Philippe de S... avait été chargé d'organiser à Tours le premier régiment des gardes-d'honneur, et comme chef de corps, il comptait sous ses ordres plusieurs jeunes gens venus de la Bretagne et de la Vendée. L'esprit de ces contrées, ardent foyer de guerre civile (1), animait encore ces nouvelles recrues, et, prenant pour modèle l'indomptable

(1) Au nombre des victimes que le fanatisme breton avait depuis longtemps marquées pour l'assassinat, vient se placer Andrein, évêque de Vannes, que les chouans arrêtèrent la nuit dans sa voiture, et qu'ils égorgèrent aussitôt au milieu du chemin. Mais, après le 18 brumaire, le premier consul songea sérieusement à réprimer ces exploits de grandes routes, et le préfet du Finistère, Didelot, à peine investi du

Georges, ils décidèrent que, s'ils étaient appelés à servir d'escorte à l'empereur, ce jour-là même ils procéderaient à l'*enlèvement* du maître qu'ils détestaient. Grâce à l'imprudence de leur âge, le duc de Rovigo, ministre de la police, fut bientôt instruit de leur association, et le colonel étonné, reçut l'ordre d'en diriger quelques-uns sur Paris. Cette mesure préventive répandit l'inquiétude parmi les conjurés, et s'adressant à M. de S..., ils le sommèrent de s'expliquer sur la disparition des gardes compromis. A de pareilles injonctions, le colonel dut faire une énergique réponse; et c'est alors que l'un des assaillants lui tira, presque à bout portant, un coup de pistolet qui, par un heureux hasard, ne mit en danger que l'agresseur.

A ces démonstrations si graves, il faut joindre enfin l'hostilité plus grave encore des hauts grades de l'armée.

Suivant M. Desmarets, qui invoque à son tour le témoignage du maréchal Davoust, Napoléon, pendant la campagne de France, fut menacé du sort de Romulus ou, dans un temps moins reculé, du sort de Charles XII et de Gustave-Adolphe. Il se vit, en un mot, à la merci de ses propres lieu-

pouvoir, mit une telle vigueur dans les poursuites dirigées contre les meurtriers, que plusieurs d'entre eux se donnèrent la mort pour se soustraire à l'échafaud. (*Biograph. des contemporains*, par A. Rabbe, etc., art. *Didelot*.)

tenants. Comblés d'honneurs et de richesses, ils étaient las pour la plupart d'exposer sans relâche le fruit de leurs travaux à tous les hasards des combats, et, s'associant à cette croyance devenue presque universelle : que la *paix sortirait du tombeau de l'empereur* (1), quelques officiers principaux s'arrêtèrent à la pensée de le *faire disparaître*. Ces hommes, dont la défection paraît remonter à nos désastres en Russie, devaient frapper Napoléon dans un endroit écarté, où l'on creuserait aussitôt sa fosse en effaçant tout vestige du crime.

Mais qui pouvait songer à *supprimer* l'empereur sans avoir à compter ensuite avec la garde impériale ! Ces preux soldats, toujours prêts à donner leur vie, et qui n'avaient à conserver que leur honneur, auraient ouvert sans doute une terrible enquête, et peut-être, comme expiation, auraient-ils exigé *dent pour dent, œil pour œil, sang pour sang*.

(1) Dès 1803, un pamphlet politique s'exprimait ainsi : « *La paix se trouvera au fond du sépulcre de Bonaparte.* » Voy. *Témoignages historiques ou quinze ans de haute police*, p. 325. — En insistant sur les complots de l'intérieur, de même que sur les secrètes manœuvres et le mauvais vouloir de certains chefs de l'armée, M. Desmarets ne saurait être soupçonné d'aucune intention malveillante, et personne, en parcourant son livre, ne peut à cet égard avoir la moindre hésitation. Comme preuve à l'appui, nous rappellerons d'ailleurs que l'ouvrage est dédié *à la mémoire de Napoléon et à quiconque fera mieux que lui dans des circonstances aussi fortes.*

II

Mais, au dehors, la haine du conquérant n'était pas moins ardente, et Staaps et La Salha n'avaient que trop d'admirateurs. « On n'ignore pas, dit le chef de la haute police, que les écoles, les comptoirs et les cafés de la Saxe, de la Prusse, de toute l'Allemagne enfin, exhalaient des idées de meurtre. Il existait même, sous la forme de *compagnies d'arquebuse*, etc., etc., des réunions où l'on s'exerçait au tir dans le but avoué par leurs règlements et leurs circulaires de porter des coups plus assurés à l'ennemi de la patrie allemande. »

Ainsi, pour prix de ses victoires, Napoléon était mis au ban des peuples et des rois, et marchait désormais sous la voûte invisible de mille épées de Damoclès. Mais c'est en vain que tant d'ennemis s'armaient pour le détruire : la destinée le condamnait à vivre, et lorsqu'aux jours de l'infortune il espéra que le suicide le laisserait du moins maître du dénoûment, le sort chaque fois le protégea contre lui-même, et ne lui permit pas de s'arrêter avant l'heure marquée par d'inflexibles lois. Il nous dira bientôt à quelle immense douleur, à quel sombre découragement il s'abandonna tout entier dans la nuit qui suivit l'abdication de Fontainebleau ; mais nous devons d'abord accorder un souvenir

aux héroïques débris de nos légions, qui demeurèrent ensevelies dans les sillons glacés de la Russie.

Avant même que l'incendie de Moscou eût éclairé de ses sinistres lueurs les colonnes de la grande armée, et que les flammes du Kremlin assiégeant l'empereur lui eussent impérieusement prescrit d'opérer sa retraite, nos glorieux soldats avaient déjà, par le seul fait de la disette, oublié leur discipline, et se trouvaient livrés à une désorganisation funeste. Le prince Eugène et le maréchal Davoust réussirent toutefois, en régularisant la maraude, à maintenir leurs corps sous les drapeaux. Le reste de l'armée allait à l'aventure; nos hôpitaux étaient encombrés de malades, et le fouet et la lance des Cosaques pressaient continuellement la marche des soldats prétendus valides. Alors, comme en Égypte, on vit le désespoir triompher des plus fermes courages. Les jeunes recrues, surtout, si pleines d'élan dans le combat, étaient sans volonté contre les tourments indicibles du froid, de la faim, des maladies, des blessures, de tous les maux enfin qui servaient de cortége à la déroute de cinq cent mille hommes. Ces malheureux enfants, devenus fous de douleur, s'appuyaient le front sur leurs fusils et se faisaient sauter la cervelle au milieu des chemins (1).

(1) *Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812*, par Ph. de Ségur, t. I, p. 168.

Cependant le 29e bulletin, sans avouer encore toute l'étendue de nos malheurs, soulevait assez le voile funèbre pour plonger la France entière dans le deuil et la consternation. A cette révélation imprévue de nos revers, le sénat s'empressa de donner à l'empereur un nouveau gage de son obéissance en appelant sous les drapeaux le reste de la population valide. Arrachés aux campagnes et aux faubourgs industriels, cinq cent mille hommes, dont la plupart étaient à peine adolescents, prirent la survivance de la grande armée et reconstituèrent les rangs moissonnés par la guerre. Personne ne fut exempt, et la garde d'honneur fut formée presque en entier de ceux-là mêmes qui avaient cru se libérer du service en prélevant sur leur fortune le prix de leurs remplaçants. Victimes inutilement dévouées, nos jeunes et vieux soldats épuisèrent encore tout le sang de leurs veines; nos victoires mêmes, chèrement achetées, nous devenaient funestes. « La jeune garde fond comme la neige, écrivait l'empereur à Joseph. La vieille garde se soutient; ma garde à cheval aussi se fond beaucoup. » Rien ne pouvait dès lors arrêter l'invasion, et *tout fut perdu, hors l'honneur*.

III

Le prisonnier de Sainte-Hélène, dictant un jour ses souvenirs au général Montholon, venait de raconter qu'après le 9 thermidor, destitué par le représentant Aubry, il se trouvait seul à Toulon aux prises avec la plus affreuse détresse, et que cette situation, ne lui laissant aucun espoir, il avait pris la ferme résolution de terminer ses jours en se jetant à la mer (1). « Dans une autre circonstance, ajouta-t-il, j'ai encore voulu me tuer, vous le savez sûrement? — Non, sire. — En ce cas, écrivez, car il est bon qu'on sache enfin les mystères de Fontainebleau.

« Le 4 avril 1814, je venais de passer la parade dans la cour du Cheval-Blanc, et je rentrais dans mon cabinet avec le prince de Neufchâtel pour lui donner quelques ordres de mouvement avant de monter à cheval pour porter mon quartier général à Pont-Thierry, lorsqu'il me demanda avec quelque embarras une audience pour les maréchaux. J'ordonnai de les faire entrer, mais avec eux le duc de Bassano, le duc de Vicence et le grand-maréchal.

(1) Voy. p. 124 de nos *Etudes*.

« C'est par dévouement à votre personne et à sa dynastie, balbutia l'un des maréchaux, que nous nous sommes décidés à déchirer le voile qui vous cache encore la terrible vérité.

« Tout est perdu si Votre Majesté hésite à déposer la couronne sur la tête de son fils; à ce seul prix, la paix est possible. L'armée est fatiguée, découragée, désorganisée; la défection est dans ses rangs. On ne peut pas penser à rentrer à Paris, car tout effort pour l'essayer ferait répandre un sang inutile.

« Ce découragement subit des chefs contrastait étrangement avec l'ardeur manifestée par les troupes qui m'entouraient, mais il se liait aux rapports que le duc de Vicence m'avait faits sur la situation de Paris, à son retour de la mission qu'il venait de remplir auprès de l'empereur Alexandre, dont les dernières paroles avaient été :

« Je ne fais pas de diplomatie avec vous, mais je ne puis pas tout vous dire, comprenez-le, et ne perdez pas une heure pour rendre compte à l'empereur Napoléon de notre conversation, de la situation des affaires ici, et revenez tout aussi vite porteur de son abdication en faveur de son fils. Quant à son sort personnel, je vous donne ma parole d'honneur qu'il sera convenablement traité; mais, je le répète, ne perdez pas une heure, ou tout est perdu pour lui, et je n'aurai plus le pou-

voir de rien faire pour lui ni pour sa dynastie. »

« C'était pour moi un symptôme incontestable des progrès de la défection... La guerre civile serait inévitable si je continuais la guerre.

« Je n'hésitai pas dans le sacrifice qu'on demandait à mon patriotisme; je m'assis à une petite table, sur laquelle se trouvaient quelques feuilles de papier et un encrier; j'écrivis l'acte de mon abdication en faveur de mon fils, et je chargeai le duc de Vicence de le porter à Paris, en lui adjoignant le prince de la Moskowa et le duc de Raguse que je m'étais accoutumé depuis vingt-cinq ans à regarder comme un des miens; j'avais partagé avec lui, comme avec un frère, mon mince revenu quand j'étais lieutenant d'artillerie. Cependant quelques observations du duc de Bassano, je crois, me firent préférer le maréchal Macdonald, qui d'ailleurs était présent.

« Le sacrifice de ma couronne n'était pas le coup le plus sensible que la fatalité m'eût réservé pour cette journée; Gourgaud que j'avais envoyé à Marmont, revint sans avoir pu remplir sa mission. Marmont avait quitté mes drapeaux, son corps d'armée ne couvrait plus Fontainebleau, et à la nouvelle de sa défection, les alliés avaient refusé mon abdication, en déclarant qu'ils relevaient le trône des Bourbons.

« A ces nouvelles, le découragement régna en

maître autour de moi; les événements marchaient trop lentement; chacun contenait avec peine son impatience d'aller chercher une position dans le nouvel ordre de choses qu'allait créer la royauté de Louis XVIII.

« A toutes mes pensées pour sauver la patrie d'une contre-révolution, on m'opposait la guerre civile, parce qu'on savait que me la montrer comme conséquence de la continuation de la guerre, c'était porter un coup mortel à ma résolution..., et lorsque, poussé à bout, je leur dis : Puisqu'il faut renoncer à défendre la France, sauvons du moins l'Italie, qu'elle conserve sa nationalité et soit le refuge des malheureux Français qu'attendent les vengeances de l'émigration ; un morne silence ne me prouva que trop bien que je n'avais plus rien à attendre des hommes que j'avais élevés par mes bienfaits aux plus hautes dignités de l'empire et de l'armée.

« Épuisé par cette lutte de mon âme toute française, je ne résistai plus, et, fidèle à mon serment, je rendis la couronne, que je n'avais acceptée que pour la gloire et la prospérité de la France.

« Depuis la retraite de Russie, je portais du poison suspendu au cou dans un sachet de soie; c'est Ivan qui l'avait préparé par mon ordre dans la crainte que je ne fusse enlevé par des Cosaques... Ma vie n'appartenait plus à la patrie.....

les événements de ces derniers jours m'en avaient rendu maître...

« Pourquoi tant souffrir, me dis-je, et qui sait si ma mort ne placerait pas la couronne sur la tête de mon fils? La France serait sauvée... Je n'hésitai pas, je sautai à bas de mon lit, et, délayant le poison dans un peu d'eau, je le bus avec une sorte de bonheur; mais le temps lui avait ôté sa valeur. D'atroces douleurs m'arrachèrent quelques gémissements; ils furent entendus, des secours m'arrivèrent. Dieu ne voulut pas que je mourusse encore... Sainte-Hélène était dans ma destinée (1). »

IV

Mais avant d'enchaîner le Titan sur son rocher, il fallut une seconde fois l'accabler sous l'effort unanime des rois coalisés, et renouveler aux champs de Waterloo les funérailles de l'empire. C'est qu'en effet, en dépit de son abdication et du sombre découragement qui lui faisait chercher dans une mort volontaire l'oubli de sa grandeur et de ses revers, le conquérant déchu préparait aux vainqueurs un terrible réveil.

Aux premiers bruits de son retour et par la

(1) *Histoire de la captivité de Sainte-Hélène*, par le général Montholon; — *Presse*, 5 et 14 février 1846.

seule puissance de son nom, l'armée reprit aussitôt ses aigles et se tint prête à vaincre ou à mourir. Qu'arriva-t-il pourtant à Mont-Saint-Jean, ce rendez-vous suprême que l'empereur assignait aux rois, et d'où partit ce cri funeste qui devint en quelque sorte l'arrêt même du destin ? *Sauve qui peut !* On sait hélas ! qu'à ces paroles, une affreuse panique, un inexprimable désordre confondit en un instant tous les rangs de l'armée ; au point que ceux-là mêmes dont le cœur indomptable voulait attendre le trépas au poste du combat furent entraînés par le gros des fuyards. S'élançant alors sur leurs pas, la cavalerie prussienne harcela sans relâche ces malheureux pris de vertige. En présence de cette terreur subite qui comblait à leurs yeux la honte de la défaite, officiers et soldats, — et le nombre en fut grand — jurèrent du moins de ne pas tomber vivants au pouvoir de l'ennemi. « Ils n'auront ni mon cheval ni moi, » dit un officier de cuirassiers ; d'un coup de pistolet il renverse son cheval, d'un autre il se tue. Vingt pas plus loin, un colonel se brûle la cervelle. — « Où donc allez-vous ? » dit un aide de camp à un général de brigade qui tournait la tête de son cheval du côté des Prussiens. — « Me faire tuer ! » répond e général en enfonçant ses éperons dans le flanc de sa monture et en se jetant tête baissée sur

l'ennemi. Des soldats que leur épuisement ou leurs blessures empêchaient de marcher, décidés à mourir plutôt que de se rendre, se fusillèrent entre eux (1).

Puis intervint la convention du 3 juillet qui, se conformant à notre humble fortune, ouvrait la capitale aux alliés. De là pour nos soldats l'obligation d'abandonner les lignes qu'ils occupaient; mais quand on leur transmit l'ordre d'évacuation et qu'on voulut les mettre en mouvement, ils crièrent à la trahison et prirent une attitude menaçante. Furieux et désespérés, ils brisèrent leurs fusils, déchirèrent leurs uniformes ; quelques-uns se donnèrent la mort ; d'autres se dispersèrent dans Paris au lieu de le quitter et se répandirent dans les faubourgs semant partout leurs haines et leurs colères. Des canonniers se tuèrent sur leurs pièces, et des officiers supérieurs se concertèrent pour protester contre la capitulation et s'opposer à son exécution. L'armée enfin, se croyant déshonorée, maudissait hautement les traîtres et voulait en faire de sanglants exemples (2).

(1) A. de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*, t. II, p. 541.

(2) *Histoire parlementaire*, t. XI., p. 376.

V.

Et l'empereur ? Général sans armée, empereur sans couronne, Napoléon semblait passer ses jours à mesurer l'abîme où il était tombé.

Il retrouvait à l'Élysée l'affreux silence et l'isolement de Fontainebleau, et le même dénoûment de sa vie politique obsédait sa pensée.

Quand il apprit pourtant que la Chambre des députés, après avoir délibéré sur son abdication ou sur sa déchéance, lui accordait *une heure*, afin qu'il parût du moins renoncer au pouvoir par un acte émané de sa pleine volonté et de son libre arbitre, un éclair de fierté ne lui fit voir d'abord que la contrainte morale, et se refusant à fléchir devant une sommation faite à si bref délai, il répondit à la députation :

« Puisqu'on veut me faire violence, je n'abdiquerai point... » Puis se promenant à grands pas de son cabinet au jardin... « La Chambre n'est qu'un composé de Jacobins et d'ambitieux ! j'aurais dû les chasser... Qu'on me laisse réfléchir en paix dans l'intérêt de mon fils, dans celui de la France... Ma tête est à votre disposition... Quand j'aurai abdiqué, vous n'aurez plus d'armée... Dans huit jours vous aurez l'étranger à

Paris. » C'était parler dans le désert, et ses deux frères Joseph et Lucien s'unirent eux-mêmes aux représentants pour supplier Napoléon de se résigner à son sort. Fouché, ministre et, peu de jours après, membre du gouvernement provisoire, était présent : « Écrivez à ces messieurs, lui dit l'empereur avec un sourire ironique, de se tenir tranquilles, ils vont être satisfaits ; alors il réclama le ministère de Lucien et lui dicta l'acte suivant sous forme de déclaration au peuple français :

« Français ! en commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés et le concours de toutes les autorités nationales. J'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes les déclarations des puissances contre moi ; les circonstances paraissent changées ; je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne ! Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des Français. Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil du gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les Chambres à organiser, sans délai, la régence par une loi. Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une na-

tion indépendante. — Donné au palais de l'Élysée, le 22 juin 1815 (1). »

Une dernière humiliation manquait à son infortune : Le duc d'Otrante, Fouché, ne la fit pas attendre, et *ce cœur magnanime* recommanda son ancien maître aux égards et à la protection des Chambres. Il fut en effet arrêté qu'une députation irait exprimer à Napoléon, au nom de la nation, le respect et la reconnaissance avec lesquels elle acceptait le noble sacrifice qu'il avait fait à l'indépendance et au bonheur du peuple français (2).

Bien que Napoléon eût solennellement déposé tous les insignes de la puissance souveraine, et qu'il ne fût désormais que le témoin impuissant des faits qui s'enchaînaient si rapidement l'un à l'autre, il n'avait pu se résoudre encore à quitter l'Élysée. Sa présence, à vrai dire, était pour les deux Chambres, non moins que pour le gouvernement provisoire, un continuel sujet de défiance et d'alarme. Quels projets, quel espoir pouvaient justifier son séjour ? Les puissances étrangères semblaient s'inquiéter aussi de cette persistance à rester dans Paris ; elles affectaient de mettre en doute la sincérité de l'empereur, et, sans vouloir arrêter leur marche, apportaient chaque jour de

(1) *Histoire parlementaire*, t. XI., p. 222.
(2) *Ibid.*

nouvelles entraves aux négociations entreprises. Enfin, aux yeux du peuple et de l'armée, Napoléon était toujours le vrai chef de l'État, et si la solitude régnait à l'Élysée, les dehors du palais étaient sans relâche investis par de nombreux rassemblements. Dans ses promenades solitaires il arrivait parfois que le souverain déchu était aperçu de la foule ; aussitôt éclatait l'ovation populaire ; ouvriers et soldats le saluaient à l'envi de leurs applaudissements, et faisaient retentir la ville des cris de *vive l'empereur !*

Pour le décider au départ il fallut invoquer l'intérêt de son fils, l'intérêt du pays et la suprême urgence de se soustraire lui-même aux ressentiments des vainqueurs. Le gouvernement provisoire mit un terme à son indécision en proclamant son fils. Ne pouvant plus élever d'objection sur ce point dont il avait fait, disait-il, la condition absolue de son abdication, Napoléon abandonna la capitale pour n'y plus rentrer ; mais repris aussitôt de ses incertitudes, et, voulant peut-être dans ce dernier asile, interroger encore le sombre avenir qui s'ouvrait devant lui, il se retira d'abord à la Malmaison. A la veille de se trouver captif de l'Angleterre et de l'Europe, l'ancien maître du monde était dès ce moment prisonnier de Fouché. Une lettre de cet homme à Davoust avertissait le maréchal que, les circon-

stances étaient telles, qu'il devenait indispensable que Napoléon consentît à se rendre à l'île d'Aix : « S'il ne s'y résout pas à la notification que vous lui ferez de l'arrêté ci-joint, vous devrez le faire surveiller à la Malmaison, de manière à ce qu'il ne puisse s'en évader (1). »

L'insolente témérité du Prussien Blücher, qui se proposait d'enlever *Bonaparte, afin de le faire pendre à la tête de ses colonnes*, avait précipité sa marche à ce point qu'il se trouvait complétement isolé des autres armées alliées. A peine instruit de son audace, le général qu'il *voulait pendre*, voyant que la fortune offrait à son génie l'occasion inespérée de venger nos revers, s'imagina dans ce moment suprême qu'il lui serait permis de tirer l'épée. Sans revenir sur son abdication, il insistait, dans une lettre remise par le général Becker à la commission de gouvernement, pour conduire au feu nos soldats, s'engageant après la victoire à rentrer dans la vie privée. Carnot donna tout son appui à la proposition; mais le duc d'Otrante s'écria : *Se moque-t-il de nous?* Il est certain qu'on ne pouvait séparer le général de l'empereur, et que rappeler Napoléon ce n'était pas seulement revenir sur des faits consommés, mais violer les engagements pris avec les puissances

(1) *Histoire parlementaire*, t. XL, p. 285.

étrangères, et s'exposer dès lors à d'incalculables désastres. L'ex-empereur n'obtint donc qu'un refus. « J'en étais sûr, dit-il au général Becker, ces gens-là n'ont point d'énergie ! Hé bien, puisque c'est ainsi, partons ! » Avait-il donc besoin de cette épreuve pour être convaincu que l'on voulait sans lui, malgré lui, régler les destinées de la France, et que maintenant il n'était plus qu'une victime expiatoire. Comment se rendre si tard à l'évidence ? et quel vertige l'avait conduit à laisser fuir tant d'heures précieuses où ceux-là mêmes qui désertaient sa cause se seraient empressés de lui assurer un refuge, et de favoriser son départ pour les États-Unis ? Étrange idée que celle qui le poussait à réclamer les droits d'un citoyen anglais ! Quoi qu'il en soit, dès son arrivée à Rochefort, Napoléon évoquant de classiques souvenirs, écrivit au régent d'Angleterre : « Altesse Royale, en butte aux factions qui divisent ma patrie, et aux hostilités des puissances de l'Europe, j'ai dû terminer ma carrière politique, et viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer britannique. Je me place sous la protection de ses lois, et en réclame la sauvegarde de Votre Altesse Royale, comme du plus puissant, du plus constant, du plus généreux de mes ennemis. » La foi punique du cabinet anglais allait bientôt répondre à cet appel de l'infortune. Sur la sim-

ple assurance donnée verbalement à M. de Las-Cases par le capitaine d'un bâtiment en croisière, qu'il avait reçu de son gouvernement l'autorisation de conduire Napoléon et sa suite en Angleterre, s'il jugeait à propos de s'y rendre, l'ex-empereur n'hésita pas à monter sur le *Bellérophon*. Tant que dura la traversée, les respects, les égards dont il fut entouré entretinrent son illusion ; mais à Plymouth où il arriva le 26 juillet, on jugea tous ces ménagements inutiles, et le voile fut déchiré. On ne connaissait plus qu'un *général Bonaparte* auquel un lord anglais vint signifier froidement l'inexorable arrêt des puissances alliées. Ses ennemis enfin s'oublièrent jusqu'à lui enlever son épée, et le 7 août 1815 lord Keith remit son prisonnier désarmé à sir Georges Cockburn, commandant le *Northumberland*. En naviguant vers le rocher, c'est-à-dire vers la tombe où l'entraînait l'hospitalité britannique, Napoléon ne parvint pas toujours à maintenir son âme à la hauteur de ses revers ; et ses accès de tristesse et de découragement laissèrent plus d'une fois deviner son dégoût de la vie. « Je pourrais bien leur échapper, dit-il un jour à M. de Las-Cases, car, après tout, mes principes intérieurs ne me gênent guère (1). » Nous n'eussions

(1) *Biographie des contemporains*, par A. Rabbe, etc., art. BONAPARTE.

pas reproduit ces paroles, même en laissant à qui de droit le soin de démontrer leur authenticité, si d'une part, elles ne résultaient pas presque invinciblement de la situation où se trouvait placé le glorieux captif, et si de l'autre, elles n'avaient été confirmées d'avance par les deux tentatives de suicide dont l'empereur lui-même a transmis le souvenir à la postérité.

Que pensait-il enfin de la mort volontaire?

Au temps le plus radieux d'une vie si remplie de prodiges, alors que la fortune, souriant à son génie, lui laissait entrevoir la pourpre impériale, Napoléon premier consul, apprit que deux grenadiers de sa garde avaient fini leurs jours par le suicide. Il arrêta que l'on mettrait à l'ordre de la garde (22 floréal, an X) : « Qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions ; qu'il y a autant de vrai courage à souffrir avec constance les peines de l'âme qu'à rester fixe sous la mitraille d'une batterie. S'abandonner au chagrin sans résistance, se tuer pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir vaincu. »

CHAPITRE XIII.

SECONDE RESTAURATION.

I. Ministre et régicide; listes de proscriptions; cour des pairs, cours prévôtales; Ney, Labédoyère, Brune, Ramel, etc. — II. Licenciement de l'armée, duels et suicides; officier, commissaire et gendarme; un *brigand* de la Loire, *chevalier du lys*; le roi de Rome et le conseil de guerre; testament d'une ouvrière. — III. Paul Didier et la conjuration de Grenoble; mort d'un officier de hussards; un valet de bourreau. — IV. Caron, Berton et le médecin Caffé. — V. Le marquis de Maubreuil et le prince Talleyrand. — VI. Un agent du roi.

I

En voyant sa couronne passer sans coup férir de son front légitime au front dominateur de l'exilé de l'île d'Elbe, Louis XVIII avait paru comprendre qu'il recueillait les fruits d'une politique inhabile et violente. Aussi devant la haine et le mépris de l'armée, devant l'indifférence et la désaffection du pays, le vieux monarque avait d'un air contrit daigné faire à la France cet aveu

solennel : « Mon gouvernement a dû faire des fautes ; peut-être en a-t-il fait. »

La seconde restauration promettait donc de réparer les torts de la première. Mais rassuré bientôt par les soldats de l'étranger qui occupaient le territoire, et se croyant certain de n'avoir plus à fuir, puisque l'usurpateur était mort désormais à la vie politique, le roi n'aperçut plus aucun inconvénient à traiter les Français comme un peuple rebelle et que ses armes auraient conquis.

De retour aux Tuileries le 8 juillet 1815, il signala peu de jours après sa rentrée paternelle, en apposant le sceau royal à des listes de proscription où se trouvaient d'illustres noms qu'un prêtre régicide livrait à la vengeance des ultra-royalistes.

Fouché, que le lecteur a déjà nommé, était bien en effet, le ministre choisi par le frère de Louis XVI, et l'homme que les fidèles soutiens du trône et de l'autel avaient amnistié de ses anciens forfaits, autant pour le payer de son concours et de ses trahisons, que dans l'espoir de l'employer à de nouvelles iniquités.

Devenus implacables dans leurs ressentiments, les chefs du parti dominant ne demandaient pas moins que le supplice de leurs ennemis, et le gouvernement, jaloux d'adopter leurs fureurs, prit tout d'abord ses victimes expiatoires parmi les héroïques débris de Waterloo. A la cour des pairs

et dans les cours prévôtales, on vit alors de hauts dignitaires de l'empire rivaliser d'ardeur avec les émigrés pour immoler juridiquement d'anciens compagnons d'armes. Déjà Labédoyère et le maréchal Ney étaient tombés sous le feu des vétérans, et le meurtre, prêtant main forte à la justice sommaire des tribunaux politiques, avait donné dans le Midi le signal de la Terreur blanche. Le peuple de Marseille égorge dans une seule nuit huit cents mamelucks qui, depuis la campagne d'Égypte, n'avaient cessé de partager la gloire et les dangers de nos légions. Nîmes et le département du Gard n'offrent aux yeux épouvantés que des scènes de carnage et de dévastation, tandis qu'Avignon et Toulouse assurent l'impunité aux assassins de Brune et de Ramel. De leur côté, les juges fonctionnaient sans relâche, et d'autres généraux tels que Mouton-Duvernet, Chartran, César et Constantin Faucher furent passés par les armes. Enfin la réaction atteignit tous les rangs de l'armée, et les glorieux soldats que le parti de l'étranger appelait si noblement les *Brigands de la Loire*, payèrent l'impôt du sang aux héritiers de saint Louis.

Les fonctionnaires civils, connus par leur dévouement à l'empereur, furent également l'objet des représailles sanglantes exercées par le gouvernement des Bourbons. A ce titre, le comte de

Lavalette, ancien aide de camp de Napoléon et directeur général des postes, ne pouvait échapper à la sentence de mort. Mais grâce à l'inspiration que sa noble femme avait puisée dans son courage et plus encore dans son affection pour le père de son unique enfant, le condamné parvint à tromper la rage de ses persécuteurs. Il nous apprend dans ses *Mémoires* que, se sentant frémir à la pensée de l'échafaud, et ne pouvant accoutumer son âme à ces hideux préparatifs qui font descendre une victime humaine au rang de l'animal que l'on conduit à l'abattoir, il ne retrouva le calme et l'énergie dont il avait besoin qu'en se voyant possesseur d'une arme, et maître par conséquent de disposer lui-même de ses derniers instants (1).

II

Entre le peuple et l'armée, ou si l'on veut entre les souvenirs de gloire et de liberté, il y eut alors un accord secret, un pacte involontaire, cimenté par la haine que la génération nouvelle portait à ces revenants d'un autre âge. Déchue de la haute position que la victoire lui assurait depuis vingt ans en France et en Europe ; abreuvée de dégoûts et sous les yeux de l'étranger, mise pour ainsi dire

(1) Lavalette, *Mémoires et souvenirs*, t. II.

en état de surveillance, l'armée était plus hostile encore que la population à la dynastie des Bourbons. En butte aux persécutions des autorités militaires et sans cesse traqués par la police, les officiers en demi-solde, dont l'avenir était brisé, et qui luttaient chaque jour contre les besoins de la vie matérielle, cherchaient un soulagement à leurs inimitiés en s'attaquant aux *ci-devant*, aux *voltigeurs* de l'ancien régime et surtout aux gardes du corps du roi et de Monsieur. De là des duels où le peuple prenait toujours parti pour le vieux soldat. Le suicide enfin intervenait en dernier appel, et les procès-verbaux des archives nous ont initié à ces muettes et profondes douleurs qui, ne sachant plus où se prendre, demandaient à la terre le repos de la tombe.

Bien que maintenu dans les cadres de l'armée active et chargé comme colonel du commandement de la gendarmerie royale, un militaire se coupe la gorge avec un rasoir. Il était, dit le procès-verbal, *fatigué de la vie et ne pouvait oublier son empereur*.

Autre suicide : « L'événement ci-joint, dit le commissaire de police, exige qu'on en fasse connaître quelques détails, parce qu'il faut que M. le préfet, le ministre et le roi sachent ce qui se passe.

« On a nommé officier de gendarmerie, *Étienne*, cocher de madame *Dumuy*. Cet Étienne est un

très-brave homme; ex-sergent-major de l'armée de Condé; il a rendu des services essentiels aux princes, et c'est un serviteur du roi très-sûr; mais il est cocher, et quittant le siége tout à l'heure sur lequel il est depuis quatorze ans.

« Étienne est logé chez madame Dumuy, rue de Bourbon, n° 3; le brigadier de gendarmerie Chaumontel, âgé de vingt-huit ans, est venu accidentellement loger à côté, n° 7; de là notoriété, parmi les gendarmes, de l'état du nouvel officier. N'importe, Chaumontel a déjeuné avec lui, a payé la dépense, l'a quitté et est allé se brûler la cervelle devant le quai Voltaire, en face du Louvre.

« Sans doute Chaumontel était un *crâne*, rempli des idées fausses et arrogantes de l'armée de la Loire d'où il revenait; mais il y a une manière de ramener ces *lions*, et on ne la prend pas toujours. *Les esprits sont bien voisins du désespoir*, et il ne faut pas les irriter. Si Chaumontel n'avait pas eu un fond de probité, avant de s'en prendre à lui, il pouvait faire beaucoup de mal. »

J'ai l'honneur, etc. SOBRY, commissaire.

Pour oser dire en ces jours de violence que les esprits étaient voisins du désespoir et qu'on s'y prenait mal pour les ramener, il fallait être assurément dominé par la pensée du devoir, non moins que par la conviction que cet état violent pouvait

donner naissance à de sérieux dangers. Toujours est-il que ce magistrat se rendait courageusement l'interprète d'une vérité dont nos procès-verbaux sont trop souvent la preuve irrécusable. Il doit suffire ici d'en donner quelques exemples :

Un ancien lieutenant-colonel du génie, âgé de 55 ans, se tue d'un coup de pistolet. Il ne pouvait se faire à l'idée que la France eût à supporter la honte et le fardeau de l'invasion.

Un militaire revêtu de l'uniforme de la gendarmerie entre au milieu du jour chez un marchand de vins. Il y reste quelques heures, sans boire toutefois avec excès, et fait entendre à diverses reprises les cris de : Vive l'empereur ! Vive Napoléon ! Dans la salle où il se trouvait, d'autres personnes se plaignirent de cette manifestation et échangèrent avec lui quelques paroles assez vives. Le gendarme cependant ne paraissait pas disposé à quitter la place, quand vers neuf heures il tira brusquement un rasoir de sa poche et se coupa la gorge.

On le porta à l'Hôtel-Dieu. « Ce particulier, dit le docteur Pelletan, paraissait avoir l'esprit exalté par les événements politiques, et néanmoins affectait une tranquillité qui avait fait suspendre les moyens de sûreté qu'on emploie en pareil cas. » Profitant d'un moment où les surveillants n'étaient plus sur leurs gardes, il s'élança dans la Seine,

et, si prompts que fussent les secours, on n'en retira qu'un cadavre.

N'oublions pas de noter en passant que ce pauvre soldat, que la ferveur de son bonapartisme et l'amertume de ses regrets venaient d'entraîner au suicide, avait été toutefois déclaré digne de la décoration du Lys dont on trouva le brevet sur lui. On jugera par là du rare discernement qui présidait alors à la distribution de cet insigne réservé aux fidèles. Ajoutons même que dans cette occasion le malheureux gendarme ne fut pas seul l'objet d'une faveur qu'il appréciait si mal ; il devint chevalier du Lys par mesure générale, et partagea cet honneur imprévu avec sa compagnie tout entière.

Les pièces jointes au procès-verbal étaient ainsi conçues :

« Au quartier général du Mans, 19 août 1814.

« Le maréchal de camp Louis Girard, commandant le département de la Sarthe, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, etc., à M. le capitaine *Philippon*, commandant la gendarmerie royale du même département, chevalier membre de la Légion d'honneur :

M. le capitaine,

« Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Angoulême, pour récompenser le zèle et le dévoue-

ment de la gendarmerie que vous commandez, lui a accordé la décoration du Lys.

« Je m'empresse de vous donner cette nouvelle, connaissant moi-même les bons services de cette brave troupe. »

J'ai l'honneur, etc.

GIRARD.

Brevet du lys : « En vertu de l'autorisation ci-dessus établie, le capitaine commandant la compagnie de la Sarthe, soussigné, autorise le sieur Freslon (Pierre), âgé de 37 ans, gendarme à cheval à la résidence de Sablé, à porter la décoration du Lys, comme un témoignage honorable de *sa fidélité et de son entier dévouement à la personne de Sa Majesté le roi Louis XVIII, et de l'auguste famille des Bourbons.* »

Capitaine de cavalerie à l'âge de 25 ans, le sieur X... avait partagé le sort des *brigands de la Loire,* et, renonçant à la carrière des armes, il s'était fait commis-marchand. Les 130 francs attachés à sa croix composaient, en effet, toute sa fortune militaire. Mais dans sa position nouvelle il n'avait pu dépouiller le vieil homme, et le cœur du soldat battait toujours sous l'habit du marchand. Le moyen de rencontrer un ancien compagnon d'armes sans parler de la France, de Sainte-Hélène, du *grand Napoléon* et de son fils !

Un jour, donc s'abandonnant à la magie des souvenirs, il avait eu l'imprudence de boire à la santé du roi de Rome. Traduit pour ce fait au conseil de guerre, il y trouva des juges qui, se faisant un devoir de *proportionner* la peine au délit. le condamnèrent à mort. Grâce toutefois à l'entremise d'un oncle, maréchal de camp, sa peine fut commuée en sept mois de prison que le jeune officier réduisit lui-même à néant en se brûlant la cervelle.

Les soldats continuaient à cacher dans leurs sacs leur cocarde aux trois couleurs ; ils fêtaient en secret la Saint-Napoléon, et gardaient le silence lorsque les princes les passaient en revue. De même qu'en 1814, on s'agitait dans l'ombre, et les conspirations avaient encore l'armée pour foyer principal. Chaque fois que l'insuccès d'un complot amenait les coupables devant les tribunaux, on pouvait affirmer d'avance que les sympathies populaires étaient acquises aux conjurés. Il nous serait facile à l'appui de cette assertion d'invoquer nos procès-verbaux de suicides, et ces modestes témoignages empruntés à la vie privée, suffiraient seuls à démontrer avec quelle puissance le régime impérial parlait encore à l'imagination du peuple.

Parmi les preuves à la fois naïves et bizarres de cette dévotion à l'empire ou plutôt de ce dévoue-

ment à l'empereur, il nous sera permis sans doute de citer celle-ci qui se recommande d'ailleurs par son extrême concision.

La femme B..., âgée de 38 ans, vivant seule et péniblement du travail de ses mains, avait, à défaut de famille, reporté toutes ses affections sur l'empereur déchu. La captivité du grand homme était pour elle un continuel sujet de tristesse, et cédant à sa mélancolie, elle eut recours au procédé qui n'est hélas ! que trop connu dans les mansardes et mourut asphyxiée près d'un réchaud de charbon. Son testament politique était renfermé dans le quatrain suivant dont nous respectons l'orthographe :

Sou le regne du Bourbon
Si lon aime Napoléon,
Lon mange de la prison
Fau mieu mourir du charbon (1).

Donnons maintenant un souvenir aux enfants de Gracchus Babeuf. On sait qu'au moment même de sa condamnation, le fougueux démocrate avait recommandé ses fils aux patriotes. Félix Lepelletier, frère du conventionnel assassiné par le garde Paris, s'était chargé d'Émile, et le général Turreau avait adopté l'autre enfant nommé Camille. Revenu de l'île d'Elbe avec Napoléon, Émile dans

(1) Archives de la Préfecture de police.

les *Cent-Jours* s'était séparé de l'empereur à l'occasion de l'acte additionnel. Sous la Restauration il fut arrêté comme éditeur du *Nain jaune*, et condamné à la déportation ; il resta dans les prisons du Mont-Saint-Michel jusqu'en 1818.

Quant à Camille, désespéré de nos désastres, il se donna la mort en se précipitant du haut de la colonne Vendôme, le jour où les armées des puissances étrangères entraient pour la seconde fois à Paris (1).

III

Nos humbles procès-verbaux vont céder un instant la place aux documents historiques, mais par cette raison même, confiant dans les souvenirs de nos lecteurs, nous ne donnerons ici qu'une rapide esquisse de la conjuration de Grenoble, en 1816.

Ce mouvement que la force des armes réprima si facilement, et qui fut cependant si cruellement puni, demeure encore enveloppé de mystère, ou du moins laisse à l'historien des doutes que le temps n'a pas entièrement dissipés. L'insurrection offrit ce caractère étrange que la bannière des conjurés était loin d'exprimer les convictions de leur chef. On engagea la lutte aux cris de *Vive*

(1) *Biographie des contemporains*, par A. Rabbe, etc.

l'empereur! et toutefois, s'il faut s'en rapporter à l'opinion commune, Paul Didier, maître des requêtes et conseiller à la Cour de cassation en 1814, agissait dans l'intérêt exclusif de Louis-Philippe d'Orléans. Ainsi les malheureux que l'on menait au combat, c'est-à-dire à la mort, sacrifiaient leur vie pour une cause qui n'avait aucun droit à leur dévouement. Déjà voisin de la vieillesse, Didier donna l'exemple de la plus rare valeur et déploya les qualités du chef et du soldat. Une autre conspiration organisée par ses soins à Lyon, dès le commencement de l'année 1816, avait jeté l'autorité dans les plus vives alarmes et le tenait lui-même sous le coup d'un mandat d'amener. Mais non content de se soustraire aux recherches, il parvint à soulever cinq à six cents campagnards des environs de Grenoble. Cette bande de paysans eut à soutenir le choc de la légion de l'Isère et fut mise en déroute. Didier, bravant le feu des soldats, se précipite au milieu des fuyards et prodigue inutilement sa vie pour les ramener à l'ennemi. Demeuré presque seul, il cherche enfin son salut dans la fuite. La colonne qui le poursuivait, rencontre un insurgé revêtu de l'uniforme d'officier de hussards; mais celui-ci n'avait plus rien à redouter des vainqueurs; son cheval, debout à ses côtés, penchait tristement la tête et flairait son cavalier mort. C'était le capitaine Jouannini que le

suicide avait mis hors des atteintes de la justice militaire. Il comptait de même emporter dans la tombe le nom de ses complices; mais, surpris par la mort, il n'avait eu dans sa courte agonie ni le temps ni la force d'avaler entièrement la liste que des mains ennemies saisirent entre ses dents. Le commandant Ravix était en tête, et son sort fut fixé. De fortes présomptions l'avaient fait arrêter la veille ; mais en l'absence de preuves matérielles on avait dû lui rendre son épée. Pour mieux se raffermir dans l'esprit de ses chefs, le malheureux, que rien n'avertissait de cette révélation posthume, s'offrit spontanément au général Donnadieu qui le fit prisonnier (1).

A la réaction de 1816 se rattache un autre fait que l'histoire vengeresse a recueilli et qu'il convient de reproduire.

Par suite de délations mensongères, un chirurgien nommé Baux, avait été traduit devant une cour prévôtale qui, se rendant à l'évidence, avait dû prononcer un arrêt d'acquittement. On différa cependant sa mise en liberté, et Baux était encore dans les prisons de Carcassonne quand il fut impliqué dans un autre complot qu'avaient formé, disait-on, deux de ses compagnons d'infortune. Il s'agissait cette fois d'une tentative d'évasion, et

(1) Vaulabelle, *ouvrage cité*, t. IV, p. 127.

Baux n'y figurait que pour une signature arrachée par la trahison ou l'importunité.

La mort pour un pareil délit ! Telle fut, en effet, la sentence des juges ; mais leur crime ici parut si manifeste que les valets mêmes du bourreau lui refusèrent leur assistance pour dresser la hideuse machine. Un portefaix, après bien des instances, consentit à les remplacer, et maudit bientôt sa faiblesse ou sa cupidité, car ce rôle de valet qu'il ne remplit qu'une fois eut le suicide pour dénoûment. Objet d'horreur et de mépris, il fut aussitôt rejeté de sa corporation qui, par un accord unanime, lui prescrivit de s'éloigner du port. Il y revint pourtant, mais ce fut pour se jeter à l'eau, et le soir même de l'exécution il avait rejoint les suppliciés (1).

IV

Nous n'avons point à retracer l'histoire de tous les complots qui de 1815 à 1830 eurent invariablement pour but le renversement des Bourbons et, pour ne point mêler à ces recherches les faits qui n'ont pas de relations directes avec la mort volontaire, nous passerons sous silence les *patriotes de 1816*, les *chevaliers de l'Épingle noire*, les *sergents de la Rochelle*, le *colonel Caron* et beaucoup

(1) Vaulabelle, *ouvrage cité*, t. III, p. 230.

d'autres dont les efforts successifs, transformés en drames judiciaires, n'aboutirent qu'à l'échafaud.

La tentative du général Berton nous arrêtera seule un instant.

On ne sait en vérité qui l'emporte, du dégoût ou de l'indignation, en voyant par quels vils artifices, par quelles odieuses manœuvres les agents du pouvoir s'efforçaient d'arracher aux vieux soldats de l'empire la manifestation publique des opinions et du mécontentement qu'ils n'exhalaient le plus souvent que dans les épanchements du foyer domestique.

Engagés l'un et l'autre dans des conjurations distinctes, Caron et Berton tombèrent également dans le piége qui leur fut tendu par la police militaire. Le piége était grossier, sans doute, mais n'en était pas moins infâme, puisqu'il déshonorait à la fois le gouvernement et l'armée. Afin de mettre un terme aux irrésolutions du malheureux Caron, on se rappelle que les sous-officiers Gérard, Thiers, Magnien, Delzaive avaient amené deux escadrons de chasseurs qui comptaient dans leurs rangs un certain nombre d'officiers dissimulant leur grade sous l'uniforme de simples cavaliers. On se rappelle aussi que tous ces traîtres avaient salué leur nouveau chef des cris de *Vive l'Empereur !*

A la même heure pour ainsi dire, des instruc-

tions semblables avaient été données au maréchal des logis Wolfel, qui se mit aussitôt en devoir d'entraîner Berton à sa perte. Il vint à bout de persuader au général que la garnison de Saumur était, comme toute l'armée, impatiente du joug des Bourbons et n'attendait plus qu'un signal pour marcher sur Paris. En conséquence, le 24 février 1822, Berton, compromis sans retour, se mit en route de Thouars pour Saumur, n'ayant d'autre force disponible que vingt-cinq cavaliers et près de cent hommes à pied. Cette troupe, il est vrai, rallia chemin faisant quelques individus qui, plus curieux de voir que de combattre, se débandèrent aux premières démonstrations des autorités militaires. Wolfel, qui avait préparé cette facile victoire, accompagna dans sa fuite le général Berton, et dévoilant enfin son infamie, menaça de mort le fugitif en le couchant en joue, et le ramena prisonnier.

Au nombre des prévenus se trouvait le médecin Caffé, et ce fut le seul dont l'avocat général Mangin se plut à reconnaître les éminents services. Mais ses éloges n'étaient en quelque sorte qu'une arme à deux tranchants, ou, si l'on veut, un moyen détourné de déverser l'injure sur quelques députés qui étaient alors les chefs de l'opposition libérale.

« Pourquoi faut-il, s'écria Mangin, que sur les mêmes bancs la perversité ait fait asseoir un

homme qui, pendant de longues années, a prêté les secours de son art aux victimes de la guerre! Le signe de l'honneur pourrait encore briller sur sa poitrine ; cet homme que la considération publique avait décoré ; cet homme chéri dans son intérieur, honoré au dehors, vivait heureux, jusqu'au jour où Benjamin Constant est venu pour le séduire ! »

La cour d'assises de Poitiers obéit à l'impulsion du parti vainqueur et rendit la sentence suivante :

« Attendu la déclaration du jury qui reconnaît que Berton, Caffé, Saugé, Fradin, Sénéchault et Jaglin sont coupables des complots et attentats dont ils étaient accusés, la cour les condamne à la peine de mort. »

La peine capitale atteignit encore seize autres accusés, jugés par contumace.

Au jour fixé pour l'exécution du jugement, le préfet et l'avocat général se rendirent à la prison, dès six heures du matin, pour signifier à Berton et Caffé qu'à onze heures ils subiraient leur peine.

Les aumôniers de la prison renouvelèrent alors leurs instances auprès des condamnés et passèrent la matinée avec eux.

Bien que Caffé parût prêter quelque attention aux paroles du confesseur, il devint évident que sa pensée était ailleurs. Il se tenait sur son lit, enveloppé de sa couverture et le visage tourné

vers le prêtre. C'est dans cette position qu'il parvint, sans éveiller le plus léger soupçon, à s'ouvrir l'artère crurale, à l'aide d'un bistouri caché dans ses vêtements (1). La mort fut instantanée; on a prétendu cependant qu'il avait eu le temps de dire à l'aumônier : « *Embrassez-moi, je me meurs.* »

« On croit, dit la *Quotidienne* (6 octobre 1822), que Berton avait aussi l'intention de se donner la mort, mais les liens dont on l'a chargé n'ont pas permis l'accomplissement de son projet, et c'est le suicide de Caffé qui a fait prendre au dernier moment cette mesure préventive. A midi et quelques minutes, Berton a quitté la prison. Il était vêtu d'une redingote bleue, et portait une casquette.

« Les exhortations des prêtres qui se sont encore approchés de lui n'ont obtenu que cette réponse : « *Laissez-moi tranquille.* » Il était pâle mais ferme ; il a fait la route en regardant à droite et à gauche. Au pied de l'échafaud, il est monté seul et a fait entendre les cris de *Vive la France ! vive la liberté !* et au moment de livrer sa tête au

(1) Nous avons entendu, sous la Restauration, un avocat, nommé *Marteau*, affirmer très-positivement que c'était par son entremise que Caffé avait pu se procurer l'instrument de son suicide. C'était, au lieu d'un bistouri, une lame de canif que lui, *Marteau*, avait fait remettre au condamné dans un tuyau de plume.

bourreau, il a répété d'une voix forte : « *Vive la France ! vive la liberté !* »

V

Avant de revenir aux archives et de poursuivre dans ces régions inexplorées le cours de nos exhumations, ne laissons pas inaperçus deux faits qui n'ont pas droit sans doute de figurer au premier plan, mais dont on peut toutefois tirer une utile leçon.

Le 20 janvier 1827, une grande solennité réunissait à Saint-Denis, séjour funèbre de nos rois. les officiers de la couronne et la famille royale. A cette commémoration, à ce service expiatoire de la mort de Louis XVI, assistait comme dignitaire le prince de Bénévent. Le recueillement général fut troublé tout à coup par un scandale inouï. Un inconnu sortit de la foule et s'approchant de l'ancien évêque le frappa au visage avec assez de violence pour le renverser à ses pieds en présence de toute la cour. Le prince fut relevé et l'agresseur arrêté. C'était un marquis de Maubreuil qui, le mois suivant, comparut devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention d'avoir frappé *ledit prince à la tempe du plat de la main*. Mais la raison de ce soufflet ? « Talleyrand, répondait

Maubreuil, est l'unique artisan de mon déshonneur et de ma ruine. »

Maubreuil avait servi dans les troupes du roi de Westphalie (Jérôme Bonaparte), dont il avait été d'abord le capitaine des chasses et l'écuyer; mais peu confiant dans la faveur du prince, il en conclut que la carrière des armes n'était ni le plus sûr ni le plus court chemin pour réparer les torts que ses propres désordres avaient faits à l'immense fortune qu'il tenait de son père. Il se lança dans les spéculations et poursuivit surtout avec ardeur la ratification d'un traité passé pour l'approvisionnement de Barcelone. Certain de trouver là la source de ses nouvelles richesses, il ne put pardonner à l'empereur d'étouffer dans son germe un si brillant avenir en se refusant à reconnaître la validité du contrat. Tous ses projets, dès lors inspirés par le souvenir de sa disgrâce, n'eurent pour objet que la vengeance. 1814 arriva, et le conquérant sans couronne parut encore trop menaçant aux rois coalisés. Pour garantir la paix du monde et la sécurité des trônes européens, l'abdication de Fontainebleau et la prison de l'île d'Elbe semblaient de trop faibles gages, et sous la présidence du prince de Bénévent les vétérans de la diplomatie cherchaient entre eux un remède héroïque. On se comprit bientôt; mais il fallait aussi s'assurer d'un exécuteur. Or,

en ce moment même, le marquis de Maubreuil, heureux de contribuer à renverser l'empereur, ne fût-ce qu'en effigie, venait avec d'autres *fidèles* de s'atteler sur la place Vendôme à la statue de l'empereur ; et pour compléter l'avanie, il avait attaché sa croix à la queue de son cheval. De si nobles exploits devinrent un titre à la confiance du prince, et Maubreuil eut à cœur de la justifier. On arrêta les conditions du crime, et le prix du sang fut débattu. Des chevaux, des équipages, le grade de lieutenant général, deux cent mille livres de rente, le gouvernement d'une province : tout cela fut promis comme salaire à l'assassin qui de marquis serait fait duc. Les pouvoirs que reçut Maubreuil étaient signés : *Dupont*, ministre de la guerre ; *Anglès*, préfet de police ; *Bourrienne*, directeur-général des postes, et enfin *Saken* et *Brokenhausen* au nom des alliés. Mais tout en se dirigeant sur le palais de Fontainebleau, le plénipotentiaire modifiait son mandat : « Je le demande à la France, à l'Europe entière, s'écrie-t-il, pouvais-je laisser assassiner Napoléon ? pouvais-je plus encore faire assassiner son fils ? » Cachant peut-être son défaut d'audace sous des scrupules tardifs, il préféra s'en tenir à la seconde partie de sa mission, et renonçant, comme il le dit lui-même, à l'*objet principal* des pouvoirs extraordinaires qui lui étaient confiés, il crut de-

voir se contenter d'arrêter sur la grande route la reine de Westphalie, femme de son ancien maître. Le marquis dans cette expédition ne dédaigna pas de mettre la main à l'œuvre, et prit la peine d'enlever les caisses contenant l'or et les diamants de la princesse. Les personnes constituées dépositaires de ces dépouilles ne se décidèrent, selon la version de Maubreuil, à les transmettre au gouvernement provisoire que vingt-quatre heures au moins après les avoir reçues. Toujours est-il qu'en ouvrant les caisses, la note fournie par la reine permit de constater un déficit considérable. Maubreuil ne se trouva pas bien d'avoir si librement interprété son mandat, et tous les gens intéressés dans cette affaire de grand chemin s'unirent pour l'accabler. Mis au secret à l'Abbaye, il réussit à sortir de prison, grâce à la confusion produite par le retour de l'île d'Elbe, et la police impériale l'ayant fait incarcérer de nouveau, il vint encore à bout de se faire mettre en liberté.

Le marquis de Maubreuil avait gagné Bruxelles dans le plus triste état et se traînant à peine par suite d'un coup de pied de cheval. Mais tout blessé qu'il fut on l'enleva pendant la nuit. L'auteur de cette arrestation, assurément fort peu légale, était le comte de Sémallé, alors commissaire du roi à

Gand. Prisonnier dans la ville où Louis XVIII attendait le triomphe de la coalition, Maubreuil, non moins odieux à ceux qu'il avait cru servir qu'aux partisans de Bonaparte, ne résista pas à cette réprobation, et dans son désespoir il s'ouvrit les veines. Sauvé de son égarement, mais traîné de prison en prison, sa vie ne fut plus qu'un incroyable enchaînement de misères et de persécutions. Arrêtons-nous ici, et disons seulement que si l'expiation fut longue et le châtiment cruel, le malheureux, en s'attachant lui-même au pilori, sut y clouer en même temps les hauts et puissants seigneurs qui le traitaient en bouc émissaire. Il leur rendit honte pour honte, flétrissure pour flétrissure, et fit si bien que la moralité de certains hommes d'État paraissant au grand jour dans toute sa nudité, reçut enfin de la conscience publique le prix qu'elle méritait (1).

VI

Pœnam pro munere. Chagrins, abandon, suicide, tel fut en effet l'unique salaire de trente

(1) *Biographie des contemporains*, par A. Rabbe, etc., et *Revue Britannique*, année 1827.

années de dévouement à la dynastie des Bourbons. Dès les premiers jours de la révolution, Fauche-Borel, qui dirigeait à Neufchâtel un vaste établissement typographique, ne s'en servit pour ainsi dire que dans l'intérêt de la cause royale, et se fit en outre l'émissaire intrépide et le négociateur habile de Louis XVIII et du prince de Condé. Exilé pendant six mois de Neufchâtel pour avoir fait imprimer le testament de Louis XVI, il provoqua, peu de temps après, la trahison de Pichegru, réconcilia plus tard ce général avec Moreau et fut aussi constant dans son amour pour la monarchie qu'il croyait légitime que dans sa haine pour la république et l'empire. En résumé, après avoir vingt fois bravé la mort et sacrifié son repos, sa liberté, sa fortune, et les ressources mêmes de sa famille, au triomphe de la restauration, il se voyait, en 1815, réduit à prendre pour épigraphe du *Précis historique* de ses nombreuses missions, les trois mots que nous avons cités : *Pœnam pro munere*. Peut-être à cette époque espérait-il encore que le jour de la réparation viendrait enfin pour lui ; mais les années s'enfuirent et Fauche-Borel ne recueillit que l'ingratitude et l'oubli. De retour au pays natal, il n'y trouva pour sa vieillesse que le réduit du pauvre, la solitude et l'ennui. Il voulut alors précipiter le dénoûment, et le vieux serviteur, à bout de force et

de courage, se jeta par la fenêtre et se tua sur le coup (1).

C'est en septembre 1829 que le suicide eut lieu.

(1) Vaulabelle, *ouvrage cité*, t. IV, p. 185.

CHAPITRE XIV.

DERNIERS JOURS DE LA RESTAURATION.

I. Charles X et la France ; régime parlementaire ; puissance des chambres et de la presse ; état des esprits. — II. Un suicide chez madame Saqui. — III. Une amie de La Fayette.

I

Au milieu de ses revers la France renaissait du moins à la vie politique, et, bien que la restauration fût par son origine ennemie déclarée des libertés publiques, elle n'avait pu, malgré son droit divin, nous refuser le droit de remontrance, et la charte *octroyée* ramenait parmi nous la libre discussion et le régime parlementaire. Aux jours de représailles et de violence ouverte, avait succédé le cours plus régulier des débats politiques, et les luttes sanglantes de la république et de l'empire faisaient place désormais aux luttes ardentes mais purement oratoires de la tribune et de la presse. Les sentiments, les passions, les idées, tous les

intérêts en un mot, certains de rencontrer dans les chambres et les journaux des interprètes légitimes et des défenseurs éclairés, comprenaient mieux chaque jour l'obligation de renfermer leurs exigences dans le cercle légal, et ces libres issues, ouvertes à l'opinion publique, en auraient prévenu l'explosion si le gouvernement fût resté fidèle au contrat. Mais par malheur les représentants du passé remontaient le courant du siècle, et pratiquaient la ruse en attendant le coup d'État. Qui ne sait en effet que la révolution de juillet fut provoquée par les séditions du pouvoir? Tout en désespérant de ramener à sa cause le dernier roi de la branche aînée, la France, façonnée déjà aux mœurs parlementaires, l'eût certainement maintenu sur le trône, s'il n'avait déchiré la Charte, le seul titre à nos yeux qui le rendît inviolable. Plus l'opinion se prononçait, plus le pays en prenant conscience de sa force était assuré d'avance de la faiblesse de ses ennemis, et moins il était besoin, de l'aveu même des plus ardents, de s'en remettre uniquement au succès d'une conspiration ou d'un attentat isolé. De là vient sans doute que vers la fin de la Restauration l'activité des sociétés secrètes parut se ralentir. A quoi bon, en effet, se chercher dans la nuit, se recruter dans le mystère des *ventes*, quand le peuple entier va se lever; et que déjà les principaux organes de la pu-

blicité prédisent hautement à la dynastie des Bourbons la fortune des Stuarts? En dépit de ses menaces, et si résolu qu'il pût être à recourir à l'*ultima ratio*, le gouvernement inspirait bien plus la colère que la crainte, et loin d'appréhender le retour des fureurs de 1816, chacun sentait que le pouvoir s'avançait vers l'abîme. Or, dans cette situation l'occasion manquait à la mort volontaire, et nous ne saurions rencontrer ici les causes qui, dans les premières phases de nos discordes intestines, instruisaient les hommes à mépriser la vie. Ainsi qu'on l'a pu voir, le suicide dans les tourmentes sociales, est avec l'échafaud la dernière expression des passions politiques. Il est le sûr indice de la terreur profonde exercée par un maître ou par un parti dominant. Au plus fort de la guerre civile et sous la dictature des comités, il était l'asile des vaincus, et, comme nous l'avons dit, il se multipliait en raison des exécutions juridiques. Sous le consulat et l'empire il devient le partage des prisonniers d'État, et de 1815 à 1817, les violences des *ultras* et la terreur blanche nous ramènent aux suicides de la révolution. Puis les faits s'amoindrissent et disparaissent même aux yeux de l'historien qui n'a pas pour mission de reproduire des drames intimes et des malheurs privés. Quant à nous, réduit aux procès-verbaux des archives, nous y pourrions encore puiser assez

d'exemples pour suivre à divers degrés de l'échelle sociale le mouvement de l'esprit public ; et si pour abréger nous passons brusquement du premier au dernier échelon, nous verrons, malgré l'extrême inégalité que mettent entre les hommes l'indigence et la fortune, l'ignorance et le savoir ; nous verrons les mêmes préoccupations des affaires politiques peser sur la pensée de ceux, qui par des motifs souvent très-différents, se préparent à quitter la vie. Comme preuve à l'appui nous rencontrons ces deux suicides :

II

« Monsieur le préfet,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'hier à dix heures du soir pendant la représentation qui a eu lieu au théâtre des Acrobates, un individu placé au centre du parterre s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet.

« Cet événement ayant troublé le spectacle, M. le commissaire de police fit sur-le-champ évacuer la salle ; il ordonna ensuite que cette individu fût fouillé ; on trouva sur lui plusieurs matières combustibles, entre autres du phosphore et des pétards.

« Sur la demande de madame Saqui, quatre

sapeurs-pompiers ont passé la nuit à son théâtre.

« Le lieutenant-colonel, commandant le corps des sapeurs-pompiers,

« Baron de PLAZANET. »

Déposition du sieur Desquenne, ouvrier raffineur : «... lequel nous a dit que lui et son épouse également présente devant nous étaient assis au parterre du théâtre des Acrobates, sur une des dernières banquettes; qu'au moment où l'acteur en scène posait une paire de pistolets sur la table, ils ont entendu rire derrière eux, et qu'au même instant ils ont vu la flamme d'un briquet phosphorique et entendu une détonation ; qu'ils se sont retournés et ont vu l'individu dont le cadavre est devant nous, chanceler et être reçu par un gendarme placé derrière lui ; que cet individu avant de mourir n'avait proféré aucune parole. »

13 septembre 1827. — Quartier du marché Saint-Jean.

Signé : DESQUENNE. *Tison*, commissaire de police.

L'autorité dut pousser plus loin son enquête, et les papiers trouvés sur l'inconnu fournirent des renseignements plus précis.

Isidore Tridon, âgé de 22 ans, était fabricant

de règles, équerres, etc.; mais il paraît que, renonçant momentanément à son industrie habituelle, il s'était aventuré à distribuer, sur la voie publique, on ne sait trop quel ouvrage qui, n'étant pas du goût de la police, fut saisi par ses agents, sans préjudice des poursuites exercées contre le distributeur.

Le jeune homme s'indigna d'une mesure qui lui semblait injuste et tyrannique, et, furieux de son impuissance, cet esprit malsain arriva de prime abord à la pensée du suicide. Laissons-le d'ailleurs expliquer lui-même sa ferme résolution dans un écrit préparé d'avance :

« Ce coup de pistolet est pour avoir l'honneur de saluer M. Lalane en reconnaissance du 3 septembre, pour avoir eu la bonté de me faire saisir sans m'avertir des dangers que je courais en distribuant cet ouvrage. M. Lalane est aussi bon dans l'emploi d'exempt de police, comme il peut l'être pour danser sur la corde.

« J'ai agi d'économie, j'ai employé un bout de canon de fusil pour me servir de pistolet, je l'ai recouvert en papier pour que l'on n'aperçoive pas la clarté du fer. Au moins de cette manière, les personnes qui me l'ont vu dans les mains auront cru sans doute que c'était un bâton de sucre d'orge.

« C'est une expérience que j'ai voulu faire,

mais je vois qu'elle ne peut se répéter souvent, car ça vous fait sauter le cœur, et on est dans le cas d'en mourir.

« Qui casse les glaces les paye.

« On dit que quand on est mort il faut craindre l'enfer. A cet égard, si je crains d'y aller, que sera-ce donc pour M. le ministre Villèle, l'auteur des contre-révolutions, telles que l'époque du droit d'aînesse, la liberté de la presse, l'abolition de la garde nationale et la nomination de messieurs les députés; en un mot, c'est l'auteur de plusieurs crimes. Ce que j'en dis est une faible esquisse de ce qui s'est passé en peu de temps à la connaissance de tout le monde.

« En mourant, je n'ai qu'un regret d'abandonner un père, surtout une mère dont ma plume est incapable pour en marquer les qualités.

« Je salue tous mes amis pour la dernière fois.

« ISIDORE TRIDON. »

« Vous ne chercherez pas l'orthographe, car ce serait inutile. »

Dans cette lettre accusatrice on retrouve, en effet, tous les caprices, ou si l'on veut, tous les hasards de la plus complète ignorance, et nous avons dû faire grâce au lecteur de cette profusion de signes hiéroglyphiques. Le style assurément n'est pas moins étrange; mais si bizarre que soit

la forme, il est facile d'en dégager une pensée sérieuse, et le dédain n'est pas de saison en présence du suicide. Le pauvre diable après tout a traduit dans la langue des esprits incultes, l'impression générale et l'opinion publique. Il s'est fait naïvement l'écho du blâme universel soulevé par les actes du ministère Villèle, et dans sa courte énumération on reconnaît sans effort la loi tendant à rétablir le droit d'aînesse, le licenciement de la garde nationale, la suppression de la liberté de la presse et la fraude s'exerçant au grand jour dans les colléges électoraux; puis, répondant toujours aux rumeurs populaires, il ajoute : « Ce n'est là qu'une faible esquisse de ce qui s'est passé en peu de temps à la connaissance de tout le monde. »

On se demande seulement par quelle association d'idées l'enfant du peuple est venu prendre congé des hommes et de la vie au théâtre des acrobates. Si l'on en juge par le ton leste et dégagé dont il parle de ses préparatifs, il aura cru que pour *mourir à la française*, il fallait procéder gaiement et narguer le destin. Peut-être a-t-il été séduit par le contraste inattendu d'un suicide politique accompli devant des danseurs de corde. Gardons-nous cependant d'insister sur une idée qui, peut-être, nous entraînerait à des rapprochements malséants et qui seraient désavoués

d'avance par nos habitudes d'esprit et la gravité du sujet.

III

Des mariniers, apercevant le corps d'une femme que ses vêtements semblaient soutenir à la surface de l'eau, l'attirèrent à eux et peu d'instants après le déposèrent sur le rivage.

Déjà la mort avait mis son empreinte sur ces froides dépouilles, et l'officier public commença son enquête.

A l'élégante simplicité de ses vêtements, on pouvait présumer sans doute, que l'inconnue appartenait aux classes favorisées de la fortune; mais une indication si vague n'eût pas empêché le cadavre de reposer après tant d'autres, sur les dalles de la Morgue : heureusement, divers écrits trouvés entre la robe et le corset fournirent à l'autorité les éclaircissements dont elle avait besoin.

Ces derniers témoignages qui sont restés joints au dossier, se composent de dix morceaux de papier qui, sans doute, avaient servi de brouillons, et de deux lettres sans adresse et sans date, dont l'une est signée *Lallemand*. De l'examen de cette correspondance, il résulte d'abord que la mort était préméditée, puis que cette dame par ses rela-

tions, non moins que par ses qualités personnelles, était appelée à figurer parmi l'élite de la société parisienne. Nous citerons à l'appui les noms de ceux qu'elle paraît compter au nombre de ses plus chers amis et de ses connaissances intimes : le général Lafayette, M. de Gérando, le général Lamarque, M. de Crouzas, caissier de la Banque, les généraux Valazé, Haxo, Berthezène, M. de Morlaincourt, chef de bataillon, M. V....., aide de camp du général Haxo (aujourd'hui maréchal de France), puis le comte de Vauban dont elle était la filleule. Autant de noms, autant de familles où elle était, à ce qu'il semble, accueillie et recherchée.

Vers l'âge de trente-six ans (période de transition et de déclin si souvent redoutable), madame de P..., veuve d'un colonel du génie, éprouva de violents chagrins, qui lui firent prendre la vie en haine et la mort en passion. Une imagination ardente, une sensibilité presque maladive l'exposaient sans cesse à de cruelles blessures. « Figurez-vous, Madame, écrit-elle, qu'un raisonnement faux, un acte inique, tout ce qui sent la fraude, l'hypocrisie, la mauvaise foi produit sur moi le même effet qu'une musique discordante sur l'oreille délicate du mélomane le plus irritable. »

Presque à la veille de la révolution de Juillet, elle suit avec une inquiétude fébrile la marche

des événements, et se plaint amèrement de n'y pouvoir participer que par des vœux stériles.

« Je ne sais sur nos élections (c'est à un ami qu'elle s'adresse) rien autre chose que ce que je lis dans mon journal, mais la plupart de celles de nos grands colléges sont de nature à prolonger la lutte. Par suite du même esprit, votre destitution aura lieu pour m'affliger sans me surprendre. Ah ! dans ma féminine impuissance d'agir pour mon pays, combien est accablant le loisir d'assister aux atteintes portées à ses plus dignes soutiens ! Je plains les oppresseurs et non les opprimés ; mais sur mon âme aussi, la fraude et l'injustice produisent un déchirement cruel, et la conviction de ce qu'il y a de glorieux dans certaines disgrâces n'en calme pas la souffrance. »

La destitution dont parle ici madame de P... avait, en effet, par des raisons toutes politiques, privé M. L..., professeur à Montpellier, de la chaire qu'il occupait avec la plus haute distinction. Poursuivie par le souvenir de cette mesure brutale, et persuadée que de nouveaux succès attendent dans une autre voie le chirurgien célèbre, madame de P... s'estime heureuse de pouvoir mettre à sa disposition soixante-seize mille francs pour le rendre éligible.

« Notre situation politique, lui écrit-elle encore, m'afflige autant que vous, mais par cela

même je fais des vœux ardents pour que la puissance d'agir des derniers soutiens de la chose publique ne se laisse point annuler. Vous êtes malade, ah ! mon cœur se serre à l'idée que vous connaissez les angoisses affreuses que le chagrin produit. Mais j'espère que vous trouverez en vous le remède, en faisant appel à votre propre énergie. Si l'appréhension de voir toucher au palladium de nos institutions vous fait tant de mal, l'espoir encore fondé de les défendre avec succès ne doit-il pas en retour tripler toutes vos facultés ? Et si, contre les probabilités, il fallait subir une défaite, vos efforts mêmes feraient votre gloire et votre consolation. Vous savez quel intérêt vous suivrait alors plus profond que jamais. Au nom des besoins de la patrie, calmez-vous, soignez-vous ; allez aux eaux, s'il le faut ; ajournez vos travaux, s'ils vous fatiguent. Le moral et le physique ne peuvent être séparés ; nécessité est de fortifier l'un pour laisser à l'autre sa puissance.

« M. de Lafayette s'informait l'autre jour où l'on pourrait vous voir. On ne vous pardonnerait plus d'échapper au désir de la famille de vous recevoir à Lagrange. »

Pour nous qui ne séparons pas l'étude de la mort volontaire de l'étude du milieu social, il y a quelque intérêt à voir les opinions de la grande

dame répondre à celles de l'ouvrier, et nous aimons que cette communauté soit bien et dûment constatée par leurs commissaires respectifs. Voici deux officiers publics qui, tenus par état à retourner, ou pour parler moins familièrement à *expertiser* les poches des gens, qu'une mort violente soumet à leur enquête, et qui, sur deux cadavres, retrouvent l'expression imprévue de la réprobation qui, du salon à l'atelier, s'attache au gouvernement des Bourbons. Car, il est évident que l'enfant des faubourgs était l'écho rustique des rumeurs populaires, et que la femme du monde reflétait également les idées dominantes des cercles politiques où se passait sa vie. Or, la maison de Lafayette représentait à elle seule l'élite de la France nouvelle. N'était l'obligation d'user avec sobriété de certains documents privés; n'était aussi la crainte d'exposer le lecteur à des répétitions, nous aurions pu relever dans la classe moyenne des faits intermédiaires aux deux exemples de suicide que nous avons mis en regard. Mais qui peut avoir oublié la part que la bourgeoisie et notamment la jeunesse des Écoles ont prise aux luttes de la restauration? La conclusion qui se présente après une lecture attentive de nos états mortuaires, c'est que l'aveuglement du roi, aux dernières années de son règne, tenait tous les esprits dans une attente solennelle. L'heure ap-

prochait où Charles X allait à jamais fixer les destinées de sa famille et reprendre avec elle le chemin de l'exil sous le soleil ardent des journées de juillet.

Patriote exaltée, madame de P... croyait à l'imminence du combat, et l'espoir d'un prochain triomphe, soutenant ses forces défaillantes, la retenait encore sur la pente fatale où le chagrin l'entraînait. On eût dit, en effet, que la sincère et constante amie de Lafayette et de Lamarque n'attendait pour mourir que l'éclatant succès de la cause populaire. La victoire est à peine connue, que faisant trêve à ses ennuis privés, la pauvre femme cède au besoin de manifester sa joie d'une révolution qui pour elle n'aura pas de lendemain.

« Dès à présent, je me réjouis avec vous de la glorieuse régénération de notre patrie, et de ce qu'il m'a été permis d'assister au plus admirable spectacle dont l'histoire d'aucun peuple fasse mention. »

Mais les élans de son noble enthousiasme, et, comme elle le dit elle-même, les *ardeurs sacrées* de son patriotisme n'avaient pu l'empêcher d'entendre les cris discordants de l'émeute. Avant de succomber au mal secret qui la dévore, elle trace encore d'une main mal assurée ces dernières paroles :

« Il était temps que nos ouvriers se calmassent...

Je suis épuisée des émotions qui m'ont assaillie successivement depuis notre ère nouvelle (1). »

Heureusement elle ne vit pas l'émeute se transformer en guerre civile, car peu de mois après l'expulsion de la branche aînée des Bourbons, madame de P..., lasse de vivre et de souffrir, avait enfin trouvé dans le suicide le repos et l'oubli.

(1) *Archiv. de la préfect. de pol.*

CHAPITRE XV.

GOUVERNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE.

I. Nécessité de recourir aux procès-verbaux des archives. — II. Ordre public et liberté ; *chacun chez soi, chacun son droit.* — III. Deux ministres du roi devant la cour des pairs ; tentative de suicide de M. T. ; le duc de Praslin ; le comte Alfred de M. ; le comte B. — IV. Le parti républicain ; Armand Carrel et le général Excelmans. — V. Activité des sociétés secrètes. — VI. Coalitions des ouvriers ; questions relatives au salaire, et formules saint-simoniennes. — VII. Influence du saint-simonisme sur le prolétariat. — VIII. Légitimistes et bonapartistes.

I

Le suicide envisagé dans ses rapports avec les événements politiques a, pour ainsi parler, son histoire publique et ses archives secrètes. En d'autres termes, il y a les faits qui prennent place dans nos annales, soit qu'ils aient par eux-mêmes une importance réelle, soit qu'ils empruntent un intérêt puissant à la célébrité de ceux qui en sont les héros ; puis il y a les faits que l'on néglige ou qu'on ignore, les uns parce qu'ils n'ont pas les

proportions voulues pour une œuvre historique, les autres parce qu'ils ne rentrent pas dans le cadre que l'on s'est tracé ou qu'ils n'ont pas enfin sur le cours des choses une influence assez marquée pour mériter un souvenir. Bien que nous soyons loin de nous restreindre aux limites que l'historien s'impose, nous devons constater que la plupart de nos exemples nous ont été jusqu'ici fournis par les ouvrages sur la révolution, le consulat et l'empire; mais vers la fin de la restauration, il devient urgent de suppléer au silence de l'histoire, et force nous est de poursuivre notre œuvre en nous bornant aux documents qui dorment ensevelis dans la poussière de nos archives. Or, il faut bien l'avouer, cette source à la fois abondante et stérile, nous fait craindre au point de vue du suicide politique l'exubérance ou la rareté des faits. On admettra sans doute qu'en dehors de l'arène qui sert de champ clos aux partis, il est d'autres victimes, étrangères au combat, et qui n'en sont pas moins frappées dans leurs intérêts les plus chers. Combien aussi dont la raison succombe, au milieu de ces ardents conflits, de ces chocs meurtriers de volontés, de besoins et de passions! On serait donc en droit d'affirmer que de 89 à 1830 et de 1830 jusqu'à nos jours, chaque phase de nos révolutions traîne après elle une légion de suicides provoqués par la misère

et le désordre des facultés mentales. Il y a là deux branches collatérales qui ont assurément pour commune origine les bouleversements politiques, mais que cependant on ne doit pas confondre, sous peine d'enlever aux faits leur caractère propre et leur physionomie distincte. Aussi pour obéir au plan de cet ouvrage, nous persisterons à ne parler ici que des événements où le suicide résulte uniquement de l'antagonisme des idées, et se trouve, comme l'expérience l'atteste, dans un rapport constant avec les rigueurs exercées par les dépositaires de la puissance publique.

Il est vrai qu'en resserrant ainsi notre horizon, nous aurons épuisé bientôt le champ de nos explorations; toutefois nous n'avons point à nous préoccuper de cette infécondité relative, car on conçoit que dans cette longue étude, nous ne saurions avoir pour but de demander à chaque période de nos annales contemporaines une somme égale de suicides. Mais de même que nous avons indiqué les causes qui lors de nos premières discordes ne nous laissaient, pour ainsi dire, que l'embarras du choix, il nous faut à présent rechercher les raisons qui ont dû, selon nous, ralentir, mais sur un point seulement, les progrès de la mort volontaire.

Et cependant, lorsque l'on songe aux embarras

sérieux, aux périls renaissants qui ne cessèrent d'entraver la marche du gouvernement de Juillet, lorsqu'on évoque le souvenir des terribles émeutes qui agitèrent Paris et les départements ; émeutes bientôt suivies des sanglantes journées de juin 1832, d'avril 1834, de mai 1839, et que ce retour vers le passé nous rappelle en même temps les débats orageux de la presse et de la tribune, la propagande des sociétés secrètes, le licenciement des gardes nationales à Lyon, à Strasbourg, à Grenoble, etc., enfin les attentats qui menacèrent tant de fois les jours du nouveau roi, ne serait-on pas, au contraire, tenté de croire *à priori* que les partis engagés dans la lutte et montés à ce degré d'exaltation et de violence devaient, comme en d'autres jours de tourmente, supporter impatiemment la défaite et se réfugier dans le suicide? Il n'en fut pas ainsi, et sans viser au paradoxe, mais pour constater tout d'abord le caractère de cette époque, nous pouvons dire que bien souvent la victoire se trouva dans le camp des vaincus.

II

De Charles X à Louis-Philippe, de la restauration à la monarchie citoyenne, quelle transition subite, et que d'idées intermédiaires franchies

dans le combat, au pas de charge et tambour battant! Tandis que le vieux roi, le roi par la *grâce de Dieu*, dont le sceptre brisé n'était plus en sa main qu'un bâton de pèlerin, allait, pour la troisième fois, demander un asile à des cours étrangères, et que, suivi des siens, il conduisait avec une pieuse résignation le deuil de la monarchie *légitime;* le roi sorti des barricades et tenant ses pouvoirs de la *grâce du peuple*, parcourait la cité paré de l'immortelle cocarde, et se donnant fièrement pour un ancien soldat de Jemmapes et de Valmy. Le chef de la dynastie d'Orléans ne reculait en effet devant aucun souvenir; il se voyait encore aux Jacobins (1), parlait sans embarras de *Louis-Philippe-Égalité*, et dans sa ferveur populaire, mêlant sa voix patriotique aux accents passionnés de la foule, répétait avec elle l'hymne des Marseillais, Que de chemin en trois jours, et qu'il y a loin déjà de la charte *octroyée* au *programme de l'Hôtel de Ville!* On pouvait, il est vrai, douter que ce fût là, suivant le mot prêté à Lafayette, *la meilleure des républiques*, mais il était permis, sur de pareils indices, de présager du moins un règne rempli d'orages et dépourvu de tout prestige.

(1) Désigné par le sort, on sait que le jeune prince *Egalité* exerça, concurremment avec le chanteur *Lais*, les fonctions de censeur-portier au club des Jacobins.

Si nous n'envisageons que les termes du contrat, rien de plus populaire et de plus légitimé que l'avénement de Louis-Philippe, recevant le baptême d'une insurrection armée pour la défense des lois, et, *quoique Bourbon*, ne représentant sur le trône que la souveraineté nationale. Mais dans l'application, il se dérobait au principe qu'il avait proclamé comme la seule base de sa puissance. S'incliner humblement devant les droits du peuple alors qu'il refusait de mettre le pays en demeure d'exprimer, après libre examen, sa volonté suprême, c'était se jouer de la raison et de la conscience publiques; c'était aussi se condamner à n'être que l'élu de la minorité d'une chambre, frappée de déchéance et retombée dans le néant par le fait même de la révolution. On croyait, à vrai dire, et l'espoir ne fut pas trompé, atténuer l'effet d'une contradiction si flagrante, en invoquant l'urgence et le salut public. L'excuse banale de la nécessité fut, on ne saurait le contester, favorablement accueillie par la classe moyenne et l'aristocratie financière. Au plaisir de châtier l'orgueil de l'ancienne noblesse, au désir plus vif encore de lui succéder, vint se mêler bientôt l'effroi des agitations populaires qui ébranlaient le crédit public, paralysaient le mouvement des affaires et tenaient en souffrance tout ce qui constitue la vie matérielle d'une nation. Il suivit de là que les in-

térêts menacés du commerce et de l'industrie se mirent promptement d'accord avec les intérêts dynastiques, et le nouveau régime s'établit. De nombreuses députations apportèrent au pied du trône l'adhésion des provinces, si bien que la France entière, nous désignons ainsi la France électorale, parut sanctionner par un vote indirect l'œuvre du Corps législatif et se rallier au drapeau qui portait pour devise : *Ordre public et Liberté.*

Entre ces deux aspirations des sociétés modernes, si le duc d'Orléans, pénétré de la grandeur du rôle qui lui était échu, eût trouvé dans son âme la force et le courage de tenir la balance égale, autre eût été son règne, autre surtout le dénoûment. Mais son choix était fait d'avance, et le roi des Français, descendant des hauteurs où la victoire du peuple l'avait placé, se fit, nous l'avons dit, le chef et l'associé de la classe moyenne. Il prit ainsi la partie pour le tout, et le sens moral de cette alliance apparut clairement dans cette nouvelle maxime : *Chacun chez soi, chacun son droit*, qui devint, en effet, le *Credo politique* du gouvernement de Juillet. Inauguré par un appel à l'égoïsme, ce règne de dix-huit années devait, presqu'à la veille du grand naufrage de Février, compléter sa doctrine par cette exhortation d'un moraliste austère : *Enrichissez-vous.* Qui ne sait, hélas ! que dès 1830 la royauté s'appliqua sans re-

lâche à conformer ses actes à de pareils préceptes? Réduite, à défaut de principe, à ne prendre pour régulateur et pour guide que les inspirations de l'intérêt personnel, elle dut par une loi fatale réclamer le concours et la complicité des âmes vénales dont elle connaissait le tarif. Mais en même temps, elle renonçait au droit comme au pouvoir de mettre un frein à des passions qu'elle avait déchaînées. Et qu'y a-t-il de plus aveugle et de plus insatiable que l'amour du bien-être et que la soif de l'or et des distinctions politiques! L'unique barrière aux obsessions de la cupidité se trouvait dans une concurrence effrénée et dans l'impuissance absolue d'accéder à tant d'exigences rivales. Il n'en fallait pas moins répondre aux agressions soudaines des ambitions trompées, et pour parer à ce danger, les conseillers de la couronne, mettant les mécontents aux prises avec les *satisfaits*, réduisaient l'art de gouverner les hommes à ce triste combat de convoitises déçues et d'appétits repus (1).

(1) Un homme de cœur et de talent à qui ses travaux littéraires ont depuis longues années ouvert les portes de l'Académie française, et dont l'intégrité personnelle n'a jamais fait l'objet d'un doute, eut le malheur pourtant de faire entendre à la tribune de la Chambre des députés ces affligeantes paroles tirées textuellement du *Moniteur officiel* :

« La clé d'or peut seule nous ouvrir les repaires des factions, surprendre leurs secrets, déjouer leurs intrigues et leurs manœuvres. Donnons aux ministres les fonds qu'ils nous de-

Quel nom donner à ce régime ! Pour les parties intéressées, la réponse n'était pas douteuse, et c'est là ce que par euphémisme on appela *juste milieu*. Aux yeux du plus grand nombre, cette politique fondée sur l'égoïsme et la corruption fut, au contraire, le *système de l'abaissement continu*. Quoi qu'il en soit, on a pressenti déjà que dans cette voie la direction intellectuelle et morale de la société échappait au gouvernement, et que la pensée se faisait jour presqu'à son insu. L'enseignement officiel de nos hommes d'État se bornait à prêcher au nom de l'ordre et des intérêts matériels, l'indifférence ou l'abandon de nos droits politiques, et moins on peut contester les ravages produits par d'aussi *hautes* leçons, plus on doit remarquer que l'honneur national rencontra, çà et là, d'éloquents interprètes qui, devant ce trafic éhonté des opinions et des consciences, s'indignaient autant de l'avilissement du pouvoir monarchique que des profondes atteintes portées à l'esprit public. Quant à ceux que la Constitution rejetait en dehors du pays légal et n'investissait que du droit de payer l'impôt, on ne s'étonnera pas si pour secouer l'interdiction qui pesait sur eux, ils reportaient leurs espérances vers d'autres combinaisons sociales où la richesse ne fût plus seule représentée. Même

mandent, et qu'ils fassent servir la cupidité au bien public. » *Œuvres d'Armand Carrel*, t. III, p. 408, 4 avril 1833.

au point de vue des doctrines métaphysiques et religieuses, comment se défendre d'un sentiment de tristesse en assistant au travail partiel et sans unité des intelligences dont les unes s'évertuaient à refaire leurs croyances cent fois *revues et corrigées*, tandis que les autres, dans l'innocente expansion de leur âme, demandaient simplement le *bonheur universel* à de vagues systèmes philosophiques ou bien à d'immenses théories d'économie générale : religion saint-simonienne, rêveries du *phalanstère*, culte de Châtel ou d'Auzoux, néo-christianisme, et que sais-je encore ? Il y avait dans tout cela souffrance, anxiété, malaise indéfinissable, autant de signes avant-coureurs d'un nouvel ébranlement social.

En 1847, c'est-à-dire à la dernière étape de ce règne si troublé, un des plus sûrs amis de la branche cadette et l'un des plus dignes soutiens de la monarchie de Juillet, entrevoyant l'abîme où conduisait un si grave désordre, exprimait ainsi ses alarmes :

« Cette déroute d'une société intimidée, qui fuit devant le fantôme de l'esprit humain pour se retrancher derrière ses intérêts ; qui même essaie de relever comme une redoute supplémentaire les préjugés détruits ; qui, au lieu de penser pour mieux croire, feint de croire pour éviter de penser ; qui n'adopte des traditions saintes que comme des ga-

ranties de tranquillité, et qui rebâtirait le temple de Salomon pour y mettre en sûreté le veau d'or, c'est un spectacle corrupteur dont peut-être les hommes d'intelligence et d'étude n'ont pas bien compris la sévère leçon ; la contagion quelquefois a paru les gagner ou les effrayer ; tous n'ont pas vu quel grave devoir naissait pour eux de cette dispersion funeste des forces morales de la société (1). »

III

Loin de tendre en effet à la vie collective et de graviter vers un but commun, l'opinion plus divisée chaque jour et ne sachant où se prendre, demeurait incertaine entre l'effroi du passé et de l'avenir et le profond dégoût du présent. Il nous en coûte assurément d'insister sur ce point, mais toute œuvre a ses obligations morales, et l'on comprendrait mal en outre l'attitude des partis, si par une réserve que nul ne peut songer à demander à l'historien non plus qu'au moraliste, nous évitions de rappeler ici que le régime suivi depuis 1830 avait enfin porté ses fruits. Il est, hélas ! trop avéré que si le pouvoir semait la corruption, les sentiments qu'il recueillait, de la part même de ses dé-

(1) De l'esprit littéraire sous la Restauration et depuis 1830, par Ch. de Rémusat. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai, 3e livraison, 1847.

fenseurs obligés, ne se traduisaient pas par les mots : *confiance et respect*. Nous voulons cependant imposer silence à tous les souvenirs qui obsèdent en ce moment et contristent notre âme. Nous n'en citerons qu'un seul, qui par malheur est un témoignage accablant.

Quelle voix n'avait pas craint de proférer ces terribles paroles : « *Le pouvoir est dans des mains avides et corrompues* » qui retentirent à l'improviste au sein de la Chambre des pairs constituée en cour de justice? Comme les juges, la France entière eut tout le temps de se convaincre que ce funeste aveu avait été nettement formulé et consigné dans un écrit par l'un des accusés. Et quel était cet accusé? Un des chefs de l'armée dont le sang avait coulé à la bataille de Mont-Saint-Jean, et qui, grand officier de la Légion d'honneur, appelé à la pairie, et, par deux fois, ministre de la guerre, venait au déclin des ans se précipiter dans l'abîme d'un procès infamant (1).

(1) Le général C..., condamné par arrêt du 17 juillet 1847, à la peine de la dégradation civique, à dix mille francs d'amende et solidairement aux frais du procès, fut réhabilité le 28 août 1852. Il mourut le 6 août 1853. Deux ans n'étaient pas écoulés, que son malheureux fils le suivait dans la tombe. C'est en vain que la loi, d'accord avec l'éternelle équité, proclame que les fautes sont et doivent être personnelles, le monde est ainsi fait, que l'innocent, dont le seul tort est de porter un nom qui n'a pu trouver grâce devant la justice des hommes, est à son tour en butte aux continuelles injures des

Mais ce n'est là qu'un épisode, et ce procès célèbre réservait aux nations, ou pour mieux dire

lâches et des méchants. Exposons en peu de mots la fin de ce jeune et brillant officier de notre armée d'Afrique qui, las de repousser de son épée l'insulte imméritée, ne voulut plus enfin répondre que par sa mort à ces odieuses persécutions.

Courage, talents, bons services militaires, tout fut mis en oubli à partir du jour où la condamnation de son père fut connue dans l'armée. Des propos détournés, des allusions blessantes et parfois même un outrage direct étaient aussitôt relevés avec l'énergie d'un homme qui ne consent point à descendre, et se croit obligé de mettre un nom, jusque-là sans tache, sous la sauvegarde de son épée. Deux duels avaient eu lieu déjà, et le fatal procès qui les avait amenés semblait effacé de la mémoire de tous quand une nouvelle discussion vint raviver les blessures du malheureux C... Son adversaire eut le triste courage de lui rappeler en face l'arrêt qui flétrissait son nom, et l'offensé n'eut plus qu'à réclamer le combat. L'iniquité d'un tel outrage provoqua cependant dans l'esprit de tous les officiers du corps une si vive indignation, qu'intervenant dans le débat, ils exigèrent de l'agresseur qu'il reconnût sa faute et rétractât l'injure. Cet officier n'hésita pas en effet à faire à M. de C... les plus complètes excuses en présence du colonel et de ses camarades réunis; mais le mal était sans remède, et bien que l'offensé se fût prêté de bonne grâce à la réconciliation, il ne se sentit plus la force de subir de nouvelles épreuves, et deux heures après, l'infortuné rentrant chez lui se fit sauter la cervelle. (*Voir les journaux du 25 mai 1855.*)

Les exigences du sujet nous obligent encore à noter ici quelques faits qui appartiennent évidemment à cette période de notre histoire contemporaine.

M. Teste, avons-nous dit, certain de sa condamnation, et décidé à ne plus reparaître devant *ses pairs*, avait essayé de se donner la mort en se tirant deux coups de pistolet dans la région du cœur.

Un mois après, un meurtre abominable jetait Paris dans la

à ceux qui les gouvernent, un plus haut enseignement. Pouvons-nous, en effet, détourner nos regards du douloureux spectacle que nous donnait

consternation. La duchesse de Praslin, fille du maréchal Sébastiani, avait été assassinée par son mari, et celui-ci, comme pair de France, siégeant parmi les juges de MM. Teste et C..., avait pris part aux débats et signé l'arrêt, la veille pour ainsi dire du crime qui le transformait lui-même en accusé et l'avait fait traduire devant la cour des pairs. L'assassin, comme on sait, prit à diverses reprises de fortes doses d'arsenic et succomba dans la prison du Luxembourg, le 24 août 1847, à la suite d'une longue et cruelle agonie.

Le 31 août 1847, le comte Alfred de M..., ancien officier d'ordonnance de l'empereur, officier de la Légion d'honneur, frère de M. le comte Anatole de M....., pair de France, chevalier d'honneur de la reine, etc., fut trouvé mort dans sa chambre à coucher. Le poison, le fer et la corde avaient été presque simultanément employés pour consommer ce suicide. M. de M..... avait fait dans de nombreuses spéculations, mais surtout au jeu, des pertes énormes qui compromettaient gravement sa fortune et l'avenir de ses enfants.

Enfin, le comte B....., pair de France, dont le nom figure également comme juge au procès des ministres prévaricateurs, et qui venait d'arriver à Naples comme ambassadeur du roi des Français, le comte B..... se coupa la gorge avec un rasoir, le 2 novembre 1847.

« La mort de B....., écrivait un des fils du roi, m'a *funesté*, et je pense qu'elle t'a fait la même impression. Je laisse de côté le triste effet produit à Naples, où les lois sur le suicide sont si sévères; ce qui me touche, c'est la recherche des causes qui ont pu amener ce malheur. B..... n'était pas malade; il a exécuté son plan avec le sang-froid d'un homme résolu. J'ai reçu des lettres de M... et d'autres qui ne me laissent guère de doute. Il était ulcéré contre le père. Il avait tenu à F... d'étranges propos sur lui. L'action que le père exerce sur tous est si inflexible, que lorsqu'un homme d'État compromis avec nous ne peut la vaincre, il n'a plus d'autre ressource que le

alors la monarchie victime de ses propres leçons? Quelques mois seulement avant que tout fût consommé, elle annonçait elle-même son agonie en livrant deux conseillers de la couronne à la justice d'une cour souveraine qui, dans ces grands coupables, frappait aussi deux de ses membres!

Puis, comme dernier trait au tableau, devait intervenir un procès-verbal de suicide, car, écrasé du poids d'une telle ignominie, l'un de ces condamnés, pair de France, ministre et président de la Cour de cassation, avait tenté de se donner la mort.

Les faits dont nous parlons sont entrés dans l'histoire, et le lecteur n'en méconnaît ni le sens ni la portée s'il y voit comme nous la preuve que le gouvernement, privé de tout prestige, était tenu par l'opinion dans un état de suspicion légitime. Mais le moyen dès lors de calmer les passions, d'imposer aux partis, de les ramener à la soumission, au respect, quand les hommes au pouvoir proclamaient ainsi leur déchéance morale, et confessaient spontanément leur propre indignité! N'était-ce pas, au contraire, convier l'ambition et la haine à pénétrer par cette large brèche au cœur même de la royauté? Sans quitter le terrain légal, sans franchir les limites des luttes parlementaires,

suicide. » (*Lettre trouvée le 24 février 1848, aux Tuileries.*) (Voyez aussi *Brierre de Boismont, Du Suicide et de la folie suicide*, p. 367.)

on pourrait dire de certains hommes, déclarés *princes de la parole* et tour à tour ministres et tribuns, que la violence de leurs attaques et le scandale de leurs palinodies concouraient également à ruiner dans l'esprit public toute foi politique et toute croyance à la durée de nos institutions. A plus forte raison donnaient-ils des armes à ceux que leurs convictions éloignaient déjà de la constitution de 1830.

IV

Parmi les hommes qui poursuivaient résolûment les conséquences de la révolution de juillet, quelques-uns avaient été tout d'abord ébranlés par les avances et les promesses dont Louis-Philippe, en montant sur le trône, s'était montré prodigue envers les principaux organes de la démocratie. Revenus bientôt de leur crédulité, ils n'attendaient plus rien du chef de la branche cadette, et persuadés que ses vues dynastiques étaient inconciliables avec la pondération si vantée des trois pouvoirs de l'État, ils avaient abjuré sans retour leurs idées monarchiques et semblaient impatients d'engager le combat.

« Notre situation, disaient-ils, est nette en présence de la royauté et de ses agents. Les chances que nous courons nous sont connues; nous ne

ferons rien pour fléchir des nécessités ou éviter des périls que nous avons depuis longtemps mesurés. » (*National*, 16 novembre 1834.)

La seule ambition que pût avoir alors l'opposition antidynastique, c'était, au prix même des plus sévères condamnations, de maintenir son ascendant moral et de réserver l'avenir en sauvant l'honneur du drapeau. Suivons donc à l'œuvre ce parti militant, et nous verrons qu'en effet, son audace tourna souvent à la confusion du pouvoir.

La cour des pairs, en 1835, avait traduit à sa barre, le gérant du *National*. Armand Carrel présentait la défense et rencontra dans son discours le nom du maréchal Ney ; alors il s'arrêta, puis d'un ton solennel : « Les temps ont prononcé, s'écria-t-il, aujourd'hui les juges ont plus besoin de réhabilitation que la victime..... » Le président l'interrompt à ces mots : « Défenseur, vous parlez devant la Chambre des pairs. Il y a ici des juges du maréchal Ney ; dire que les juges ont plus besoin de réhabilitation que la victime, c'est une expression, prenez-y garde, qui pourrait être considérée comme une offense, et le texte de la loi serait aussi bien applicable à vos paroles qu'à l'article incriminé. » Carrel avec un geste et un accent inexprimables : « Si parmi les membres qui ont voté la mort du maréchal Ney, et

qui siégent dans cette enceinte, il en est un qui se trouve blessé de mes paroles, qu'il fasse une proposition contre moi, qu'il me dénonce à cette barre, j'y comparaîtrai ; je serai fier d'être le premier homme de la génération de 1830 qui viendra protester ici, au nom de la France indignée, contre cet abominable assassinat. »

Et le général Excelmans se lève, et comme emporté s'écrie : « Je partage l'opinion du défenseur. Oui, la condamnation du maréchal Ney a été un assassinat juridique ; je le dis, moi (1) ! »

Et les pairs de courber la tête sous la foudroyante apostrophe, et de laisser impuni l'outrage d'un homme assez audacieux pour changer les rôles et clouer au front des juges l'arrêt de la postérité.

V

Tout parti politique a ses esprits ardents, aventureux, qui sont en quelque sorte les sentinelles perdues, ou les enfants terribles de la cause qu'ils embrassent. Ceux-là, toujours enclins à passer de la parole à l'action, à traduire la discussion en insurrection, composaient l'avant-garde des sociétés secrètes, et devinrent successivement les énergi-

(1) Voir le *Moniteur* et tous les journaux, 17 décembre 1831.

ques soldats des *Amis du peuple*, des *Droits de l'homme*, des *Mutuellistes*, de la *Société des familles*, des *saisons*, etc.

Égarés par la passion qui les rendait inaccessibles à la peur comme au découragement, les sectionnaires, sans tenir compte de leur faiblesse, venaient, à des intervalles presque périodiques, livrer bataille à la monarchie de Juillet. Alors la grande cité retentissait du bruit des armes; la troupe de ligne guidée par les légions civiques marchait musique en tête et bannières déployées, et le drame héroïque et sanglant s'accomplissait aux barricades. Rien de moins imprévu que le programme de ces tristes journées. Tous les morts inconnus s'entassaient à la Morgue, et les insurgés pris dans le combat attendaient sous les verrous l'instruction du procès. Grande fortune pour eux que de comparaître en justice, car ils continuaient la lutte devant les tribunaux, et transformaient la barre des accusés en tribune démocratique. Mais en retour, c'était chose grave pour les pouvoirs constitués, et notamment pour la Chambre des pairs, que d'avoir à juger des hommes dont l'impitoyable mémoire fouillait avec acharnement dans la vie politique des accusateurs et des juges. Que pouvait, en effet, leur inviolabilité légale, contre le témoignage de notre histoire contemporaine? Or, il faut bien le redire, jamais

vaincus ne se mirent plus à l'aise avec les vainqueurs, et jamais prévenus, oubliant le soin de leur défense, ne furent plus jaloux de blesser l'orgueil ou d'attaquer l'honneur du tribunal souverain qui disposait de leur sort.

Reportons-nous au procès d'avril qui fut appelé le *Procès monstre*, à raison sans doute du nombre des accusés. La redoutable insurrection qui, dès le 9 avril 1834, avait ensanglanté la ville de Lyon, détermina, trois jours après, dans la capitale l'explosion d'un mouvement semblable, et le résultat de ce double combat fut de rendre deux ou trois cents détenus justiciables de la cour des pairs. S'associant à l'énergie, ou si l'on veut, à la violence des accusés, quelques défenseurs encoururent pour leur propre compte de très-sévères condamnations ; mais le pouvoir n'en fut pas moins l'objet des plus vives représailles.

Que de pages on remplirait encore sans épuiser les preuves du discrédit moral où était tombé le gouvernement de Juillet. Bien que la cause démocratique ne pût prétendre encore à le déposséder du pouvoir effectif, on voit par l'exposé de ces luttes incessantes que souvent la victoire ne paraissait servir qu'à la glorification des vaincus. Disons-le cependant, chaque fois qu'un attentat contre la vie du roi venait soulever la conscience publique, la royauté puisait pour quelque temps

dans l'indignation générale une force nouvelle. Les uns parlaient alors des vertus privées du souverain; les autres s'effrayaient des doctrines sauvages qui ne considéraient dans les machines infernales d'un Saint-Réjant ou d'un Fieschi, qu'un fait de guerre très-légitime, et tous enfin, par haine de l'anarchie ou par horreur du crime, semblaient se rallier aux institutions monarchiques. Si l'intérêt s'évanouissait bientôt, si l'opinion surprise revenait à ses incertitudes et retrouvait ses défiances, c'est que l'autorité s'empressait à son tour d'exploiter ces attentats en arrachant au Corps législatif des mesures restrictives de nos libertés politiques. Mais plus on apportait d'entraves à l'expression de la pensée, plus la jurisprudence devenait rigoureuse, et plus les écrivains, s'animant au combat, renouvelaient leurs attaques et fatiguaient le pouvoir. Il est certain, qu'en dépit des lois de septembre et du concours assidu de la magistrature et des chambres, l'action de la presse opposante et la propagande des sociétés secrètes tenait la royauté dans une alerte continuelle. Ce qu'il faut noter aussi, c'est que le talent et l'énergie déployés par quelques hommes dans ces hostilités journalières, leur avaient acquis l'estime et la considération de ceux-là mêmes qui ne partageaient pas leurs principes. Mais nous irons plus loin, et fort de nos souvenirs, que nous

croyons en tous points conformes à ceux de nos contemporains, nous ajouterons qu'à cette époque où le juste milieu encourageait l'indifférence en matière politique, plus d'un fonctionnaire de l'État, exercé comme ses patrons à ramener toutes choses à l'utilité personnelle, eût volontiers échangé son sort contre l'éclat, la renommée, la haute situation, en un mot, que certains adversaires devaient à leurs combats de presse ou de tribune et parfois même à leurs attaques à main armée. Comment donc imaginer que les rigueurs d'un gouvernement débonnaire aient jamais pu réduire les chefs du parti militant à briser leurs armes par désespoir ou découragement? Encore moins furent-ils conduits à les tourner contre eux-mêmes, car enfin la défaite n'était à leurs yeux qu'une trêve ou qu'un ajournement, et dans l'avenir ils lisaient clairement un triomphe assuré.

VI

Pour les obscurs soldats de la démocratie les conditions étaient plus graves, et nul dédommagement ne venait tempérer l'amertume des longues épreuves qu'il leur fallait subir. Après le combat, l'hôpital ou la prison s'ouvrait et se fermait sur eux, et la misère prenait leur place au

foyer domestique. Des héros de Juillet aux combattants de Février le drame n'a pas changé, et dans ce court chemin qui va des barricades, où le pavé s'est rougi de leur sang, à la mansarde où les attendent (quand ils y peuvent rentrer) une famille en larmes et des enfants affamés, il est facile de suivre l'invariable enchaînement de douleurs dont souvent nos archives nous ont redit le dénoûment.

En répondant aux appels de l'émeute et de l'insurrection, l'homme du peuple, l'ouvrier, le prolétaire enfin, comme on disait alors, n'aspirait point à déserter les rangs des travailleurs; il ne supposait pas qu'aucun gouvernement pût garantir à l'artisan le *bien-être* et l'*oisiveté;* mais parfois sa détresse (*male suada fames*) égarait son jugement, et s'il restait inaccessible au prosélytisme fervent des sociétés secrètes, les crises de l'industrie, le chômage des ateliers et les variations du prix fixé pour son labeur lui apportaient trop fréquemment encore des inspirations de haine et de colère. La question du travail soulevée par la question des salaires avait, presque au lendemain des journées de Juillet, introduit dans le débat l'élément socialiste, et peu d'années après, en 1834, les insurgés de Lyon empruntaient aux théories nouvelles cette formule redoutable : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*. Pour ap-

puyer cette déclaration solennelle, pour en mieux démontrer la gravité sinistre, un drapeau noir flottait au faîte des édifices tombés au pouvoir de l'insurrection.

Ainsi les dangereux problèmes qui défrayaient à cette époque l'enseignement public de certains novateurs, avaient déjà ce résultat fatal de n'arriver à l'esprit des masses que comme un cri de guerre inscrit, hélas ! en caractères sanglants sur un drapeau funèbre. Les sectaires, il est vrai, se défendaient énergiquement de toute complicité dans ce recours à la violence. Annonçant la parole du maître et précurseurs d'un avenir prochain, ils *venaient*, disaient-ils, *fonder la société pacifique des travailleurs qui n'aura plus désormais d'épées ni de fusils* (1), et pieusement crédules, ils se tenaient pour assurés de renouveler l'état social par les *seules voies de la persuasion*. En admettant que le lecteur soit disposé comme nous à concéder pleinement à ces nouveaux adeptes le bénéfice de l'intention, cela suffira-t-il pour effacer au même instant la solidarité qui existe invinciblement entre le fait et l'idée ?

Les divers organes de l'opinion publique, et, qu'on veuille bien le remarquer, ceux de l'opposition surtout, et notamment le *National*, n'a-

(1) Discours du père Olinde Rodrigues, à la séance du 27 novembre 1851, n° du *Temps*, du 29 novembre.

vaient pu s'empêcher de signaler les prédications socialistes comme un encouragement aux coalitions si fréquentes de la classe ouvrière. On en était encore aux premiers troubles qui menaçaient le gouvernement sorti des barricades, et la situation politique inspirait au rédacteur en chef, Armand Carrel, les réflexions suivantes :

« Il y a dans le pays cinq ou six grands sujets d'inquiétude.

« Les actes d'insubordination qui ont révélé dans l'armée un esprit et des prétentions jusqu'alors étouffées.

« Les coalitions, ou tout au moins les rassemblements d'ouvriers, presque tous d'accord à réclamer des adoucissements ou des avantages que les chefs de travail ne sont point disposés à leur accorder.

« L'existence de quelques associations, dont les doctrines encore confusément exprimées semblent appuyer les réclamations des classes ouvrières, et vouloir étendre à la société une révolution purement politique (1). »

A la faveur de nos discordes civiles, le saint-simonisme, en effet, réduit jusqu'alors à la propagande incertaine du *Producteur* et de l'*Organisateur*, n'hésita plus à paraître au grand jour, et fit

(1) *National*, 17 septembre 1830.

appel à la curiosité publique, en instituant les conférences de la rue Monsigny. A ces prédications il ajouta bientôt de nombreuses missions, et ses fervents apôtres, munis des pleins pouvoirs de l'*Église* centrale, se répandirent dans les provinces. Le croirait-on? De ville en ville, ils obtinrent tout d'abord le bienveillant appui de l'administration, et les autorités, dans la pensée sans doute de concourir aux délassements de leurs administrés, mirent ingénument à la disposition de ces nouveaux sectaires les lieux publics et les théâtres dont la surveillance leur était confiée.

Et la foule accourut; bourgeois, prolétaires, femmes et filles écoutaient et regardaient à l'envi les ministres barbus du culte humanitaire.

Laissons parler ici l'un des historiens de la révolution de février :

« En 1830, les prédications saint-simoniennes réveillèrent chez un certain nombre de femmes des idées d'émancipation. Malheureusement les vérités contenues dans la doctrine saint-simonienne furent rapidement perverties par l'influence personnelle de quelques sectaires qui confondaient toutes les lois naturelles et sociales dans un mysticisme de voluptés inacceptable pour la conscience moderne. Les femmes qui s'étaient jetées dans le saint-simonisme, sans bien comprendre le sens mystérieux de certaines formules, se

troublèrent; leur imagination, exaltée au dernier degré par des rites et des cérémonies où le magnétisme jouait un rôle principal, entra en lutte avec leur raison et la délicatesse de leurs instincts. Beaucoup d'entre elles, après des combats intérieurs douloureux, rentrèrent dans le sein de l'Église catholique; d'autres, plus faibles ou plus intrépides, se donnèrent la mort (1). »

VII

Quant au prolétariat, il est constant que le dogme nouveau (si tant est qu'il fût nouveau) n'avait nullement besoin, pour exercer son influence, de se donner le mystérieux attrait d'un enseignement religieux, et le courant d'idées qui devait s'établir entre les ouvriers et les propagateurs de la science sociale, ne ressemblait en rien aux magnétiques effluves qui ont toujours pour condition première la différence des sexes. Comment des travailleurs, vivant au jour le jour, d'un salaire incertain, auraient-ils protesté contre un programme ainsi conçu : 1° La société se compose d'oisifs et de travailleurs, et les premiers consomment sans droit parce qu'ils ne font rien; 2° le

(1) *Histoire de la révolution de* 1848, par Daniel Sterne, t. II, p. 188.

travail et la capacité relative doivent être l'unique règle de la distribution des biens; 3° la transmission héréditaire des biens des pères aux enfants est un abus qui doit être détruit au profit des travailleurs et des capables; 4° ceux qui possèdent doivent faire l'abandon de leurs biens à la société qui en règlera l'emploi et la distribution d'après le principe de la rétribution selon les œuvres; 5° toute société en dehors de ces règles est un état flagrant de lésion et d'injustice envers les classes pauvres et ouvrières.

Et le grand prêtre ajoute : Nous avons sapé l'ordre politique ancien fondé sur la transmission par droit de naissance et posé les fondements de l'ordre politique de l'avenir fondé sur l'association hiérarchique par ordre de capacité. Nous allons faire pour la morale ce que nous avons fait pour la politique... Nous avons enseigné, nous allons réaliser; car le temps presse, et il faut plus que des leçons aux masses qui souffrent et à la bourgeoisie qui se trouble et se raidit d'effroi (1). »

Sont-ce là des idées vagues et confusément exprimées? Les doctrines, il est vrai, ne sont point énoncées; mais, comme appel aux classes déshéritées, qu'y a-t-il de plus net, de plus précis et

(1) Discours prononcé par le chef suprême de la religion saint-simonienne, à la cérémonie du 27 novembre 1831. N° du *Temps*, du 29 novembre.

de moins propre à calmer les esprits? Qu'on n'oublie pas qu'en ce temps-là les coalitions et l'émeute, presque journellement provoquées par les questions relatives au salaire, alternaient pour ainsi dire avec les luttes sanglantes où le parti républicain se trouvait engagé. Est-ce aussi pour inviter les masses à la résignation qu'un *père* de la nouvelle Église s'écrie : « Le peuple attend encore la récompense de son œuvre des trois jours! Les saint-simoniens seuls ont marché dans la voie du progrès signalé par cette explosion de juillet. Seuls aujourd'hui, ils acceptent la moralité du peuple de 1830... Ils continuent son œuvre (1). »

Que le saint-simonisme, en exaltant au sein des classes nécessiteuses le sentiment de leur misère et de leurs droits trop souvent méconnus, n'ait fait qu'user d'un privilége que s'attribuaient les partis politiques, nous l'accordons sans peine; mais pourquoi se poser en *agitateurs pacifiques* quand vos formules déclarant la guerre au vieux monde instruisent les malheureux à ne voir dans les lois sociales que l'odieuse *exploitation de l'homme par l'homme?* « Alors, dit un écrivain, s'il arrive qu'une révolution partage en deux camps opposés les consommateurs qui craignent de consommer,

(1) Discours du père Olinde Rodrigues, à la cérémonie d'intronisation du chef suprême. N° du *Temps*, du 29 novembre 1831.

et les producteurs qui ne produisent plus; si l'ouvrier, si le pauvre voient leurs bras inoccupés, et la hideuse misère assise à la porte de leur réduit, que ferez-vous et que feront-ils (1) ? »

Promulguerez-vous la loi d'*amour* en répétant que la société se compose d'*oisifs* et de *travailleurs*, et que les oisifs consomment sans droit parce qu'ils ne font rien? Mais les ouvriers indigents? Ceux-là, comme les *Mutuellistes* de Lyon, se souviendront du cri de guerre : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant* !

Il importait de tenir compte ici des premières tentatives de l'esprit socialiste pour se mêler ouvertement au mouvement des idées. Affaiblis bientôt par leurs divisions intestines et par le public abandon de leurs premiers apôtres, les saint-simoniens ne purent se maintenir longtemps comme ministres d'un nouveau culte, ou, si l'on veut, comme membres d'une association à la fois industrielle et mystique. Chose plus grave ! celui que ses disciples appelaient la *loi vivante* fut atteint par les lois en expiation de ses efforts pour changer la morale publique, et douze mois de captivité consommèrent, à Paris du moins, la dispersion de la famille saint-simonienne.

(1) *Des Saint-Simoniens et de l'impuissance du gouvernement à réprimer leur doctrine*, p. 21, in-8. Paris, 1832, Dentu (sans nom d'auteur).

VIII

Aux deux extrémités de l'ordre social, le gouvernement de juillet trouvait encore des ennemis naturels dans le parti légitimiste et l'esprit militaire ou napoléonien. Les hautes classes, dans les premières années surtout du règne de Louis-Philippe, s'étaient juré de rester fidèles à ces malheureux princes qui représentaient à l'étranger le dogme imprescriptible de l'ancienne monarchie. Avant de briser leur épée, quelques preux chevaliers, se croyant engagés d'honneur à protéger la marche aventureuse de la duchesse de Berry, se jetèrent dans la Vendée. Mais le dénoûment imprévu de cette agitation plus factice que réelle, ou du moins plus restreinte qu'ils n'avaient pu l'imaginer, les délia bientôt de leurs obligations morales et leur permit de rentrer dans la vie privée. Y a-t-il eu dans ce court épisode quelques faits isolés, mais de nature pourtant à figurer dans nos recherches? Nous ne saurions l'affirmer, car nous n'avons à ce sujet que de vagues présomptions et des renseignements incomplets.

Le souvenir de l'empereur vivait toujours au sein des masses, et le gouvernement, voué par son système à tous les genres d'humilité, laissait un

libre cours à l'admiration populaire. Ne pouvant occuper la foule de sa gloire personnelle, la royauté du 8 août sut respecter du moins la légende impériale. En cela d'ailleurs le chef de la dynastie d'Orléans n'eut qu'à suivre, pour ainsi dire, la route banale et le sentier battu depuis 1815. Qui ne sait, en effet, que les hommes de l'Empire et ceux de la Révolution, rapprochés déjà par la haine qu'ils portaient à la branche aînée des Bourbons, avaient oublié leurs griefs en acceptant la Charte comme point de ralliement? Sur ce terrain commun, libéraux et bonapartistes confondirent aussi leurs idées, si bien qu'ils paraissaient porter tout à la fois le deuil de l'Empire et de nos libertés. Quand l'étranger foulait le territoire, qui n'eût rougi d'attribuer nos revers au souverain vaincu à Waterloo!

« *L'empereur*, dit Napoléon III, *eut ses torts et ses passions* (1); » mais personne alors n'en eût voulu parler, si ce n'est, peut-être, pour l'absoudre et démontrer l'urgence et les heureux effets de sa domination. Génie, gloire et malheur, cette triple auréole semblait transfigurer l'empereur sur son rocher. Écoutez l'historien, l'orateur, le poëte : Napoléon est bien l'élu du peuple; c'est l'homme providentiel, le missionnaire armé de la révolution; sa dictature, si nécessaire en

(1) *Œuvres de Napoléon III*, t. I, p. 368. *Paris*, 1854, in-8. *Amyot.*

France, nous a sauvés de l'anarchie. La guerre n'était pour lui qu'un instrument de civilisation, car il voulait régénérer l'Europe, et la fortune, en arrêtant l'essor de l'aigle impériale, a cruellement trahi la cause humanitaire. Que fallait-il à ce prédestiné pour achever son œuvre? Un hiver plus doux en Russie. Alexandre soumis, il triomphait de l'Angleterre. Alors, mais seulement alors, il lui était permis d'employer sa puissance à recréer les nationalités. Et la Pologne renaissait libre et fière, et l'unité allemande échangeait désormais de fraternels rapports avec l'unité italienne, et l'Espagnol reconnaissant bénissait nos armées, et parmi nous l'empereur, Washington couronné, revenait impatient de déposer enfin l'inutile et pesant fardeau du pouvoir absolu, et sous son œil paternel nous pouvions jouir en pleine sécurité d'une liberté sage et durable, et nous étions la *grande nation* !

Moins éclairé, mais par cela même plus naïf et plus sincère, le peuple proprement dit, le paysan, l'artisan, le soldat, ne donnait pas ce caractère hybride à son admiration. Il ne faisait pas la part de l'*idée* et ne savait pas même s'il abdiquait ses droits. Napoléon était son chef et son héros ; il le suivait dans ses conquêtes et s'enivrait de ses victoires ; il le suivait dans ses revers, et plus que jamais leur cause était commune, puisqu'il fallait repous-

ser l'invasion. Au lieu de croire d'ailleurs à la défaite, il croyait à la trahison, et le peuple dès lors aimait l'empereur de toute la haine qu'il ressentait pour l'étranger, les traîtres et les Bourbons. C'est en vain que l'Europe mettait l'immensité des mers entre la France et *lui* : malgré les rois et l'océan, il reviendra, disait le peuple : quoi d'impossible à l'empereur ? Point de chaumière, d'atelier, de mansarde où l'on ne fût assuré de trouver son image. Lorsque le prisonnier eut enfin succombé aux meurtrières atteintes d'un climat dévorant, le paysan, l'artisan, le soldat furent encore unanimes à repousser la sinistre nouvelle, et nul ne pourrait dire le nombre de ceux qui conservèrent leur incrédulité même au delà de 1830.

CHAPITRE XVI.

GOUVERNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE (SUITE).

I. Un héros de Juillet à la Morgue; deux insurgés de Juin; mort par asphyxie d'une jeune fille et de son amant; un vieux républicain; suicide d'un vieux soldat devant l'image de l'Empereur; Steuble, Hubert et mademoiselle Grouvelle: le sculpteur S...; le père d'un insurgé. — II. Tentative de suicide du comte Henri de Saint-Simon. — Saint-simoniens, phalanstériens, socialistes et prolétaires.

I

Il n'a pas dépendu de nous de retracer plus brièvement les principales données politiques et sociales autour desquelles vont se grouper les faits que nous avons recueillis. Frappé de la stérilité de nos recherches à une époque si profondément agitée et qui ne le cède à aucune autre pour l'audace de ses idées et la violence de ses passions, nous avons dû nous demander pourquoi la lutte des partis n'a fait naître pourtant qu'un

petit nombre de suicides. De là notre exposé qui, malgré ses longueurs, touche à peine aux sommités des questions et que nous donnons seulement comme un fil conducteur.

Avant de revenir à la source officielle où nous avons puisé, nous sera-t-il permis de rappeler un instant la situation qui nous est faite par les documents mêmes qni servent de base à ce travail. Sans qu'il soit besoin d'insister sur l'importance que nous leur attribuons, on conviendra que nous ne pouvions songer à mettre en œuvre les procès-verbaux des archives, qu'en acceptant d'avance la stricte obligation de reproduire ces témoignages dans leur intégrité. Ce sont des éléments nécessaires à la cause, et nous ferions injure au jugement du lecteur, en supposant qu'il puisse y voir l'objet d'une appréciation littéraire. Quoi de plus vague et de plus incomplet que nos études sur la mort volontaire, si nous avions pu refuser d'admettre l'égalité devant le suicide, et si, pour figurer dans cette revue funèbre, il fallait faire ses preuves de goût, d'esprit et de savoir ! Ceci posé, nous reprenons notre œuvre et nous accueillons sans scrupule ces quelques mots laissés par un simple artisan qui, dans sa courte vie, fut assurément plus chargé de misère que de science.

Cette lettre était jointe au procès-verbal de

mort d'un homme âgé de 35 ans, dont le corps fut retiré de la Seine et porté à la Morgue (1) :

Février 1832.

« Ma chère femme, je te dirai que depuis que je suis à Paris, j'ai essuyé beaucoup de désagréments de toutes façons, tant par maladie que par d'autres adversités. Paris est un beau séjour pour ceux qui sont riches, mais on peut dire qu'il est le purgatoire de la classe ouvrière et le paradis des femmes. Je te dirai que depuis la révolution de juillet, le commerce va toujours en diminuant, et les ouvriers toujours sans ouvrage. C'est ce qui fait que l'on est toujours près de recommencer une nouvelle révolution. Je crois même qu'elle aura lieu avant l'hiver fini, quoique ce serait un grand malheur, car il vaudrait mieux se battre contre toutes les puissances étrangères que de se battre frère contre frère. Car je peux dire qu'à la révolution, le 29, à la prise du Louvre, j'ai vu un soldat du 6e régiment de la garde de notre fameux Charles X qui a tué son père et l'a reconnu après qu'il a été mort. Voyez quel désagrément pour un fils de sacrifier l'auteur de ses jours pour les vils caprices d'un despote !

(1) L'orthographe était, comme on le devine, extrêmement défectueuse, et nous n'avons vu aucune utilité à la maintenir.

« Écoute un peu : Moi, le sieur Alexandre Canipel, artiste vétérinaire, toujours zélé pour le bien de la France et surtout pour les bons Français, préviens le public que j'ai trouvé un remède spécifique pour déraciner et guérir une maladie appelée *carliste* et *jésuite*, que sans doute il y en a plusieurs du pays qui en sont attaqués, car depuis longtemps elle infecte la France. Comme ami, on les invite à déraciner ce germe pestilentiel qui pourrait leur occasionner les plus grands maux.

« *Recette* : — Prenez demi-once de bien public, six grains de crainte d'esclavage, trois onces de bon esprit, quatre grains de reconnaissance pour Napoléon, une demi-once de vraie religion ; faites infuser le tout dans quatre onces de patience, buvez-en une bouteille tous les jours à jeun : ceci vous fera rendre l'ignorance, la lâcheté, l'orgueil, la vengeance, le désir de rétablir la dîme et d'anéantir l'honneur militaire. Il faut vous adresser chez M. Haîne-aux-Lys, apothicaire, rue de la Liberté, section deux, à bas le numéro dix ! » (*Archives de la Préfecture de police*).

Il nous paraît douteux que le lecteur ait quelque envie de s'associer à cet effort de gaieté chez un infortuné que la misère pousse au suicide, et qui sera tout à l'heure le *noyé* de la Morgue. Nous devons ajouter cependant que nos états mortuaires, en nous livrant le dernier mot de l'émeute et de la

guerre civile, nous ont aussi conduit à constater dans le peuple de Paris, ce goût presque invincible pour les plaisanteries *héroï-comiques*. La vie précaire de l'ouvrier, les privations et les maux qui l'assiégent et qui sont trop souvent le fruit de son imprévoyance, ont pour effet de développer en lui on ne sait quelle philosophie apparente ou réelle, mais qui, lorsqu'il succombe, l'entraîne à se parer d'une stoïque indifférence, à déployer sa verve et son esprit railleur, à se venger de la vie par un mépris insouciant de la mort.

Sans doute il ne faut pas donner à notre observation une extension trop grande, car ce n'est là qu'un trait de caractère qui doit avoir ses variations et ses intermittences. Mais on peut affirmer qu'aux périodes agitées de notre histoire contemporaine, cette tournure d'esprit et ce penchant à se moquer du sort se rencontrent surtout dans cette partie de la population, qui, restant en dehors des affiliations politiques, ne se mêle au bruit et au désordre que si l'émeute organisée l'y convie, pour ainsi dire, en obstruant la voie publique, et si l'absence d'ouvrage aide encore à son entraînement. Quant aux malheureux artisans que l'influence des sociétés secrètes maintenait alors dans un état de surexcitation continuelle, ils arrivaient parfois au fanatisme, et la vie clandestine qu'ils s'imposaient eux-mêmes en tramant des complots,

les rendait forcément plus ombrageux et plus sombres.

Donnons quelques preuves à l'appui, en faisant les réserves que l'équité exige, lorsque les documents n'expriment que l'opinion des officiers publics, chargés de rédiger les procès-verbaux et rapports.

Un ouvrier bijoutier, âgé de 22 ans, a mis fin à ses jours en se brûlant la cervelle.

« Bricqueville, dit le commissaire, était d'un caractère dur, entêté et fortement imbu des principes du républicanisme. Aux affaires de juin, 1832, il avait pris les armes : arrêté avec plusieurs autres dans une maison, rue Montmartre, près le passage du Saumon, il avait passé quatre ou cinq mois à Sainte-Pélagie et en était sorti par suite d'un arrêt d'acquittement. — Janvier 1835.

« Le commissaire, C... »

« Rousselin, condamné à la détention perpétuelle pour les affaires de juin, 1832, et l'un des graciés du mont Saint-Michel, avait repris, de retour à Paris, sa profession de peintre en bâtiments. D'une humeur sombre et mystérieuse, il n'a pu supporter la vie, et s'est frappé au cœur d'un coup de couteau. — 1er septembre 1835. »

« Une fille de 18 ans et un garçon de 17 se sont

asphyxiés ensemble. Ils appartenaient tous deux à la classe ouvrière.

« Ils avaient écrit six lettres, toutes renfermaient la même pensée : *que les hommes sont tous méchants et que la vie est un malheur.*

« Tout le monde rend bon témoignage du jeune homme. Il paraît cependant qu'il a figuré dans les troubles politiques, qu'il s'est monté la tête contre les persécutions, et que c'est là le commencement de l'exaltation qui l'a conduit à une fin tragique. — Avril 1835. »

En voici un qui, bien que soumis aux mêmes influences politiques, ne comptait pas parmi les prolétaires. On trouva près de lui ce billet :

« Je vois que je suis victime de quelques machinations épouvantables qui auront pour but de m'impliquer dans quelque crime commis..... Je déclare devant Dieu et devant les hommes que mon existence a été intacte et pure de toute souillure. Je meurs en méprisant la méchanceté des hommes qui ont cherché à me perdre, certain que la justice divine les atteindra un jour. Je meurs républicain, et on comprendra sans peine mes persécutions. — Février 1835. MAZ.... »

Ce jeune homme, retiré mort de la Seine, était âgé de 28 ans, et appartenait à une famille aisée de Bordeaux.

« Ancien commis à cheval des contributions

indirectes, destitué en 1814, puis encore après 1830 pour ses opinions, le nommé Levassor s'est tué d'un coup de pistolet, à l'âge de 59 ans.

« Depuis l'attentat Fieschi, cet homme disait à qui voulait l'entendre, qu'il voyait bien que la république ne pouvait surnager : « C'est fâcheux, répétait-il, que le système de la république ne puisse dominer en France ; pour mon compte, j'avoue que j'en éprouve un chagrin profond, qui, peut-être, me portera bientôt à un excès sur moi-même. »

Il résumait ainsi ses dernières pensées :

« Je ne redoute pas la mort ; un vieux républicain ne saurait la craindre. 93, 94, dans la Vendée; 97, 98 sur le Rhin ; 99, 1800, 1801 en Italie ont mis tous les républicains en présence de l'ennemi.

« Je pardonne à tous ceux qui se sont mal conduits envers moi ; j'adresse mille remercîments à tous ceux qui m'ont porté quelque intérêt. J'implore la miséricorde divine, et j'affirme à l'autorité qui entrera ici après ma mort que j'ai écrit ces mots de sang-froid. — Mars 1836. LEVASSOR. »

En regard de cette austère figure, de ce républicain intraitable qui descend froidement dans la tombe parce qu'il désespère des destinées de son pays, plaçons un autre vieux soldat, qui, s'enivrant de nos souvenirs de gloire, abandonne

la vie pour retrouver son empereur au séjour éternel.

B..., ouvrier menuisier, avait conservé six enfants sur douze, mais leur état de faiblesse lui faisait craindre aussi pour eux une mort prématurée. Sans rien dissimuler de son inquiète sollicitude, il confessait pourtant que sa tristesse remontait à la chute de l'empire. L'ancien soldat regrettait sans cesse de n'être pas mort sous les yeux de l'empereur.

L'obsession de cette idée devint telle qu'il n'y résista plus. Il commença par faire emplette d'une de ces images qui se vendent par les rues, et doivent, suivant l'intention de l'artiste, représenter le grand Napoléon. Son premier soin fut d'attacher cette précieuse image le long du mur, et cela fait, il rendit au marchand de vin le plus proche une dernière visite. Dès qu'il eut pris un petit verre d'eau-de-vie, B... revint à son atelier et se mit en devoir d'exécuter son projet. Détachant la corde d'une scie, il la fixa très-solidement au mur à l'aide de gros clous, monta sur l'établi, passa sa tête dans le nœud coulant, et par ce procédé, réussit à se pendre en faisant face au portrait de l'empereur. — 25 octobre 1837.

Un mécanicien allemand nommé Steuble fut accusé de complot contre la vie du roi, et reconnu coupable, il dut subir sa peine au Mont-Saint-Mi

chel. Cet homme se coupa la gorge dans sa prison.

Steuble avait reçu de sa mère une lettre de reproches qui l'avait affecté vivement. Un billet trouvé près de lui renfermait des malédictions contre Hubert qui, disait-il, était le seul auteur de sa mort. Il s'exprimait, au contraire, en termes affectueux et dévoués à l'égard de mademoiselle Grouvelle, impliquée dans le même complot, et condamnée à cinq ans de prison. — 11 janvier 1839.

« Monsieur le Préfet,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que, cejourd'hui (2 juin 1840), j'ai constaté la mort par asphyxie, au moyen du charbon, du nommé Aubert.., amnistié, qui a figuré dans diverses causes politiques, entre autres, celle du *Moniteur républicain*. Il était venu demeurer avec ses parents, anciens boulangers en déconfiture, depuis le terme courant, rue Gît-le-Cœur, n. 19, où il s'est suicidé.

« L'exaltation politique et son désappointement l'ont porté à cette action.

« Le commissaire, FOUDR... »

« Le nommé S..... (Pierre), âgé de 34 ans, né en Suisse, artiste sculpteur, demeurant impasse d'Argenteuil, n. 10, s'est précipité hier soir par

la croisée de sa chambre, au quatrième étage, et s'est blessé mortellement. Je l'ai fait transporter à Beaujon.

« Cet individu dans une position misérable m'a paru imbu de principes politiques et philosophiques très-fâcheux; il n'a pas voulu parler; sa tentative paraît être surtout le résultat d'une imagination ébranlée par la misère et pervertie par des lectures dangereuses. — Mai 1837.

« Le commissaire, BRUZEL... »

Fauch.., allant visiter son fils à la Conciergerie où il était détenu comme insurgé de juin, apprit que ce jeune homme avait en outre à se défendre d'avoir recelé une arme provenant de pillage. Le pauvre père s'imagina que ce délit était assimilé au vol, et que son nom dès lors serait à jamais entaché d'infamie. Éperdu de douleur, il rentre aussitôt chez lui, et s'emparant d'un tranchet, il se fait à la gorge une profonde blessure.

L'autorité fut avertie, et sur l'avis d'un médecin, le malheureux Fauch... fut transporté à l'hôpital. — 14 novembre 1832.

Si rare qu'ait été le suicide politique pendant le règne de Louis-Philippe, nous pouvions à ces faits épars ajouter d'autres faits, presque tous accomplis à la suite d'émeutes, d'insurrections ou de complots, et recueillis, ainsi que nous l'a-

vons établi déjà, parmi les soldats ignorés de la cause démocratique. Mais, attendu que ces exemples n'eussent paru sans doute que d'inutiles redites, nous avons cru convenable de nous borner sans trop choisir à quelques citations où le lecteur toutefois peut prendre une juste idée de la mort volontaire, envisagée comme conséquence directe de nos discordes civiles.

Au moment d'aborder un autre groupe de suicides, nous cédons au désir de rappeler par un exemple les misères de l'exil, et bien que ces misères soient celles d'un étranger qui s'était fait notre hôte, le lecteur — nous en avons la persuasion intime — partagera notre émotion, en lisant ces adieux d'un combattant et d'un martyr de la cause italienne.

Juillet 1845. Napoleone S.., homme de lettres, 33 ans, né à Trévise, réfugié politique :

« Monsieur Frank,

« Je vous remercie avec l'accent de la reconnaissance la plus profonde de tant de bontés que vous avez eues pour moi. J'ai toujours eu gravé dans mon cœur le bienfait que vous avez exercé envers moi en me donnant pendant un an un gîte qui m'avait manqué dans les tristes jours où je perdis cette petite place que vous savez. Si je n'ai pu remplir envers vous mes engagements, certes,

ce n'est pas de ma faute, mais vous n'en avez pas été moins généreux. Votre famille tout entière a eu de la bonté pour moi dont je vous rends grâces en cet instant qui est solennel, car c'est le dernier de ma vie.

« Depuis quelques jours ayant examiné tout autour de moi, j'ai reconnu l'impossibilité de remplir mes devoirs; donc je n'ai pas d'autre choix que la mort; c'est une nécessité.

« Affaibli par la douleur, souffrant de ma santé depuis quelque temps, n'ayant pas trouvé un jeune homme de ma connaissance pour lui emprunter ses pistolets, je profite de la saignée qu'on m'a ouverte hier soir. Je me sens si faible que mon sang en s'écoulant me procurera une mort moins douloureuse. J'espère que je m'évanouirai bien vite et de l'évanouissement je passerai au sommeil du tombeau. Que Dieu me reçoive dans sa clémence! J'espère arriver jusqu'à lui sans être chargé d'aucun crime.

« Parmi les dispositions que j'ai prises en envoyant mes papiers à un de mes frères d'exil qui vous écrira, je lui ai donné des instructions pour qu'après ma mort on trouve les moyens de faire parvenir à la connaissance de ma famille les quelques dettes que je laisse, afin que ma mémoire reste pure dans l'émigration italienne. Vous n'aurez pas perdu la petite somme que je vous dois,

et d'ailleurs, elle ne le serait pas encore à titre de bienfait.

« Que le Ciel vous rende heureux, mon excellent capitaine, ainsi que toute votre famille. J'ai aimé votre fils comme un frère. Avec mes excellents amis, MM. Michelet et Quinet, c'est la créature que j'ai le plus aimée dans mon exil. Il a bon cœur, un caractère doux, et j'espère que sa carrière deviendra brillante, et qu'il sera la consolation de vos vieux jours.

« L'homme qui meurt prie pour lui, le martyr de l'exil dans ses derniers soupirs bénit votre famille... Croyez à lui. — La nuit du lundi.

« NAPOLEONE S... »

Lorsqu'on arriva près de lui, il était, en effet, baigné dans son sang et profondément évanoui. Les secours de l'art réussirent enfin à le rendre à la vie.

« Il nous est parvenu que M. Michelet, professeur au Collége de France, qui porte un grand intérêt au sieur S.., allait le prendre à sa charge, du moins pour quelque temps, en attendant un emploi qu'il espère lui procurer.

« Le commissaire de police, FOUD.....

« 1er juillet, quartier de l'École de médecine. » (*Arch.*)

II

Il nous faut maintenant prélever l'impôt du sang sur les nouveaux sectaires, et dès l'abord accorder un droit de préséance au fondateur de la religion saint-simonienne, c'est-à-dire à Saint-Simon lui-même. L'événement dont nous voulons parler est éloigné déjà de l'époque où nous sommes, puisqu'il remonte à 1823; mais il nous a semblé qu'au lieu de le citer comme un acte isolé qui n'accusait que l'égarement d'un homme, il valait mieux le tenir en réserve jusqu'au moment où nous pourrions le réunir à d'autres faits naturellement groupés d'après leurs ressemblances et leurs affinités. Convenait-il d'ailleurs de signaler la fin tragique d'obscurs adeptes, en laissant ignorer le déplorable exemple légué par le maître aux disciples? Disons enfin que Saint-Simon n'est pas fait pour l'oubli, et ceux à qui le novateur est encore inconnu, trouveront quelques indications dans cette notice évidemment empreinte de la ferveur saint-simonienne :

« Héritier d'une des plus illustres maisons de France, le comte de Saint-Simon, né en 1760, homme de guerre et de cour par bienséance de race, s'arracha par la seule impulsion d'une âme

forte, à tous les liens dont le préjugé, la coutume, l'ambition et l'intérêt enlaçaient son existence. L'amour de la science et une croyance passionnée à la perfectibilité de l'esprit humain (1) le poussaient aux aventures de la pensée. Bien jeune encore, il se traça à lui-même ce curieux programme : « 1° Mener pendant tout le cours de la vigueur de l'âge, la vie la plus originale et la plus active possible; 2° prendre connaissance avec soin de toutes les *théories* et de toutes les *pratiques;* 3° parcourir toutes les classes de la société, se placer personnellement dans toutes les positions sociales les plus différentes, et même créer des relations qui n'aient point existé; 4° enfin, employer sa vieillesse à résumer les observations sur les effets qui sont résultés pour les autres et pour soi, et à établir des principes sur ces résumés.

« Et ce programme, si étrange, si audacieux et si vaste, Saint-Simon s'y conforma strictement jusqu'à sa dernière heure. Cette philosophie de l'excentricité il la pratiqua dans le vice et dans la vertu, dans l'opulence et dans la misère. Il fut méthodique dans la prodigalité, réfléchi dans l'extravagance, contenu dans la débauche, fier

(1) « Il devait cette croyance à sa première éducation, dirigée par d'Alembert, éducation qui, pour emprunter ses expressions pittoresques, lui avait tressé un filet métaphysique si serré, qu'aucun fait important ne pouvait passer au travers. »

dans la mendicité (1), observateur jusque dans le suicide. Il put dire enfin, presque au terme de sa carrière, avec un juste sentiment d'orgueil : « Mon estime pour moi-même a toujours augmenté dans la proportion du tort que j'ai fait à ma réputation. »

Cette *philosophie de l'excentricité*, pour parler comme l'auteur de la Notice, avait donc mis Saint-Simon aux prises avec une affreuse détresse, et la prostration morale où le plongea ce dénûment, lui fit rechercher la mort. Peu sympathique à ses idées, et plus instruit, nous l'avouerons, des étranges désordres de sa vie privée que de ses vues d'économie sociale, nous ne pûmes cependant nous défendre d'une émotion vive et profonde, en tombant tout à coup sur un procès-verbal de suicide qui commençait ainsi :

« *Comte Henri de Saint-Simon*, 61 *ans*, *ex-colonel, chevalier de Saint-Louis.* » Telle était la

(1) « Depuis quinze jours, je mange du pain et je bois de l'eau ; je travaille sans feu, et j'ai vendu jusqu'à mes habits pour fournir aux frais de copie de mon travail. C'est la passion de la science et du bonheur public, c'est le désir de trouver un moyen de terminer d'une manière douce l'effroyable crise dans laquelle toute la société européenne se trouve engagée, qui m'ont fait tomber dans cet état de détresse. Ainsi, c'est sans rougir que je puis faire l'aveu de ma misère et demander les secours nécessaires pour me mettre en état de continuer mon œuvre. »

(*Vie de Saint-Simon, écrite par lui-même.*)

désignation du dossier; mais en poursuivant la lecture, il nous fut bientôt démontré qu'il s'agissait, en effet, de l'homme célèbre dont le poëte a dit :

> J'ai vu Saint-Simon, le prophète,
> Riche d'abord, puis endetté,
> Qui, des fondements jusqu'au faîte,
> Refaisait la société.
>
> BÉRANGER.

« Le sieur de Saint-Simon, ajoutait le papier funèbre, vivait comme pensionnaire avec la demoiselle Julie J..., ancienne ouvrière en modes, âgée de 39 ans, qui lui sert de secrétaire. Pendant l'absence de cette demoiselle qui était allée dîner chez sa mère, il s'est tiré un coup de pistolet d'arçon dans la tête. Le coup a porté au-dessus de l'œil droit : il n'est pas mort de cette blessure. Les médecins ont déclaré qu'il y avait fracture des os du crâne. La balle n'est pas sortie. Le sieur de Saint-Simon a prétendu que c'était un accident arrivé en touchant imprudemment le pistolet. La vérité est qu'il a voulu se suicider; il l'a avoué aux médecins, et des lettres d'adieux trouvées sur son bureau le confirment assez. Cependant si, comme il l'a déclaré aux médecins, le pistolet était chargé de trois chevrotines, il est extraordinaire qu'aucune d'elles ne soit sortie. Serait-ce un moyen d'intéresser en sa faveur? On dit qu'il va

bien aujourd'hui, et l'on s'efforce de faire croire que sa blessure est le résultat d'un accident. » (*Rapport journalier*, 10 mars 1823. Le commissaire DER..., quartier Feydeau.)

Des trois lettres qu'il comptait laisser après lui, l'une était adressée à Julie J..., l'autre à M. Ternaux, député, et la dernière à M. Coutte. C'est la seule qui soit restée jointe au rapport officiel, et nous la donnons textuellement :

« Adieu, mon cher ami, je vous offre avant de partir mes sincères remercîments pour les services que vous m'avez rendus. J'éprouve deux chagrins : l'un est de penser que mon événement renouvellera vos douleurs, l'autre est de sentir que Julie, qui m'a donné des preuves extraordinaires de dévouement et de désintéressement, va se trouver dans une position affreuse. Elle a beaucoup d'intelligence, il vous sera facile de la tirer d'affaire. Je vous la recommande avec toutes les instances dont je puis être capable.

« Ce 9 mars 1823. SAINT-SIMON. »

Quelle que soit l'opinion que la singulière vie du philosophe humanitaire ait pu, de temps à autre, inspirer à ses contemporains, nous repoussons loin de nous la pensée que ses écarts systématiques et ses désordres réfléchis l'aient fait descendre au point qu'on ait eu le droit, comme

l'insinue clairement cet officier public, de ne voir dans sa tentative de suicide que la grossière manœuvre d'un audacieux mendiant. Rien ne peut à nos yeux justifier une telle injure; mais ce qui rend sans doute la supposition moins odieuse, c'est qu'elle émane d'un de ces hommes qui par état, et si bienveillants qu'ils puissent être, sont tenus, en quelque sorte, de se montrer ombrageux et défiants. Mieux inspiré toutefois, le commissaire devait se dire, qu'aucun *industriel* exploitant sa misère, et simulant le désespoir pour provoquer l'aumône, ne poussera la vraisemblance du rôle jusqu'à se tirer dans la tête un coup de pistolet qui lui crèvera bien et dûment un œil et qui, par conséquent, pourrait tout aussi bien lui coûter la vie!

« Cet événement, dit Béranger, ne fit qu'ajouter de nouvelles souffrances à celles dont il était déjà accablé. Ses pensées acquirent alors une tendance religieuse, et il publia son *Nouveau Christianisme* en 1825. » Il s'éteignit l'année suivante entre les bras de *M. Olinde Rodrigues* qui devint père *Saint-Simonien*.

En usant pour lui-même du sens divinatoire, de la force intuitive dont les réformateurs se croient, en général, si richement pourvus, le pauvre solitaire vit-il ses derniers jours adoucis, consolés par le pressentiment de sa célébrité pos-

thume, et s'est-il dit, comme Vespasien mourant : *Je sens que je deviens dieu ?* Nulle révélation n'est venue jusqu'à nous ; mais il paraît constant que Saint-Simon, au moment d'expirer put encore exprimer à ses rares disciples, le ferme espoir qu'après lui sa doctrine aurait en eux des défenseurs habiles et de savants interprètes. Ces jeunes hommes, en effet, acceptèrent pieusement l'héritage du maître, et fécondèrent le champ qu'il avait préparé. A l'exception de M. Olinde Rodrigues, ce fut pourtant par d'autres soins que les leurs que les idées saint-simoniennes prirent au bout de quelques années, et grâce à la révolution de Juillet, une si rapide extension. Mais lorsque les croyances, s'attiédissant au vent de la discorde, eurent cédé la place au doute, à l'indifférence, aux rivalités personnelles ; lorsqu'il fallut ensuite fermer, de par la loi, les portes de l'église centrale, les ministres du nouveau culte congédièrent leur troupeau, se dépouillèrent eux-mêmes des attributs du prêtre saint-simonien, et jetant le froc aux orties, rentrèrent paisiblement au sein de ce vieux monde dont ils avaient prophétisé la ruine. Tout en se résignant à supporter le joug de nos lois décrépites et de nos institutions surannées, ils poursuivirent avec un éclatant succès l'application de ce principe, qui veut que le travail et la capacité président seuls à la répartition des

biens. Ils n'eurent donc pour arriver à la fortune qu'à recourir aux vrais talents et aux lumières qu'ils avaient employés d'abord à ruiner les bases de notre état social. Avons-nous besoin d'ajouter que ces réformateurs furent assez magnanimes pour se réconcilier avec le capital en devenant capitalistes. De ces esprits d'élite, il ne faut pas se mettre en peine; nous savons tous où les trouver, et déjà le lecteur en a nommé plus d'un.

III

Mais les simples d'esprit, ces fervents néophytes qui avaient livré leur âme avec tant de candeur et de sincérité aux enivrantes promesses des missionnaires de l'avenir? Mais les ambitieux incapables qui convoitaient le premier rang, et les malheureux prolétaires dont l'avénement était prédit? Dans ce commun naufrage, chacun reprit son libre arbitre et n'obéit qu'à ses penchants. Sans ressentir les influences secrètes qui avaient pu conduire un certain nombre de femmes à se rallier à la doctrine, quelques saint-simoniens, quand la tribu se dispersa, passèrent par les évolutions morales que nous avons notées plus haut pour celles qui avaient un instant aspiré à constituer le couple révélateur. Assaillis de scrupules, ébran-

lés par le souvenir de leur ancienne ferveur, enclins d'ailleurs au mysticisme, et n'ayant pas la force de gouverner leur vie par les lumières de la conscience, les uns revinrent au christianisme; d'autres se mirent à l'unisson des théories phalanstériennes ou s'évertuèrent à pénétrer la loi des sociétés humaines, en empruntant à chaque école des solutions diverses sinon même opposées. Mais il y en eut, hélas! qui succombèrent à leur désillusion, et çà et là, nous serons arrêtés par un procès-verbal de suicide. Heureux, si dans le cours de ces exhumations, le nom qui soudainement a frappé vos regards n'est pas le nom d'un ami! Pour nous l'épreuve est plus pénible encore, puisqu'il nous faut rectifier, compléter par des souvenirs tout personnels, l'un de ces documents où l'on recueille avec indifférence les vagues motifs ou les raisons banales que l'on assigne à la mort volontaire. On nous apprend sans doute que le sieur A... a mis fin à ses jours en divisant l'artère crurale, et l'on nous parle aussi de chagrins domestiques. On croit avoir tout dit, et, sauf l'instrument du suicide, nous aurions tout à deviner, si dans les épanchements de l'amitié, le malheureux jeune homme ne nous avait, à son insu, ouvert une route assurée pour suivre jusqu'au dénoûment ses doutes, ses angoisses et son exaltation pour les idées nouvelles.

A le juger sur l'apparence, on n'eût pu voir en lui qu'un esprit lent et méthodique, rebelle à l'enthousiasme, aux idées spéculatives, et destiné dès lors à tracer péniblement son sillon, sans rien comprendre au delà des choses pratiques de la vie. Ce ne fut même qu'après une longue intimité que nous parvînmes à triompher de sa réserve, à gagner sa confiance. Jamais âme plus tendre ne fut plus tourmentée par la pensée que son intelligence ne pouvant s'élever à la hauteur de ses aspirations et de ses devoirs, il était condamné à n'être, en quelque sorte, que l'instrument passif des volontés d'autrui. Il semblait pressentir et redouter déjà l'influence que devait exercer sur lui un autre ami qu'une imagination brillante et l'inconstance de son humeur rendaient pour ainsi dire complice de toutes les nouveautés. Cédant aux obsessions de cet esprit aventureux, le sieur A.., jusqu'à ce jour indifférent aux entreprises des novateurs, consentit à s'initier aux doctrines saint-simoniennes, et devint auditeur assidu de la rue Monsigny. Vierge d'études philosophiques, inhabile à la discussion et peu versé dans l'art de la parole, il fut facilement ébloui par le savoir réel et la dextérité de langage de quelques orateurs. Son ignorance aidait à la séduction, et bien que marchant dans les ténèbres, il crut voir les cieux ouverts. Mais effrayé bientôt de son insuffisance,

et sans cesse entouré par d'autres néophytes qui ne faisaient aucune difficulté de s'attribuer les premiers rôles, il en conclut que la religion nouvelle venant à s'établir, le chef suprême, pour se conformer au principe de la hiérarchie sociale suivant les œuvres et la capacité, le reléguerait au dernier rang. Cette défiance exagérée de sa valeur intellectuelle fut donc le supplice de sa vie. Ce n'était pas en lui l'orgueil qui protestait, mais il ne put se résigner à voir ainsi son dévouement rester à jamais stérile, et persuadé qu'il lui était permis de déposer un inutile fardeau, il n'ambitionna plus que l'éternel sommeil. Un autre sujet d'angoisse acheva de le convaincre qu'il était temps enfin de demander sa délivrance au suicide. Accoutumé dans sa bonté passive à se laisser diriger par une impulsion étrangère, il s'était mis dans une position telle qu'il lui fallait manquer à sa parole ou contracter un mariage que son cœur désavouait; et la mort lui offrit l'unique moyen de se soustraire à cette alternative. Nous avouerons pourtant que ce projet d'union, bien qu'entièrement conforme au caractère connu du malheureux jeune homme, ne nous paraît pas démontré. Nous professons sans doute que le suicide est dans l'immense majorité des cas un fait éminemment complexe, qui reconnaît par conséquent des influences multiples, mais on n'en doit

pas moins rechercher la cause prépondérante, et pour le cas dont il s'agit, nous croyons l'avoir assignée. (*Août* 1830. *Arch.*)

On lit dans les journaux du temps (30 juillet 1834) :

« Un suicide de la nature la plus affligeante vient de contrister les habitants de notre ville d'Auch (*Gers*). Un jeune homme de dix-neuf ans, M. A..., natif de Saint-Jean-Pontge, a été trouvé hier matin baigné dans son sang et entièrement privé de vie, sur la porte du cimetière. L'inspection de son cadavre a fait immédiatement découvrir sur une partie de la tête, au-dessus de l'oreille gauche, une profonde blessure occasionnée par un coup de pistolet. La balle est restée dans le crâne.

« Une lettre trouvée sur sa table de travail et adressée à ses amis explique le motif de cette mort volontaire. C'est l'état malheureux de la société, et le peu d'espoir de la voir marcher assez tôt dans de meilleures voies, qui ont causé chez lui ce profond dégoût de la vie. L'impatiente philanthropie de cet enfant réformateur ne lui a pas permis d'attendre sur la terre les temps à jamais fortunés où la France et le monde entier seront régis par la loi *saint-simonienne*. Il ose écrire cependant qu'il est matérialiste, et qu'il ne craint ni n'espère pour la journée de demain.

« La lettre du jeune A... paraît écrite de sang-froid et dans une entière liberté d'esprit. Elle atteste dans son auteur un défaut absolu de sensibilité et l'abjuration de tous les sentiments de la nature. On y chercherait en vain une parole touchante pour les amis auxquels elle est adressée... Le malheureux !.. pas un mot à son père !... pas un souvenir à sa mère infortunée ! »

Voici venir un partisan du *Phalanstère* : Saint-Simon ou Fourier, que nous importe ? nous n'abordons le socialisme qu'au point de vue du suicide, et nous ne connaissons pas de théories humanitaires dont l'influence morale ne doive, de toute nécessité, se résumer en deux mots : espérance, découragement.

Plus impatient encore que le saint-simonien, ce fervent néophyte est entré dans la tombe, avant même que Fourier, son prophète, eût terminé sa vie semée de tant d'épreuves et de si rudes travaux. Un journal judiciaire nous fournit les détails suivants sur la mort du jeune phalanstérien.

« 22 février 1834.—M. Blanchem.., de Rouen, capitaine de génie, attaché à la place d'Avesnes, vient de mettre fin à ses jours. On ne peut attribuer ce suicide qu'à l'exaltation que paraît lui avoir causé le *Phalanstère*, nouveau système d'économie politique qui faisait l'objet de ses études

et de ses méditations. C'est ce que donne à penser un billet où il exprime le désir que sa pierre tumulaire porte cette épigraphe : *Dépouille d'un phalanstérien.* Agé de vingt-neuf ans, capitaine depuis quelques mois, d'un esprit juste, d'un caractère doux et bienveillant, de mœurs pures, d'une conduite régulière, partout il recevait un affectueux accueil. Blanchem..., nous écrit-on, partageait son temps entre les devoirs de son état, les plaisirs du monde et la lecture des ouvrages et journaux sur le *Phalanstère.* A cette étude favorite il consacrait la plupart de ses soirées, et rien, dans ses actes ni ses discours, n'aurait permis de soupçonner l'affreux dessein de se détruire. Il s'était livré avec ses amis aux amusements du carnaval, avait assisté au bal du mardi-gras et souscrit pour le concert du dimanche suivant. Le 14, il avait emprunté des pistolets à un officier de la garnison, pour s'exercer, disait-il, au tir, et avait dit à son hôte de prendre sa carte pour le concert, puisqu'il n'irait pas. Le 15, vers une heure, une détonation sur un bastion de la place ayant attiré le poste du corps de garde voisin, on trouva le malheureux Blanchem... renversé sur le bord du parapet, la tête traversée d'une balle.

« Une lettre cachetée à l'adresse de sa sœur, et déposée sur son bureau, apprendra sûrement à sa famille quelle combinaison d'idées a pu troubler

la raison d'un homme qu'une instruction solide, fruit de l'étude des sciences exactes, semblait mettre plus que les autres à l'abri des égarements de l'imagination. » (22 *février* 1834. — *Gaz. des tribun.*)

C'est à la même année que se rapporte l'observation suivante :

VERSAILLES, 17 mars 1834.

« Monsieur le Ministre,

« Deux jeunes gens de la ville se sont asphyxiés avec du charbon; l'un a pu être secouru, il est âgé de 23 ans et se nomme B...; il est agréé au tribunal de commerce. Celui qui est mort était marchand de couleurs, son nom est Thorailh...; il était âgé de 22 ans. Ils ont fait un testament dans lequel ils disent que le dégoût seul de la vie les porte à se suicider. Il y a lieu de croire que cet acte de désespoir doit être attribué au mauvais état de leurs affaires : ils sont tous deux républicains.

« Je suis avec respect, AUB..., préfet du département de Seine-et-Oise. »

19 mars.

« Monsieur le Ministre,

« D'après les renseignements que j'ai recueil-

lis, Thorailh... s'est rendu, le 15 au soir, rue de la Paroisse, chez son ami Clodomir Bér... Ils ont allumé du charbon dans une mansarde, ont placé un matelas à terre et se sont asphyxiés. Le 16 au matin, la femme de ménage est entrée, a vu ce qui s'était passé et a appelé au secours. Bér..., dont la tête était plus près de la porte, a été rappelé à la vie. Thorailh... était mort.

« Ces jeunes gens, avant de se déterminer, avaient passé quelques jours à Paris : ils ont laissé quelques écrits signés. On y voit que leur projet était conçu depuis deux mois ; que chacun à part avait la volonté de se tuer, et que ce ne sont pas les conseils de l'un d'eux qui ont décidé l'autre. Ce ne serait ni ambition ni dérangement de fortune qui les auraient décidés, mais le dégoût de la vie et d'une société méchante, égoïste et immorale : on y voit effectivement ce qui les a poussés au suicide ; c'est en eux-mêmes absence de foi dans la morale et dans la religion.

« La plaie sociale est connue de tous, disent-ils, tous les soi-disant philosophes l'exploitent à leur profit, et on ne peut mieux résumer le remède qu'on applique au mal, qu'en disant que pour donner une livre de pain aux malheureux, le siècle n'a pas trouvé autre chose que de danser : ceci est pourtant vrai, tout risible que ce soit ! »

« Les riches et les heureux sont en petit nombre, la masse souffre. Comment donc trouver la prospérité d'un État quand chaque membre se débat contre la misère et l'infamie de cette misère, quand il n'y a à gagner que pour les geôliers, les fossoyeurs, les sages-femmes et les mouchards ! Ceci montre le siècle en perspective.

« Heureux gouvernement qui marche vers le progrès et que le progrès étouffe !

« Notre siècle est éminemment positif et athée; il ne sait pas même donner des aliments à toutes les faims et des punitions à toutes les consciences coupables !

« Une question de chiffres, voilà le complément de l'éducation de toute la jeune population : le démon de l'analyse est pour elle l'ange de vertu. C'est une mascarade..

« Il ne faut pas induire de là que l'or soit pour tous ; c'est la boue qui est pour tous ; celui qui en sort est une exception ; aussi quelle échelle de honteuses manœuvres pour se sauver !

« Le cœur n'est plus qu'un muscle creux : suivez, comme dit saint Augustin, la fibre de cette racine d'iniquité : où vous conduirait-elle ? Chez l'usurier, le bourreau ou le ministre.

« Vienne le temps, et vous verrez la misère et la vengeance, comme deux sœurs jumelles. Ce résultat est infaillible dans une nation composée

d'âmes eunuques, sans autre dévouement que le sacrifice de tous les principes de vertu à l'intérêt, sans autre besoin que celui de l'intrigue ! »

« Cet épanchement de deux jeunes esprits dans un moment aussi solennel, mérite l'attention du gouvernement (c'est le préfet qui parle) et lui montre avec plus d'exactitude et de vérité que bien d'autres rapports, le désordre profond qui règne dans la jeunesse et la cause de ce désordre. On peut se rendre compte par ce triste exemple des idées qui fermentent et des erreurs qui corrompent le cœur des jeunes gens, avenir de la France ! La licence de certains journaux, et l'immoralité des romans et des pièces de théâtre vicient la génération actuelle dès sa naissance et préparent la ruine de la société par la dissolution des mœurs et l'anéantissement de toute foi au bien.

« La vie de Bér... n'est pas complétement assurée. Il appartient à une famille fort distinguée. Son père était conservateur des forêts de la Couronne sous Charles X ; sa mère est une femme de mérite. J'ai cru devoir lui faire porter des paroles de consolation et d'encouragement par ses parents. C'est tout à la fois une affaire d'humanité et de politique. En montrant quelque intérêt pour ce jeune malheureux, et en lui offrant un appui pour entrer dans une voie régulière, je pourrai

peut-être ramener à la raison quelques-uns de ses jeunes amis dont la tête est au moins aussi malade que la sienne, et changer en amis du gouvernement des ennemis égarés.

« Le préfet, AUB.... »

Les inquiétudes exprimées par ce haut fonctionnaire ne doivent pas rester inaperçues. Au lieu de voir une pure coïncidence dans ce double suicide isolément conçu, et que chacun depuis deux mois méditait d'accomplir; sans s'arrêter non plus à l'esprit d'imitation, à l'influence de l'exemple, l'observateur a saisi tout d'abord la véritable cause, le sens et la portée de ce tragique événement. Le dégoût de la vie n'est ici qu'un symptôme de notre état social, et le suicide vient à la fois servir de preuve et de conclusion aux réquisitoires accablants que tant d'infortunés, en présence de la tombe, se plaisent à formuler contre l'iniquité de nos institutions. Il faut pourtant l'avouer, chez les jeunes gens surtout, il y a parfois, dans l'homicide de soi-même, une noble pensée qui révèle, à coup sûr, moins d'égoïsme que d'abnégation. On leur faisait alors l'humanité si belle, et ses heureuses destinées avaient pour gages tant de brillants systèmes, d'infaillibles recettes; pour eux enfin le bonheur personnel était tellement inséparable de la félicité publique, qu'en renonçant

au pays des chimères, à cet *Eldorado* qu'ils habitaient en rêve, le monde à leurs yeux ne fut plus qu'une terre maudite où les malheurs privés disparaissent ensevelis dans le désastre universel.

Sauf les nuances plus ou moins tranchées qui répondent aux divers degrés de culture d'esprit, nos documents sont là pour attester que chez le prolétaire, les mêmes espérances suivies du même désabusement avaient pour expiation le suicide.

Lisons encore ce rapport officiel :

Juin 1841.

« *Bér.*, *dit de la Fosse*, vivant du travail de ses mains (on n'indique pas la profession), a tenté de se donner la mort par asphyxie. Une lettre qu'il avait écrite au vicaire d'une commune de la banlieue est arrivée à son adresse plus tôt qu'il ne l'avait pensé, et celui-ci a pu accourir avant que le charbon eût produit tout son effet ; de sorte que les secours administrés sans retard ont dissipé les accidents.

« Il a faim et ne sait où donner de la tête.

« Nous avons longuement causé ; il m'a parlé mais trop vaguement pour que je le rapporte autrement que par ordre, de projets de fusion entre les travailleurs, les communistes et les réformistes ; il m'a dit, ce que j'avais déjà appris

d'un autre côté, qu'il y avait ici un comité, et il m'a cité des noms qui m'ont été signalés. — Le commissaire JOURN... » (*Arch.*)

Les aspirations socialistes prennent dans cet exemple un caractère tout personnel, et se présentent ouvertement sous la livrée de la misère. Après l'avoir conduit au milieu des sectaires, son indigence le pousse à déserter la vie, et n'ayant pu mourir, le malheureux déserte enfin la cause du socialisme en se faisant révélateur.

Préoccupé de son avenir et ne prenant aucun souci des destinées humanitaires et de la science sociale, un jeune homme dont l'unique ambition et les efforts persévérants tendaient à s'affranchir des chaînes du prolétariat, en devenant maître à son tour, voit le succès lui échapper, et ne veut point survivre à la ruine, ou tout au moins à l'ajournement des espérances qu'il nourrissait.

Dût le lecteur nous taxer de faiblesse, nous ne parvenons point à nous accoutumer au calme étrange, à l'inexplicable sang-froid qui si souvent préside à ces préparatifs de mort.

Employé comme garçon chez un coiffeur, ce jeune homme fait part à son patron de sa résolution.

11 juillet 1838.

« Monsieur,

« Vous venez de vendre votre fonds de commerce, je profite de la circonstance pour en finir avec la vie. J'avais espéré que ce fonds pourrait me revenir un jour, car j'ai mon ambition tout comme un autre, et je n'aurais pas été fâché de commander à mon tour.

« La Providence en a ordonné autrement, et je prends mon parti. *Ma vie m'appartient, je peux en disposer ;* il n'est pas dit, *parce qu'on est prolétaire, qu'on doive mourir d'une manière commune et ordinaire.* Lors donc que vous recevrez cette lettre, vous pourrez dire que j'ai cessé d'exister, et que je suis mort bravement et en honnête homme.

« Vous avez cent quarante francs à moi. Je vous prie de les remettre à mon ami Baptiste, que j'ai toujours regardé comme sincère et attaché, et pour que cela ne fasse aucune difficulté, je joins à cette lettre une reconnaissance par laquelle je me regarde comme son débiteur de cette somme.

« Adieu pour toujours, Monsieur, je ne vous en veux pas du tout, et je vous remercie, au contraire, des égards que vous avez eus pour moi. Ne vous attristez pas de ma mort, car je me la donne sans tristesse et sans regret. »

« Je suis avec respect, Monsieur, votre serviteur,

« Joseph LAINÉ. »

La lettre terminée, il se rendit au bois de Boulogne et s'adossant contre un arbre, il se fit sauter la cervelle. Lorsqu'on l'aperçut, sa main droite tenait encore l'arme dont il s'était servi. (*Gaz. des Trib.*)

Descendons encore un échelon, et nous verrons que par comparaison, Joseph Lainé appartenait à l'aristocratie du prolétariat; car tout a ses degrés, et la misère en offre autant que la richesse.

Réduit à gagner sa vie en remplissant à l'Hôtel-Dieu les fonctions d'infirmier, Barnier maudissait son sort, et, n'entrevoyant dans l'avenir aucun moyen de s'élever à de plus hautes destinées, il prit le monde en haine et livra son âme aux noires inspirations du suicide. Son service à l'hôpital lui donnait, par malheur, toute facilité pour s'emparer de substances vénéneuses, et ce fut en effet le poison qui termina ses jours.

Si humilié qu'il fût de son état, Barnier, par son zèle et son exactitude, s'était attiré l'estime de ses chefs et l'affection de ses égaux. Ses idées ambitieuses n'étaient même, à vrai dire, qu'un de ces fruits amers que les nouveaux docteurs, en secouant l'arbre de la science, faisaient tomber aux

mains des prolétaires ignorants. Celui-ci, par exemple, innocent auditeur des prédications socialistes, assistait chaque jour à l'anathème lancé contre l'exploitation du pauvre, et la tyrannie féodale des hauts barons de la finance. L'égoïsme et l'oisiveté des riches étaient mis en regard des longues souffrances et du cruel labeur qui pèsent incessamment sur la classe ouvrière. Dès lors quoi de plus simple, et que pouvait signifier pour lui l'avénement du prolétariat, sinon que pour établir ses droits à la fortune, il suffirait bientôt d'un certificat d'indigence? Ne faut-il pas que chacun ait son tour, et pour s'asseoir à de somptueux banquets, quel titre plus puissant que d'avoir faim? Éducation morale, culture d'esprit, aptitudes intellectuelles, à quoi bon? manquait-il donc de sots en place et de capitalistes plus ignorants que l'ouvrier? Nous ne prétendons pas, il s'en faut bien, que les réformateurs donnaient eux-mêmes ces interprétations de la doctrine sociale, mais nous disons que le vulgaire avait déjà traduit et traduira toujours le socialisme en appétits, convoitises, ou, si l'on veut, en aspirations au bien-être matériel. On en trouvera plus loin la preuve, et le pauvre infirmier ne démentira pas nos paroles.

Le poison exerçait déjà ses ravages, mais malgré ses souffrances, il parvint à tracer d'une main

défaillante ces quelques mots textuellement reproduits :

Quel triste société que celle ou il n'existe d'autre remède à ses *meaux* que le *Suisside* » Barnier.

Il répétait aussi cet axiome : « *Tous doivent parvenir à tous.* »

Relativement aux influences morales que nous venons d'assigner à la mort volontaire, ce dernier fait est entièrement conforme à ceux qui le précèdent, et cependant, pour nous en tenir à ces deux prolétaires, entre Joseph Lainé qui, de garçon veut passer maître et l'infirmier plus ambitieux encore, puisqu'il estime que *tous* doivent parvenir *à tout*, entre ces deux hommes impatients de secouer le joug de leur prolétariat, il faut placer une révolution qui dès l'abord a pris ou voulu prendre le caractère démocratique et social. Emportée par un orage, la monarchie de juillet a rejoint dans l'exil la branche aînée des Bourbons ; mais d'autres combats se préparent, et nous devons encore suivre à la trace du sang les morts et les blessés.

CHAPITRE XVII.

RÉVOLUTION DU 24 FÉVRIER 1848. — RÉPUBLIQUE.

I. Gouvernement provisoire; progrès du socialisme. — II. Deux gardes municipaux au 24 février. — III. L'invalide civil; suicide d'une jeune fille; misère des ouvriers. — IV. Avénement du prolétariat; influence des journées de février et de juin; propriétaires, prolétaires et clubistes; deux jeunes femmes socialistes. — V. L'Assemblée législative et la loi du 31 mai; 1852! année fatale! La fin du monde. — VI. Le barbier de la grande armée.

I

La république est proclamée, et dès les premiers jours, le gouvernement provisoire se révèle à la France par les actes suivants :

La chambre des députés est dissoute, la chambre des pairs est annulée.

La préfecture de la Seine fait place à la mairie de Paris;

Le travail est garanti à tous les ouvriers;

Le droit d'association reconnu;

La formation de vingt-quatre légions de garde nationale mobile décrétée ;

Les cours et tribunaux installés ;

La justice remise sous la protection du peuple français ;

L'unité de l'armée et du peuple déclarée ;

La peine de mort abolie en matière politique ;

Le million à écheoir de la liste civile réservé aux ouvriers blessés ;

Les enfants des combattants morts le 24 février adoptés par la patrie ;

Les Tuileries destinées désormais à servir d'asile aux invalides du travail ;

L'établissement immédiat des ateliers nationaux.

A l'aide de ce programme, il est facile de mesurer les progrès accomplis par les théories socialistes.

Comment les hommes que la révolution de février avait soudainement investis du pouvoir, et qui, venus en quelque sorte de tous les points de l'horizon, étaient si loin de se trouver en communauté de principes et d'idées, avaient-ils pu cependant, en un si court délai, tomber d'accord sur la nécessité de faire au socialisme une si large part ?

A cette question qui se posait d'elle-même, un écrivain a répondu :

« Depuis 1848, et je pourrais remonter bien plus haut, un *sort* est jeté sur les chefs politiques de la France : ce *sort*, c'est le problème du prolétariat, la substitution de l'économie à la politique, des intérêts à l'autorité, en un mot l'idée sociale (1). »

Lorsqu'en 1830, les principaux organes de l'opinion républicaine accusaient le saint-simonisme de favoriser les coalitions de la classe ouvrière, et condamnaient sa prétention d'étendre à la société tout entière une révolution purement politique, ils ne prévoyaient pas sans doute, que le jour même de la victoire, il leur faudrait en partager les fruits avec tous les apôtres de la science sociale. Ce n'était pas assez, et dans l'entraînement du combat contre la réaction des partis royalistes, les républicains se virent inévitablement conduits à prêter leur concours à des idées qu'ils réprouvaient.

Qu'est-ce donc enfin que le socialisme?

« C'est, nous dit-on, le synonyme de tout ce que le peuple désire, et de tout ce qu'il obtiendra par l'abolition du prolétariat et de la misère, par le triomphe de la justice et de la vérité. »

Du bon abbé de Saint-Pierre à la révolution, en passant par les économistes et les *Amis des hom-*

(1) La *Révolution sociale démontrée par le coup d'état du 2 décembre*, in-12, 1852, p. 11. Paris.

mes; puis de Condorcet jusqu'à nous, que de gens de bien et de puissants rêveurs ont cru doter le genre humain de la *Paix perpétuelle,* de la suppression des abus, de l'extinction du paupérisme et du triomphe enfin de la justice et de la vérité!

Mais les voies et moyens sont encore à connaître, du moins dans leur application, et nous cherchons toujours ce qu'il fallait entendre par socialisme après les événements de février.

« Êtes-vous, demande un journal du temps, pour le socialisme de Saint-Simon, considérablement augmenté par les adeptes, ou pour le socialisme de Fourier, considérablement atténué par les disciples? Les idées de Campanella vous sourient-elles? prenez garde, M. Louis Blanc pourrait bien les avoir replâtrées pour les besoins de son enseignement. Il y a le socialisme de M. Cabet, et le socialisme de M. Pierre Leroux, sans parler du socialisme de M. Proudhon qui réduit tous les autres à néant? En voulez-vous encore? c'est facile. Chaque barricade de février n'avait-elle pas son prophète? Sous chaque pavé, n'y avait-il pas un système social? abondance stérile. De tout ce cliquetis d'opinions et de systèmes qui s'entrechoquent, il n'est pas sorti un éclair révélateur. Dans ce confus bouillonnement d'idées, on voit bien le chaos, mais la lumière ne se fait pas. » (Le *Napoléonien*, 14 juin 1848.)

La *Démocratie pacifique* convient ingénument de cette prodigieuse confusion d'idées, et déclare avec non moins de candeur qu'elle ne saurait en deviner la raison.

« Mille tribunes nouvelles sont ouvertes à la discussion des intérêts communs, dit le journal phalanstérien, tous les organes de la publicité ont triplé le nombre de leurs colonnes, prêtes à recevoir les avertissements que s'adressent les corporations ; toutes les murailles de nos villes s'offrent à la publication des documents qui pourraient motiver les rassemblements des citoyens.

« Est-il concevable, qu'avec une telle puissance de publicité, il y ait encore confusion dans l'esprit de ceux qui assistent aux imposantes manifestations de la place publique ?

« Et cependant nous marchons de malentendu en malentendu. Les méprises se succèdent; le désordre d'idées et la méfiance persistent comme au temps où les voix étaient étouffées ! » (19 avril 48.)

Recueillons maintenant le témoignage du *Peuple constituant* :

« Depuis quelque temps les esprits n'ont guère été occupés que de deux questions, ou plutôt deux craintes : la crainte de l'anarchie et la crainte de la réaction. » (*Lamennais*, 18 mai.)

Le *Représentant du peuple* cherche à son tour à constater l'état de l'opinion :

« Pourquoi la garde nationale en veut-elle aux socialistes, aux communistes et aux montagnards?

« La devise de la garde nationale, c'est l'ordre. Depuis 1830, la conservation de l'ordre a toujours été la grande, la seule préoccupation de la bourgeoisie.

« Or, il s'est trouvé que les besoins immédiats du peuple ne pouvaient être satisfaits qu'en touchant à l'organisation du corps social.

« Et c'est en vain qu'on essayerait de refouler les aspirations, les tendances de ceux qui regardent l'avenir; c'est en vain qu'on ferait taire les cris des initiateurs, des pionniers de l'humanité, des apôtres de la parole nouvelle. » (19 mai 48.)

Questionneur indiscret, le lecteur demandera peut-être à M. Proudhon : Qu'est-ce que la parole nouvelle? Ce n'est pas, à coup sûr, celle de Louis Blanc, de Cabet, de Pierre Leroux, de Considérant, etc. Le célèbre écrivain n'a-t-il pas employé toutes les ressources de son immense talent à démontrer l'inanité des théories diverses préconisées par ces initiateurs? La vérité n'est-elle qu'en lui, et croit-il sérieusement représenter à lui seul toute la science humanitaire? Nous y souscrivons volontiers, et c'est de lui que nous voulons savoir comment les masses ont, dès le principe, compris et accepté l'enseignement socialiste. Nous avons dit plus haut, et non sans un certain scru-

pule, que les nouvelles doctrines ne pouvaient arriver à l'esprit du peuple que comme un cri de guerre, ou comme un engagement formel de l'affranchir de sa misère et de l'admettre enfin à toutes les jouissances des classes privilégiées.

Or, écoutez M. Proudhon : amené par son sujet à rechercher pourquoi l'acte du 2 décembre, loin de blesser les sentiments du peuple, rencontra dans les faubourgs un assentiment général, l'auteur admet l'explication suivante, appuyée sur un mot qu'il déclare historique : « Le peuple a dit : Barbès a demandé pour nous un milliard aux riches ; Napoléon nous le donnera. » Largesse ! comme au temps des rois. *C'est tout le socialisme du peuple* (1). »

Il demeure donc avéré qu'au point de vue doctrinal, le socialisme alors n'était, suivant le grand justicier des erreurs humaines, qu'un labyrinthe inextricable où le malheureux néophyte s'égarait forcément sans autre guide que ses rêves.

Au point de vue populaire et pratique, il n'est pas moins constant que les idées nouvelles, en donnant au prolétariat des espérances si cruellement démenties par les faits, soulevaient les classes nécessiteuses contre les riches appelés consommateurs oisifs, et devaient par une pente invincible

(1) *Ouvrage cité*, p. 75.

aboutir à la violence, c'est-à-dire à la Jacquerie.

Sans pitié pour les chefs d'école qui cependant aspiraient comme lui à la régénération sociale, le redoutable agitateur poursuivait également de ses cruels sarcasmes, les chefs de la démocratie, par cela seul qu'ils accordaient la préséance aux questions politiques. A plus forte raison faisait-il aux partis dynastiques une guerre implacable, et dans son inflexible humeur, repoussant jusqu'aux éloges des candides esprits que son talent éblouissait, il répondait sans le moindre artifice : « Vous êtes, pour la plupart, quoique dévoués et convaincus, des idiots et des incapables (1). »

Si nous mettons en scène un écrivain dont personne plus que nous n'apprécie le savoir et les rares facultés, c'est que nous n'avons à dire que ce qu'il a proclamé lui-même, non-seulement en ces jours orageux où l'on usait si largement du droit de tout écrire, mais après le 2 décembre et malgré le régime imposé à la presse.

« Je ne m'en cache pas, s'écrie-t-il, j'ai poussé de toutes mes forces à la désorganisation politique, non par impatience révolutionnaire, non par amour d'une vaine célébrité, non par ambition, envie ou haine ; mais par la prévoyance d'une réaction inévitable, et en tout cas, par la certitude

(1) Voyez l'*Histoire de Napoléon III*, par Paul Lacroix, t. IV, p. 9.

où j'étais que dans l'hypothèse gouvernementale où elle persistait à se tenir, la démocratie ne pouvait opérer rien de bon. Quant aux masses, si pauvre que fût leur intelligence, si faible que je connusse leur vertu, je les craignais moins en pleine anarchie qu'au scrutin. Chez le peuple, comme chez les enfants, les crimes et délits tiennent plus à la mobilité des impressions qu'à la perversité de l'âme ; et je trouvais plus aisé, à une élite républicaine, d'achever l'éducation du peuple dans un chaos politique, que de lui faire exercer sa souveraineté, avec quelque chance de succès, par voie électorale (1). »

Nous voyons donc un écrivain de la plus haute porté élever le désordre à l'état de principe, enseigner l'anarchie et répudier théoriquement toute organisation d'un pouvoir politique.

Si l'on tient compte maintenant de l'immense publicité, du retentissement prodigieux qu'avaient alors les écrits de M. Proudhon, on regardera comme évident, en cherchant dans les journaux de cette époque les preuves réitérées du désordre moral dont s'affligeait la *Démocratie pacifique*, que c'est surtout au *Représentant du peuple* que doit revenir le triste privilége d'avoir conquis tant de disciples à la théorie du chaos.

(1) *Ouvrage cité*, p. 59.

En systématisant l'anarchie, M. Proudhon, nous en sommes certain, n'obéissait qu'aux entraînements de son radicalisme, aux exigences de sa logique, au parti pris enfin de demander aux principes leurs conséquences dernières. Ivre de controverse, il se faisait terrible pour les besoins de l'argumentation, mais ne semblait guidé par aucune ambition personnelle.

Nous serions moins affirmatif pour quelques autres écrivains que la révolution de Février avait surpris dans le camp des vaincus. Que servirait au demeurant de faire ici la part d'un nombre plus ou moins grand d'agitateurs de la foule ou des vieux partis dynastiques, lorsque le désarroi était universel, et que les esprits éperdus s'abandonnaient à la merci des événements que nul ne pouvait conjurer.

Reposons un instant nos regards sur un fait tout militaire et qui constitue selon nous un des plus touchants épisodes de la révolution de Février. Le récit de cet événement appartient au *Moniteur de l'armée* :

« En 1848, le 24 février, au moment où la révolution, à son troisième jour, atteignait déjà sa dernière période, un escadron de gardes municipaux se trouvait à la Préfecture de police. Cernés de toute part, ces gardes reçoivent l'ordre de déposer leurs armes et de regagner leurs quartiers.

« Deux d'entre eux, les nommés Grandin et Ricaud, jadis soldats dans un même régiment de lanciers, se jettent un coup d'œil significatif, et, glissant furtivement leur pistolet dans la poche de leur habit, ils se serrent la main en se disant tout bas : « Jusqu'à la mort. » Ils juraient ainsi de se défendre réciproquement quoi qu'il pût arriver.

« L'un d'eux indiquant à l'autre son pistolet, lui dit gaîment :

« C'est une poire pour la soif. — C'est peut-être le coup de l'étrier pour le grand voyage, répond son compagnon d'armes.

« Comme ils achevaient ces mots, l'ordre est donné de monter à cheval et de se diriger par les quais vers la caserne. Arrivés au Pont-au-Change, les malheureux gardes passent sous le feu d'une troupe de barricadeurs. Le cheval de Grandin est tué ; lui-même tombe grièvement blessé. Ricaud arrête à l'instant son cheval, met pied à terre, prend son pistolet, se place devant son ami, prêt à faire feu sur quiconque s'avancerait.

« — Que fais-tu, Ricaud ? s'écrie Grandin ; pars, pars ; la colonne gagne du terrain, tu vas te trouver isolé ; laisse-moi, je suis un homme perdu.

« — Allons donc ! n'avons-nous pas juré de nous défendre jusqu'à la mort ?

« — Va-t'en, te dis-je, va-t'en ! dans un instant il sera trop tard.

« — Nous mourrons ensemble.

« En disant ces mots, Ricaud, faisant face à l'ennemi et couvrant de son corps son pauvre camarade, ne le voit pas se soulever pour prendre lui-même dans la poche de son habit son pistolet.

« — Ricaud, tu ne veux pas t'en aller ? — Non.

« — Ta main, mon vieux camarade, et sois libre ; adieu !

« Une détonation se fait entendre, Ricaud tourne la tête : son frère d'armes venait de se faire sauter la cervelle pour lui rendre la liberté.

« Quelque temps encore, Ricaud ne peut se faire à l'idée de quitter son ami. Enfin, il remonte à cheval ; mais la colonne est déjà loin, il lui faut du temps pour la rejoindre. Au coin de la place de l'Hôtel de Ville, il reçoit deux blessures, l'une au front, l'autre à la jambe gauche. Il reste sur le terrain, est dépouillé et ne doit la vie qu'à un médecin, M. Allié, qui le fait transporter à l'Hôtel-Dieu, en affirmant que c'est un ouvrier.

« Ricaud, bien que boitant toujours de sa dernière blessure, sert encore. Il est gendarme à la compagnie de la Seine. » (29 mars 1853.)

Mais au lendemain de la victoire, Paris n'avait plus d'autre armée que les insurgés de la veille.

En attendant son uniforme, la garde mobile veillait en blouse à la sûreté publique, et l'artisan venait aussi prêter main forte aux citoyens de toutes les classes que l'enthousiasme ou la peur ralliait en ce moment au gouvernement provisoire.

Par une de ces fatalités dont nos guerres civiles nous offrent trop d'exemples, tel combattant que le feu de l'ennemi a laissé sans atteinte, n'évitera plus sous le toit domestique les blessures ou la mort.

Revenu sain et sauf du combat, le nommé Langlois, ajusteur mécanicien, fut grièvement blessé dans la chambre même où il croyait trouver le repos et la sécurité. L'amputation du bras droit fut jugée nécessaire, et le malheureux ouvrier devenu tout à coup invalide civil, implora l'assistance de la commission instituée pour décerner aux combattants de Février des récompenses nationales. Vain espoir ! La commission repoussa la demande par la raison que la blessure ne constituait qu'un fait accidentel dont elle n'avait pas à connaître.

Ce que nous avons dit à l'occasion des journées de Juillet n'est pas moins vrai en l'appliquant aux événements de février : *le drame n'a pas changé*, et vainqueur ou vaincu, dès que le prolétaire se voit dépossédé de ses moyens de travail, il sent par intuition qu'il appartient à la

misère. Le malheureux repousse en vain l'étreinte de cette implacable *Égérie*, assise à son chevet, souveraine en son réduit, qui ne promet que la souffrance et ne conseille que la mort.

En doutez-vous ? Laissons parler le mutilé :

« Arriver à l'âge de 31 ans, et ne pouvoir plus gagner sa vie ! n'espérer de secours de personne ! mal avec mes parents, dégoûté de la vie, je ne la quitte qu'avec un regret, et il est pour ma femme que j'aime le plus au monde !.... Tâchez, vous qui lirez ces lignes, de lui faire obtenir ce que l'on m'a refusé, à moi, une récompense à mon courage. » (Paris, 15 juin 1848, Langlois. — *Arch.*)

Dans le fait qui va suivre, le père de la victime a reconnu sa fille à la Morgue ; mais trois enfants lui restent, et dans son affreux dénûment, il songe enfin que, des pauvres effets recueillis sur la morte, ceux que la faim torture pourront, peut-être, vivre pendant un jour. Tel est l'objet de sa réclamation.

A Monsieur le commissaire de police.

« Monsieur, vous m'excuserez de la liberté que je prends de vous interrompre en vous adressant ces mots. C'est le besoin qui me le fait faire. Je vous dirai donc que je suis resté veuf depuis voilà neuf mois, chargé de quatre enfants en bas âge,

dont le dernier est en nourrice et qui a coûté la vie à sa mère. Maintenant je n'en ai plus que trois, car à peine sorti du malheur qui m'est arrivé qu'il m'en arrive un autre. L'aînée de mes enfants, qui était une fille âgée de seize ans, a eu la coupable pensée de se détruire en se jetant au canal Saint-Martin, sur la menace que sa bourgeoise d'apprentissage lui avait faite de la renvoyer. La crainte de se trouver à ma charge lui a fait faire cette chose-là, car la position de bien des ouvriers, dans ce moment-ci, n'est pas belle, vous n'en ignorez pas. Mes travaux sont arrêtés, et je n'ai maintenant que les huit francs par semaine que le gouvernement veut bien nous faire. Il faut bien espérer que ça n'aura pas de suite. Enfin, monsieur, c'est pour réclamer une bagatelle provenant de la dépouille de ma fille, que l'on m'a dit avoir été déposée au greffe du Palais de justice. Vu ma position, il faut s'en prendre à tout, cependant à tout ce qui vous appartient. La bagatelle consiste en une paire de boucles d'oreilles ; une mauvaise clef ouvrant la porte de ma chambre et un dé. Ainsi, monsieur, je pense que vous m'accorderez la demande que je vous fais. J'attends votre réponse quand il vous plaira. Vous obligerez votre serviteur, Pierre G..., menuisier, rue Beaubourg, 43. » (*Arch.*)

Un ouvrier mécanicien en voiture se donne la

mort d'un coup de couteau, parce que n'ayant pu suffisamment établir sa qualité de Français, on l'avait expulsé des ateliers nationaux.

Un autre se tue d'un coup de canif par une raison semblable à celle que nous donnait tout à l'heure le nommé Langlois : atteint d'une blessure à la cuisse en marchant avec la garde nationale contre les barricades de Juin, il refusa de consentir à l'opération que réclamait la gravité du mal, et décida que mieux valait prévenir par une mort volontaire la misère qui l'attendait.

IV

En donnant un aperçu des suicides que nous avons pu constater dans la classe ouvrière, nous croyons être resté fidèle au principal objet de ces études. On peut nous objecter sans doute que dans le cours de cet ouvrage (p. 395) nous avons fait remarquer que, de 89 à 1830 et de 1830 jusqu'à nos jours, chaque phase de nos révolutions traîne après elle une *légion* de suicides provoqués par l'indigence et le désordre des facultés mentales, et constituant deux branches collatérales d'une importance secondaire. Il semblerait pourtant que nous ayons choisi de préférence les suicides où la misère intervient comme cause dé-

terminante bien plus que les passions politiques.

Ainsi le veut le cours des choses, et nous sommes avant tout dominé par les faits. Nous n'avions pas même à choisir, et si grande d'ailleurs que soit l'humilité de ces exemples, ils suffiraient seuls au besoin à caractériser l'époque où nous sommes parvenus.

Qui pourrait avoir oublié que le prolétariat, en 1848, s'est imposé de prime abord aux esprits et qu'il a soudainement marqué de son empreinte le nouvel ordre social?

Louis-Philippe n'a pas encore quitté la France que le gouvernement s'empresse de consacrer le socialisme en l'installant à ses côtés dans la personne de l'écrivain Louis Blanc et d'Albert, l'ouvrier.

Au lendemain même de la révolution, le 25 février, le pouvoir s'aventure à *garantir l'existence de l'ouvrier par le travail*, et, ce qui n'est pas moins digne de remarque, à *garantir du travail à tous les citoyens*.

Trois jours après, le 28, il proclame :

1° Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs;

2° Que la question du travail est d'une importance suprême;

3° Qu'une commission permanente est nommée

avec mission expresse de s'occuper des travailleurs (1).

Sous la présidence de Louis Blanc, des *travailleurs*, en effet, vont siéger au Luxembourg sur les bancs des pairs évanouis, pendant que d'autres ouvriers sont organisés en ateliers nationaux, et qu'une seconde armée de prolétaires constitue la *garde mobile*. Aux uns et aux autres, pour le dire en passant, on ne manque pas, à chaque menace de l'émeute, de distribuer des armes et des cartouches, dont les journaux et les clubs laissent assez pressentir l'usage.

Toute candidature à l'Assemblée nationale, toute profession de foi dans les réunions politiques rend hommage au travailleur, s'incline devant le prolétaire et reconnaît en lui le *souverain*. La contagion fut telle, qu'on eût pu croire que la nation se composait exclusivement de citoyens voués aux travaux manuels, et qu'on en vint à solliciter des suffrages comme *ouvrier de la pensée*.

Avant de s'abandonner aux décevantes promesses des courtisans qui lui parlaient de sa puissance, le peuple de Paris, espérant tout de la révolution, avait mis trois mois de misère au service de la république. Pouvait-il en effet donner son

(1) Lisez dans le *Représentant du peuple* (2 juillet 48), une lettre signée Lefèvre, travailleur des ateliers nationaux.

adhésion et témoigner son dévouement d'une manière plus noble et plus touchante! Trois mois de misère! Quand un jour sans travail est, peut-on dire, un jour sans pain! Mais le jeûne héroïque n'amena pas l'âge d'or, et le délai fatal n'était pas expiré que les meneurs du peuple avaient recours à la contrainte. Il y a dans l'invasion de l'Assemblée nationale, au 16 mai, un côté ténébreux qui appartient à l'intrigue; puis l'explosion d'une pensée qui, se montrant sans voile, inaugurait l'affranchissement du prolétaire au moyen d'un impôt forcé. Les représentants du pays furent donc mis en demeure de décréter que la somme d'un milliard serait prélevée sur les riches au profit des pauvres. Cela revenait à déclarer que les privilégiés, s'ils voulaient jouir de leur fortune avec sécurité et se racheter du pillage, n'avaient d'autre ressource que de payer rançon aux classes déshéritées. Nous ne répéterons pas avec M. Proudhon : *Largesse! comme au temps des rois. C'est tout le socialisme du peuple.* Mais nous avouerons, cependant, que la doctrine devient ici d'une effrayante simplicité et d'une transparence formidable.

Viennent les journées de Juin, et le seul cri de l'insurrection sera : Du *pain* ou du *plomb*. C'est, comme on voit, une variante de la première formule : *Vivre en travaillant* ou *mourir en combattant*.

Viennent enfin les journées de Décembre, et les paysans, préparés de longue main à l'échéance de 1852, descendront sur les villes avec leurs femmes et des sacs. « Ne dirait-on pas, s'écrie M. Proudhon, les hommes de Brennus? Mais, à peine la nouvelle se répand qu'à Paris les *Rouges* ont le dessous, vite les paysans se retirent et se prononcent pour le vainqueur. *Le véritable Amphitryon est l'Amphitryon où l'on dîne* (1)! »

Est-ce clair? et devant un tel aveu devons-nous insister?

Étonnez-vous ensuite qu'un ordre social où tout se résume en brutales convoitises, en ardeur de butin, ait créé pour toutes les classes un état de lutte permanente, et n'offre plus pour dénoûment que le suprême arrêt de la force matérielle!

Descendons rapidement la pente inévitable qui nous entraîne au 2 décembre, et voyons si la mort volontaire n'achève pas d'éclairer de ses clartés funèbres la situation faite au pays par nos discordes civiles.

Les soudaines perturbations du commerce et de l'industrie, et, par une conséquence nécessaire, la cessation de tout travail, menaçaient également ceux dont les capitaux alimentent les affaires et

(1) *Ouvrage cité*, p. 80.

ceux qui vivent d'un salaire quotidien. Assiégé de terreurs, le rentier se croyait chaque jour à la veille d'une banqueroute; et parmi les propriétaires, les uns assistaient pleins d'angoisses à l'émigration de l'aristocratie française et étrangère, qui, désertant les beaux hôtels, les laissait presque sans revenus; et les autres, prélevant de modestes loyers sur la classe nécessiteuse, ne pouvaient rien attendre de locataires aux abois.

Mais, indépendamment des profondes atteintes portées à l'intérêt privé, ne faut-il pas avoir égard à l'ébranlement moral dont nul ne peut se défendre en présence d'un bouleversement politique?

Le lecteur, en jetant un coup d'œil sur nos documents officiels, sera bientôt en mesure de compléter notre pensée :

« A M. le délégué du gouvernement provisoire, près le département de la police de la Seine. — 26 février 1848.

« Monsieur, le nommé Louis H... T..., docteur en médecine, mon beau-fils, âgé de 48 ans, demeurant chez moi, rue ***, a disparu de la maison samedi dernier, 26 courant, à midi.

« Après l'avoir attendu jusqu'à six heures et demie, et au moment de mettre le couvert pour dîner, la cuisinière a trouvé, en déployant la nappe, sur la serviette du susnommé, une lettre cache-

tée de noir à mon adresse, dans laquelle il me disait : « Si à l'heure du dîner je ne suis pas rentré, ne m'attendez pas : j'aurai cessé de vivre. Je vous embrasse de tout mon cœur. » Je suppose qu'il s'est donné la mort en se jetant dans la Seine, car les événements récents avaient jeté un trouble extrême dans son esprit. X.... » (*Arch.*)

7 *mars.* — « J'ai constaté aujourd'hui le double suicide du notaire C... et de la citoyenne M..., dans le domicile de cette dernière. C'est à l'aide du charbon et d'une forte dose de laudanum que la mort est survenue. Les événements qui se produisent et un certain trouble dans l'esprit du citoyen C..., qui en a été la conséquence, paraissent avoir déterminé cet acte extrême, que des sentiments d'une affection non moins extrême ont porté la citoyenne M... à imiter. — Le commissaire, Breuz.... » (*Arch.*)

18 *mars.* — « Le citoyen B..., marié, père de famille, banquier considéré et président du tribunal de commerce, laisse des regrets immenses, et son décès doit produire une sensation fâcheuse sur les fonds publics.

« Un écrit explique les causes de cet acte de désespoir, qu'il attribue aux conséquences de la crise financière actuelle.

« Le citoyen B... s'est donné la mort par suspension. — Le commissaire. »

17 *mars*. — « La femme d'un employé retraité, âgée de 65 ans, s'est pendue dans son domicile.

« Son esprit était affaibli par la peur que lui avaient inspiré les derniers événements. — Le commissaire. »

18 *mars*. — « Le citoyen B..., marchand de vins, s'est jeté d'un quatrième étage, rue de Marivaux.

« Il était malade depuis quelque temps, et disait qu'il ne pouvait supporter la révolution de Février, qu'elle lui causait trop de frayeur. — Le commissaire. »

18 *mars*. — « M... (Henri), âgé de 55 ans, propriétaire, s'est asphyxié à l'aide d'un réchaud de charbon.

« Le suicide est dû certainement aux sensations trop vives produites par les événements de Février sur l'esprit du citoyen M..., dont la santé était déjà un peu altérée. — Le commissaire. »

7 *avril*. — « Je me nomme Beauv...; je suis peintre, et âgé de 34 ans. Un désespoir d'amour et les événements politiques ont troublé ma raison, et m'ont porté à attenter à ma vie. Après avoir écrit à ma maîtresse, qui me refuse le mariage, j'ai avalé quatre grains de sublimé corrosif; mais, puisque la mort n'a pas voulu de moi, je renonce à elle et à mon projet. »

« Il est bon de noter, toutefois, que déjà il avait

essayé de se tuer en se jetant sous les roues d'une voiture. — Le commissaire. »

Avril. — « La dame A..., veuve depuis quelques années, habitait dans la maison dont elle est propriétaire, chemin de ronde des Paillassons, n° 5.

« Ses locataires, abusant des circonstances, avaient réclamé d'elle avec menaces quittance des loyers échus, et la pauvre femme, n'espérant pas obtenir de l'autorité une protection efficace, a mis fin à ses jours en allumant un boisseau de charbon. — Le commissaire. »

Août. — « Un marchand de vins, âgé de 36 ans, a été trouvé pendu dans sa chambre.

« Il se disait ruiné par Février ; et dans la nuit, au moment de procéder au suicide, il avait écrit sur la porte de sa boutique : *Fermée pour cause de décès.* » (*Arch.*)

30 *mars.* — B..., entrepreneur de marine, âgé de 59 ans. A la suite de la révolution, ses ouvriers l'avaient menacé de la colère du peuple, et ces menaces l'avaient troublé au point de le conduire au suicide.

« Il s'est tué d'un coup de pistolet. — Le commissaire. »

Mai. — « N..., rentier, s'est brûlé la cervelle. Il était âgé de 54 ans, et, depuis la révolution, était tombé dans une humeur noire. » (*Arch.*)

Jun. — « D..., âgé de 60 ans, tenant un hôtel, s'est tué chez lui par suspension. Il a donné pour cause de son suicide des pertes d'argent qu'il attribuait à la révolution, et la frayeur qu'il ressentait des mouvements populaires. » (*Arch.*)

« C..., notaire, 46 ans, mêmes causes, même genre de suicide. »

Juillet. — « Un homme, exerçant l'état de jardinier, s'est jeté dans la rue, d'un quatrième étage. Il est mort sur le coup.

« La révolution et les clubs l'avaient singulièrement exalté, et les journées de Juin, auxquelles il a pris part en marchant contre les barricades, ont achevé d'égarer sa raison. » (*Arch.*)

Juillet. — « C..., porteur à la marée, âgé de 50 ans, mort asphyxié par les vapeurs du charbon.»

Après l'insurrection de juin, on lui avait enlevé ses armes, parce que l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait les rendait inutiles ou dangereuses entre ses mains. Il ressentit vivement cette humiliation, et depuis ce jour il laissa voir son dégoût de la vie. (*Arch.*)

Septembre. — « Un concierge, âgé de 35 ans, s'est jeté volontairement d'un sixième étage. On n'a pu relever qu'un cadavre. »

Cet homme fréquentait les clubs et montrait beaucoup d'exaltation. Il eut cependant une discussion violente avec des hommes du peuple, qui

le menacèrent de lui faire un mauvais parti s'il marchait avec la garde nationale en cas d'émeute ou d'insurrection.

Il s'inquiéta de ces menaces, et devint sombre et taciturne. (*Arch.*)

Septembre. — « Un homme âgé de 37 ans, demeurant rue de Chartres, et qui était dans une position difficile, s'est fait sauter la cervelle avec son fusil de garde national. »

Depuis l'insurrection de Juin, on remarquait en lui une grande exaltation, et la cruelle méprise qui ensanglanta la place du Carrousel, dans la nuit du 26 au 27 juin, vint ajouter encore au désordre de ses facultés. Il demeurait, comme on voit, tout près du lieu de cette terrible scène, et l'impression qu'il en reçut mit le comble à son égarement. (*Arch.*)

3 *juillet.* — « Un triste événement a signalé le retour des Lillois. Peu de temps après avoir quitté Amiens, un ouvrier, garde national, que les dangers et les scènes d'horreur des jours précédents avaient vivement impressionné, a été saisi d'un accès de délire inexplicable, et s'est tué en se jetant par la portière d'un wagon. Ses restes seront aujourd'hui transportés à Lille. » (*Représentant du peuple*, 1848.)

Notons encore les faits suivants, qui se rattachent aux journées de Juin :

Un étudiant en droit se tue d'un coup de poignard, pour échapper aux douloureux souvenirs que lui avait laissés l'insurrection.

Un dragon du 2e régiment, soupçonné d'avoir favorisé les insurgés et combattu dans leurs rangs, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

Deux autres militaires ont mis fin à leurs jours. L'un, faisant partie d'une brigade de gendarmerie en résidence à Imonville (Eure-et-Loir), redoutait des poursuites à l'occasion d'une correspondance avec M. N. P., représentant du peuple, et qui, disait-on, était complice de l'insurrection.

L'autre, soldat, fusilier au 5e de ligne, fut envoyé en Algérie pour ses opinions politiques, et se donna la mort à Mostaganem.

D..., cordonnier, devait à son travail une existence assurée ; il avait toujours de l'ouvrage, et sa conduite régulière lui avait attiré l'estime de ses voisins. Son goût pour la lecture allait jusqu'à la passion, et lui faisait consacrer à cette occupation la majeure partie des nuits. Depuis deux mois son humeur s'altérait, et ceux qui le savaient enclin à la gaîté furent frappés de sa mélancolie. L'élection du 10 décembre vint ajouter à sa tristesse, et plusieurs fois il témoigna son déplaisir du succès obtenu par Louis-Napoléon. — Il passait pour communiste. — Un jour enfin, D..., qui n'allait jamais au cabaret, revint en état d'ivresse, disant

qu'il voulait noyer son chagrin dans le vin.

A son réveil, il avait retrouvé sa raison, et n'en procéda pas moins aux préparatifs de sa mort. Ses mesures, en effet, furent combinées de telle sorte que, lorsqu'on essaya de pénétrer chez lui, l'asphyxie était complète. — Décembre 1848. (*Arch.*)

Pour cette période de notre histoire, nous nous bornons à recueillir les faits dans leur ordre successif, et nous ne ferons pas de vains efforts pour ménager de l'un à l'autre des transitions que la logique n'avouerait pas, puisqu'il faut au contraire prouver par des exemples la discordance des opinions, la confusion d'idées, et les cruelles angoisses qui obsédaient tous les esprits.

Mai 1849. — « Une dame âgée de 60 ans, dit le procès-verbal que nous avons entre les mains, s'est asphyxiée volontairement de concert avec son fils, âgé de 31 ans, et ce double suicide reconnaît pour cause les événements politiques.

« La mère et le fils, propriétaires de la maison où ils ont accompli leur dessein, avaient été singulièrement effrayés par les émeutes et l'insurrection qu'on vient de réprimer (journées de juin). Le jeune homme surtout avait déjà donné des signes d'aliénation mentale, et voulait faire respecter en lui *Napoléon Bonaparte, empereur des Français*. — Le commissaire. » (*Arch.*)

Bien que ce genre de folie se soit plus d'une fois

offert à nos recherches, nous ne voyons aucun profit à multiplier des exemples qui fatigueraient le lecteur par leur trop grande similitude.

« La femme R..., domestique, qui avait tout récemment échoué dans une tentative de suicide, a réussi à se donner la mort en se précipitant dans la rue, d'un sixième étage.

« Cette jeune femme, très-douce d'ailleurs, et très-attachée à sa maîtresse, était depuis février dans un état d'exaltation que la lecture assidue des publications socialistes nourrissait chaque jour, et qui prit enfin le caractère de la folie après les journées de Juin. » (*Gaz. des trib.* 16 novembre 1848.

Extrait d'un procès-verbal, 15 mars 1848 :

« Et à l'instant est intervenue la citoyenne C..., tenant un débit de tabac, rue de la Corderie, laquelle a parfaitement reconnu sa fille, sans toutefois pouvoir tirer d'elle un récit suivi. Elle nous a ensuite révélé que sa fille, mariée depuis quinze jours seulement, avait eu une inclination avant son mariage, et qu'elle avait la tête perdue par une lecture désordonnée des romans socialistes (1). La

(1) C'est peut-être ici le lieu de rappeler cette observation d'Alphonse Karr :

« Un président de cour royale me l'a dit : « Depuis le saint-simonisme et madame Sand, *les demandes en séparation*, qui n'étaient qu'un rare scandale, se sont augmentées de plus d'un

femme C... attribue à ce penchant, à cette disposition d'esprit anormale (*sic*), l'acte de désespoir que vient d'accomplir cette jeune femme, âgée de 19 ans. Elle a déclaré que, du reste, elle se chargeait de payer tous les frais occasionnés par cette malheureuse circonstance.

« Sa fille avait écrit sur un petit morceau de papier :

« Je me nomme Atheny C..., femme V... ; je demeure rue de la Corderie.

« Je supplie ceux qui me retireront de la Seine de me porter chez moi, de suite, près de ma mère. » (*Arch.*)

19 *septembre* 1849. — « Hier, à cinq heures de l'après-midi, un jeune homme de 20 à 22 ans, qui tenait avec sa vieille tante l'hôtel de Boulogne-sur-Mer, rue de la Fontaine-Molière, 36, descendit chez le fruitier voisin, acheta des fruits, et causa avec son calme habituel. Remonté chez lui, il s'enferma dans sa chambre, où on le vit, à sa croisée, affiler un couteau-poignard sur sa main ; puis il ferma sa fenêtre. Un quart d'heure après, on le trouva percé de trois coups de couteau, au cou et dans le haut de la poitrine. La police n'eut plus qu'à verbaliser sur un décès.

« Ce jeune homme, entraîné, subjugué par les

tiers, et n'étonnent pas plus au Palais qu'une contravention sur les balayages. » (*Guêpes*, 1853.)

idées nouvelles, était tombé dans le découragement. Il avait adressé à son père, qui habite la province, une lettre où il avoue que le motif de son suicide est un insurmontable dégoût de la vie. »

« Encore une victime des doctrines impossibles et athées, s'écrie à ce sujet un des journaux hostiles à la révolution de Février (*l'Assemblée nationale*). *Désespérer et mourir*, cette devise de Chatterton, devient chaque jour davantage la religion de ceux auxquels de coupables professeurs politiques ont fait perdre courage. »

V

Mais les conservateurs étaient-ils donc eux-mêmes à l'abri de tout blâme? Si parmi eux quelques hommes habitués à la domination avaient pu consentir à sonder leur conscience, à rapprocher leurs actes et leurs pensées secrètes des notions immuables du juste et de l'injuste, ces esprits éminents auraient ouvert sans doute les yeux à l'évidence et reconnu que leur antipathie pour les réformes sociales reposait trop souvent sur d'aveugles défiances et s'expliquait aussi par l'intérêt privé. Ils auraient confessé que leurs emportements appelaient d'autres violences, et qu'enfin chacun d'eux en se rangeant sous sa bannière

n'aspirait, pour assurer son pouvoir politique, qu'à rencontrer un homme, un bras et une épée.

Qu'attendre, hélas ! de l'Assemblée, tumultueuse arène où les représentants du passé, du présent et de l'avenir épuisaient leurs forces en des luttes impuissantes? L'histoire dira comment les événements précipitaient leur course en raison même du conflit acharné que soulevaient sans cesse tant de passions ardentes et d'ambitions rivales. Mais il convient pourtant que le lecteur, évoquant librement ses souvenirs personnels, se retrace un instant l'attitude des partis. Il reverra les chefs de la majorité, reniant leur origine, jeter à la démocratie, comme un gage de bataille, la loi du 31 mai qui mutilait gravement le suffrage universel. En croyant arrêter le mouvement de la révolution, comprimer l'expansion des idées socialistes, l'Assemblée législative infirmait son mandat, prononçait en quelque sorte sa déchéance morale et préparait son suicide. Car le défi fut relevé ; le pouvoir exécutif d'une part, et de l'autre la démocratie tout entière, voulurent à tout prix maintenir la souveraineté du peuple, et d'un consentement unanime on réserva ce *casus belli* pour 1852. L'agitation électorale tentée par les réactionnaires au profit de cette loi funeste, ne servit qu'à constater les progrès formidables d'une autre propagande qui recevait son impulsion des sociétés secrètes.

Ainsi la guerre civile planait sur le pays, et le jour était pris entre les parties contendantes pour vider la querelle en champ clos. Dans la diversité de leurs croyances et de leurs aspirations monarchiques, les hautes classes et la bourgeoisie unies seulement par le désir de conserver des biens qu'ils croyaient menacés, avaient conscience de leur faiblesse et se voyaient d'avance livrées en proie aux agressions de la grande armée du prolétariat. Rien n'est plus contagieux que l'épouvante, et l'émotion publique eut bientôt franchi les bornes d'une appréhension légitime. On n'entendit parler que de projets incendiaires, que de propriétés marquées pour le pillage et de propriétaires marqués pour le supplice. Chez un assez grand nombre ces préoccupations devinrent une idée fixe, et quelques-uns enfin, ne pouvant échapper aux lugubres fantômes qui les assiégeaient sans relâche, se donnèrent la mort.

Pour se représenter avec exactitude les ravages exercés par l'influence dépressive de la peur, il faudrait en même temps interroger la presse et tous les documents de l'administration; non pour accumuler les faits, mais pour être en mesure d'affirmer que ces exemples, loin de constituer des cas individuels, se lient directement à l'histoire de l'esprit public. Ceci posé, nous revenons aux citations.

« Le commissaire de police de la section du Roule a été appelé hier, à 10 heures 1/2 du soir, pour constater la mort par asphyxie volontaire du sieur Jean-Nicolas Humbert, âgé de 77 ans, né à Amermont (Meuse), rentier, veuf, sans enfants, vivant seul, rue du Rocher, n° 20.

« Depuis lundi dernier, cet homme avait cessé d'être vu par ses voisins. Il s'était enfermé dans sa chambre à coucher, dont il avait calfeutré la porte et la fenêtre; puis il avait allumé du feu dans deux fourneaux.

« Les investigations du commissaire de police ont établi que le suicide du sieur Humbert était évidemment dû au dérangement apporté dans ses idées par une excessive préoccupation des affaires publiques. Un écrit tracé au crayon et trouvé près de lui ne laisse aucun doute à ce sujet. Voici ce qu'on a pu en déchiffrer :

« 1852! année fatale! je ne veux pas te voir venir. Les échafauds sont dressés, la terreur plane sur la ville... rouge de feu... rouge de sang... la Seine charrie des cadavres... mon argent... on me prend mon argent... non, je le défendrai... prenez ma vie plutôt... les fenêtres fermées... les volets fermés... les soldats... sentinelles, prenez garde à vous!.. Ils viennent... les voilà... grâce!.. J'étouffe!.. ah! » 31 janvier 1851. (*Droit.*)

« Un rassemblement considérable s'était formé

hier soir dans une des petites rues qui aboutissent à la rue Montmartre. Monté sur une borne, un jeune homme bizarrement vêtu, et dont le visage était singulièrement animé, s'écriait d'une voix éclatante : « Les temps sont proches ! L'abomination de la désolation prédite par les prophètes va couvrir le monde. Écoutez-moi, je suis envoyé de Dieu pour vous dire de faire pénitence. Dépouillez-vous de votre superflu et donnez-le à ceux qui n'ont rien, car vous ne conserverez rien dans ce jour où toutes les créatures sécheront de terreur en attendant les jugements divins. Les temps sont proches ! Déjà la nourriture de l'homme est empoisonnée. Maintenant, c'est le fruit de la vigne qui ne donnera plus de vin. Quelques jours encore et les astres se briseront l'un contre l'autre, et le ciel sera enlevé de dessus notre tête comme une draperie que l'on reploie, et, au milieu de la nuit universelle, la terre s'enflammera, et tout ce qu'elle contient périra par le feu. Imitez-moi, donnons l'exemple au monde et ne gardons que ce qui est strictement nécessaire, car, je vous le répète, les temps sont proches, et les miracles qui se font partout annoncent la fin de ce monde criminel par le second déluge, le déluge de feu ! » En même temps il jeta à terre son paletot, sa cravate et son gilet. On accueillait par des huées ses paroles et ses démonstrations, lorsque des

sergents de ville arrivèrent et emmenèrent le prophète qu'ils conduisirent chez le commissaire de police de la section Montmartre. Ce magistrat, après avoir constaté que ce jeune homme était le nommé J..., ancien élève en médecine, et qu'on n'en pouvait tirer aucune parole raisonnable, l'envoya à la Préfecture de police, d'où il a été transféré à Bicêtre. » 26 octobre 1851. (*Siècle.*)

Il est à présumer que le médecin, chargé de donner ses soins à ce pauvre aliéné, lui aura tout d'abord enlevé les moyens de réaliser sur lui-même, et peut-être aussi sur ses voisins, son infaillible prédiction touchant la destruction du Ciel et de la Terre.

VI

Aux sombres prophéties, aux noirs pressentiments qui bien que répondant à la pensée publique trahissent ici l'état de deux cerveaux malades, nous ferons succéder le chant de victoire et les cris d'allégresse d'un autre fou, que le succès du 2 décembre a conduit au suicide. Éternelle faiblesse de notre intelligence ! Au choc inattendu des émotions les plus contraires, terreur ou joie, peine ou plaisir, toute lumière s'évanouit, et ces ténèbres de l'esprit font de nous soudainement un objet de honte et de pitié.

« Le nommé B... était depuis longues années connu dans le quartier du Faubourg-Montmartre sous le nom de père *Savonnette*. Il avait tant de fois raconté son histoire, que tout le monde savait que B..., originaire de Marseille, avait servi autrefois dans la grande armée, où il était barbier, et il avait eu, disait-il, l'honneur de raser plus d'une tête couronnée. D'un âge fort avancé, le père Savonnette donnait des signes d'affaiblissement. Vendredi, les locataires de la maison où il demeurait, rue des Martyrs, inquiets de ne pas le voir, pénétrèrent chez lui et le trouvèrent mort sur son lit. Il s'était asphyxié par le charbon. Sur une petite table servant de bureau, était l'écrit suivant que nous reproduisons, sauf l'orthographe par trop irrégulière.

« Tout est fini... la France est sauvée... l'aigle, guide de nos anciennes victoires, nous a protégés ; il a repris son vol ! Je lui ai ouvert la cage dans laquelle je le tenais renfermé depuis tant d'années... Qu'il plane sur l'univers... Ma mission est accomplie... Que ceux qui trouveront mon cadavre apprennent qui je suis... Né sur les bords d'un fleuve inconnu, j'ai toujours conduit la France à la fortune. Au moment de ses revers, j'étais malheureusement retenu au lit par une fracture à la jambe, sans cela Waterloo et nos malheurs ne seraient point survenus. Je viens

d'allumer le réchaud fatal qui doit reporter mon âme aux bords du fleuve inconnu... Dieu protége la France! je fume un cigare... je meurs gaiement... Vive la joie! Quand je dis que je meurs, c'est faux. Je fais semblant de mourir pour sortir de ma tombe comme un vampire, non pour de sanglants désordres, comme à l'Ambigu, mais pour sauver le monde dès qu'il sera en danger. J'ai été, je suis, je veux être encore le génie protecteur des hommes. » 31 décembre. (*Gazette des Tribunaux*.)

CHAPITRE XVIII.

LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE.

I. Situation du pays; l'Assemblée législative et le pouvoir exécutif. — II. Du suicide après le 2 décembre; serment d'un conjuré; un disciple de Cabet; suicides dans les départements. — III. L'exil et l'amnistie.

I

Si le lecteur nous a suivi dans cette exhumation des suicides politiques, il aura pu comme nous s'appliquer à déduire de l'examen des faits le principe ou la loi de leur génération. De la cause à l'effet, la relation est tellement directe et nécessaire, qu'une influence sociale étant connue on pourrait à l'avance déterminer la nature des suicides, et que, réciproquement, il suffirait d'un petit nombre d'exemples pour apprécier en toute sécurité le caractère d'une époque. Au point de vue qui nous occupe, d'autres périodes de nos annales contemporaines nous ont appris déjà que la mort volontaire suit, après la

défaite une progression réglée pour ainsi dire sur la marche adoptée par les détenteurs du pouvoir. Toutefois, lorsque le sort des armes a trahi l'espoir d'un parti, le vaincu ne mesure pas seulement l'étendue de ses revers aux ressentiments du vainqueur, mais il combine encore les chances diverses qui, dans un temps donné, le relèveront peut-être de son abaissement. Tant qu'il reste au plus faible la faculté d'agir sur l'opinion publique en parlant au pays du haut d'une tribune ou par la voix retentissante des journaux quotidiens, comment ne pas compter sur un retour de la fortune? L'insurrection si redoutable qui, dans les journées de Juin, a mis la France en deuil et préparé le linceul de la nouvelle république, nous offre un remarquable exemple d'une défaite sanglante rachetée bientôt par un succès étrange et d'autant plus inattendu que ce sont les vainqueurs mêmes qui en ont fait les frais. La répression fut, il est vrai, aussi prompte qu'énergique, et plusieurs milliers d'insurgés eurent à supporter les misères de la captivité et les douleurs de la déportation; mais insoucieux pour la plupart d'une bataille perdue, ils se promettaient bien de retrouver force et courage dans un combat suprême.

Qu'arriva-t-il, en effet? La ligue parlementaire des députés fidèles aux dynasties déchues restait en guerre ouverte avec l'esprit démocratique, et

ne s'épargnait pas à prédire la ruine du régime politique fondé en Février. S'inspirant surtout de la nécessité d'entraver les progrès de la réaction, les hommes dévoués à la démocratie se résignèrent alors à braver les dangers de l'avenir en contractant alliance avec les socialistes. La propagande des sociétés secrètes avait produit en outre dans l'esprit des campagnes un tel revirement, que les populations rurales qu'on avait vues marcher avec leurs officiers municipaux en tête au secours de Paris, attendaient maintenant, et sans cacher leur impatience, que le suffrage universel, ou mieux encore l'insurrection, vînt consacrer enfin le règne des prolétaires. L'armée semblait elle-même céder à la contagion, et ses derniers représentants, joignant l'écharpe législative aux galons de sergent, siégèrent parmi les hommes que leurs écrits ou leurs professions de foi désignaient au pays comme ardents novateurs.

Les transportés de Juin avaient donc quelque raison de se croire à la veille d'une revanche éclatante, et sauf certains cas isolés, où le découragement des détenus se rattachait aux sentiments de la famille et s'aggravait par la pensée de la misère qui régnait au logis, la grande majorité se consolait du mal présent en nourrissant l'espoir que le prochain triomphe de la démocratie sociale serait enfin pour le prolétariat le gage d'un meilleur avenir.

L'Assemblée nationale a ressenti déjà les convulsions de l'agonie, et persévère cependant à provoquer les passions populaires, tout en répudiant le concours du pouvoir exécutif. Émanées l'une et l'autre du suffrage universel, les deux puissances rivales ont désormais consommé leur divorce, et les *jeux sanglants de la force et du hasard* décideront de leur sort.

Les partis dynastiques ont maintenant une épée, et le vaillant soldat qui s'apprête à jeter au loin le fourreau, veut annoncer sans doute qu'il protége la France en s'écriant: *Représentants, délibérez en paix !* Mais un autre orateur préfère à cette épée, si glorieuse qu'elle soit, la *sentinelle invisible* qui doit à l'heure fatale apparaître et servir d'égide à la constitution.

II

« Rappelons-nous que c'est demain l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz ! »

« Rappelons-nous aussi que c'est demain l'anniversaire du sacre de l'Empereur. »

Ainsi parlaient, suivant un historien de Napoléon III, le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre, et M. de Morny, nommé au ministère de l'intérieur, dans la nuit même du 2 décembre (1).

(1) *Histoire de Napoléon III*, par Paul Lacroix, t. IV, p. 338.

La ville, à son réveil, apprend que la tribune est muette et la presse soumise aux lois de l'état de siége. La dissolution de l'Assemblée législative a pour compensation, dans l'opinion des masses, le rétablissement du vote universel. Usant pleinement du droit qui lui était ravi, le peuple pourra donc absoudre ou condamner l'acte du 2 décembre, confier ou retirer à Louis-Napoléon, le pouvoir de promulguer une Constitution renouvelée de l'an VIII et consacrant ouvertement les principes de 89 (1).

Pour assurer l'exécution de ce nouveau programme, il fallait d'abord réduire à l'impuissance les généraux hostiles à l'Élysée, puis dans tous les partis, les membres influents dont l'énergie était à redouter. Royalistes et montagnards, faisant partie de l'Assemblée, furent mis en arrestation par mesure préventive. Il en fut de même de quelques citoyens, notés comme chefs de clubs, ou compromis depuis longtemps dans nos discordes civiles.

(1) Voir les proclamations du 2 et 8 décembre.

« Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous (2 décembre). »

« Si je ne possède plus votre confiance, si vos idées ont changé, il n'est pas besoin de faire couler un sang précieux; il suffit de déposer dans l'urne un vote contraire. Je respecterai toujours l'arrêt du peuple. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. » (8 décembre.)

Sans parler du devoir qui devait lier les représentants à la défense de la Constitution, il y avait tout au moins, pour quelques-uns d'entre eux, une question d'honneur à ne pas déserter sa cause au moment du danger. Pourquoi ne pas l'avouer? L'opinion républicaine fournit seule des combattants aux journées de Décembre. Ceux notamment qui continuaient les traditions de l'ancienne Montagne, se dérobant aux recherches des agents de l'autorité, coururent aux barricades, et ne craignirent pas d'engager une lutte désespérée. C'est ainsi que Baudin, représentant du peuple, scella de son sang et paya de sa vie le pacte qu'il avait juré. Il est constant néanmoins que la classe ouvrière ne répondit à l'appel du parti républicain que par un silence malveillant, et sur certains points même, par une hostilité déclarée. De là vint que tout l'effort de ce combat impossible, et dont le dénoûment était si facile à prévoir, porta presque exclusivement sur la classe moyenne; mais de là vint aussi que cette protestation armée conserva dans Paris son caractère politique. Lors des journées de Juin, l'insurrection qui balança les forces de la société tout entière, avait pour elle l'armée des ateliers nationaux à l'exclusion de la bourgeoisie. Aussi la lutte fut-elle empreinte de l'esprit socialiste, et le cri : *Du pain ou du plomb!* remplaça-t-il le cri de : *Vive la li-*

berté! Après le 2 décembre, le soulèvement des villes et des campagnes retrouva cet aspect farouche, on courut sus aux *aristos*, aux *gras*, et la défense de la Constitution ne fut aux yeux de la Jacquerie qu'un excellent prétexte pour devancer l'époque où l'on devait changer les bases de la propriété.

Quoi qu'il en soit, et bien que dans certaines localités l'autorité eût été prise au dépourvu, elle ne fit pas attendre la répression des graves désordres qui, çà et là, signalèrent les premiers succès de l'insurrection. Il est à remarquer, toutefois, que les autorités civiles et militaires eurent à diriger des poursuites contre des hommes qui par leur position sociale ne pouvaient sans attenter à leurs intérêts personnels seconder les projets et participer aux violences des prolétaires armés.

Nous avons cru convenable, pour cette dernière phase de nos luttes intestines, de nous borner à reproduire les faits que les journaux ont accueillis, et qui, après avoir subi l'épreuve d'une longue publicité, ne sauraient soulever aucune réclamation.

« Une étrange découverte vient d'être faite par la police, qui se livre sans relâche à des investigations auxquelles ont donné lieu les derniers événements. Parmi les papiers saisis au domicile de l'une des personnes arrêtées, on trouva une

liste de plusieurs noms, en tête desquels figurait celui du sieur C..., fabricant de sparterie, avec cette annotation : *Désigné par le sort pour faire le coup !* On rechercha le sieur C..., et l'on apprit que dans le courant du mois dernier il s'était fait périr volontairement par asphyxie. Sa funeste résolution avait été attribuée au dérangement de ses facultés intellectuelles, et, à la suite des formalités ordinaires, il avait été inhumé. Sa veuve ayant été interrogée, on remarqua qu'elle se troublait et qu'elle éludait les questions qui se rattachaient aux opinions politiques et aux relations de son mari. Cédant enfin à des sollicitations réitérées, elle déclara que C... lui avait avoué qu'il était affilié à une société secrète qui avait pour objet d'assassiner le Président de la République.

« Dans une des dernières séances, on avait tiré au sort celui qui devait être le meurtrier, et C... avait vu avec effroi son nom sortir de l'urne. L'horreur du crime qu'il était appelé à commettre s'était présentée à lui, et il craignait, s'il ne le mettait à exécution, la vengeance des hommes auxquels il s'était lié par un serment. Il prit la résolution d'échapper par le suicide au sort qu'il redoutait. Il fit jurer à sa femme de ne faire connaître à personne ce qu'il lui avait confié et d'enfermer dans sa bière tous ses papiers. Ses der-

nières volontés furent scrupuleusement observées, et la véritable cause de sa mort demeure ignorée. Par suite des révélations de la femme C... une information se poursuit activement, et l'on va procéder à l'exhumation du corps de son mari. » (*Pays*, 22 décembre 1851.)

S'il faut en croire une autre feuille, l'exhumation aurait, effectivement, amené la découverte de papiers compromettants parmi lesquels se trouvait la liste des membres de la société secrète où le malheureux C..... s'était fait recevoir.

Var. — On écrit d'Aups que le chef des insurgés d'Eiguine vient de se donner la mort dans les circonstances suivantes :

« La justice, accompagnée d'un médecin, s'était transportée, mardi dernier, dans cette localité, sur la déclaration qui lui avait été faite que le cadavre d'un enfant avait été trouvé dans une des rues de ce village. Il a été reconnu que cet enfant était mort-né. La mère, dangereusement malade en ce moment, est une fille qui avait été séduite par son oncle germain, lequel est aujourd'hui poursuivi comme chef des insurgés de l'endroit. En apprenant l'arrivée de la justice, il a cru qu'on venait l'arrêter, et il s'est fait sauter le crâne d'un coup de pistolet, presque à l'entrée du village. » (*Union et Conciliateur de Vaucluse*, 28 janvier 1852.)

Vaucluse. — Carpentras, le 25 janvier. — « Les arrestations continuent dans notre ville et dans les environs ; cette semaine les portes de la maison d'arrêt se sont fermées sur un certain nombre de personnes. » (*Conciliateur.*)

Basses-Alpes. — Digne. — « Ce département est en proie à une désolation qu'on ne saurait décrire. La révolte se traduit en conséquences bien capables, assurément, de jeter les esprits dans la consternation. A Digne, M. Frison, juge suppléant près le tribunal, arrêté à la suite des derniers événements, a été trouvé pendu dans sa prison samedi dernier, au moment où on venait le chercher pour l'interroger.

« Deux jours après, M. Denoise, ancien représentant à la Constituante et beau-frère de M. Frison, aussitôt après la réception de cette nouvelle, a tenté de se donner la mort. Descendu dans sa cave, il plaça sous sa tête un sac de poudre et y mit le feu. Le bruit d'une terrible détonation avertit les personnes voisines du lieu où était la victime, qui gisait sous les décombres dans un état déplorable. On dit que néanmoins M. Denoise n'est pas mort et qu'on espère le sauver.

« A Forcalquier, on a arrêté M. Martin, juge au tribunal, accusé d'avoir trempé dans l'insurrection de la sous-préfecture et de s'être mis à la tête des révoltés. » (*Provence*, 4 février 1852.)

Paris. — « Le sieur V..., âgé de 51 ans, considéré comme un propriétaire opulent, dans la section des invalides, vient de s'ôter la vie dans un terrain clos attenant à sa demeure, rue Neuve-de-la-Vierge. Cet homme était l'un des plus fervents adeptes des doctrines sociales de M. Cabet; il aidait, dit-on, ses adhérents de ses propres deniers.

« Cependant, dès les premiers jours de décembre dernier, il avait manifesté une désillusion complète. Les événements politiques, la crainte de se voir arrêté et déporté, et, ajoute-t-on aussi, la difficulté de rendre ses comptes à M. S... de la R..., dont il administrait les biens depuis longues années, ont déterminé chez le sieur V... une surexcitation cérébrale qui l'a conduit au suicide. Le sieur V... s'est tiré dans le crâne deux coups de pistolet. Il laisse une femme et trois enfants. » (*Moniteur parisien.*)

« Le suicide est à la mode depuis un mois à Montélimar. Nous ne comptons pas moins de trois personnes qui se sont pendues; parmi elles est une femme, et l'un de nos concitoyens vient de nous donner un quatrième exemple en se faisant sauter la voûte du crâne avec un fusil.

« Trois inculpés de la commune du Sauzet, qui depuis assez longtemps échappaient aux poursuites, sont venus hier dans notre ville se constituer

prisonniers. En outre, diverses expéditions dirigées par un agent supérieur de l'autorité, ont amené l'arrestation d'un certain nombre d'insurgés appartenant aux communes voisines de Montélimar.» — 19 février 1852. (*Courrier de la Drôme.*)

Puy-de-Dôme. — Clermont, 16 janvier. — « On vient d'arrêter à Champeix plusieurs individus dont les opinions socialistes excitaient l'attention de l'autorité. Craignant de partager le sort de ces coreligionnaires, un tailleur de cette localité a mis fin à ses jours par la strangulation. » (*Ami de la Religion.*)

Nord. — Lille, 5 janvier. — « Un individu dont on n'a pas pu d'abord constater l'identité, s'est suicidé dans cette ville. On assure qu'on vient de reconnaître dans sa personne, un avocat du département de la Sarthe, poursuivi pour excitation à la guerre civile, et dont le signalement avait été envoyé dans toutes les directions. » (*Journal des Faits.*)

Cher. — « Le nommé Leblanc-Roulé, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur M. Bonnet, maire de Beffes, a été arrêté au Coupoy. Traqué depuis longtemps et n'espérant pas se soustraire aux recherches, il a essayé de se donner la mort, et s'est fait une grave blessure à la tête. Il a été amené mardi dernier à Bourges. » — 17 janvier 1852. (*Droit commun.*)

Allier. — Le *Mémorial de l'Allier* emprunte à l'*Indépendance belge* l'extrait suivant d'une correspondance parisienne que nous croyons devoir répéter, en y joignant les détails donnés par le *Journal du Puy-de-Dôme.*

« A Moulins, dit l'*Indépendance belge*, on a remarqué qu'un garçon pharmacien nommé Mathé (cousin du célèbre démocrate de ce nom, aujourd'hui réfugié à l'étranger), en présentant une pétition au prince sur son passage, l'a presque frôlé ; il y eut un moment de surprise, mais rien n'est résulté pour le prince, et tout était oublié, lorsque, quelques jours après, Mathé a été trouvé mort ; il s'était empoisonné avec un de ces acides qui tuent instantanément, et avait écrit sur un mur une phrase inachevée, où il avouait « que le courage lui avait manqué au moment du crime ; il s'en punissait lui-même, disait-il, et mourait en bon démocrate. » Puis à la suite, quelques mots pour exprimer qu'il ne voulait pas se faire dénonciateur ; « mais, ajoutait-il, *cherchez et vous trouverez.* »

Voici maintenant la version du *Puy-de-Dôme* : — « La nouvelle du suicide de Mathé, garçon pharmacien à Moulins, a circulé il y a plus de quinze jours à Clermont, avec des commentaires d'une gravité telle, que nous ne crûmes pas devoir les mentionner dans notre feuille, surtout au

début du voyage présidentiel dont la longueur effrayait déjà les esprits timides. L'*Indépendance belge*, reproduite par les journaux de Paris, dans lesquels nous avons lu l'article qui précède, nous relève de la réserve que nous nous étions fait un devoir de garder. Le fait étant tombé dans le domaine de la publicité, il n'y a plus d'inconvénient à en révéler les circonstances, celles du moins que nous tenons de personnes dignes de foi.

« Il est très-vrai qu'un individu du nom de Mathé, pharmacien à Moulins, a été trouvé mort dans son lit deux jours après le départ du Prince-Président de cette ville. La similitude de nom fit croire qu'il était frère de l'ex-représentant Mathé. Mais on sut bientôt qu'il ne lui tenait en réalité par aucun lien de parenté.

« Mathé avait pris toutes ses précautions pour consommer l'acte qui devait le délivrer de la vie. Il avait notamment fait disparaître de la pharmacie tous les réactifs qui, administrés à temps, pouvaient neutraliser l'action du poison qu'il allait prendre.

« Quand la justice pénétra dans l'appartement où il avait accompli son dessein, elle trouva, dit-on, une fille de service en train d'effacer quelques mots que son maître avait tracés sur un mur ou sur la porte d'une armoire. Ceci explique pour-

quoi on ne put saisir que des lambeaux de phrase. On ne lut, en effet, que le nom de Charlotte-Corday, puis ces mots significatifs : « J'aime mieux mourir de ma propre main que de tomber sous le poignard d'un de mes frères. » Puis encore : « Il y a des conspirateurs ; cherchez. »

« Mathé avait-il toute sa raison quand il écrivait ces lignes funèbres sur le seuil de l'éternité, ou bien était-il en proie aux hallucinations d'une folie dont le suicide était le dernier indice? Tout le monde a penché pour cette interprétation, d'autant plus que Mathé, si nous sommes bien informés, avait autorisé par de fréquentes *absences* l'opinion qui s'accrédite aujourd'hui sur son compte.

« Nous ignorons si une instruction judiciaire a été suivie sur les circonstances de ce suicide et sur celles plus terribles encore qui sembleraient l'avoir motivé, si on écarte l'aliénation mentale. Toujours est-il que le procureur général de la cour de Riom s'est rendu à Moulins il y a quelques jours.

« Dans tous les cas, le secret qui a été gardé sur cet événement, jusqu'au jour où la feuille belge s'en est emparée, prouve que l'autorité a eu souci de la tranquillité publique en ne permettant pas que les commentaires de la malignité vinssent donner à ce fait des proportions qu'il n'a

peut-être pas. Les journaux de Moulins, en effet, ont gardé le silence, non-seulement sur les rumeurs sinistres auxquelles a donné lieu le suicide, mais aussi sur l'étrange mort de cet individu.

« Nous ferons remarquer, en terminant, que notre version diffère un peu de celle de l'*Indépendance belge*. D'après ce journal, et en supposant que Mathé eût sa raison, il est évident qu'il avait reçu l'horrible mission de commettre un crime abominable. D'après notre interprétation la pensée d'un attentat n'est pas aussi palpable. Elle caractérise mieux, en outre, l'espèce de folie dont Mathé paraît avoir été possédé. »

III

Tempus edax rerum : Dans sa fuite éternelle le temps a fait son œuvre. Depuis dix ans, que d'hommes et de choses ont été moissonnés ! Que de passions éteintes, de rêves évanouis ! A l'heure où nous écrivons, les faits que nous avons rappelés ne sauraient conserver qu'une signification purement historique ; et telle est, en effet, la confiance du pouvoir dans cet apaisement des esprits que voulant effacer jusqu'au dernier vestige de nos discordes intestines, il a spontanément convié les

proscrits à ramener la joie au sein de leurs familles en reprenant leur place au foyer domestique. Ce qu'il faut louer surtout dans cette mesure, c'est qu'elle évite avec un soin jaloux de blesser la conscience et de porter atteinte à la dignité personnelle de ceux-là mêmes dont elle espère enfin consoler l'infortune et cicatriser les blessures.

L'empereur, aujourd'hui, peut relire avec sérénité ce qu'il écrivait sur l'exil alors que son nom, mis au ban de l'Europe par le ressentiment des rois coalisés, faisait de lui un fils déshérité de la mère patrie.

« O vous, s'écriait le proscrit, que le bonheur a rendus égoïstes, qui n'avez jamais souffert les tourments de l'exil, vous croyez que c'est une peine légère que de priver les hommes de leur patrie! Or, sachez-le, l'exil est un martyre continuel, c'est la mort, non la mort glorieuse et brillante de ceux qui succombent et meurent pour la patrie, non la mort plus douce de ceux dont la vie s'éteint au milieu des charmes du foyer domestique, mais une mort de consomption, lente et hideuse, qui vous mine sourdement et vous conduit sans bruit et sans effort à un tombeau désert.

« Dans l'exil, l'air qui vous entoure vous étouffe et vous ne vivez que du souffle affaibli

qui vient des rives lointaines de la terre natale.

« Exilé, vrai paria des sociétés modernes, ne te laisse jamais aller à un épanchement de cœur, à des entraînements sympathiques qui tendraient à te rappeler au souvenir de tes compatriotes ; ils viendraient, l'injure à la bouche, te demander de quel droit, toi, toi exilé, tu oses venir exprimer une opinion sur les affaires de ton pays ; de quel droit tu oses pleurer et te réjouir avec tes concitoyens ! Si tu rencontres sur la terre étrangère un des tiens, c'est-à-dire un de ces hommes dont tous les antécédents se rattachent à ta famille et avec lequel tu as passé les premières années de l'enfance, arrête l'élan qui te pousse vers lui ; ne lui tends pas la main, car tu le verrais fuir avec précipitation... et il n'a pas tort, ton contact semble porter la contagion : ton baiser est comme le souffle du désert qui dessèche tout ce qu'il touche. Si l'on savait qu'il t'a parlé, on le priverait du pain qui fait vivre ses enfants ! C'est un crime aux yeux des grands du jour que d'être lié à un exilé.

« Prends garde à chaque pas que tu fais, à chaque mot que tu prononces, à chaque soupir qui s'échappe de ta poitrine, car il y a des gens payés pour dénaturer tes actions, pour défigurer tes paroles, pour donner un sens à tes soupirs !

« Heureux ceux dont la vie s'écoule au milieu de leurs concitoyens, et qui, après avoir servi leur patrie avec gloire, meurent à côté du berceau qui les a vus naître ! Mais malheur à ceux qui, ballottés par les flots de la fortune, sont condamnés à mener une vie errante, sans attraits, sans charme et sans but, et qui, après avoir été de trop partout, mourront sur la terre étrangère sans qu'un ami vienne pleurer sur leur tombe (1) ! »

La main qui a tracé cette page remarquable et qui tient aujourd'hui le sceptre impérial, devait être impatiente de rendre une patrie à ces proscrits que la raison d'État laissait ainsi languir loin du sol natal.

Répétons-le du moins, jamais acte émané de la puissance souveraine n'a su dire plus de choses en termes plus concis, et nous ferions violence à l'ordre naturel des faits et des idées si nous cherchions ailleurs une autre conclusion, quand celle-ci se présente d'elle-même, et par l'autorité dont elle est revêtue, par son caractère officiel et l'influence qu'elle doit avoir se trouve si intimement unie à l'objet de nos recherches. Quelles que soient enfin nos destinées futures, cette mesure vient clore une période historique qui, de 89 jusqu'à nous, remplit un intervalle de soixante-dix années.

(1) *Œuvres de Napoléon III*, t. I. p. 404.

Nous citerons donc en terminant le texte même du décret :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous, présents et à venir, salut :

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. — Amnistie pleine et entière est accordée à tous les individus qui ont été condamnés pour crimes et délits politiques, ou qui ont été l'objet de mesures de sûreté générale.

« Art. 2. — Notre garde des sceaux, ministre de la justice, et notre ministre de l'intérieur sont chargés de l'exécution des présentes.

« Fait au château des Tuileries, le 16 août 1859.

« Signé : NAPOLÉON. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 1

Coup d'œil rétrospectif.

I. Du suicide avant la révolution, et de la jurisprudence en vigueur sous l'ancienne monarchie. — II. Dangeau, Voltaire, Helvétius et Jean Dumas. — III. *Tableau de Paris*; opinion de Mercier sur les causes du suicide en 1782. — IV. Causes nouvelles; influence des événements politiques, à partir de 1789. — V. Caractère des suicides pendant la première période de la révolution..... 43

CHAPITRE PREMIER.

Révolution. — Guerre civile.

I. Journée du 14 juillet 1789. — II. Journées de septembre; suicides dans les prisons. — III. Valazé, Vergniaud, madame Roland, Lavoisier. — IV. *Le parti des enragés*; Chabot, L'Huillier et Osselin. — V. L'académicien Chamfort; Loménie de Brienne et l'évêque de Grenoble. — VI. *Le Marat lyonnais*; Fouché, Couthon, Collot-d'Herbois et Robespierre jeune..... 60

CHAPITRE II.

Proscriptions. — Mises hors la loi.

I. Dix mois de séjour dans les grottes de Saint-Émilion ; fuite et mort de Barbaroux, Péthion, Buzot, Guadet et Salles. — II. L'espingole de Louvet; le flacon d'opium et les pistolets de Meillan; deux conventionnels dans une grange; combat et suicide. — III. Les carrières de Montrouge; le cabaret de Clamart; arrestation et mort de Condorcet..... 100

CHAPITRE III.

Souffrances morales, affections brisées, dévouement.

I. État des esprits; l'échafaud même est un instrument de suicide; madame Lavergne et la citoyenne Costar; Tallien, proconsul à Bordeaux. — II. Roland trouvé mort sur la route. — III. Le comte de Fleury et le président du tribunal révolutionnaire; l'avenue du Rosier. — IV. Héroïsme de Desilles et dévouement d'une jeune fille. — V. Le général Loizerolles..... 116

CHAPITRE IV.

Enthousiasme, exaltation, fanatisme.

I. Prise de Verdun; le commandant Beaurepaire se fait sauter la cervelle; effet produit par ce suicide. — II. Joseph Barra et Maximilien Robespierre; honneurs funèbres rendus à Barra et Viala. — III. Charette, Swardin et Kléber. — IV. Le vaisseau *le Vengeur*; le jeune Casabianca..... 137

CHAPITRE V.

Enthousiasme, exaltation, fanatisme. (Suite.)

I. — Le député Grangeneuve et madame Roland. — II. Assassinat de Lepelletier-Saint-Fargeau, et suicide du meur-

trier. —III. Effet produit par la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — IV. Le secrétaire de Mirabeau. — V. Thomas Payne, Johnson et Marat. — VI. Charlotte Corday, Adam Lux, Cécile Renaud. — VII. Encore l'avenue du Rosier; huit religieuses. — VIII. Chaumette et la courtisane Églé. — IX. La femme de Sténay; Coquebert et Custines; le général Mérenvu..... 152

CHAPITRE VI.

Déception, découragement, indifférence.

I. Voyage de cent trente-deux Nantais; une jeune veuve. — II. Le conventionnel Rebecqui; le jacobin Gaillard et Collot-d'Herbois. — III. Deux représentants du peuple en mission. — IV. Dernière soirée de cinq condamnés à mort; le prisonnier Gosnay et sa fiancée..... 190

CHAPITRE VII.

Révolution de thermidor et réaction thermidorienne. — Influences diverses.

I. Robespierre et l'*Être-suprême*; chute du triumvirat. — II. Les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas à l'Hôtel de Ville; Henriot, Coffinhal et Léonard Bourdon; meurtre et suicides; supplices des triumvirs et des membres de la Commune. — III. Saint-Just et le capucin Schneider. Y a-t-il eu treize cents suicides à Versailles, en 93? Les prisonniers de Tarascon. — IV. Legendre et Carrier. — V. Napoléon Bonaparte et Demasis. — VI. Insurrection du 1er prairial; huit suicides. — VII. La tête du député Féraud; Jean Quinet et Charlotte Carlemigellix. — VIII. Journée du 13 vendémiaire..... 203

CHAPITRE VIII.

Suite de la réaction. — Le Directoire et les Conseils.

I. Fureurs de la réaction; les *patriotes de* 89; la secte des *Égaux* et le club du Panthéon; le député Chapelain et le général Turreau. — II. Conspiration de Gracchus Babeuf; la haute cour de Vendôme; affaire du camp de Grenelle. — III. Condamnation des babouvistes; suicide de Babeuf et Darthé. — IV. Expédition du général Bonaparte en Égypte, et son retour en France..... 240

CHAPITRE IX.

Consulat.

I. Conspirations des républicains et des chouans. — II. Saint-Réjant et la machine infernale; correspondance inédite du ministre Fouché et du préfet de police Dubois. — III. Entrevue de Moreau, Cadoudal et Pichegru; tentative de suicide et révélations. — IV. Arrestation de Pichegru; enquête sur sa mort. — V. Le conseiller d'État Réal, M. Desmarest et le marquis de Rivière..... 256

CHAPITRE X.

Le Consulat et l'Empire.

I. La tour du Temple et les prisons d'État; Charles Nodier et Barruel-B... — II. Le capitaine Wright, Sydney-Smith et Phélippeaux. — III. Nouvelle captivité et mort du capitaine Wright; l'épitaphe du Père-Lachaise. — IV. Le secrétaire de Toussaint-Louverture..... 278

CHAPITRE XI.

Empire.

I. Suicide d'un conventionnel; un poëte *philadelphe* et Baudin des Ardennes. — II. Le concordat et l'armée; conspirations

et libelles. — III. *Miquelets, Barbets, Bandoliers, Frères bleus*; le capitaine Morgan, les *Philadelphes* et le colonel Oudet. — IV. Un élève du Prytanée. — V. La bataille de Trafalgar et l'amiral Villeneuve. — VI. L'empereur et Frédéric Staaps à Schœnbrunn. — VII. Le duc de Rovigo, le chef de la haute police et le baron de la Sahla..... 293

CHAPITRE XII.

Empire et Restauration.

I. Les gardes d'honneur et le colonel de S...; autre épisode de la campagne de France. — II. Exaltation de la jeunesse allemande; les compagnies de l'*Arquebuse*; retraite de Russie; suicides dans l'armée. — III. Les mystères de Fontainebleau. — IV. Retour de l'île d'Elbe; bataille de Waterloo; *Sauve qui peut!* — V. L'empereur à l'Élysée; Napoléon et Las-Cazes à bord du *Bellérophon*..... 331

CHAPITRE XIII.

Seconde restauration.

I. Ministre et régicide; liste de proscriptions; cour des pairs, cours prévôtales; Ney, Labédoyère, Brune, Ramel, etc. — II. Licenciement de l'armée, duels et suicides; officier; commissaire et gendarme; un *brigand* de la Loire, *chevalier du Lis*; le roi de Rome et le conseil de guerre; testament d'une ouvrière. — III. Paul Didier et la conjuration de Grenoble, mort d'un officier de hussards; un valet de bourreau. — IV. Caron, Berton et le médecin Caffé. — V. Le marquis de Maubreuil et le prince Talleyrand. — VI. Un agent du roi. 353.

CHAPITRE XIV.

Derniers jours de la restauration.

I. Charles X et la France; régime parlementaire; puissance des

chambres et de la presse; état des esprits. — II. Un suicide chez madame Saqui. — III. Une amie de Lafayette. 379.

CHAPITRE XV.

Gouvernement de Louis-Philippe.

I. Nécessité de recourir aux procès-verbaux des archives. — II. Ordre public et liberté ; *chacun chez soi, chacun son droit.* — III. Deux ministres du roi devant la cour des pairs ; tentative de suicide de M. T.; le duc de Praslin ; le comte Alfred de M., le comte B. — IV. Le parti républicain ; Armand Carrel et le général Excelmans. — V. Activité des sociétés secrètes. — VI. Coalitions des ouvriers ; questions relatives au salaire, et formules saint-simoniennes. — VII. Influence du saint-simonisme sur le prolétariat. — VIII. Légitimistes et bonapartistes. . . . . 395.

CHAPITRE XVI.

Gouvernement de Louis-Philippe. (Suite.)

I. Un héros de Juillet à la Morgue ; deux insurgés de Juin ; mort par asphyxie d'une jeune fille et de son amant ; un vieux républicain ; suicide d'un vieux soldat devant l'image de l'empereur ; Steuble, Hubert et mademoiselle Grouvelle ; le sculpteur S.; le père d'un insurgé. — II. Tentative de suicide du comte Henri de Saint-Simon. — III. Saint-simoniens, phalanstériens, socialistes et prolétaires. 428

CHAPITRE XVII.

Révolution du 24 février 1848. — République.

I. Gouvernement provisoire ; progrès du socialisme. — II. Deux gardes municipaux au 24 février. — III. L'invalide civil ; suicide d'une jeune fille ; misère des ouvriers. — IV. Avénement du prolétariat ; influence des journées de Février et de Juin ; propriétaires, prolétaires et clubistes ; deux jeunes

femmes socialistes. — V. L'Assemblée législative et la loi du 31 mai; 1852! année fatale! La fin du monde. — VI. Le barbier de la grande armée. 467

CHAPITRE XVIII.

I. Situation du pays; l'Assemblée législative et le pouvoir exécutif. — II. Du suicide après le 2 décembre; le serment d'un conjuré; un disciple de Cabet; suicides dans les départements. — III. L'exil et l'amnistie. 505

FIN DE LA TABLE.

CORBEIL, typ. et stér. de Crété.

This book
the Libr
ste

3 2044 051 122 752

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

Non-receipt of overdue notices does ***not*** *exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
FEB 25 2003
CANCELLED
BOOK DUE

WIDENER
FEB 10 2002
WIDENER
FEB 25 2003
CANCELLED
BOOK DUE

WIDENER
FEB 25 2003
CANCELLED
BOOK DUE

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.